

UN LIBRARY
NOV 17 1963
UN/SA COLLECTION



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(23-24 juin 1964)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3B

NATIONS UNIES

New York, 1964

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	1
Représentation	2	1
Ordre du jour et documentation	3 - 4	1
Hommage à la mémoire de Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde	5	1
II. SITUATION FINANCIERE	6 - 14	2
Contributions des gouvernements	8 - 10	2
Contributions de sources privées	11	3
Importance de l'aide bilatérale et de la planification nationale	12	3
Plan d'utilisation des ressources financières du FISE pour la période 1964-1965	13 - 14	4
III. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	15 - 26	5
IV. ASSISTANCE POUR DES PROGRAMMES	27 - 61	9
Soutien privé pour les programmes bénéficiant de l'assistance du FISE	34	14
Tendances générales des programmes	35 - 37	14
Tendances des programmes dans les diverses régions	38 - 44	16
Tendances des diverses catégories de programmes	45 - 57	19
Autres questions relatives aux programmes	58 - 61	22
V. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION ..	62 - 79	24
Rapports financiers du FISE pour 1963	63 - 66	24
Projet de budget additionnel pour 1964	67	25
Budget des services d'administration et d'exécution pour 1965	68 - 74	25
Fonds des cartes de vœux	75 - 78	28
Fonds de roulement pour les services d'information du FISE	79	29
VI. REUNION DES COMITES NATIONAUX EUROPEENS POUR LE FISE	80 - 81	29

(suite page 3 de la couverture)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3931
E/ICEF/500



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Rapport du Conseil d'administration (23-24 juin 1964)

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 315^{ème} à 318^{ème} séances, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 23 et 24 juin 1964.

Représentation

2. On trouvera, à l'annexe I du présent rapport, la liste des participants à la session.

Ordre du jour et documentation

3. L'ordre du jour (E/ICEF/497/Rev.1), tel qu'il a été adopté, comprenait les questions de fond ci-après :

1. Déclaration liminaire du Directeur général.
2. Rapport sur la réunion des comités nationaux européens pour le FISE tenue à Dublin (Irlande), du 10 au 13 mai 1964.
3. L'enfance et la jeunesse dans la planification du développement : rapport sur la Conférence de la Table ronde tenue à Bellagio (Italie), du 1^{er} au 7 avril 1964.
4. Plan d'utilisation des ressources financières du FISE pour la période 1964-1965.
5. Rapport du Comité du programme.
6. Exposés des directeurs du FISE.
7. Rapport du Comité du budget d'administration.
8. Représentation du FISE aux comités mixtes des directives.
9. Suggestions concernant les questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la session de juin 1965 du Conseil d'administration.

4. On trouvera dans le document E/ICEF/INF/25/Rev.1 une liste des documents publiés à l'occasion de la session.

Hommage à la mémoire de Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde

5. Le Conseil d'administration a présenté ses condoléances au Gouvernement et à la population de l'Inde pour la grande perte qu'ils ont éprouvée en la personne du Premier Ministre, Jawaharlal Nehru. M. Nehru aimait les enfants et ne cessait de se préoccuper de leurs besoins. Il avait suivi personnellement et de très près les travaux du FISE en Inde et avait fermement appuyé les activités du Fonds dans d'autres pays. Sa mort a fait perdre à tous les enfants du monde un grand défenseur.

II. SITUATION FINANCIERE

6. Dans la déclaration liminaire qu'il a faite devant le Conseil d'administration, le Directeur général a noté qu'il était recommandé au Conseil d'approuver des allocations d'un montant total de 37 millions de dollars. Si l'on ajoutait à ce montant la valeur de l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies et des investissements en ressources locales effectués en même temps par les pays bénéficiaires, le total des sommes dépensées au bénéfice de l'enfance équivalait à environ 150 millions de dollars. Etant donné que la population enfantine (âgée de moins de 15 ans) des 112 pays assistés était de l'ordre de 600 millions, le montant total des investissements annuels par enfant au titre des programmes aidés par le FISE était d'environ 25 cents (des Etats-Unis). Ce chiffre montrait que ces programmes, si essentiels fussent-ils, ne permettaient de satisfaire qu'à une partie des besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement; leur importance consistait principalement en ce qu'ils incitaient les pays bénéficiaires à élargir leurs activités, souvent grâce à une autre source d'aide extérieure.

7. En 1963, les dépenses du FISE, qui se sont élevées à 38,9 millions de dollars, ont excédé les recettes de 6,8 millions de dollars. Les procédures financières adoptées par le Conseil d'administration en juin 1961 ^{1/} ont permis au FISE, en l'espace de quelques années, d'accroître son assistance plus rapidement que ses recettes. Actuellement, cette période de transition est pratiquement terminée. A la fin de l'exercice, le Fonds d'opérations du FISE sera ramené au niveau minimum fixé par le Conseil. Pour la première fois, à la session de juin 1964, les allocations ont été fondées uniquement sur les recettes prévues pour les 12 mois suivants. A l'avenir, l'augmentation des allocations ne pourra être que proportionnelle à celle des recettes. A la fin de 1963, le FISE avait, dans les banques, des dépôts à terme de 17,2 millions de dollars, montant en quasi totalité nécessaire immédiatement aux fins des opérations. Au contraire, au début de l'année, le portefeuille du FISE était de 30,8 millions de dollars.

Contributions des gouvernements

8. L'on avait espéré que le FISE disposerait de 40 ou même de 45 millions de dollars de recettes en 1965. Cependant, il semble que l'on ne pourra atteindre que plus tard ce niveau de 40 millions de dollars. Le Directeur général a demandé si les campagnes d'appel de fonds donnaient de moins bons résultats qu'auparavant; si les gouvernements ne répondaient pas à l'appel du FISE ou s'ils y répondaient insuffisamment.

9. Il a fait observer que le nombre des gouvernements qui appuyaient les activités du FISE augmentait régulièrement; leur nombre total pour l'année était de 118, soit 13 de plus que l'année précédente. Vingt gouvernements non membres de l'Organisation des Nations Unies versaient une contribution au FISE, tandis que 14 Etats Membres ne l'avaient pas encore fait. Le FISE persévérerait dans ses efforts pour

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, supplément No 13 B (E/3525-E/ICEF/431), par. 167 à 170.

obtenir leur appui; cependant, le montant total des contributions maximums qu'ils pourraient verser ne dépasserait pas 500 000 dollars. Le Directeur général a fait observer qu'il y avait un nombre croissant de gouvernements dont la contribution, en pourcentage de l'ensemble des contributions versées au FISE par les gouvernements, était égale ou supérieure à leur quote-part au budget de l'Organisation des Nations Unies. Le nombre de ces gouvernements était passé de 28 en 1960 à 45 en 1963. Cependant, le quart seulement des gouvernements des pays industrialisés qui versaient des contributions au FISE appartenait à cette catégorie, qui comprenait en revanche plus de la moitié des gouvernements des pays économiquement peu développés 2/. Si cinq des principaux pays industrialisés portaient leur contribution à un montant proportionnellement égal à celui de leur quote-part au budget de l'ONU, le FISE disposerait de ressources supplémentaires d'un montant équivalant à 7 millions de dollars. Ce montant pourrait même être encore plus élevé puisque les Etats-Unis d'Amérique sont disposés à envisager d'augmenter leur contribution si celles des autres gouvernements le justifient compte tenu du taux de contrepartie.

10. Bien que le Directeur général ait mentionné le barème des quotes-parts des gouvernements au budget de l'ONU comme point de repère, il faudra se féliciter lorsque le FISE pourra cesser de s'y reporter. Il est possible que les pays industriellement développés souhaitent dépasser considérablement ce niveau et un certain nombre d'entre eux l'ont d'ailleurs déjà fait.

Contributions de sources privées

11. Les recettes provenant de sources privées et d'autres sources se sont régulièrement accrues, passant à 7,5 millions de dollars en 1963. Les contributions privées sont importantes, non seulement du point de vue financier, mais également en raison du rôle éducatif qu'elles jouent dans les communautés où sont organisées les campagnes d'appel de fonds. Il est donc nécessaire d'encourager leur augmentation. Cependant, dans certains pays, il n'est pas possible d'organiser chaque année de vastes campagnes d'appel de fonds auprès d'organismes privés et, de toute manière, ces campagnes, si fructueuses soient-elles, constituent inévitablement une source de recettes moins sûre que les contributions des gouvernements. C'est donc sur les gouvernements que le FISE doit surtout continuer de compter.

Importance de l'aide bilatérale et de la planification nationale

12. Les ressources du FISE, malgré leur importance, ne représentent qu'une faible proportion de l'aide extérieure dont ont besoin les pays en voie de développement pour exécuter les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Conformément

2/ A ce propos, le Conseil a pris acte avec reconnaissance, au cours de la session, que le Gouvernement indien portait sa contribution au FISE pour 1964 de l'équivalent de 630 000 dollars à l'équivalent de 840 000 dollars. A la suite de cette décision, l'Inde se classera vraisemblablement, par ordre d'importance, au cinquième rang des pays donateurs en 1964.

aux instructions données par le Conseil, on s'est efforcé d'établir une coordination plus étroite entre l'assistance du FISE et l'aide bilatérale. En outre, le FISE essaie d'encourager les pays en voie de développement à accorder plus d'attention, lors de l'élaboration de leurs plans nationaux de développement, à l'enfance et à la jeunesse, ce qui devrait avoir pour résultat d'assurer une utilisation plus complète de leurs propres ressources ainsi qu'un usage plus rationnel de l'aide extérieure, notamment de celle du FISE, pour répondre aux besoins et résoudre les problèmes de l'enfance et de la jeunesse 3/.

Plan d'utilisation des ressources financières du FISE
pour la période 1964-1965

13. Le processus d'utilisation plus rapide des ressources du FISE, amorcé conformément aux procédures adoptées par le Conseil en juin 1961, est pratiquement parvenu à son terme (voir par. 7). Le montant total des allocations qui pourront être approuvées par le Conseil à la session de juin 1965 sera nécessairement fondé sur les recettes prévues pour la période allant du 1er juillet 1965 au 30 juin 1966; il sera par conséquent, d'environ 37 millions de dollars. A cette session, les allocations s'élèveront donc approximativement à 30 millions de dollars pour l'aide aux programmes et l'assistance générale, à 5 millions de dollars pour les services d'exécution et à 2 millions de dollars pour les dépenses d'administration. Ce montant est, à peu de chose près, identique à celui qui a été recommandé à la session de juin 1964 4/, mais il représente 4 millions de dollars de moins qu'il n'avait été prévu lorsque le Conseil s'était réuni en juin 1963. Le plafond de 30 millions de dollars prévu pour l'aide aux programmes et l'assistance générale ne correspond pas aux besoins des programmes que l'on envisage d'entreprendre; cette limite est imposée par les prévisions de recettes. Etant donné, que, pour bon nombre de projets, les engagements sont approuvés par anticipation pour plusieurs années, le Directeur général a estimé que l'on pourrait approuver en 1965 des engagements allant jusqu'à 45 millions de dollars, soit 8 millions de dollars de plus que le montant des allocations.

14. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur général a proposé de fixer à 45 millions de dollars le plafond des engagements et à 37 millions de dollars le plafond des allocations qui seraient recommandées à la session de juin 1965 du Conseil.

3/ D'autres questions soulevées par le Directeur général dans sa déclaration liminaire sont mentionnées dans d'autres parties du présent rapport. La déclaration in extenso a été publiée sous la côte E/ICEF/499.

4/ Cette recommandation a été approuvée par le Conseil. Voir par. 27.

III. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

15. Le Conseil d'administration s'est vu communiquer, pour information, le rapport intérimaire de la Conférence de la table ronde, tenue à Bellagio (Italie) du 1^{er} au 7 avril 1964, sur l'enfance et la jeunesse dans la planification du développement et a procédé à un examen préliminaire des conclusions qu'il contenait 5/. La Conférence, qui avait été organisée par le FISE en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et les institutions spécialisées, a donné à d'éminents économistes, planificateurs et spécialistes des problèmes de l'enfance l'occasion de rechercher les meilleurs moyens de tenir compte des besoins de l'enfance et de la jeunesse dans la planification économique et sociale des pays en voie de développement.

16. Le Directeur général a souligné que l'un des résultats immédiats de la Conférence avait été que les ministres et les membres des commissions de planification qui y avaient assisté avaient décidé qu'à leur retour dans leur pays, ils examineraient la question d'une politique nationale de l'enfance. Le Directeur général a exprimé l'espoir que les cycles d'études régionaux qui doivent avoir lieu en Asie et en Amérique latine en 1965 6/ et peut-être aussi, par la suite, dans d'autres régions, offrirait également l'occasion d'échanges de vues entre les personnalités qui détiennent les ressources financières et les experts des divers aspects du développement social, et que ces entretiens conduiraient à des mesures pratiques dans un grand nombre de pays. L'une des principales conclusions de la Conférence a été que les gouvernements des pays en voie de développement devraient élaborer des politiques nationales à long terme à l'égard de l'enfance et de la jeunesse.

17. Les discussions qui ont eu lieu à la Conférence ont clairement démontré qu'en matière de planification du développement, il convenait d'accorder plus d'attention à tous les aspects intéressant l'enfance et la jeunesse. En même temps, la Conférence a conclu qu'il ne serait ni souhaitable, ni judicieux de créer un secteur spécial pour l'enfance dans les plans nationaux de développement. En revanche, la Conférence a fait ressortir l'importance de l'interaction des mesures prises dans les différents secteurs. En outre, la Conférence a estimé qu'il était essentiel, pour élaborer une politique d'ensemble vraiment efficace, que les gouvernements examinent périodiquement les politiques suivies dans les différents secteurs de la planification qui intéressent l'enfance. La Conférence a proposé que la planification pour les besoins de l'enfance soit coordonnée au niveau interministériel et dans les commissions de planification et a recommandé de former des groupes nationaux, composés de fonctionnaires et de personnalités privées, qui aideraient

5/ Les conclusions ont été reproduites dans le document E/ICEF/498; d'autres exemplaires ont été tirés et sont disponibles dans les bureaux du FISE. Un rapport sur les travaux de la Conférence, comprenant un compte rendu abrégé des débats établi par le Rapporteur et des résumés des documents et des principales déclarations, sera publié en automne 1964.

6/ Voir par. 56.

à formuler une politique nationale appropriée. La coordination pourrait également être renforcée en donnant d'une part aux planificateurs des notions sur les problèmes qui se posent à l'enfance et à la jeunesse et, d'autre part, aux organisateurs des services intéressant l'enfance et la jeunesse des notions sur les méthodes de planification.

18. Les participants à la Conférence ont reconnu que les diverses politiques économiques et sociales pouvaient, par leurs effets indirects, contribuer beaucoup à améliorer la condition de l'enfance et de l'adolescence. Ils ont également examiné les principaux besoins de l'enfance et de la jeunesse dont le planificateur devrait tenir compte, c'est-à-dire les besoins dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la nutrition, de l'éducation et de la formation professionnelle, des services de protection sociale, de l'emploi et de la formation et de la recherche. On a particulièrement insisté sur l'emploi des jeunes dans les régions rurales et dans les villes en expansion rapide et sur l'amélioration de la nutrition des enfants d'âge préscolaire. La Conférence a également recommandé d'accorder plus d'attention à l'éducation des jeunes filles et des mères dans la plupart des pays en voie de développement.

19. Le rapport de la Conférence a souligné que de nombreux pays se préoccupent de l'augmentation rapide de leur population par rapport à leur taux de croissance économique. Les programmes visant à assurer la survie et le bien-être des nourrissons et des jeunes enfants, à améliorer les conditions d'hygiène et à préparer les ménages à la vie familiale en général devraient relever les aspirations des parents pour leurs enfants et modifier leur attitude à l'égard de la dimension de la famille.

20. Passant en revue les problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans la planification du développement, la Conférence a jugé important de reconnaître que dans nombre de pays en voie de développement, notamment ceux où le besoin de politiques et de programmes destinés à l'enfance se font le plus sentir, on manquait de personnel qualifié et de données. C'est pourquoi les méthodes d'évaluation des besoins, d'établissement des priorités et de répartition des ressources devaient être simples et pratiques.

21. L'écart considérable qui existe entre l'ampleur des besoins de l'enfance et les ressources disponibles pour les satisfaire a été souligné au cours des délibérations du groupe. En conséquence, la Conférence a lancé un appel pour que toutes les sources d'aide - bilatérales et multilatérales - tiennent davantage compte des besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement.

22. La Conférence a recommandé que le FISE, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées, étudie la possibilité de réunir, après une préparation approfondie, une conférence mondiale sur la place des enfants et des jeunes dans le développement économique et social. Lors de l'examen de cette recommandation au Conseil d'administration, certains représentants se sont prononcés contre la réunion d'une conférence mondiale organisée par le FISE, ou ont déclaré que leur délégation n'était pas pour l'instant favorable à ce projet. A leur avis, l'organisation de conférences régionales de la table ronde ou d'études régionales sur les besoins de l'enfance et l'élaboration dans chaque pays d'une politique nationale de l'enfance conduiraient à une meilleure compréhension de la place de l'enfance dans la planification du développement; il serait souhaitable d'évaluer

les résultats de ces activités avant d'entreprendre une tâche aussi complexe que l'organisation d'une conférence mondiale. D'autres représentants au contraire ont pensé que la tâche du FISE étant d'attirer l'attention du monde sur les besoins de l'enfance, on ne saurait rejeter ce projet à priori. Certains ont estimé que l'idée était intéressante, mais méritait d'être étudiée de plus près afin de donner au Conseil d'administration une base solide pour l'examen de propositions concrètes. Le Directeur général a déclaré qu'il n'était pas encore en mesure de présenter au Conseil ses conclusions touchant une telle conférence. A la session de janvier 1964, le Président par intérim l'avait invité à étudier, à titre officieux, la possibilité d'organiser une conférence de ce genre et à faire connaître ses conclusions au Conseil d'administration en temps opportun 7/. Le Directeur général comptait s'entretenir de cette question avec les membres du Conseil d'administration et d'autres gouvernements ainsi qu'avec divers organismes des Nations Unies.

23. Les participants à la Conférence de la table ronde ont estimé qu'on devrait profiter de la réceptivité et de la spontanéité de l'enfant, encore exempt de tous préjugés artificiels et de tout chauvinisme étroit, pour développer la compréhension entre les peuples. La Conférence a donc estimé qu'il serait souhaitable de développer les programmes nationaux et internationaux destinés à l'enfance et visant à atteindre cet objectif et que le FISE, de concert avec l'UNESCO et les autres organismes internationaux intéressés devraient étudier les mesures qui pourraient être prises en vue de promouvoir, par l'entremise de l'enfance et de l'adolescence, la compréhension internationale.

24. Lors de l'examen de cette recommandation au Conseil d'administration, on a mentionné la Conférence internationale de la jeunesse, qui doit se réunir sous les auspices de l'UNESCO en août 1964, et une question relative à une déclaration concernant les mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, question qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1960 et qui sera à nouveau examinée par l'Assemblée à sa dix-neuvième session. Le Directeur général a exprimé l'avis qu'il faudrait passer en revue l'expérience acquise à ce jour de manière à établir des programmes en faveur des enfants propres à assurer, lorsqu'ils atteindraient l'âge adulte, une meilleure compréhension internationale. On pourrait par exemple établir des contacts entre les enfants des diverses régions du monde par l'intermédiaire des écoles, par l'emploi d'auxiliaires d'enseignement analogues dans les divers pays et par l'échange de films, de livres et de renseignements de nature à encourager l'intérêt et la compréhension réciproques et grâce à l'organisation d'une journée universelle de l'enfance. Des études sur le développement de la personnalité de l'enfant et des mesures prises en dehors de l'enseignement classique pourraient servir de base à la préparation de programmes appropriés.

25. Certaines délégations ont estimé que cette question, pour importante qu'elle soit, n'entrait pas dans les attributions du FISE, qui ne disposait que de ressources limitées et avait beaucoup d'autres responsabilités. Il valait mieux laisser à l'UNESCO et à l'Assemblée générale le soin de s'en occuper. D'autres délégations, au contraire, ont été d'avis que le FISE avait également des

7/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 3A (E/3868-E/ICEF/492), par. 99.

obligations dans ce domaine, de même que les autres institutions. Selon elles, une telle participation n'entraînerait pas nécessairement de grands frais pour le FISE. D'autres ont pensé qu'il vaudrait mieux que le FISE attende le résultat des débats de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session avant de se prononcer.

26. A l'issue de l'échange de vues préliminaire sur les résultats de la Conférence de Bellagio, le Conseil d'administration s'est déclaré satisfait de l'excellent travail accompli et a exprimé sa gratitude aux pays qui avaient fourni des monographies, aux experts qui avaient préparé des études de base, aux participants et au Secrétariat. Il a également remercié la fondation Rockefeller des installations mises à la disposition de la Conférence. Le Conseil a jugé important de publier un rapport complet sur la Conférence en plusieurs langues. Il attendra avec intérêt les recommandations que le Directeur général pourrait lui présenter à sa session de juin 1965 touchant les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour donner suite à la Conférence, compte dûment tenu des rapports pertinents, des vues exprimées à la présente session du Conseil d'administration et des résultats de toutes consultations supplémentaires auxquelles il pourrait procéder.

IV. ASSISTANCE POUR DES PROGRAMMES

27. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du Comité du programme sur ses 279^{ème} à 286^{ème} séances, tenues du 15 au 18 juin 1964 (E/ICEF/P/L.472) et a approuvé des engagements d'un total d'environ 34,6 millions de dollars et des allocations de 30,3 millions de dollars. Les décisions relatives aux services d'administration et d'exécution (voir par. 73) ont porté les engagements approuvés à la session à 41,7 millions de dollars et les allocations à 37,1 millions de dollars. Le Conseil a approuvé le reversement à la masse de 217 627 dollars, représentant le montant des allocations non utilisées, et une allocation de 46 980 dollars pour couvrir les dépassements de crédits entraînés par l'exécution de quatre programmes.

28. L'aide du FISE s'est nettement caractérisée par sa continuité : les trois quarts des programmes pour lesquels une assistance a été approuvée sont destinés à poursuivre ou à étendre des programmes existants, le plus souvent dans les domaines classiques d'assistance du FISE; sur les 207 programmes approuvés, 64 concernent les services de santé, 60 la lutte contre les maladies, 35 la nutrition et 17 les services de protection de la famille et de l'enfance. Toutefois, 25 recommandations concernent des programmes d'enseignement, révélant ainsi l'importance croissante qu'assume ce nouveau domaine d'assistance.

29. L'aide approuvée comprend un montant de 1 016 400 dollars couvrant le remboursement des dépenses de l'OIT, de la FAO et de l'UNESCO au titre du personnel international affecté aux programmes et des bourses pour les programmes bénéficiant d'une assistance commune jusqu'à la fin de 1965. Sur ce chiffre 662 000 dollars sont destinés au remboursement de la FAO, 275 200 dollars de l'UNESCO et 19 200 dollars de l'OIT. Une somme de 60 000 dollars a été affectée au financement des dépenses imprévues d'assistance technique qui pourraient survenir avant la prochaine session du Conseil d'administration en 1965. Le Conseil a noté que le montant approuvé pour le remboursement était sensiblement inférieur à la somme approuvée aux mêmes fins en 1964, laquelle s'élevait à 1,5 million de dollars. Cette réduction résulte du rang de priorité plus élevé que les gouvernements ont accordé dans leurs demandes pour 1965 aux programmes bénéficiant de l'assistance du FISE dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique de l'ONU.

30. On trouvera à l'annexe II le détail de chaque programme pour lequel une aide a été approuvée. Les engagements et les allocations du Conseil, répartis par grandes catégories de programmes et par région, font l'objet des tableaux 1 et 2 ci-après.

31. A la clôture de la session, le FISE fournissait une aide pour un total de 553 programmes à long terme, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 1

ETAT RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUIN 1964
par région et par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie centrale et méridionale	Asie orientale et Pakistan	Europe	Méditer- ranée orientale	Programmes inter- régionaux	Total	Pourcentage
SANTÉ	2 262 329	6 912 980	3 594 600	3 272 433	115 000	2 236 079	-	18 393 476	57,09
Services de santé	1 870 329	3 495 300	2 298 000	1 933 953	92 000	303 079	-	9 957 696	31,00
Lutte contre les maladies	392 000	3 417 630	1 306 600	1 333 500	23 000	1 933 000	-	8 405 780	26,09
Faoudisme	-	3 167 000	148 000	500 000	-	1 624 000	-	5 439 000	16,86
Tuberculose/BCG	14 000	250 630	978 000	328 500	-	181 000	-	1 752 180	5,44
Trachome	45 000	-	-	37 000	-	128 000	-	210 000	0,65
Lèpre	333 000	-	180 600	440 000	-	-	-	953 600	2,96
Lutte contre d'autres maladies ^{a/}	-	-	-	23 000	23 000	-	-	51 000	0,16
NUTRITION	999 900	361 900	4 122 200	143 879	752 000	222 800	233 000	6 885 679	21,37
Alimentation des enfants	-	-	-	10 879	-	-	-	10 879	0,04
Nutrition appliquée	987 400	266 900	3 852 200	53 000	-	203 600	283 000	5 646 100	17,52
Conservation du lait	12 500	75 000	170 000	-	600 000	19 200	-	876 700	2,72
Mise au point d'aliments riches en protéines	-	-	-	-	152 000	-	-	152 000	0,47
Autres programmes de nutrition	-	20 000	100 000	80 000	-	-	-	200 000	0,62
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	200 932	174 000	-	148 700	-	133 000	-	656 632	2,04
ENSEIGNEMENT	3 510 000	91 200	208 000	594 000	-	1 397 000	-	5 800 200	18,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	19 200	46 000	-	-	33 000	-	-	98 200	0,30
AUTRES PROGRAMMES ^{b/}	-	23 000	-	35 000	-	-	260 000	388 000	1,20
TOTAL	6 992 361	7 679 030	7 924 800	4 194 067	900 000	3 988 879	543 000	32 222 187	100,00
FRET								2 400 000	
TOTAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES								34 622 187	
Services d'exécution pour 1965								4 777 900	
Dépenses d'administration pour 1965								2 297 300	
TOTAL GENERAL								41 697 387	

a/ Y compris la lutte contre la filariose (28 000 dollars) et la lutte contre la mycose (23 000 dollars).

b/ Comprend 200 000 dollars pour l'aide à la planification par pays et à la préparation des programmes, 128 000 dollars pour un cycle d'études en Asie sur la planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence et pour une assistance à l'Institut latino-américain de planification et 60 000 dollars pour le financement des dépenses imprévues d'assistance technique.

Tableau 2

ETAT RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUIN 1964
par région et par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie centrale et méridionale	Asie orientale et Pakistan	Europe	Méditer- ranée orientale	Programmes inter- régionaux	Total	Pourcentage
SANTÉ	2 178 629	6 122 980	3 430 000	3 766 488	87 000	2 203 072	450 000	18 238 176	66,89
Services de santé	1 921 629	2 477 300	2 288 000	2 431 988	64 000	236 072	450 000	9 868 996	36,19
Lutte contre les maladies	257 000	3 645 680	1 142 000	1 334 500	23 000	1 967 000	-	8 369 180	30,70
Paludisme	-	3 395 000	148 000	521 000	-	1 624 000	-	5 688 000	20,86
Tuberculose/ECG	115 000	250 680	878 000	263 500	-	199 000	-	1 706 180	6,26
Trachome	45 000	-	-	378 000	-	144 000	-	567 000	2,08
Lèpre	97 000	-	116 000	144 000	-	-	-	357 000	1,31
Lutte contre d'autres maladies ^{a/}	-	-	-	28 000	23 000	-	-	51 000	0,19
NUTRITION	1 005 400	424 100	2 122 200	143 879	360 000	222 800	252 000	4 530 372	16,62
Alimentation des enfants	-	-	-	10 879	-	-	-	10 879	0,04
Nutrition appliquée	862 900	329 100	1 652 200	53 000	-	203 600	252 000	3 352 800	12,30
Conservation du lait	142 500	75 000	370 000	-	208 000	19 200	-	814 700	2,99
Mise au point d'aliments riches en protéines	-	-	-	-	152 000	-	-	152 000	0,56
Autres programmes de nutrition	-	20 000	100 000	80 000	-	-	-	200 000	0,73
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	340 932	126 000	-	198 400	-	163 000	-	988 332	3,04
ENSEIGNEMENT	1 106 000	247 200	170 500	745 000	-	737 000	-	3 005 700	11,02
FORMATION PROFESSIONNELLE	19 200	46 000	178 000	-	33 000	-	-	276 200	1,01
AUTRES PROGRAMMES^{b/}	-	23 000	-	35 000	-	-	260 000	388 000	1,42
TOTAL	4 650 161	7 059 280	5 900 700	4 868 767	480 000	3 325 879	962 000	27 266 787	100,00
PRET								3 000 000	
TOTAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES								30 266 787	
Prévisions pour les services d'exécution) dernier semestre de 1964								2 112 700	
Prévisions pour les dépenses d'administration)								1 160 700	
Prévisions pour les services d'exécution) premier semestre de 1964								2 388 950	
Prévisions pour les dépenses d'administration)								1 148 650	
TOTAL GENERAL								37 077 787	

a/ Y compris la lutte contre la filariose (28 000 dollars) et la lutte contre la mycose (23 000 dollars).

b/ Comprend 200 000 dollars pour l'aide à la planification par pays et à la préparation des programmes; 128 000 dollars pour un cycle d'études en Asie sur la planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence et pour une assistance à l'Institut latino-américain de planification et 60 000 dollars pour le financement de dépenses imprévues d'assistance technique.

Tableau 3

Programmes à long terme aidés par le FISE à la clôture de la session
de juin 1964 du Conseil d'administration

	Asie ^{a/}			Asie		Méditerranée inter-		Programmes	
	Afrique	Amériques	centrale et orientale	Méridionale et Pakistan	Europe	orientale	régionaux	aidés	programmes
Services de santé	46	56	8	29	5	17	4	165	
Lutte contre les maladies	47	43	6	29	2	21	-	148	
Nutrition	29	46	7	15	7	14	5	123	
Protection de la famille et de l'enfance	30	9	1	10	-	11	-	61	
Enseignement	14	10	1	8	1	10	-	44	
Formation professionnelle	1	4	1	1	1	1	-	9	
Planification en faveur de l'enfance	-	1	-	1	-	-	1	3	
TOTAL	167	169	24	93	16	74	10	553	

a/ Comprend l'Afghanistan, Ceylan, l'Inde et le Népal.

32. Le tableau 4 donne l'état récapitulatif des engagements et des allocations au titre des programmes approuvés à la session de juin 1964 du Conseil d'administration.

Tableau 4

Etat récapitulatif des engagements et des allocations approuvées à la session de juin 1964 du Conseil d'administration

	Nombre de programmes	Engagements		Allocations	
		Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total
		(En dollars des Etats-Unis)	(En dollars des Etats-Unis)	(En dollars des Etats-Unis)	(En dollars des Etats-Unis)
Santé	124	18 393,5	57,1	18 238,2	66,9
Services de santé	(64)	(9 987,7)	(31,0)	(9 869,0)	(36,2)
Lutte contre les maladies	(60)	(8 405,8)	(26,1)	(8 369,2)	(30,7)
Nutrition	35	6 885,7	21,4	4 530,4	16,6
Protection de la famille et de l'enfance	17	656,6	2,0	828,3	3,1
Enseignement	25	5 800,2	18,1	3 005,7	11,0
Formation professionnelle	3	98,2	0,3	276,2	1,0
Autres programmes ^{a/}	3	388,0	1,2	388,0	1,4
Total pour l'aide aux programmes, fret non compris	207	32 222,2	100,0	27 266,8	100,0
Fret		2 400,0		3 000,0	
Total pour l'aide aux programmes, y compris le fret		36 622,2		30 266,8	

^{a/} Y compris 328 000 dollars pour trois programmes de planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence et 60 000 dollars pour le financement des dépenses imprévues d'assistance technique.

33. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des précisions sur les engagements non liquidés à la clôture à la session de juin 1964, qui s'élevaient à 26,2 millions de dollars, dont 22,7 millions de dollars pour les engagements au titre de programmes.

Soutien privé pour les programmes bénéficiant de
l'assistance du FISE

34. Le Conseil a enregistré avec satisfaction le premier cas d'augmentation du soutien privé accordé pour les programmes du FISE conformément à la procédure que le Conseil a adoptée en janvier 1964 ^{8/} et en vertu de laquelle les comités nationaux ou autres organismes chargés de recueillir des fonds peuvent choisir des programmes déterminés, approuvés par le Conseil d'administration, et s'assurer, pour leur exécution, des contributions privées. Le Comité national néerlandais pour le FISE a accepté de verser au FISE une somme de 71 000 dollars pour financer un programme d'enseignement en Colombie approuvé antérieurement. Ce montant sera recueilli à l'occasion de la commémoration de la Journée des Nations Unies en octobre 1964, organisée conjointement par le Comité, l'Organisation néerlandaise pour l'assistance internationale et le Centre néerlandais de l'UNESCO. Le Comité se propose également de recueillir les fonds supplémentaires nécessaires à l'exécution du programme en 1965 et 1966; ces fonds s'élèveront au total à 63 000 dollars ^{9/}.

Tendances générales des programmes

35. Les directeurs pour les diverses régions ont fait des exposés devant le Comité du programme et le Conseil d'administration et ont fait ressortir les aspects particulièrement importants des tendances des programmes depuis la session du Conseil d'administration en janvier 1964. On peut résumer comme suit quelques-unes des principales idées qu'ils ont avancées et des considérations formulées au cours du débat qui a suivi au Comité et au Conseil :

- a) L'écart entre les besoins de l'enfance et les ressources disponibles pour les satisfaire est considérable;
- b) Un des moyens de faciliter la solution de ce problème serait que les pays établissent des priorités qui tiennent compte des besoins locaux et des possibilités d'action. C'est aux gouvernements qu'il appartient de décider s'il faut concentrer l'aide sur quelques grands problèmes ou l'utiliser en vue d'un développement équilibré dans plusieurs domaines;
- c) Il conviendrait d'encourager plus activement les pays à entreprendre des études complètes de toute la gamme des besoins de l'enfance et de l'adolescence, de manière qu'ils puissent en tenir compte dans leur planification et établir un choix judicieux de priorités;
- d) Le personnel du FISE, en coopération avec le personnel des organismes techniques des Nations Unies, a un rôle utile à jouer pour encourager une bonne planification et un choix judicieux de programmes, si possible dans le cadre des programmes de développement national;
- e) Une caractéristique importante d'un grand nombre de programmes aidés par le FISE est qu'ils mettent de plus en plus l'accent sur la formation de personnel dans le cadre de programmes de formation nationaux et régionaux.

^{8/} Ibid., par. 103-105.

^{9/} Voir le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.472, par. 17-18).

La formation devrait être encouragée à tous les niveaux, qu'il s'agisse de planificateurs ou d'administrateurs, d'enseignants ou de spécialistes, d'auxiliaires ou d'agents bénévoles.

- f) Il conviendrait d'accorder plus d'attention aux moyens par lesquels les pays bénéficiaires peuvent faire profiter les autres pays recevant une assistance des leçons tirées des difficultés ou des succès qu'ils ont connus lors de l'exécution de certains types de programmes.
- g) Les pays continuent de s'intéresser surtout à l'aide à la santé et à la nutrition. Les gouvernements recherchent cependant de plus en plus l'aide du FISE pour l'enseignement, notamment pour la formation pédagogique axée sur les aspects pratiques de l'enseignement et portant également sur l'hygiène et la nutrition. La tendance est également à des programmes de plus vaste portée, dans lesquels plusieurs activités connexes sont étroitement combinées ou associées.
- h) Il est souhaitable que, dans la mesure du possible, les programmes soient planifiés de manière à pouvoir s'étendre à l'ensemble du pays. Ils pourraient revêtir le caractère de projets pilotes, ce qui permettrait aux pays de mettre au point des mesures susceptibles d'être appliquées ultérieurement à une plus grande échelle.
- i) L'efficacité des programmes est beaucoup plus grande lorsqu'on obtient le concours des organismes bénévoles et des animateurs des collectivités intéressées.
- j) Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en janvier 1964 10/, on s'efforce d'inclure dans le plan d'opérations établi pour chaque programme des dispositions expresses concernant l'évaluation.
- k) Conformément également aux vues que le Conseil d'administration a exprimées une nouvelle fois à sa session de janvier 1964 11/, le FISE commence à rechercher plus activement la coopération des organismes multinationaux et bilatéraux qui sont en mesure de venir en aide à l'enfance. On devrait ainsi pouvoir tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et obtenir le concours supplémentaire des diverses sources d'aide extérieure en vue de faire de l'amélioration de la condition de l'enfance et de l'adolescence un des principaux objectifs à long terme du développement général.
- l) Les représentants des services extérieurs du FISE devraient être aussi bien informés que possible des problèmes de l'enfance dans les pays où ils sont affectés, afin de pouvoir esquisser des programmes capables de recueillir l'appui d'organismes d'assistance multilatéraux, bilatéraux et non gouvernementaux.

10/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 3 A /E/3868-E/ICEF/492, par. 85 b)7.

11/ Ibid., par. 99.

36. Dans son exposé, devant le Conseil d'administration, le Directeur pour l'Afrique a attiré l'attention des membres sur la nécessité d'adapter la politique du FISE de telle manière qu'une aide spéciale puisse être accordée aux pays qui ne disposent pas du personnel et de l'infrastructure nécessaires pour organiser des services en faveur de l'enfance, nécessité qui existe aussi dans d'autres régions du monde que l'Afrique. Le Directeur général s'est déclaré disposé à examiner le problème et à soumettre au Conseil d'administration, à sa prochaine session, des recommandations sur les moyens par lesquels le FISE, en collaboration avec d'autres organismes d'aide extérieure, pourrait apporter une aide spéciale à ces pays, étant entendu que cette aide diminuerait progressivement et cesserait dans un délai raisonnable.

37. Le Conseil d'administration a décidé que le Directeur général devrait présenter des recommandations à ce sujet lors de la session de juin 1965. Pour que le Conseil puisse se rendre compte de la façon dont cette aide pourrait être accordée, le Directeur général devrait inclure dans ses recommandations un certain nombre de programmes qui, si le Conseil approuvait le principe de cette assistance et les critères proposés, pourraient également être approuvés aux fins d'exécution immédiate.

Tendances des programmes dans les diverses régions

38. Parmi les questions générales mentionnées ci-dessus, plusieurs ont été précisées dans les exposés des directeurs, lorsqu'ils ont appelé l'attention sur certaines des principales tendances des programmes dans leurs régions respectives. Des renseignements complémentaires à ce sujet sont donnés dans les paragraphes ci-après.

Afrique au sud du Sahara

39. Plusieurs pays ont créé des ministères de la planification ou des offices du plan qui permettront de concentrer l'assistance sur des domaines particulièrement importants entrant dans le cadre de l'action du FISE et de l'effort général entrepris dans ces pays. Plusieurs programmes pour lesquels l'aide du FISE a été sollicitée font partie de plans de développement à long terme ou sont le résultat de la planification dans des domaines intéressant directement l'enfance. On a insisté tout spécialement sur la formation de personnel. De plus en plus de pays estiment que l'enseignement donné aux enfants et aux jeunes devrait avoir un caractère plus pratique. Le FISE maintient des contacts toujours plus étroits avec la Commission économique pour l'Afrique et cherche à assurer une meilleure coordination de son assistance avec celle que fournissent d'autres organes des Nations Unies ainsi que le Fonds de développement de la Communauté économique européenne et divers autres organismes d'assistance bilatérale.

Asie orientale et Pakistan

40. Les gouvernements et le personnel des services extérieurs du FISE s'attachent davantage à faire en sorte que les ressources du FISE soient utilisées pour des programmes auxquels les gouvernements intéressés ont accordé un rang élevé de priorité. Lorsque le pays a un ministère de la planification nationale ou un office du plan, des programmes proposés sont passés en revue compte tenu des plans de développement économique général du gouvernement. La majeure partie de l'aide du FISE pour cette région continuera d'être utilisée pour les services de santé

de base et la lutte contre les maladies. Viendra ensuite l'enseignement, encore qu'il s'agisse là d'un domaine d'assistance assez nouveau pour le FISE. On s'efforce d'améliorer la qualité de l'enseignement. Une fraction relativement faible de l'aide du FISE est consacrée aux programmes de nutrition et de service social. Ces programmes se voient rarement attribuer par les gouvernements un rang de priorité élevé et l'on manque de crédits et de personnel qualifié pour les activités dans ces domaines. Dans l'ensemble, les gouvernements ne sont pas en mesure d'accroître sensiblement les crédits budgétaires dans le secteur social et s'il existe des signes encourageants montrant que les hauts fonctionnaires commencent à se rendre compte de la nécessité de rectifier les déséquilibres, il est probable qu'au cours des quelques années à venir on insistera surtout sur la meilleure utilisation des ressources qui sont déjà disponibles. Des rapports d'étroite collaboration se sont établis entre le FISE, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et l'Institut asiatique de développement et de planification économiques.

Asie centrale et méridionale

41. L'aide du FISE à l'Inde a porté sur trois domaines principaux : les services de santé de base et la lutte contre les maladies transmissibles; la nutrition et l'enseignement. Le gouvernement a récemment marqué son intérêt également pour une aide au développement communautaire urbain. L'évaluation du troisième plan quinquennal, faite au milieu de la période d'exécution du plan, a incité le gouvernement à prendre diverses mesures qui, on l'espère, permettront aux secteurs dans lesquels il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs d'aller de l'avant au cours des deux dernières années. Le FISE participe à des échanges de vues sur les possibilités d'aide du Fonds pour divers aspects du quatrième plan quinquennal actuellement en préparation. D'autres pays de la région qui envisagent d'établir des plans à long terme s'intéressent aussi à l'éventualité d'une participation analogue du FISE. En Afghanistan, c'est surtout dans le domaine de l'enseignement que l'on recherche l'assistance du FISE et il est vraisemblable qu'il en sera de même au Népal. La Mongolie et le Bhoutan ont exprimé le vœu de bénéficier de l'assistance du FISE et des visites seront faites sur place pour établir des contacts et examiner les programmes qui pourraient être entrepris.

Méditerranée orientale

42. Si la planification du développement existe aujourd'hui, à des degrés divers, dans tous les pays de la région, c'est dans l'ensemble sur le développement économique et les travaux publics que l'on insiste principalement. Les planificateurs devraient accorder plus d'attention aux besoins de l'enfance. Plusieurs pays insistent énormément sur l'amélioration et le développement de leurs services de santé, mais l'on s'est assez peu préoccupé jusqu'ici de l'assainissement. Dans le domaine de la lutte contre les maladies, la contribution du FISE a porté surtout sur l'éradication du paludisme; cependant, on a commencé d'aborder aussi la lutte contre la tuberculose, le trachome et la bilharziose. L'enseignement, et notamment la formation d'enseignants pour le cycle primaire, bénéficie désormais d'un rang de priorité beaucoup plus élevé et il faut certainement prévoir qu'il s'agira là à l'avenir d'un des principaux domaines d'assistance du FISE dans la région. Les progrès dans le domaine de la nutrition appliquée seront vraisemblablement lents; cependant, l'aide du FISE pour la conservation du lait a déjà donné des résultats notables et durables et si on l'augmente, lorsqu'il est possible de le faire, elle contribuera beaucoup à l'amélioration de la nutrition. Le domaine des services

sociaux est relativement nouveau pour le FISE et là c'est surtout pour la formation qu'il prêtera son concours. Un programme de développement communautaire a déjà été exécuté avec succès dans un pays de la région et les autres pays pourront sans doute en tirer un enseignement utile.

Europe et Afrique du Nord

43. L'aide du FISE à l'Europe a considérablement diminué et ne porte plus aujourd'hui que sur les aspects fondamentaux des programmes de santé et de nutrition dans plusieurs pays en bordure de la Méditerranée et en Pologne. En Afrique du Nord, l'aide du FISE à l'Algérie a essentiellement pour objet de régler deux problèmes critiques dans l'immédiat : il s'agit d'accélérer la formation d'enseignants pour le cycle primaire et de créer une infrastructure de base dans le domaine de la santé. Au Maroc, le programme d'organisation des services de santé est celui qui reçoit la fraction la plus importante de l'assistance du FISE. Néanmoins, l'assistance du FISE pour l'enseignement primaire dans les régions rurales, la puériculture et l'économie domestique et l'éducation nutritionnelle aura également d'importantes répercussions à long terme. En Tunisie, l'aide du FISE est dispensée dans le cadre plus large de la politique d'ensemble du gouvernement visant à régler plusieurs problèmes graves intéressant l'enfance dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement et de la formation préprofessionnelle.

Amériques

44. L'éradication du paludisme est un domaine prioritaire dans les Amériques et continue de se voir attribuer une forte proportion de l'aide du FISE. Les résultats ont été spectaculaires, mais il reste des zones où la transmission persiste et où, pour prendre les mesures complémentaires qui s'imposent, les gouvernements et le FISE devront continuer à faire de gros investissements. Les gouvernements s'intéressent de plus en plus à l'organisation de services de santé intégrés comprenant la protection maternelle et infantile, la lutte contre les maladies et l'assainissement. On continue à se préoccuper du problème de la nutrition dans la région. Dans le cas de l'enseignement, la participation du FISE concerne principalement la formation des enseignants ruraux non qualifiés et la réorganisation des services d'inspection. D'intéressants programmes de services sociaux ont été approuvés pour le Brésil, le Chili et la Colombie. Pour créer les services nécessaires à l'exécution de tous les types de programmes, il faut préparer du personnel et, dans bien des cas, les programmes insistent avant tout sur la formation. Le FISE continuera de collaborer avec la Commission économique pour l'Amérique latine et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, notamment pour l'organisation du cycle d'études sur la planification en faveur de l'enfance dans le cadre du développement national et pour les études d'ensemble sur les besoins de l'enfance dans les divers pays; le cycle d'études sera entrepris par le Gouvernement d'El Salvador en juillet 1964.

Tendances des diverses catégories de programmes

Santé

45. Les programmes de santé ont continué à absorber la plus grande partie des ressources du FISE, soit 57 p. 100 des fonds engagés pour l'ensemble des programmes. Sur les 207 programmes pour lesquels une assistance a été approuvée, 124 étaient des programmes de santé. Le plus grand nombre intéressaient l'Afrique (35) et les Amériques (35 également).

46. Trente et un pour cent des engagements approuvés étaient destinés aux services de santé de base, tous les programmes dans ce domaine faisant une place très importante aux services d'hygiène maternelle et infantile. La tendance a continué d'être à l'intégration des mesures de lutte contre les maladies dans les activités des services de santé permanents. A l'occasion de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration, on a fait observer qu'il était important que l'aide fournie par le FISE dans ce domaine ait principalement pour objet d'améliorer la qualité et d'étendre la portée des soins aux mères et aux enfants, d'encourager les programmes de formation à des niveaux plus élevés dans les pays en voie de développement et de donner une formation polyvalente aux agents sanitaires. Le Conseil d'administration espère recevoir, à sa prochaine session, un rapport sur les services de santé de base 12/.

47. L'un des grands programmes approuvés, pour lequel un engagement de près de 1,9 million de dollars est prévu, concerne les services de santé rurale en Inde. Ce programme s'est développé à un rythme accéléré, par suite notamment du succès remporté par la campagne nationale d'éradication du paludisme et de la nécessité de consolider et de maintenir les résultats acquis. Le Conseil d'administration a été frappé par l'ampleur de ce programme et a estimé qu'une étude approfondie, consignant les résultats de l'expérience acquise et indiquant comment a été utilisée l'aide du FISE, serait extrêmement utile non seulement à l'Inde mais à de nombreux autres pays qui s'en inspireraient pour la mise au point de leurs propres programmes de santé. Un autre programme important, pour lequel un engagement de 2,4 millions de dollars a été approuvé, concerne l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les villages au Brésil. Tous les programmes d'assainissement qui ont été approuvés prévoient la participation des collectivités et des dispositions en vue d'assurer par la suite le financement des opérations et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau.

48. Vingt-six pour cent des engagements approuvés lors de la session au titre des programmes sont destinés à des campagnes de lutte contre les maladies (principalement le paludisme, la tuberculose, la lèpre et le trachome). Un certain nombre de ces programmes traduisent les efforts déployés pour combiner diverses activités de lutte contre les maladies avec les campagnes polyvalentes sur le terrain. Les plans d'ensemble élaborés par plusieurs pays dans le domaine de la santé reflètent le rapport étroit qui existe entre les services de santé de base et les programmes d'éradication du paludisme. Nombre de pays ont demandé au FISE de les aider à la fois à renforcer leurs services de base et à financer les mesures d'éradication du paludisme de manière qu'ils puissent sauvegarder les résultats acquis lors des

12/ Voir, à ce propos, le par. 88.

campagnes d'éradication une fois celles-ci achevées. L'éradication du paludisme a continué à recevoir de beaucoup la plus grande partie de l'assistance destinée à la lutte contre les maladies, 17 p. 100 de tous les engagements approuvés pour l'aide au programme lui étant consacrés. Dans tous les programmes de lutte contre la tuberculose, il s'agissait de poursuivre les opérations antérieurement aidées.

49. Le Conseil d'administration compte être saisi, à sa prochaine session, d'un rapport passant en revue les programmes de lutte contre la lèpre 13/. Il examinera également à cette session la politique du FISE touchant l'aide aux programmes de lutte contre la tuberculose et aux campagnes de vaccination par le BCG 14/. Le Conseil d'administration a approuvé, pour la première fois, l'octroi d'une assistance à un projet pilote de lutte contre la filariose dans le Samoa-Occidental et l'on espère que ce projet permettra de mettre au point des méthodes dont on pourra ensuite élargir l'utilisation pour traiter les millions d'enfants atteints de cette maladie à travers le monde.

Nutrition

50. L'assistance approuvée dans le domaine de la nutrition représente environ 21 p. 100 des engagements au titre des programmes. Vingt-cinq programmes (dont 13 nouveaux) concernent la nutrition appliquée et prévoient à la fois diverses activités d'éducation nutritionnelle et des mesures propres à stimuler la production locale et la consommation d'aliments de protection. Comme d'habitude, la formation à divers niveaux est un élément important de ces programmes. Parmi ceux qui intéressent l'Afrique, trois prévoient l'intégration de l'éducation nutritionnelle dans les cours organisés dans les universités pour les agents de vulgarisation rurale et les spécialistes de l'économie domestique. A l'occasion de la discussion des programmes de nutrition appliquée par le Comité du programme, on a insisté sur la nécessité de faire une plus grande place à la formation à un niveau intermédiaire, sur l'importance de programmes de formation au niveau des villages qui bénéficieraient de l'appui solide des autorités locales chargées tant de la santé publique que de l'enseignement et sur la nécessité d'une coordination aussi étroite que possible entre les programmes de nutrition appliquée et d'enseignement primaire. La proposition tendant à ce que le FISE participe à la préparation de manuels de nutrition et de matériel pédagogique a été accueillie favorablement.

51. Le Comité du programme et le Conseil d'administration ont examiné avec un vif intérêt le vaste programme indien de nutrition appliquée qui a bénéficié de l'assistance du FISE dans plusieurs Etats, et qui doit maintenant être étendu progressivement à l'ensemble du pays. L'engagement du FISE pour ce programme sera de 3,7 millions de dollars pour la période 1964-1967. A l'occasion de l'examen de ce programme par le Conseil d'administration et par le Comité du programme, une discussion a eu lieu au sujet de la position de l'OMS, qui hésitait à participer à son extension tant qu'il n'aurait pas été évalué et analysé. Le programme bénéficie de l'appui sans réserve de la FAO. L'OMS n'a pas retiré son approbation technique et ne s'oppose pas à ce qu'il soit étendu à d'autres Etats, avec l'appui de la FAO et du FISE. Au cours de la discussion, on a appelé l'attention des membres sur le problème qu'une telle situation créait pour le FISE.

13/ Idcm.

14/ Voir E/ICEF/P/L.472, par. 65 à 67.

On a exprimé l'espoir de voir le programme se poursuivre avec l'entière coopération des deux institutions techniques 15/.

Protection de la famille et de l'enfance

52. Sur les dix-sept programmes pour lesquels les allocations ont été approuvées, plusieurs concernent des domaines d'activité nouveaux pour les pays intéressés. Deux d'entre eux (ceux pour Bangkok et Tunis) ont pour objet d'améliorer la situation des familles vivant dans des conditions difficiles dans les villes. Si dans l'ensemble on a accueilli avec satisfaction l'idée d'une assistance du FISE dans ce domaine, plusieurs représentants ont toutefois contesté l'opportunité d'étendre cette aide au secteur du logement comme on l'envisage dans le programme de Bangkok; d'autres par contre ont jugé que cette aide se justifiait dans la mesure où le programme, en encourageant l'autoconstruction, apporterait une amélioration des conditions de vie familiales. L'un des programmes du FISE dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance vise à renforcer les tribunaux pour enfants et les services connexes pour les enfants abandonnés et inadaptés (Chili), tandis qu'un autre tend à régler les problèmes particuliers des enfants qui ressentent les effets des troubles civils (Colombie). Un autre prévoit l'établissement de centres communautaires qui feraient appel aux formes traditionnelles d'entraide (Ethiopie). En Lybie il s'agit d'un cas où le FISE participera à un programme national de protection sociale dans le cadre d'un plan national de développement social.

53. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance des services de protection de la famille et de l'enfance où ils voient un élément essentiel de tout programme national équilibré en faveur de l'enfance. On a également souligné l'intérêt qu'il y aurait à combiner les services de santé et d'économie domestique avec les services sociaux; une telle mesure aurait, sur les programmes de formation, des incidences que les services intéressés devront examiner de plus près.

Enseignement

54. Les engagements que le Conseil d'administration a approuvés pour l'octroi d'une première assistance ou d'une assistance complémentaire dans ce domaine représentent 18 p. 100 des engagements approuvés au titre des programmes, ce qui porte à 44 le nombre de programmes approuvés dans ce domaine d'activité relativement nouveau pour le FISE. Dans nombre de pays en voie de développement on a constaté qu'en général les maîtres avaient une formation insuffisante et les enfants ne fréquentaient l'école que très peu de temps. Dans la plupart des programmes, l'aide du FISE porte principalement sur la formation pédagogique des futurs enseignants et des enseignants déjà en fonctions. On a également fait ressortir la nécessité d'élargir et d'approfondir le programme d'études pour qu'il soit plus en rapport avec la vie quotidienne. Les travaux manuels et techniques figurent de plus en plus fréquemment au programme des écoles primaires et secondaires. De même, l'inclusion de l'éducation sanitaire et de l'économie domestique dans les programmes de formation pédagogique se généralise. On accorde une attention accrue à l'enseignement des filles. L'assistance conjointe du FISE et de l'UNESCO permet à de nombreux pays d'envisager des plans à long terme dans le domaine de l'enseignement.

15/ Voir E/ICEF/P/L.472, par. 77 à 83 et E/ICEF/SR.318.

Formation professionnelle

55. Le Conseil d'administration a approuvé une assistance pour trois programmes de formation professionnelle. On a ainsi porté à neuf le nombre de pays auxquels le FISE, en collaboration avec l'OIT, fournit une assistance pour des programmes intéressant les jeunes qui, ayant quitté trop tôt l'école, n'ont pas la formation voulue pour prendre un emploi.

Planification et établissement des programmes

56. Le Conseil d'administration a approuvé des allocations pour deux programmes d'aide à la planification nationale. La première est une allocation supplémentaire pour financer le cycle d'études asiatique sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du développement national, pour lequel une première allocation avait été approuvée en janvier 1964. La deuxième est une allocation supplémentaire pour aider à organiser à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale des cours de formation, des activités de recherche et des services consultatifs dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les services en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Au paragraphe 16 il est fait allusion au rapport existant entre ces programmes et la conférence de la table ronde qui s'est tenue en avril 1964 sur l'enfance et la jeunesse dans la planification du développement.

57. Le Conseil d'administration a également approuvé une allocation destinée à alimenter le Fonds interrégional d'aide aux pays pour la planification et la mise au point de programmes; ce fonds a, dans le passé, grandement facilité l'élaboration des programmes et l'on y a eu recours pour aider à préparer 24 des programmes qui ont fait l'objet des recommandations dont le Conseil d'administration a été saisi à la présente session. La plupart, mais non la totalité, sont des programmes nouveaux dont les pays ont relativement peu d'expérience. Il est particulièrement encourageant de noter le nombre de programmes de services sociaux qui ont été préparés avec l'aide de ce fonds. Certains membres ont toutefois regretté que ce fonds ait rarement servi à élaborer des plans d'ensemble en faveur de l'enfance dans le cadre des plans nationaux de développement. On a pensé que les cycles régionaux de planification et l'aide que le FISE accorderait aux instituts de planification latino-américain et asiatique inciteraient peut-être les intéressés à y recourir plus largement à l'avenir à cet effet.

Autres questions relatives aux programmes

Funds-in-trust

58. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1964 d'accepter des funds-in-trust dans certaines conditions 16/, le Directeur général a accepté des funds-in-trust d'un montant total de 400 000 couronnes (77 220 dollars des Etats-Unis) offerts par la Suède pour la création d'un centre de formation en économie domestique au Tanganyika. La formation qui sera dispensée dans ce centre est directement liée aux programmes

16/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 3A (E/3868 - E/ICEF/492), par. 102.

bénéficiant de l'assistance du FISE dans ce pays. Cette contribution permettra au FISE d'acheter des fournitures et du matériel pour le projet et couvrira les frais de transport par mer et d'assurance; le FISE prélèvera sur cette somme 4 p. 100 du prix des achats pour couvrir les dépenses administratives supplémentaires qui lui incombent.

59. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'initiative prise par le Gouvernement suédois qui, de cette façon, a mis à la disposition du FISE des fonds supplémentaires de source bilatérale pour répondre aux besoins de l'enfance; il a également noté avec satisfaction que le Gouvernement suédois avait augmenté sa contribution ordinaire au FISE en 1964.

Dépenses locales

60. A la suite des discussions qui ont eu lieu au Comité du programme sur les dépenses locales prises en charge par le FISE pour certains programmes, il a été convenu que le Directeur général présenterait au Conseil d'administration à sa prochaine session un document qui exposerait brièvement la situation récente en ce qui concerne les dépenses locales et indiquerait, pour chaque grande catégorie de programmes, le pourcentage des allocations du FISE consacré aux dépenses locales, en précisant la fraction afférente au matériel et aux fournitures, aux indemnités de subsistance, aux traitements et honoraires et autres frais.

Demandes d'assistance dont le Comité du programme n'a pas été saisi

61. Le Comité du programme a examiné la question des demandes d'assistance présentées par les gouvernements que le Directeur général n'avait pas soumises pour approbation à une session donnée 17/. Le Directeur général a été prié de présenter à la prochaine session du Comité du programme une analyse contenant des renseignements sur le nombre et la nature des demandes d'assistance qu'il ne soumettait pas à l'approbation du Conseil d'administration, sans toutefois indiquer le nom des pays dont elles émanaient.

17/ Voir E/ICEF/P/L.472, par. 28 à 33.

V. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION

62. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité du budget d'administration sur sa trente-troisième session (E/ICEF/AB/L.44) consacré aux rapports financiers du FISE et du Fonds des cartes de vœux pour 1963; au rapport du Comité des commissaires aux comptes; au plan d'utilisation des ressources financières du FISE; au budget d'administration et des services d'exécution pour 1965 et au projet de budget additionnel pour 1964; au budget du Fonds des cartes de vœux pour 1964 et au Fonds de roulement pour les services d'information du FISE. Ces diverses questions sont examinées ci-après, à l'exception du plan d'utilisation des ressources financières du FISE qui est étudié aux paragraphes 13 et 14 du présent rapport.

Rapports financiers du FISE pour 1963

63. Le Conseil d'administration a pris acte que le Comité avait examiné et approuvé le rapport financier du Directeur général pour l'exercice 1963 (E/ICEF/AB/L.40) ainsi que son rapport sur les dépenses des services d'administration et d'exécution en 1963 (E/ICEF/AB/L.42). Le Conseil d'administration a noté que la somme de 304 956 dollars reversée à la masse du FISE représentait le montant du solde, non engagé, du budget d'administration et des services d'exécution pour 1963.

64. Le rapport financier indiquait que les recettes s'étaient chiffrées en 1963 à 32,1 millions de dollars, soit 2,4 millions de dollars de plus qu'en 1962. Le Comité a noté que, sur ce dernier chiffre, l'augmentation des contributions des gouvernements représentait 1 million de dollars et celle des contributions de particuliers, ainsi que les recettes diverses, 1,4 million de dollars. Bien que cette augmentation des recettes fût un sujet de satisfaction pour le Conseil d'administration, certains membres ont souligné combien elle était insuffisante eu égard à l'écart énorme entre les besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement et les ressources extérieures dont on disposait pour y faire face. L'augmentation des contributions des gouvernements a été inférieure à celle des contributions de sources privées et d'autres sources et l'on a exprimé l'espoir que cet état de choses n'indiquait pas, de la part des gouvernements, une tendance à juger satisfaisante la situation financière du FISE.

65. Le Conseil d'administration a noté que le pourcentage des dépenses d'administration par rapport aux dépenses totales avait été de 5,33 p. 100 en 1963, contre 6,28 p. 100 en 1962, et que celui des dépenses d'exécution avait été de 8,42 p. 100 contre 9,24 p. 100 en 1962 18/. Certains représentants ont relevé que ces pourcentages avaient eu tendance à fléchir depuis 1960 et 1961 et ont demandé à quel niveau ils s'établiraient vraisemblablement à l'avenir. Le Directeur général a signalé que ces pourcentages, qui étaient dans une large mesure fonction des dépenses d'assistance, ne reflétaient pas nécessairement le volume de travail du FISE, notamment en raison des changements qualitatifs survenus dans la nature du travail, par exemple de l'accroissement relativement important de l'aide aux

18/ Voir E/ICEF/AB/L.40, par. 53 et 54.

programmes exigeant beaucoup de petit matériel varié plutôt que des fournitures achetées en gros, du concours prêté par le personnel tant pour l'utilisation des ressources propres du pays que de l'aide bilatérale pour les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse (concours qui, dans bien des cas, n'ajoute rien aux dépenses du FISE au titre des programmes), et enfin de l'assistance administrative accrue fournie aux nouveaux pays indépendants. De plus, le prix des fournitures achetées par le FISE demeurait en moyenne à peu près constant, tandis que le coût unitaire des services de personnel augmentait. Le Directeur général a donc signalé qu'il serait dangereux de prendre ces pourcentages pour seuls critères de l'efficacité administrative. Il a estimé que le pourcentage des dépenses d'administration par rapport aux dépenses totales serait de 5,5 à 6 p. 100 en 1964 et 1965 et celui des dépenses des services d'exécution de 10 à 11 p. 100.

66. Le Conseil d'administration a pris acte que le Comité avait examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la vérification des comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963 (E/ICEF/AB/L.40/Add.1). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a fait des recommandations touchant les problèmes que posent la planification et l'exécution des opérations d'achat pour les programmes de type récent (par. 4), et le renforcement de la Section de vérification intérieure des comptes (par. 5). Le rapport du Comité résume 19/ le compte rendu fait par le Directeur général des mesures qu'il a déjà prises ou se propose de prendre pour donner suite à ces recommandations. Il s'agit notamment d'établir des listes types pour encourager la normalisation des demandes de fournitures présentées par les services extérieurs, notamment pour les nouveaux types de programmes qui exigent des centaines de petits articles et d'agrandir et de renforcer le centre d'emballage et d'assemblage de Copenhague. Ces deux mesures auraient pour effet d'accélérer la livraison du matériel aux services extérieurs. Pour accroître l'efficacité du Service de vérification intérieure des comptes, il est prévu de reclasser le poste du chef de la section au service financier et de créer un nouveau poste; un manuel de vérification est en voie de préparation. Les membres du Comité du budget d'administration ont approuvé les mesures prises. Le Comité a pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes ainsi que des mesures prises ou envisagées par le Directeur général pour donner suite aux observations du Comité et des commissaires aux comptes. Les décisions du Comité ont été approuvées par le Conseil d'administration.

Projet de budget additionnel pour 1964

67. Le Directeur général a estimé qu'en 1964 il faudrait demander des crédits additionnels pour faire face à des dépenses imprévues des services d'administration et d'exécution. Le Conseil d'administration a cependant noté que le Directeur général avait été autorisé par le Comité du budget d'administration à se servir de la réserve de 50 000 dollars pour dépenses imprévues afin de faire face aux dépenses qui ne pourraient pas être couvertes au moyen des allocations inscrites au budget et approuvées 20/.

Budget des services d'administration et d'exécution pour 1965

68. Ainsi qu'il a été indiqué au paragraphe 73, le Conseil d'administration a approuvé le budget des services d'administration et d'exécution pour 1965, qui

19/ Voir E/ICEF/AB/L.44, par. 12 à 25.

20/ Ibid., par. 39 et 40.

prévoit un montant brut de 7 075 200 dollars, dont 4 777 900 dollars pour les services d'exécution et 2 297 300 dollars pour les dépenses d'administration. Le montant net total du budget se chiffre à 6 377 200 dollars, après déduction du montant estimatif des recettes nettes. Le montant brut accuse une augmentation de 528 400 dollars par rapport à 1964, soit 8,1 p. 100. Cette augmentation est due, à concurrence de 24 p. 100 environ, au relèvement des traitements et salaires, et aux augmentations réglementaires résultant de résolutions de l'Assemblée générale ou de modifications apportées aux indemnités de poste et au barème des traitements des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui s'appliquent automatiquement au FISE.

69. Le budget prévoit un accroissement net de six postes internationaux et de 31 postes d'agents locaux financés par le FISE. Il prévoit également 11 nouveaux postes d'agents locaux rémunérés par les gouvernements bénéficiaires. L'augmentation du nombre des postes internationaux répond principalement à l'accroissement du volume de travail pour les achats et la planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Pour faire face à l'accroissement du volume du travail dans le domaine de l'évaluation des programmes, on compte recruter des consultants pour de courtes périodes. Le nombre des postes internationaux au Siège est resté le même qu'en 1964. Dans les services extérieurs, quatre nouveaux postes ont été créés (à Alger, Brazzaville, Santiago et Séoul). Deux nouveaux postes sont prévus pour le centre d'emballage et d'assemblage de Copenhague. L'augmentation totale du nombre des postes d'agents locaux est de 42 (dont 31 financés par le FISE et 11 par les gouvernements bénéficiaires). Le nombre total des postes permanents figurant au budget de 1965 se répartit comme suit : 188 postes internationaux (70 au Siège et 118 dans les services extérieurs); 330 postes d'agents locaux financés par le FISE (119 au Siège et 211 dans les services extérieurs); 236 postes des services extérieurs financés par les gouvernements bénéficiaires en vertu des accords de base. Le nombre total de postes financés par le FISE est de 518.

70. Les membres du Conseil d'administration ont noté que la représentation géographique s'était améliorée parmi le personnel du FISE et ont exprimé l'espoir qu'il continuerait d'en être ainsi. Le Conseil a pris acte qu'au cours des deux dernières années le FISE avait eu plus largement recours au personnel recruté sur place pour faire face à l'accroissement du volume de travail dans les services extérieurs. Dans cet ordre d'idées, il faut relever tout spécialement l'emploi, dans la catégorie des administrateurs de personnel national qui joue un rôle croissant dans les services d'exécution fournis par les bureaux extérieurs du FISE. Le budget de 1965 prévoit 60 postes de cette nature, dont 28 financés par le FISE et 32 par les gouvernements bénéficiaires.

71. Conformément aux directives données par le Comité du budget d'administration après examen d'une étude administrative sur le FISE faite en 1960, la permutation du personnel des services extérieurs à l'expiration d'une période de six ans est maintenant généralement appliquée. La procédure d'affectation en un lieu donné pour une période de six ans permet également de faire coïncider la mutation d'un fonctionnaire avec son congé dans les foyers. Cette période, plus longue que celle en usage dans les autres organismes des Nations Unies, convient bien au FISE dont la majorité du personnel des services extérieurs se trouve dans des bureaux de zone où il lui faut se familiariser avec les conditions dans plusieurs pays. C'est pourquoi le FISE a fixé à six ans la période maximum pendant laquelle les fonctionnaires peuvent bénéficier de l'indemnité d'affectation.

72. Plusieurs membres du Conseil ont signalé que leur délégation hésitait à approuver une augmentation des dépenses d'administration. Il importait en effet que le FISE conservât sa réputation d'organisme économe modèle en matière d'administration. Toutefois, compte tenu des explications fournies, ces membres ont pensé que les augmentations demandées étaient raisonnables et se sont déclarés prêts à les appuyer.

73. Le Conseil d'administration a adopté la résolution ci-après relative au projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1965 :

A

Couverture de crédits pour l'exercice 1965

Le Conseil d'administration décide

1. D'approuver, pour l'exercice 1965, une ouverture de crédits de 7 075 200 dollars des Etats-Unis, aux fins ci-après :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
<u>Chapitre premier</u> : Traitements et salaires et dépenses communes de personnel	6 161 100
<u>Chapitre 2</u> : Autres dépenses et matériel	<u>914 100</u>
TOTAL DE L'OUVERTURE DE CREDITS	<u>7 075 200</u>

2. D'autoriser le Directeur général à administrer comme un tout les crédits ouverts à chacun des chapitres 1 et 2. Toutefois, il ne peut procéder à aucun virement de fonds d'un chapitre à l'autre sans l'autorisation préalable du Comité du budget d'administration.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice 1965

Le Conseil d'administration décide

1. D'approuver, pour l'exercice 1965, des prévisions de recettes de 698 000 dollars des Etats-Unis, se répartissant ainsi :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes provenant des contributions du personnel (nettes)	623 000
Autres recettes	<u>75 000</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>698 000</u>

Financement de l'ouverture de crédits pour l'exercice 1965

Le Conseil d'administration décide

1. Que pour l'exercice 1965, l'ouverture de crédits de 7 075 200 dollars des Etats-Unis sera financée comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
A la session de juin 1964, par une allocation de	3 537 600
A la session de juin 1965, par une allocation de	<u>3 537 600</u>
TOTAL DE L'OUVERTURE DE CREDITS	<u>7 075 200</u>

Allocations pour les dépenses d'administration
et les dépenses des services d'exécution

74. Le Conseil d'administration a alloué 3 273 400 dollars pour les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution pour le dernier semestre de 1964, et 3 357 600 dollars pour le premier semestre de 1965.

Fonds des cartes de vœux

75. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait approuvé le projet de budget du Fonds des cartes de vœux pour la campagne de 1964 (1er septembre 1964-31 août 1965), d'un montant brut de 1 400 850 dollars, dont le détail est indiqué dans le projet présenté par le Directeur général (E/ICEF/AB/L.36). Le Comité a également autorisé le Directeur général à engager, le cas échéant, des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 15 p. 100 du montant brut du budget pour couvrir les frais afférents à l'accroissement de la production et des ventes et à virer d'un compte à un autre, selon les besoins, les crédits inscrits au budget. Etant donné la nécessité de prendre des engagements pour la campagne de 1965 avant le début de l'exercice financier (1er septembre 1965), le Directeur général a également été autorisé à engager des dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 1 million de dollars, à titre d'avance sur le budget de 1965 21/.

76. Les recettes nettes du Fonds des cartes de vœux pour la campagne de 1963 ont été évaluées à 1,9 million de dollars, contre 1,6 million de dollars en 1962, 1,1 million de dollars en 1961 et 1 million de dollars en 1960. Les recettes nettes pour la campagne de 1964 ont été estimées à 2,3 millions de dollars. L'objectif des ventes pour la campagne de 1964 est de 38 millions de cartes, soit 6 millions de plus qu'en 1963.

21/ Ibid., par. 49 et 50.

77. Le Conseil s'est déclaré très satisfait des résultats remarquables obtenus par le Fonds des cartes de vœux qui a réussi, au cours des dernières années, à accroître ses ventes de 20 à 25 p. 100 par an.

78. Le Conseil d'administration a noté que le Comité avait examiné et approuvé les comptes du Fonds des cartes de vœux du FISE pour la période allant du 1er septembre 1962 au 31 août 1963 (E/ICEF/AB/L.41) et avait pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/AB/L.41/Add.1). En raison de l'expansion constante du Fonds des cartes de vœux, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de procéder à une étude de la gestion du Fonds. Après un échange de vues, le Comité a décidé que le Directeur général devrait faire appel à des consultants pour les problèmes particuliers et avoir recours, en matière de gestion, aux services consultatifs disponibles au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il a estimé toutefois que le Directeur général devrait différer la décision d'entreprendre une étude d'ensemble de la gestion du fonds 22/. Le Conseil a approuvé les décisions du Comité.

Fonds de roulement pour les services d'information du FISE

79. Le Conseil a noté que le Comité du budget d'administration avait examiné un rapport du Directeur général sur le Fonds de roulement pour les services d'information du FISE (E/ICEF/AB/L.37 et Corr.1). Ce fonds, créé en vue de couvrir sur les recettes, les frais de production de certains matériels de documentation producteurs de recettes (livres et autre documentation et matériel audio-visuel pour la télévision, la radio et les projections et expositions destinés à des groupes), avait, à la fin de 1963, un solde créditeur atteignant à peu près le plafond de 60 000 dollars fixé par le Conseil. Les programmes prévus pour 1965 entraîneraient des dépenses évaluées à un chiffre dépassant 100 000 dollars.

VI. REUNION DES COMITES NATIONAUX EUROPEENS POUR LE FISE

80. Le Conseil d'administration a reconnu que l'appui des organismes gouvernementaux et privés 23/ dépendait de la reconnaissance par le grand public des besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement. Le Conseil a donc accueilli avec satisfaction le rapport sur la dixième réunion des comités nationaux européens pour le FISE, tenue à Dublin en mai 1964, et qui a été très fructueuse, et s'est félicité de constater comment les comités nationaux s'efforcent d'intensifier et étendre leurs activités en vue de familiariser le public et les autorités avec ces problèmes et d'organiser des campagnes d'appel de fonds auprès d'organismes privés.

81. Le Conseil d'administration a exprimé sa vive gratitude aux comités nationaux pour leur initiative, et au Gouvernement et au peuple irlandais pour leur hospitalité.

22/ Ibid., par. 26 à 29.

23/ Voir par. 8 à 11, 34, 58-59 et 64 du présent rapport.

VII. REPRESENTATION DU FISE AUX COMITES MIXTES FAO/FISE ET FISE/OMS DES DIRECTIVES

82. Le Conseil d'administration a fixé la représentation du FISE aux prochaines sessions des comités mixtes FAO/FISE et FISE/OMS des directives, prévues pour le début de 1965. A cet égard, le Conseil a émis le vœu de voir respecter davantage à l'avenir le principe de la rotation.

Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

83. Le Conseil d'administration a décidé que le FISE serait représenté à la prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires par le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme, en raison de leurs fonctions, et par les représentants ci-après du Conseil d'administration : le Dr K. Bain (Etats-Unis d'Amérique), le Dr R. Debré (France) et le Dr D. Venediktov (Union des Républiques socialistes soviétiques). Leurs suppléants seront le Dr Adeniyi-Jones (Nigéria), le Dr I. Dogramaci (Turquie) et le Dr R. Farah (Tunisie).

Comité mixte FAO/FISE des directives

84. Le FISE sera représenté au Comité mixte FAO/FISE des directives par le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme, en raison de leurs fonctions, et par les représentants de trois gouvernements élus parmi les membres du Conseil d'administration. Les personnes désignées par les gouvernements devront, dans la mesure du possible, être ou avoir été membres des délégations des gouvernements auprès du FISE et devront être choisies par les gouvernements intéressés en consultation avec le Directeur général. La procédure à suivre pour le choix des suppléants est la même que pour les trois représentants.

85. Le Conseil d'administration a décidé que, pour la prochaine session du Comité, les représentants devraient être choisis par les gouvernements de l'Inde, de la République fédérale d'Allemagne et de la Tunisie ^{24/}. Leurs suppléants seront choisis par les Gouvernements nigérien, mexicain et philippin.

^{24/} Le représentant de la Tunisie a fait savoir au Conseil d'administration que la participation de son gouvernement était subordonnée à son acceptation officielle de devenir membre du Comité.

VIII. QUESTIONS A EXAMINER A LA SESSION DE JUIN 1965
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

86. Comme il est indiqué dans d'autres parties du présent rapport, plusieurs questions ont été soulevées au cours des délibérations du Comité du programme et du Conseil d'administration, dont il a été convenu de renvoyer l'examen à la session de juin 1965 du Conseil d'administration. Il s'agit notamment de la question d'une aide spéciale du FISE aux pays qui ne disposent pas du personnel et de l'infrastructure nécessaires pour entreprendre des programmes normaux (par. 36 et 37); des nouvelles mesures que le FISE pourrait prendre en vue d'assurer à l'enfance et à l'adolescence la place qui leur revient dans la planification du développement national, y compris celles qu'a recommandées la Conférence de Bellagio (par. 26); d'un mémoire du Directeur général sur l'historique de la pratique suivie par le FISE en matière de dépenses locales (par. 60); et d'un mémoire du Directeur général sur les demandes d'aide qui n'ont pas été présentées au Conseil d'administration (par. 61).

87. Divers représentants ont soulevé d'autres questions que le Conseil d'administration a également accepté d'examiner à sa session de juin 1965; elles concernent notamment l'utilisation des excédents alimentaires mondiaux au profit des enfants, peut-être dans le cadre du Programme alimentaire mondial; les critères à adopter pour les secours d'urgence, et plus spécialement la distinction à établir entre les secours immédiats et les secours pour la reconstruction à la suite d'un cataclysme; l'évaluation des grands programmes à l'expiration d'un délai suffisant après la cessation de l'aide du FISE, de manière à apprécier la valeur de cette aide et de décider des mesures qui pourraient être prises pour maintenir les résultats acquis; et enfin les critères que le FISE devrait appliquer pour aider les programmes orientés vers la recherche.

88. Le Conseil d'administration a pris acte qu'il serait saisi à sa session de juin 1965 des rapports du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) et du Comité mixte FAO/FISE des directives. A sa session de janvier 1964, le Conseil d'administration a décidé qu'à chaque session consacrée aux décisions de principe, il examinerait un ou deux rapports spéciaux contenant une évaluation ou une étude sur un type différent de programme ^{25/}. Trois rapports de cette nature sont prévus pour la session de juin 1965 : l'un sur les services de santé de base, y compris l'hygiène maternelle et infantile; l'autre sur la lutte contre la lèpre; et le troisième sur les répercussions économiques et sociales de la conservation du lait dans certains pays en voie de développement. Les deux premiers rapports seront examinés d'abord par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et le troisième par le Comité mixte FAO/FISE des directives.

89. La nécessité de poursuivre les recherches sur les divers moyens d'améliorer l'avenir des enfants et des adolescents dans les pays en voie de développement s'est manifestée au cours des discussions récentes devant le Conseil d'administration et le Directeur général y a fait allusion dans sa déclaration liminaire.

^{25/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 3A (E/3868-E/ICEF/492), par. 85 a).

Il a donc applaudi à l'offre du nouvel Institut de recherches sociales des Nations Unies à Genève d'examiner avec le FISE les possibilités de recherches dans des domaines intéressant l'enfance. Il estime que ces problèmes méritent également de retenir l'attention d'autres centres. Il rendra compte des faits nouveaux dans ce domaine à la session du Conseil d'administration en juin 1965.

90. Le Directeur général a également souligné qu'il était souhaitable d'accorder plus d'attention aux enfants d'âge préscolaire, ainsi qu'il en avait déjà été fait mention aux récentes sessions du Conseil d'administration. Il a relevé que dans certains pays, les planificateurs étaient plus disposés à libérer des ressources pour la formation professionnelle et l'enseignement secondaire destinés aux enfants plus âgés qui participeraient prochainement à la vie économique du pays que pour les enfants d'âge préscolaire. Cette attitude ne tient pas compte de l'importance que revêt cette période de l'enfance pour le développement physique et mental de l'individu. Les incidences de cette situation sur l'aide du FISE à la formation et sur l'orientation des programmes devaient donc faire l'objet d'une étude plus approfondie.

91. Le Directeur général a informé le Conseil d'administration qu'à une réunion du Groupe consultatif sur l'information, qui s'est tenue immédiatement avant la session du Conseil d'administration, diverses suggestions avaient été avancées en vue de mieux faire connaître au public, grâce à des moyens plus ingénieux, les besoins des enfants dans les pays en voie de développement. Il sera tenu compte de ces suggestions dans les activités futures d'information. Il avait notamment été envisagé que le FISE décerne, à l'occasion d'un festival cinématographique, un prix du meilleur film consacré à certains aspects de la vie des enfants. Le Directeur général a l'intention d'étudier cette proposition, et si elle paraît réalisable, il présentera des recommandations à ce sujet au Conseil d'administration à sa prochaine session.

92. En vue de faciliter les travaux, plusieurs suggestions ont été avancées au Comité du programme et au Conseil d'administration en ce qui concerne la documentation et sa présentation. Il a été convenu qu'il serait tenu compte de ces suggestions lors de la préparation de la session de juin 1965 et qu'avant la clôture de la session on ferait le point de l'expérience acquise en la matière.

93. En considération de ce qui précède, le Conseil d'administration a estimé qu'il faudrait envoyer le projet d'ordre du jour provisoire de la session de juin 1965 assez à l'avance pour que les membres du Conseil d'administration puissent formuler des suggestions, dont il serait tenu compte pour l'établissement de l'ordre du jour provisoire.

94. On s'est accordé à reconnaître que, puisque le Conseil d'administration ne se réunirait pas pendant un an, il conviendrait que le secrétariat du FISE et les membres du Conseil restent en contact officieux. Ainsi, les membres seraient mieux en mesure de suivre les activités du FISE et le personnel du FISE pourrait bénéficier de leurs conseils.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des participants

Membres du Conseil

Président

Afghanistan

Brésil

Bulgarie

Canada

Chili

Chine

Espagne

Etats-Unis d'Amérique

France

Inde

Italie

Mexique

Nigéria

Pakistan

Philippines

Pologne

République arabe unie

République Dominicaine

République fédérale d'Allemagne

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Sénégal

Soudan

Suède

Suisse

Thaïlande

Tunisie

Turquie

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Uruguay

Mme Zena Harman (Israël)

M. Farouk Farhang

M. A. T. de Mesquita, M. S. P. Rouanet

M. Boyko Dimitrov

M. J. W. Willard, M. J. Robichaud

Mlle L. Kracht

M. Mousheng Lin, M. S. C. Huang

Le Dr Don Juan Bosch-Marin,

M. Don Carlos Fernandez-Longoria

M. P. Frederick DelliQuadri,

le Dr Katherine Bain, Mlle Blanche Bernstein,

M. Seymour M. Finger

M. Michel Combal

M. K. Natwar Singh, M. S. K. Singh,

M. I. A. Sajjad

Mlle Maria Cao-Pinna

M. José Calvillo-Treviño

Le Dr O. Adeniyi-Jones, le Dr J. D. Soley

M. Vigar Ahmed Hamdani

Le Dr Clemente Gatmaitan

Le Dr Boguslav Kozusznik, M. W. S. Pawlik

M. Badrawy Fahmy

Mlle Carmen Natalia Martinez Bonilla

M. W. von Eichborn

M. H. P. L. Attlee

Le Dr Gabriel Senghor, M. Ciss Abdou

M. Omar Abdel Hamid Adeel

M. Nils Thedin, M. P. Forshell

M. Anton Hegner, Mlle F. Pometta

Le Dr Phon Sangsinkeo, M. Nissai Vejajiva

M. M. Gherib

Le Dr Ihasan Dogramaci

Le Dr D. D. Venediktov

Mme Graciela Ponce de Léon de Cattarossi

Département des affaires

économiques et sociales du

Secrétariat de l'ONU

Mlle Julia Henderson, Mlle M. Branscombe,
Mlle P. Burns, Mlle A. Gindy

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT)
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

M. Henri Reymond, M. L. H. Segovia

M. Joseph L. Orr, M. M. Greene,
le Dr François Rémy,
M. Phillip Thomforde

M. C. Oppen

Le Dr S. Flache, le Dr D. R. Thomson,
le Dr O. Leroux

Organisations non gouvernementales

Alliance internationale des femmes

Alliance mondiale des unions

chrétiennes féminines

Alliance universelle des unions

chrétiennes de jeunes gens

Association des femmes pakistanaïses

Association mondiale des guides et
des éclaireuses

Armée du salut

Bureau international catholique de
l'enfance

CARE

Comité consultatif mondial de la société
des amis (Quakers)

Comité international catholique des
infirmières et assistantes
médico-sociales

Commission des églises pour les affaires
internationales

Conférence internationale des charités
catholiques

Conseil consultatif d'organisations juives

Conseil international des femmes

Conseil international des infirmières

Fédération internationale des producteurs
agricoles

Fédération mondiale pour la santé mentale

Ligue internationale des femmes
pour la paix et la liberté

Organisation internationale des femmes
sionistes

Service social international

Société internationale pour la réadaptation
des handicapés

Union internationale contre le péril
vénérien et les tréponématoses

Union internationale de la protection de
l'enfance

Union internationale des organismes familiaux

Union mondiale des femmes rurales

Mlle Frieda S. Miller

Mme Constance M. Anderson

M. Dalton F. McClelland

La Begum Nafisa Hamdani

Mlle Mary Weeks, Mme Edward F. Johnson

Colonel Jane Wrieden

Mlle Margaret Bedard

M. Thomas B. Wood

Mme Ruth Perera

Mlle Dorothy Kelly

Mme Robbins Strong

M. Louis C. Longarzo

M. Moses Moskowitz

Mlle Margaret Forsyth

Mlle Agnes Ohlson

Mme Logan Billingsley

Mme Myer Cohen

Mme Kathryn Pittman

Mme Evelyn Sommer

Mme Michael M. Harris

M. Donald V. Wilson

Mme Josephine Tuller

Mlle Frieda S. Miller

Mlle Lili Gonzales

Mme Eleanor S. Roberts

ANNEXE II

DESCRIPTION DES PROGRAMMES POUR LESQUELS UNE ASSISTANCE A ETE APPROUVEE EN JUIN 1964 a/

AFRIQUE

<u>Afrique</u>	<u>Formation pédiatrique</u>	Allocation recommandée : 47 000 dollars
<u>orientale</u>	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Ce programme permet d'assurer, par l'intermédiaire de la Faculté de médecine de Makerere, l'instruction et la formation pratique en matière de pédiatrie et d'hygiène infantile du personnel médical et paramédical d'Afrique orientale. Des enquêtes sur le terrain en matière de pédiatrie rurale ainsi que des cours d'entretien et des cycles d'études destinés au personnel médical et aux étudiants en médecine africains sont organisés en étroite coordination avec les services de santé, de protection sociale et de nutrition des pays d'Afrique orientale et avec l'Institut de recherche sociale de l'Afrique orientale. En juillet 1963, cette faculté a été intégrée à l'Université d'Afrique orientale qui venait d'être créée et qui groupe des établissements d'enseignement supérieur du Kenya, de l'Ouganda et du Tanganyika. En décembre 1963, on a été amené, du fait de l'exode croissant des résidents étrangers, à faire une nouvelle évaluation des besoins en personnel spécialisé et les gouvernements des pays de l'Afrique orientale ont compris la nécessité de doubler dès que possible le nombre des étudiants inscrits à la Faculté de médecine de Makerere. On a décidé, à titre d'objectif immédiat, d'admettre 90 nouveaux étudiants en 1964/65 au lieu de 30 comme les années précédentes. Cet accroissement qui n'avait pas été prévu va mettre à rude épreuve les services techniques et le personnel et il faudra renforcer le Département de pédiatrie et d'hygiène infantile pour pouvoir continuer à faire une place importante à la pédiatrie dans la formation de ce nombre accru d'étudiants.

Pendant l'année 1965/66, on compte organiser quatre cycles d'études interpays, quatre cycles d'études nationaux et 12 stages de district. On prévoit 40 à 60 participants par cycle d'études. En outre, on prépare des activités spéciales tendant à favoriser l'enseignement de l'hygiène maternelle et infantile parmi le public et le personnel médical et paramédical des missions et des institutions bénévoles. Le FISE fournirait du matériel supplémentaire pour l'enseignement et la formation, des subventions pour les participants aux stages de brève durée et aux cycles d'études ainsi que des fonds pour couvrir les dépenses afférentes aux travaux pratiques et à la publication sur place des imprimés éducatifs. L'OMS fournit les services de deux chargés de cours de pédiatrie pour une période de cinq ans. Les consultants de l'OMS en matière d'hygiène infantile qui sont détachés auprès du Ministère de la santé publique continueraient à participer aux diverses activités du programme de formation, de même que les spécialistes et les

a/ Conformément aux recommandations présentées au Conseil qui figurent dans les documents E/ICEF/P/L.400/Rev.1 et Add.1 à 6.

Afrique orientale (suite)

chercheurs mis à la disposition du Département de pédiatrie et d'hygiène infantile par diverses sources d'assistance bilatérale. Les dépenses incombant à l'Université pour la période considérée sont estimées, au minimum, à l'équivalent de 100 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Afrique orientale</u>	Nutrition : formation en matière de vulgarisation rurale (Université d'Afrique orientale, Collège universitaire de Makerere - Ouganda)	Engagement recommandé : 169 000 dollars
	Première demande d'assistance du FISE	Période proposée : 1965-1969
		Allocation recommandée pour 1965 : 39 000 dollars
		Approbation technique : FAO

E/ICEF/P/L.389

L'assistance proposée a pour objet de donner une formation adéquate en vue d'accroître la production d'aliments nutritifs, plutôt que celle des cultures marchandes traditionnelles, ainsi que leur consommation. On se propose d'inculquer les principes d'une saine nutrition à des instructeurs au courant des méthodes éducatives, qui formeraient à leur tour des agents de vulgarisation et autres agents des catégories supérieures.

On envisage de créer, au sein de la Faculté d'agriculture, une section où serait combiné l'enseignement théorique et pratique de la vulgarisation agricole, notamment dans ses rapports avec la nutrition. Un chargé de cours principal en matière de vulgarisation agricole serait nommé au commencement de 1965. Six mois plus tard, on nommerait un chargé de cours en matière de sociologie rurale qui étudierait plus spécialement les facteurs sociaux, économiques et culturels qui empêchent les familles rurales d'appliquer avec succès les principes connus de la nutrition. On espère qu'un chargé de cours en matière d'amélioration des cultures vivrières ainsi qu'un chargé de cours en matière d'horticulture seront nommés au cours de l'année suivante. On envisage de créer des bourses pour permettre aux diplômés qui ont terminé leurs études à l'étranger de devenir les homologues des cadres étrangers actuellement en place, en attendant de les remplacer. Des cours seront prévus pour les étudiants diplômés et non diplômés et les fonctionnaires des services de vulgarisation en Afrique orientale qui désirent s'initier à la méthodologie et aux pratiques de la vulgarisation, celle-ci étant conçue dans ses rapports avec les conditions rurales et comme recouvrant l'amélioration de la nutrition. On continuera à agir en étroite coopération avec les autres facultés de l'Université. Des enquêtes, des études communautaires et des projets pilotes seront entrepris de concert avec l'Institut de recherches sociales de l'Afrique orientale, le Département de médecine préventive et de pédiatrie de l'Ecole de médecine et les services gouvernementaux de vulgarisation d'Afrique orientale en même temps qu'avec les collèges agricoles du Tanganyika, du Kenya, de l'Ouganda et les instituts d'agriculture.

Le FISE fournirait du matériel d'enseignement et de formation, des auxiliaires audio-visuels et des livres, des moyens de transport pour les travaux pratiques, les traitements d'un chargé de cours principal en matière de vulgarisation agricole et d'un chargé de cours en matière de sociologie rurale, trois bourses de 12 mois

Afrique orientale (suite)

chacune, les indemnités de subsistance pour les stagiaires qui suivent des cours de brève durée et pour les étudiants qui reçoivent une formation en cours d'emploi pendant les vacances, ainsi que les frais de voyage. Sous réserve des progrès effectivement réalisés dans la mise en oeuvre de ce plan, on prévoit à l'heure actuelle qu'on demandera au Conseil d'approuver par la suite, au titre de l'engagement proposé, des allocations de 34 000 dollars pour chacune des années 1965, 1966 et 1967, et de 28 000 dollars pour 1968. La FAO continuera à fournir le cas échéant des conseils et une orientation technique en envoyant des spécialistes pour des visites de brève durée. L'Université s'est engagée à recruter parmi ses propres membres le personnel de la section de vulgarisation après que l'aide du FISE aura pris fin, ainsi qu'à fournir à la section toutes les installations nécessaires en faisant appel aux ressources de la Faculté d'agriculture. L'Université prévoit également un budget s'élevant à l'équivalent de 70 000 dollars des Etats-Unis pour développer les services d'enseignement de la Faculté d'agriculture pendant la période 1964-1965.

<u>Algérie</u>	<u>Services de santé de base</u>	Allocation recommandée : 236 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
	dans le cadre d'un nouveau	Approbation technique : OMS
	plan	

E/ICEF/P/L.461

Dès l'accession de l'Algérie à l'indépendance, le gouvernement a adopté un programme de reconstruction d'urgence, comprenant des projets dans les domaines de la santé publique, de la lutte contre le trachome, de l'éducation et de l'assistance sociale. En ce qui concerne la santé publique, l'accent a été mis sur la formation de personnel paramédical des principales catégories; à la fin de 1963, près de 500 personnes avaient été formées. Vingt-cinq centres d'HMI étaient ouverts à Alger et dans les départements.

Le gouvernement est maintenant en mesure d'entreprendre une planification à long terme de ses services de santé de base. Pour l'année 1964/1965, on prévoit la réorganisation du Ministère des affaires sociales et la création de services centraux dépendant de la Direction de la santé. Un Institut national de santé publique (INSP) se chargera des activités de recherche et de démonstration dans les domaines relevant de ces services et s'intéressera de façon particulière à l'éducation nutritionnelle. La formation de personnel paramédical sera poursuivie, ainsi que la création de centres d'HMI. Vingt-neuf nouveaux centres seront créés en 1964/1965, dont 25 ruraux, et 15 équipes mobiles d'action sanitaire entreranno progressivement en activité. Le FISE fournirait du matériel de laboratoire, d'HMI, de démonstration et d'enseignement pour l'INSP et quatre centres pilotes, du matériel d'enseignement et des auxiliaires audio-visuels pour trois écoles d'agents sanitaires, du matériel audio-visuel pour 29 centres d'HMI et 14 équipes mobiles, des véhicules pour l'INSP, les trois écoles et les équipes mobiles, ainsi que 250 bicyclettes à moteur pour les auxiliaires; il verserait la moitié des indemnités de subsistance destinées à 1 066 stagiaires des professions paramédicales et la totalité de ces indemnités pour 60 stagiaires, ainsi que des suppléments de traitement pour 50 moniteurs. L'OMS fournirait les services d'un consultant en matière de santé publique, d'un ingénieur sanitaire, d'un technicien de l'assainissement, d'un éducateur sanitaire, d'un médecin nutritionniste, d'un épidémiologiste

Algérie (suite)

statisticien et d'une infirmière-conseil. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 900 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Algérie</u>	<u>Lutte contre le trachome</u>	Allocation recommandée : 45 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

La lutte contre le trachome s'est déroulée en 1963, comme prévu, sous forme d'une campagne scolaire généralisée et d'une campagne par autotraitement dans la zone rurale d'Oran ainsi que dans certains secteurs des régions de Sétif et Bougie. Au cours de l'année scolaire 1963/1964, environ 400 000 enfants ont été traités, dont près de 300 000 appartenaient aux deux premières années scolaires. Le nombre de personnes traitées dans les trois zones ci-dessus désignées, au cours de l'année 1963, est évalué à 300 000.

Le programme sera poursuivi sur les deux plans (scolaire et autotraitement) en 1964 et en 1965. Au cours de cette période, 1 150 000 enfants seront traités, dont 100 000 dans le Sahara. La campagne d'autotraitement atteindra 600 000 personnes en 1964 et 900 000 en 1965 dans l'ensemble du pays. Cette campagne sera intégrée dans les activités normales des 15 unités mobiles départementales d'action sanitaire de masse qui constituent l'armature du nouveau réseau de santé publique en Algérie. Chaque équipe ophtalmologique sera composée d'un chef d'équipe, de deux instillateurs et d'un chauffeur-aide instillateur, et opérera en étroite liaison avec l'équipe épidémiologique. L'ensemble du programme sera soutenu par la campagne d'éducation sanitaire, qui se développera dans le cadre des activités élargies de santé publique. Le FISE fournirait 400 000 tubes de pommade à l'antibiotique pour assurer la continuation du programme dans les écoles en 1964 et en 1965. Sa participation à l'extension de la campagne d'autotraitement au cours de cette période de deux années consisterait en 750 000 tubes de pommade à l'antibiotique, représentant la moitié des besoins de cette campagne, sept véhicules légers pour les équipes ophtalmologiques et une machine à calculer. Un ophtalmologue désigné par l'OMS collaborerait à l'exécution de ce projet pendant une période de 12 mois en 1965. Les dépenses du gouvernement pour le projet en 1964 et 1965 sont évaluées à l'équivalent de 51 000 dollars des Etats-Unis en plus des frais ordinaires d'administration, qui sont considérés comme la contrepartie de l'allocation du FISE.

<u>Algérie</u>	<u>Enseignement primaire</u>	Allocation recommandée : 60 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : FAO et UNESCO

Le gouvernement a décidé d'intensifier son action dans le domaine de l'enseignement primaire, surtout en ce qui concerne la nutrition. Pendant l'année 1964/1965, en plus des activités déjà prévues pour lesquelles l'assistance du FISE a été sollicitée et approuvée en janvier 1964, le gouvernement projette l'ouverture de nouvelles cantines dans 300 écoles primaires et la création de 100 jardins scolaires. La formation du personnel responsable sera assurée par des séminaires. Le FISE fournirait de l'équipement pour les nouveaux jardins et cantines scolaires, cinq véhicules pour la supervision régionale, des indemnités de subsistance et frais de déplacement pour 36 responsables départementaux et 750 gestionnaires de

Algérie (suite)

cantines scolaires, ainsi qu'un équipement complémentaire à l'Institut national pédagogique pour la production de matériel d'éducation sanitaire et nutritionnelle. Le développement de ce projet dans ses aspects nutritionnels serait supervisé par un spécialiste en nutrition recruté par la FAO dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique (PEAT). L'OMS participerait également à l'exécution de ce projet. Des organisations non gouvernementales contribueraient au fonctionnement des cantines en fournissant des denrées de base. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 200 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Bassoutoland</u>	Lutte contre la tuberculose (Zone pilote)	Allocation recommandée : 14 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : OMS

Le but de ce projet national de zone pilote est d'étudier et de mettre au point des méthodes efficaces de lutte antituberculeuse qui soient applicables dans le pays. Sa mise en oeuvre a été entreprise en février 1962. Dans une zone peuplée d'environ 50 000 habitants, on mène une campagne intensive dans le cadre de laquelle on procède activement à des opérations de dépistage, on assure le traitement ambulatoire des malades et des sujets-contacts au moyen de médicaments et on vaccine par le BCG toutes les personnes dont la réaction aux tests tuberculiniques est négative. Des équipes mobiles effectuent des tournées de contrôle dans les familles afin de surveiller le traitement des malades et des sujets-contacts. Au cours des deux dernières années, on a procédé aux premiers tests tuberculiniques et examens radiographiques et bactériologiques en divisant la population de la zone pilote en 20 groupes et en examinant systématiquement chaque groupe à tour de rôle. Environ 30 000 personnes ont été examinées jusqu'ici. On se propose maintenant de rechercher et d'examiner les nouveau-nés ainsi que toutes les personnes qui sont venues s'installer dans la zone pilote depuis la fin des premiers examens.

Le FISE fournirait de la tuberculine, du vaccin BCG, des produits chimiques et des pellicules radiographiques, des médicaments, du matériel de laboratoire et des véhicules pour assurer pendant deux autres années la poursuite des opérations (examens, traitement, vaccination par le BCG et évaluation des résultats, enregistrement de la population et formation de personnel national). Les aspects techniques et opérationnels du projet sont sous la direction générale d'un médecin de l'OMS qui dirige une équipe internationale composée d'un médecin, d'un statisticien, de deux infirmières de santé publique, d'un technicien radiographe et d'un technicien de laboratoire. Les dépenses du gouvernement pour la période considérée sont évaluées à l'équivalent de 60 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Bassoutoland</u>	<u>Education nutritionnelle</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>57 200 dollars</u>
---------------------	---------------------------------	--

E/ICEF/P/L.400/Add.4 et E/ICEF/P/L.471

L'allocation comprend la somme de 38 400 dollars nécessaire pour assurer le financement de deux postes de spécialistes de l'éducation nutritionnelle et de la vulgarisation agricole pendant 12 mois en 1965 b/.

<u>Burundi</u>	Hygiène maternelle et <u>infantile de base</u>	Allocation recommandée : <u>50 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1966
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

Pendant la période de démarrage du programme approuvé par le Conseil d'administration en décembre 1961, le gouvernement a traversé de grandes difficultés, dues à l'insuffisance des ressources financières et de l'armature médicale du pays, le nombre des médecins présents s'étant réduit à une poignée bientôt après l'indépendance. Néanmoins, la formation professionnelle des infirmières auxiliaires et assistantes a été renforcée et celle d'agents d'assainissement entreprise grâce à une action spéciale de l'OMS. Une petite zone de démonstration a été ouverte en 1963 à Kitega et trois centres de santé ont été établis. L'expansion des dispensaires ruraux n'a pu être encore réalisée, faute de personnel et de moyens.

La continuation du programme pour les années 1965 et 1966 prévoit l'ouverture et l'équipement de 10 nouveaux centres de santé et de deux unités "Kwashiorkor" de 30 lits, où seraient recueillis et traités les nombreux cas de kwashiorkor, sous le contrôle d'un médecin de l'OMS. La formation d'agents d'hygiène et d'auxiliaires d'assainissement serait intensifiée à Usumbura ainsi que celle du personnel sanitaire. Des étudiants du Burundi, qui complètent leurs études de médecine en Europe grâce à des bourses de l'OMS et de la Belgique commenceraient à rentrer dans leur pays en 1966. Le FISE fournirait l'équipement et les fournitures pour 10 centres de santé et deux unités "Kwashiorkor" comprenant des médicaments, vitamines A-D, vaccin (diphtérie, tétanos, coqueluche), savon, matériel pour la distribution de lait, transport de supervision et pour la formation et matériel pour la formation d'agents d'hygiène et travaux de démonstration d'assainissement. Le FISE fournirait aussi des indemnités pour la formation et les études locales pour 15 agents d'hygiène, 20 infirmières et sages-femmes et 30 auxiliaires assistantes. L'OMS continuerait à assurer la bonne orientation du projet. Elle a déjà dans le pays une équipe consultative (un médecin, une infirmière, un ingénieur sanitaire), ainsi qu'un médecin et une infirmière HMI, et un autre ingénieur sanitaire. La contribution du gouvernement est évaluée à l'équivalent de 75 000 dollars.

b/ Ces experts prêteraient également leur concours pour des programmes concernant le Souaziland.

<u>Cameroun</u>	Hygiène maternelle et infantile de base Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>33 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : OMS
-----------------	--	---

En 1962, le gouvernement, avec l'aide du FISE et de l'OMS, a commencé un programme d'hygiène maternelle et infantile de base qui prévoyait une assistance à deux écoles d'infirmières d'Etat et à une école pour auxiliaires, en plus de la création de trois centres de démonstration de HMI. Comme expansion des activités médico-sociales, le gouvernement espérait pouvoir former un personnel suffisant pour entreprendre la réorganisation, à partir de 1964, des services de santé à l'échelon des préfectures et des sous-préfectures. Actuellement, les trois écoles forment une vingtaine d'infirmières par an, ainsi que des auxiliaires. Un des centres de démonstration est en plein développement, les consultations annuelles étant passées de 135 000 en 1959 à 400 000 pour l'année 1963, et les deux autres sont en construction.

Pour les années 1965 et 1966, le gouvernement prévoit la réorganisation de 12 centres de préfectures et sous-préfectures, en commençant par 7 centres en 1965 et 5 autres en 1966, ainsi que la création, avec l'aide du Centre international de l'enfance, d'un centre rural de perfectionnement pour le personnel médical et paramédical, à la petite ville d'Okola, située en région forestière à environ 40 kilomètres de Yaoundé. Le FISE fournirait de l'équipement et du matériel de base, des véhicules utilitaires pour la supervision et des bourses d'études locales à environ 60 élèves infirmières. Les dépenses du gouvernement pour la période de deux ans sont évaluées à l'équivalent de 120 000 dollars des Etats-Unis, compte non tenu de l'aide bilatérale reçue pour la construction des divers centres.

<u>Iles Comores</u>	Formation nutritionnelle/ économie domestique Première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>34 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1967 Approbation technique : FAO et OMS
---------------------	--	--

E/ICEF/P/L.418

Ce programme vise à relever le niveau nutritionnel de la population de l'île d'Anjouan, et notamment celui des enfants, en améliorant, quantitativement et qualitativement, la production et la consommation des aliments de protection. On s'attacherait tout particulièrement à former les instituteurs et les conseillers ruraux, ainsi que les producteurs animateurs, à des méthodes plus satisfaisantes de production des aliments de protection et d'élevage du petit bétail et à encourager les femmes, par l'éducation nutritionnelle et par l'enseignement pratique de l'économie domestique, à constituer pour leur famille, à partir des aliments dont elles peuvent disposer, un régime plus riche en protéines et mieux équilibré.

On envisage un programme polyvalent de trois ans, qui serait exécuté sous la direction du Service de l'agriculture, en coopération avec les services de l'enseignement et de la santé publique. Un comité central de coordination, comprenant des représentants de chacun de ces services et présidé par un membre du conseil exécutif du gouvernement, assurerait la coordination des activités. Le Bureau de développement de la production agricole (BDPA) donnerait des avis techniques qui seraient complétés, le cas échéant, par ceux d'experts détachés par la FAO.

Iles Comores (suite)

Deux types de formation sont prévus. Tous les instituteurs ruraux recevraient une formation dans un centre de formation agricole pratique où les cours insisteraient particulièrement sur les problèmes de la nutrition, les sciences naturelles appliquées et les jardins scolaires. Des cours d'entretien seraient organisés pour les instituteurs et les conseillers ruraux. Les producteurs animateurs recevraient une formation pratique dans deux centres d'apprentissage ruraux où ils se rendraient de temps en temps pour de brefs stages et retourneraient ensuite dans leurs villages respectifs pour appliquer et démontrer les connaissances acquises dans ces centres.

Pour accroître la production animale et végétale, on s'efforcerait d'amender le sol et d'amener les intéressés à utiliser de meilleurs outils, à appliquer des méthodes plus scientifiques et à choisir plus soigneusement les plants et les semences. La création de jardins familiaux serait intensifiée et des efforts particuliers seraient faits pour éduquer les femmes à qui incombe entièrement le soin de cultiver la terre. On insisterait particulièrement sur l'amélioration de l'alimentation du bétail et des soins à donner aux animaux ainsi que sur l'élevage des poules, des lapins et des canards. Etant donné le rôle vital que jouent les femmes dans la vie sociale, il est particulièrement important, aux îles Comores, d'inculquer aux femmes les notions fondamentales de la nutrition et de l'économie domestique. Un certain travail a déjà été accompli à cet égard avec l'aide d'experts du BDPA. L'objectif recherché est de créer une section féminine dans chaque secteur agricole et l'on formera des auxiliaires locaux qui compléteront l'oeuvre du personnel actuellement en service.

Le FISE fournirait du matériel d'enseignement, du matériel de démonstration et de jardinage pour six secteurs agricoles, des fournitures et du matériel pour l'élevage du petit bétail, un véhicule léger pour les activités du programme intéressant l'économie domestique et des indemnités de subsistance pour 45 instituteurs ruraux, 36 conseillers ruraux et 525 producteurs animateurs. La FAO donnerait les avis techniques nécessaires et l'OMS donnerait des avis techniques sur les aspects nutritionnels et sanitaires du programme. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pendant la période prévue de trois ans sont estimées à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Congo</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé pour 1965-1966 :
<u>(Brazzaville)</u>	Poursuite des opérations	13 000 dollars
		Allocation recommandée pour 1965 :
		<u>1 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

Le nombre des cas en traitement a continué d'augmenter au cours des 12 derniers mois. Le pourcentage des malades qui suivent un traitement régulier est passé maintenant à 52 p. 100 de l'ensemble des cas. Sur 17 028 sujets enregistrés, 4 193 sont en observation sans traitement, 9 343 sont en traitement et 6 656 viennent se faire soigner avec une régularité satisfaisante. En 1965/1966, la campagne sera effectuée par l'intermédiaire de 8 circuits motorisés, 67 circuits bicyclettes, 7 circuits bateaux et 2 circuits chemins de fer. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 85 000 dollars des Etats-Unis.

Congo	Puériculture et économie	Allocation recommandée : 55 000 dollars
(Brazzaville)	domestique	Période proposée : 1964-1966
	Poursuite des opérations	Approbation technique : FAO

Le programme a pour but de former des institutrices, des professeurs d'économie domestique et des animatrices afin de développer l'enseignement de l'économie domestique et de la puériculture dans l'ensemble du pays et d'améliorer les conditions générales de vie des familles. Quarante pour cent des stagiaires, travaillant à plein temps, donnent aux mères et aux groupes familiaux des conseils sur les soins du ménage, et leur inculquent les notions fondamentales d'hygiène et de nutrition. Les autres (60 p. 100) enseignent dans les écoles primaires et s'emploient à des activités pratiques dans des groupements ruraux et urbains. Pendant l'année écoulée, 140 élèves ont terminé un cours de base d'une durée de neuf mois et 93 institutrices venant des différentes parties du pays ont suivi pendant les vacances scolaires des cours de formation accélérée d'une durée de deux semaines, sur l'aspect pratique de la nutrition et la puériculture et l'économie domestique élémentaires; ces cours ont été donnés à l'Ecole Saint Jean Bosco de Poto-Poto (Brazzaville) et à l'école d'enseignement ménager de Mougali. Les travaux pratiques de formation et les activités d'animation rurale ont commencé dans un centre pilote situé à 25 kilomètres environ de Brazzaville.

Selon le plan prévu pour 1964/1965 et 1965/1966, on poursuivra le programme de formation dans les deux écoles d'enseignement ménager, en insistant de plus en plus sur l'application pratique des connaissances acquises dans les collectivités rurales et, à cette fin, on donnera plus d'ampleur aux activités d'animation rurale. De brefs cours de vacances seront également organisés à l'intention des institutrices, dans les limites des moyens disponibles. Pour la période prévue de deux ans, le FISE fournirait des quantités supplémentaires de matériel d'enseignement pour les travaux pratiques, des indemnités de subsistance pour 400 élèves qui suivront des cours à plein temps, ainsi que les traitements d'un professeur d'économie domestique pour chacune des deux écoles pendant la dernière phase de la formation de leurs homologues. La FAO fournirait des avis techniques, selon les besoins. Un expert en économie domestique de la FAO fera deux brefs séjours au Congo pour donner des conseils sur l'exécution et l'extension du programme. Pour la période prévue, les dépenses du gouvernement au titre de ce programme sont évaluées à l'équivalent de 120 000 dollars des Etats-Unis.

Congo	Enseignement	Engagement recommandé : 307 600 dollars
(Brazzaville)	Première demande	Période proposée : 1964-1968
	d'assistance du FISE	Allocation recommandée pour 1964-1965 : <u>101 600 dollars</u>
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.415 et E/ICEF/P/L.471

Le but de ce programme est d'améliorer l'enseignement primaire en augmentant le pourcentage des enseignants par rapport au nombre total d'élèves et en donnant à l'enseignement secondaire une orientation plus scientifique et plus technique, ce qui permettra de mieux préparer les élèves à leur profession future et de disposer d'agents qualifiés pour le développement économique et social du pays. Au Congo, environ 80 p. 100 de la population d'âge scolaire reçoit un enseignement primaire dans 748 écoles au total. Toutefois, les classes sont encombrées et le niveau de

Congo (Brazzaville) (suite)

l'enseignement est faible. Environ 15 p. 100 des élèves poursuivent leurs études dans des écoles secondaires ou des écoles normales. Les instituteurs primaires sont formés dans une école privée et trois écoles publiques pouvant recevoir au total 673 étudiants. Il faut former plus de maîtres congolais, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, et adapter les programmes scolaires aux besoins actuels et futurs du pays.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation nationale, se propose de construire tous les ans 250 salles de classes d'école primaire et de former annuellement 250 instituteurs primaires, afin de pouvoir ramener le nombre des élèves à 45 par classe. On créerait une école normale pouvant recevoir 150 élèves-maîtres par an et on introduirait des cours spéciaux de formation intensive dans les écoles existantes. On réorganiserait le système et les méthodes d'enseignement. On organiserait un service d'inspection des écoles qui assurerait un contrôle périodique et adéquat de tout le système d'enseignement primaire. Au niveau secondaire, on inscrirait au programme d'études de certains collèges classiques des cours d'orientation agricole, artisanale et ménagère. On s'efforcerait de former un plus grand nombre de Congolais à l'Ecole normale supérieure de Brazzaville afin de pouvoir remplacer progressivement les professeurs étrangers qui enseignent dans les écoles secondaires.

Le FISE fournirait du matériel et des auxiliaires d'enseignement pour 3 lycées, 3 écoles normales et 23 collèges et établissements d'enseignement technique, du matériel de laboratoire pour l'Ecole normale de Brazzaville, du matériel et des auxiliaires d'enseignement pour 350 écoles primaires ainsi que 3 véhicules et un autobus pour les activités de formation, un véhicule pour la supervision et 11 véhicules pour le service d'inspection. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver, par prélèvement sur l'engagement proposé, les allocations ultérieures suivantes : 61 000 dollars en 1965, 85 500 dollars en 1966 et 59 500 dollars en 1967. L'UNESCO serait responsable des aspects techniques du programme et fournirait les services de ses experts au Congo ainsi que les services de trois professeurs de sciences pour les collèges. Les services des trois professeurs seraient pris en charge par le FISE. La FAO donnerait les conseils techniques qui pourraient être requis en matière de l'agriculture de base et de l'enseignement de l'économie domestique. Le gouvernement se chargerait d'obtenir, au titre de l'aide bilatérale, les fonds nécessaires pour la construction de nouvelles salles de classe; il fournirait le personnel congolais de contrepartie qui travaillerait aux côtés des experts étrangers et finalement les remplacerait; enfin, il procurerait d'une manière générale les ressources locales nécessaires pour la mise en oeuvre du programme.

Congo
(Léopoldville)

Service de santé
Poursuite des
opérations

Allocation recommandée : 59 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

L'assistance proposée permettrait au gouvernement d'augmenter le nombre des équipes mobiles chargées des activités de médecine préventive dans les provinces. Cinq équipes mobiles ont déjà été organisées avec l'aide du FISE et de l'OMS. Le Centre de santé modèle et la zone de démonstration de Ndjili s'organisent lentement;

Congo (Léopoldville) (suite)

on prévoit que, dans une deuxième phase, le centre assurera la formation pratique des auxiliaires médicaux. Avec l'assistance de l'OMS et l'aide fournie dans le cadre d'accords bilatéraux, le gouvernement central renforce progressivement l'organisation générale des services de santé. Les 55 médecins congolais qui viennent de rentrer au Congo après avoir achevé leurs études en Europe contribuent au succès de tous les aspects du programme. Toutefois, le problème que pose la lutte contre les maladies endémo-épidémiques a pris de graves proportions et, sur l'avis de l'OMS, le gouvernement se propose de porter le nombre des équipes mobiles à 12 aussi rapidement que possible. L'OMS est en train de recruter un expert pour organiser un service central d'épidémiologie au sein du Ministère de la santé publique.

Le FISE fournirait pour les nouvelles équipes des véhicules, du matériel de campement, des médicaments et des fournitures de laboratoire. L'OMS fournirait pour chaque équipe les services d'un médecin, d'un assistant médical, de deux infirmiers ou agents sanitaires, d'un technicien de laboratoire, d'un commis et d'un chauffeur. Le gouvernement a annoncé que les médecins congolais qui viennent d'achever leurs études travailleront dans les différentes provinces en collaboration étroite avec les médecins de l'OMS. Le Ministère de la santé publique a inscrit à son budget pour 1964 un crédit d'un montant équivalent à 500 000 dollars des Etats-Unis pour la lutte contre les maladies endémiques.

<u>Congo</u> <u>(Léopoldville)</u>	Services sociaux/ développement <u>communautaire</u> <u>Poursuite des</u> opérations	Allocation recommandée : <u>37 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, FAO
---------------------------------------	--	--

En 1963, l'Ecole nationale des cadres a déployé une intense activité en vue de former un corps de moniteurs et d'animateurs sociaux qui seront appelés à susciter et à promouvoir une politique de progrès social en milieu rural. La première promotion de moniteurs de développement rural a terminé son stage d'un an (six mois de formation théorique, cinq mois de travaux pratiques sur le terrain, un mois d'évaluation) à la fin de février. Trente jeunes Congolais, originaires de 16 provinces différentes, y ont participé. En outre, l'Ecole a organisé deux séminaires sur le développement communautaire à l'intention des directeurs des foyers sociaux de Léopoldville et des directeurs des écoles provinciales de formation de cadres sociaux.

Un second stage de formation pour les moniteurs du développement rural doit avoir lieu en 1964; les classes seront doublées de façon à admettre 60 stagiaires. On prévoit en même temps de recruter d'anciens stagiaires pour des projets où ils pourront mettre en pratique l'expérience acquise. A cette fin, le Ministère des classes moyennes et du développement communautaire a élaboré un programme à long terme de développement communautaire, dont la première phase comporterait une campagne de développement rural dans les différentes provinces du pays pour encourager la formation de travailleurs sociaux professionnels et bénévoles; la nutrition et l'économie domestique; l'amélioration des conditions de vie dans les villages; l'augmentation de la production vivrière et agricole ainsi que le petit élevage. Des experts des affaires sociales, dont sept travaillent déjà dans les différentes provinces, assureraient la supervision des programmes sous la direction

Congo (Léopoldville) (suite)

du conseiller principal de la Direction des affaires sociales des Nations Unies. Le FISE fournirait des auxiliaires audio-visuels et du matériel pédagogique, deux véhicules, les traitements des quatre techniciens et les indemnités de subsistance pour 60 stagiaires à l'Ecole nationale des cadres. La FAO fournirait des conseils techniques pour les activités qui relèvent de sa compétence. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour 1964/1965 sont estimées à l'équivalent de 110 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Côte-d'Ivoire</u>	<u>Education nutritionnelle</u>	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE prendrait à sa charge les services d'un spécialiste de l'économie domestique qui serait affecté au programme en 1965.

<u>Gabon</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé pour 1965-1966 :
	<u>Poursuite des opérations</u>	17 000 dollars
		Allocation recommandée pour 1965 :
		<u>2 500 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

A la fin de 1963, l'on comptait 10 303 cas enregistrés, dont 5 514 en traitement, 4 982 d'entre eux avec une régularité raisonnable. Cinquante-quatre cas étaient en observation sans traitement. L'OMS fournit les services d'un consultant pour évaluer les résultats de la campagne en 1964. Les opérations se poursuivront avec 9 circuits motorisés, 70 circuits bicyclettes, 3 circuits bateaux et 3 circuits à pied. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 70 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Gabon</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>58 200 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : FAO, OMS

E/ICEF/P/L.471

Ce programme vise à améliorer la nutrition grâce à une production accrue d'aliments ayant une grande valeur nutritive et grâce aussi à une campagne d'éducation nutritionnelle. Dans la première phase, une équipe de nutritionnistes font des enquêtes et des travaux de recherche et enseignent les principes de la nutrition à différents groupes, notamment aux écoliers et au personnel des Ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Les enquêtes alimentaires se poursuivent sous la direction d'un expert en nutrition de la FAO et seraient complétées par des enquêtes cliniques vers le mois de juin 1964 par un consultant à court terme envoyé par l'OMS. Après le dépouillement de ces enquêtes, le Bureau de planification alimentaire du Gabon fixerait les thèmes des premières campagnes éducatives. Quinze jardins scolaires ont été créés comme prévu, mais le manque de personnel qualifié a retardé l'organisation des cantines scolaires jusqu'à la rentrée scolaire 1964/65.

Gabon (suite)

L'exécution de la seconde phase du programme aurait lieu pendant les années 1965 et 1966 et se rapporterait à l'éducation des populations. Trois équipes mobiles de démonstration, dont le noyau serait formé par les membres des équipes d'enquête, opéreraient successivement dans trois zones pilotes qui seraient déterminées par le gouvernement. Chaque zone pilote comprendrait trois localités pilotes, dont un chef-lieu de région, un chef-lieu de district et un village regroupé, ces zones étant également retenues pour les programmes de jardins et de cantines scolaires. Dans chacune des zones pilotes, les activités des équipes mobiles toucheraient environ 1 000 enfants d'âge scolaire, ainsi qu'une centaine de membres des cadres (instituteurs, infirmiers et employés d'administration). Cette action serait complétée par des émissions radiophoniques qui permettraient d'atteindre théoriquement la majorité de la population éducable. Le FISE procurerait du matériel audio-visuel et des fournitures, du matériel pour 45 jardins scolaires, des aliments complémentaires, 3 véhicules et des indemnités de subsistance pour 48 stagiaires. La FAO fournirait les services d'un spécialiste de la nutrition et continuerait d'assurer au programme le concours de ses experts. Le FISE assurerait le financement d'un poste de spécialiste de l'économie domestique en 1965. L'OMS continuerait à donner des directives sur le plan médical ainsi que des avis par l'intermédiaire de son bureau régional et, en particulier, en détachant un nutritionniste consultant qui sera recruté en 1965. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 60 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Gabon</u>	<u>Enseignement</u>	Allocation recommandée : 49 400 dollars
	Première demande	Période proposée : 1964-1966
	d'assistance du FISE	Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.407 et E/ICEF/P/L.471

Ce projet vise à l'amélioration sensible et progressive de la qualification des maîtres de l'enseignement primaire. Le but de cette première phase est le perfectionnement de 810 moniteurs actuellement en service, ainsi que de 150 auxiliaires également en service et n'ayant reçu aucune formation pédagogique. Dans une phase ultérieure, il est prévu de former 200 à 300 nouveaux maîtres et d'équiper les écoles primaires complètes et les centres pédagogiques existants avec du matériel adapté, qui puisse permettre l'utilisation des méthodes modernes d'enseignement et l'orientation des élèves vers des études répondant mieux aux impératifs de l'économie gabonaise.

Les cours auraient lieu en deux groupes simultanés à Libreville et Mitzic et comprendraient, chaque fois, deux mois d'enseignement théorique et un mois de stage pratique dans une école-témoin d'application. Il y aurait chaque trimestre quatre groupes de 40 stagiaires chacun, ce qui permettrait de perfectionner 960 maîtres en deux ans, le trimestre des grandes vacances non compris. Chaque groupe se trouverait sous la responsabilité d'un expert de l'UNESCO et d'un inspecteur primaire, auxquels on pourrait adjoindre un professeur du FAC (Fonds d'aide et de coopération aux Etats de la communauté). Chaque trimestre, les deux mois de stage terminés, les experts et les inspecteurs primaires visiteraient pendant un mois les anciens stagiaires et feraient office de conseillers pédagogiques. Le FISE fournirait de l'équipement et du matériel audio-visuel, de l'équipement et du matériel de reproduction, des bibliothèques, du matériel

Gabon (suite)

d'enseignement pour huit écoles-témoins d'application et trois véhicules légers. L'UNESCO aurait la responsabilité technique du programme et prêterait les services de ses experts et de son personnel se trouvant au Gabon. En outre, l'UNESCO fournirait deux professeurs spécialistes de psychopédagogie, ainsi qu'un expert en formation de maîtres et programmes scolaires. Le FISE assurerait le financement de deux de ces postes. Les dépenses du gouvernement pour la période de deux ans sont évaluées à l'équivalent de 100 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Ghana</u>	Hygiène maternelle et infantile de base	Allocation recommandée : <u>37 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : OMS

Au Ghana, l'assistance du FISE aux services d'HMI de base a porté sur la formation de personnel médical et paramédical dans neuf hôpitaux publics et hôpitaux de missions, sur l'équipement de 29 centres de santé de district et 88 centres secondaires et sur l'organisation d'activités en matière d'éducation sanitaire. Les grandes lignes du plan de développement d'ensemble sont celles définies en 1959 (décrites dans le document E/ICEF/R.679) et elles se retrouvent dans le nouveau plan septennal de développement (1963-1970). Ce nouveau plan de développement a pour but, en ce qui concerne la santé, d'intégrer plus complètement les services curatifs et préventifs et d'améliorer l'assainissement et l'éducation sanitaire.

Le plan pour 1965-1966 prévoit la création d'une section d'hygiène maternelle et infantile au Ministère de la santé, l'établissement de neuf nouveaux centres de santé et de 46 centres secondaires et l'extension des services d'hygiène scolaire. On poursuivra la formation d'infirmières et de sages-femmes et des cours de formation supérieure sont prévus pour les infirmières monitrices et les administrateurs. Le FISE fournirait du matériel d'HMI de base et du matériel d'enseignement, des auxiliaires audio-visuels et des livres, des trousseaux de santé publique et des moyens de transport pour la formation et la supervision. L'OMS continuerait à prendre une part active au développement du programme; un conseiller médical qualifié, deux infirmières monitrices de la santé publique, une infirmière monitrice qualifiée et une infirmière monitrice participent actuellement au programme. Les dépenses du gouvernement pour la période de deux ans sont estimées à l'équivalent de 900 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Ghana</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé pour 1965-1966 :
	Poursuite des opérations	30 000 dollars
		Allocation recommandée pour 1965 : <u>8 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

Dans le cadre de cette campagne, on a enregistré le chiffre record de 32 000 cas en 1956. Ce chiffre a baissé régulièrement car, depuis, le nombre des malades ayant cessé le traitement étant considérés comme guéris a dépassé celui des nouveaux cas soumis à un traitement. Une nouvelle intensification des activités de dépistage a compensé cette diminution et il y a eu en 1963, avec la découverte de nouveaux cas, une certaine augmentation des sujets en traitement.

Ghana (suite)

A la fin de l'année, on comptait 25 183 malades en traitement, parmi lesquels 6 000 dépistés en 1963. On s'attend à une accélération du rythme des cas blanchis au cours des deux prochaines années, mais le nombre total des malades demeurera sans doute le même. Le traitement est assuré par 20 groupes mobiles et 50 centres de consultations externes. Un faible pourcentage des malades sont soignés dans des léproseries. Le traitement aux centres de consultations externes est suivi par du personnel de laboratoire ayant reçu la formation nécessaire pour effectuer les examens courants. La campagne continuera selon les mêmes grandes lignes en 1965-1966. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 250 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Ghana</u>	Nutrition et formation en	Engagement recommandé : 148 000 dollars
	<u>matière d'économie domestique</u>	Période proposée : 1964-1969
	Première demande d'assistance	Allocation initiale recommandée :
	du FISE	<u>29 000 dollars</u>
		Approbation technique : FAO, OMS

E/ICFF/P/L.449

Dans le cadre du plan qu'il a élaboré pour élever le niveau nutritionnel de la famille et des enfants, le gouvernement se propose de renforcer la Faculté d'agriculture de l'Université du Ghana pour lui permettre de former en nombre suffisant du personnel spécialisé qui sera chargé de la vulgarisation en matière d'agriculture et d'économie domestique. On étudierait les méthodes permettant d'inculquer à l'ensemble de la population des notions sur la production d'aliments de protection pour les enfants et sur la façon de les utiliser à bon escient et on prendrait les mesures nécessaires pour appliquer ces méthodes. Grâce à l'assistance du FISE, il serait possible d'ajouter un cours de formation nutritionnelle - donnant des rudiments de bromatologie - au programme de formation d'étudiants qui seront peut-être appelés à faire de l'enseignement ou à superviser des agents de vulgarisation en matière d'agriculture et d'économie domestique.

Le plan prévoit l'introduction d'un programme d'enseignement menant au diplôme de Bachelor of Science en bromatologie dans le Département de biochimie, de nutrition et de bromatologie, au cours de l'année scolaire 1964-1965. Les études dureraient 3 ans mais pourraient être prolongées d'une année. La première année, elles auraient un caractère général, puis les étudiants commenceraient à se spécialiser. Le programme serait soumis à la FAO et au FISE pour approbation. Le cours de bromatologie, comme tous les autres cours offerts par la Faculté d'agriculture, mettrait l'accent sur les techniques de vulgarisation. On espère que tous les ans 20 étudiants au moins obtiendront leur diplôme et que le personnel ainsi formé constituera le moyen d'un futur service de vulgarisation. On étofferait le personnel de la Faculté d'agriculture en créant un poste de chargé de cours pour l'enseignement de la vulgarisation rurale, dont le titulaire doit être nommé en 1964, et deux postes de chargés de cours, pour l'enseignement de la nutrition et de l'économie domestique, dont les titulaires commenceraient à travailler en septembre 1965. L'assistance du FISE est demandée pour une période d'un peu plus de 5 ans, l'Université se chargeant ensuite de pourvoir ces postes. On compte que le personnel de contrepartie formé à l'étranger (grâce à des bourses de perfectionnement du FISE) assurera la relève. Le FISE fournirait également du matériel d'enseignement et de formation, des auxiliaires audio-visuels, des livres et deux véhicules pour les travaux sur le terrain. Sous réserve des progrès accomplis dans

Ghana (suite)

la mise en oeuvre de ce plan, on prévoit que le Conseil sera appelé à approuver par la suite, au titre de l'engagement proposé, des allocations d'un montant de 39 000 dollars en 1965, 27 000 dollars en 1966, 27 000 dollars en 1967 et 26 000 dollars en 1968. Le personnel de la FAC continuera à fournir les avis et conseils techniques nécessaires à la mise en oeuvre du projet. L'OMS donnerait des conseils et des avis techniques sur les aspects sanitaires du programme de formation, notamment sur les cours que suivront les étudiants en médecine, par l'intermédiaire du conseiller nutritionniste de l'OMS en poste à Accra. Pour le gouvernement, le coût du projet est estimé à l'équivalent de plus de 400 000 dollars des Etats-Unis. Le gouvernement prendrait également à sa charge, à partir de juillet 1969, les dépenses relatives au traitement de deux chargés de cours de la Faculté d'agriculture.

<u>Ghana</u>	Enseignement :	Engagement recommandé : 358 000 dollars
	<u>Enseignement des sciences</u>	Période proposée : 1964-1967
	Première demande	Allocation recommandée pour 1964/1965 :
	d'assistance du FISE	<u>140 000 dollars</u>
		Approbation technique : FAO, UNESCO

E/ICEF/P/L.459

Ce programme a pour but d'introduire les sciences dans les programmes scolaires et d'en intensifier l'enseignement dans les écoles primaires, secondaires et normales. Il vise également à former des professeurs plus nombreux et mieux qualifiés ainsi qu'à créer des installations pour l'enseignement des sciences et à améliorer les installations existantes. En 1963, il y avait au Ghana 39 écoles normales et 74 écoles secondaires. Le plan septennal de développement mis en oeuvre par le gouvernement (1963-1969) envisage la création, d'ici 1969, de 60 nouvelles écoles normales et de 121 nouvelles écoles secondaires, qui, toutes, seraient pourvues d'un département des sciences adéquat. Dans les écoles primaires, les installations pour l'enseignement des sciences consisteraient en "centres scientifiques", c'est-à-dire en laboratoires dont chacun serait utilisé par un certain nombre d'écoles situées dans un rayon donné. De cette façon, les locaux et le matériel normalement utilisés par une seule école le seraient par plusieurs à la fois. On se propose de créer 175 de ces centres.

Le FISE fournirait du matériel d'enseignement des sciences, des auxiliaires audio-visuels et des livres de référence pour 50 écoles primaires, 29 écoles secondaires et 12 écoles normales. Sous réserve des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan, on prévoit que le Conseil d'administration sera prié d'approuver par la suite des allocations d'un montant de 100 000 dollars en 1965 et de 118 000 dollars en 1966. L'UNESCO aide déjà le gouvernement à intensifier l'enseignement des sciences grâce au projet du Fonds spécial des Nations Unies mis en oeuvre au Collège universitaire de Cape Coast et continuera à fournir les conseils techniques qui lui seront demandés par l'intermédiaire de son bureau régional d'Accra. Les dépenses que le Gouvernement ghanéen devra effectuer au titre de l'enseignement pendant la période de trois ans considérée sont évaluées à l'équivalent de 25 millions de dollars des Etats-Unis, dont 1,5 million de dollars serait considéré comme constituant la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Kénya</u>	<u>Services de santé de base</u>	<u>Allocation recommandée : 250 000 dollars</u>
	<u>Poursuite et extension</u>	<u>Période proposée : 1964-1965</u>
	<u>des opérations</u>	<u>Approbation technique : FAO, CMS</u>

E/ICEF/P/L.422

Santé rurale : L'action dans ce domaine se poursuit de façon satisfaisante. En 1965, on créera 31 nouveaux centres; 7 hôpitaux, 12 maternités et centres d'hygiène infantile recevront une aide.

Formation : Des cours spéciaux d'orientation d'une durée de 10 jours seront organisés, à l'intention de 45 membres du personnel d'exécution spécialisé, au Centre national de santé de Karuri où, d'autre part, la formation du personnel paramédical se poursuivra de même qu'à Embu et à Kisumu. Les 11 écoles de sages-femmes préparent de nouveaux cours pour les 100 stagiaires qui ont déjà reçu leur formation d'infirmières ou d'infirmières visiteuses auxiliaires. La formation dispensée à l'hôpital régional de Kisumu comprendra un enseignement relatif aux soins infirmiers à domicile, à l'obstétrique et aux activités de santé publique, de façon à toucher tous les aspects de la santé rurale. Le Département de pédiatrie de l'hôpital King George VI (agréé par l'Université d'Afrique orientale en tant qu'établissement de formation de médecins, aux niveaux préuniversitaire et postuniversitaire) organisera des cours et des démonstrations en matière de pédiatrie pour les étudiants en médecine et le personnel auxiliaire, notamment les stagiaires à Karuri.

Assainissement : Un ensemble de projets d'assainissement rural qui seront exécutés pendant une période de 10 ans permettra de disposer de zones de démonstration et mettra le personnel en mesure d'acquérir une expérience pratique des travaux sur le terrain. Une assistance a été fournie jusqu'à présent à 13 districts. Il s'agirait maintenant de donner une aide à huit nouveaux districts et d'effectuer des travaux complémentaires dans le cadre de trois des projets en cours les plus étendus.

Tuberculose : Quelque 145 000 personnes ont été soumises à un premier examen radiologique au cours d'opérations de dépistage de masse dans certaines zones et on a effectué 83 000 visites à domicile. A la fin de 1964, on aura formé, au total, 55 équipes de vaccination par le BCG. La formation des agents chargés de la vaccination par le BCG et des autres membres du personnel de la lutte anti-tuberculeuse sera intensifiée en 1965, année pour laquelle on prévoit 100 000 examens radiologiques. On va créer à Kisumu et à Mombasa deux laboratoires régionaux de culture bacillaire. On espère qu'à la fin de 1964, les deux tiers des enfants fréquentant l'école (un million) auront été protégés par la vaccination au BCG. On se propose d'autre part de vacciner les enfants de moins d'un an.

Nutrition : L'équipe d'enquête poursuit son évaluation du niveau nutritionnel actuel, en vue d'éliminer les maladies de carence alimentaire. Pour donner suite aux résultats provisoires de l'enquête, le gouvernement se propose de former sept auxiliaires paramédicaux qui seraient ultérieurement chargés, dans leurs régions respectives, d'aider au rassemblement, à l'enregistrement, au classement et à l'analyse des observations cliniques, des mensurations anthropométriques et des renseignements diététiques.

Le FISE fournirait du matériel de base d'HMI, de dispensaire, de salle d'hôpital et de laboratoire, ainsi que des médicaments et des suppléments

Kénnya (suite)

diététiques pour 43 centres de santé et sept hôpitaux, du matériel pour les travaux d'assainissement, du matériel radiologique, de laboratoire et de statistique, du BCG et des médicaments, ainsi que des indemnités de subsistance pour 312 stagiaires et sept étudiants en nutrition, qui suivront des cours de durée variable. Les moyens de transport demandés comprennent 18 véhicules pour les activités de supervision des services de santé et des services chargés des travaux d'assainissement, cinq véhicules pour les activités de formation, 12 véhicules supplémentaires et 20 scooters pour les équipes de vaccination. L'allocation proposée absorberait le solde de l'engagement approuvé en 1962 et exigerait un engagement supplémentaire de 71 000 dollars. Un conseiller de l'OMS en matière d'HMI fournit une aide aux services de santé à l'échelon central et deux médecins sont affectés au programme de formation de Karuri. Sept experts de l'OMS prêtent leur concours pour la lutte antituberculeuse; un ingénieur sanitaire et deux inspecteurs de la santé publique contribuent aux opérations dans le domaine de l'assainissement. Un médecin nutritionniste et deux assistants s'occupent de l'enquête sur la nutrition qui bénéficie de l'appui technique de la FAO. Les dépenses incombant, en 1964/1965, aux autorités locales et au gouvernement central au titre de ce programme dépassent l'équivalent de 2 millions de dollars des Etats-Unis.

Kénya Formation en matière de
 nutrition

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
162 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Kénya Conservation du lait

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
130 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Kénya Puériculture/économie
domestique et dévelop-
pement communautaire
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 69 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : Département des
affaires économiques et sociales de
l'ONU, FAO et OMS

L'élargissement de ce programme s'inscrit dans la politique nationale de développement communautaire qui tend à accélérer la formation des agents professionnels et des animateurs bénévoles, à renforcer la supervision des activités sur le terrain, à encourager le développement des clubs féminins, à améliorer les garderies d'enfants et à développer les activités des centres de jeunesse.

En 1964 et 1965, le programme du Centre national de formation d'agents du développement communautaire (National Training Centre for Community Development Workers) qui relève actuellement du Kenya Institute of Administration de Kabete, prévoit trois cours de six mois destinés chacun à 25 assistants principaux du développement communautaire, un cours de six mois pour 25 instructeurs de district, et un cours de trois mois pour 25 assistants de zone du développement communautaire. On envisage d'organiser des cycles d'études de trois jours sur le développement communautaire à l'intention d'environ 200 membres de l'Assemblée nationale, des

Kénya (suite)

représentants régionaux et nationaux et du personnel des départements ministériels. Onze centres de formation de district seront ouverts en 1964-1965 et offriront 165 cours à quelque 1 900 étudiants qui, pour la plupart, seront des animatrices bénévoles. Un programme de formation pour le personnel des garderies d'enfants sera élargi. L'association des clubs féminins à laquelle sont affiliés près de 1 000 clubs prévoit, grâce à l'organisation Maendeleo ya Wanawake de développer ses activités. Dans le cadre d'un plan en faveur d'un service national des jeunes (National Youth Service), le gouvernement a l'intention d'améliorer le centre de formation des agents de foyers de jeunes, de Nairobi (Starehe Boy's Centre) et, avec l'assistance du Fonds en faveur de l'enfance (Save the Children Fund), d'encourager la création de centres analogues dans quelques régions et d'améliorer environ 160 centres de jeunesse auxquels le FISE avait antérieurement fourni des outils pour des travaux manuels. Les centres de formation professionnelle de district aideront à former du personnel pour les centres de jeunesse.

Le FISE fournirait des indemnités de subsistance pour ceux qui suivront les cours de formation professionnelle; du matériel pour la démonstration de jeux pour les garderies d'enfants; le traitement d'un animateur adjoint qui serait l'homologue de l'administrateur chargé de contrôler les centres de jeunesse; du matériel pour les travaux manuels pour les centres de jeunesse, et des moyens de transport pour la supervision des agents de développement communautaire dont les effectifs ont été accrus. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et la FAO continueraient à fournir des avis techniques par l'intermédiaire de leurs experts en mission dans la région. L'OMS fournirait une assistance dans le cadre de son programme des services de protection maternelle et infantile. Les dépenses du gouvernement pour la période considérée seraient l'équivalent de 250 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Madagascar</u>	Hygiène maternelle et infantile de base	Allocation recommandée : <u>65 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965
		Approbation technique : OMS

L'exécution du plan gouvernemental de développement des services de santé, pour laquelle le FISE avait approuvé l'octroi d'une assistance en décembre 1960, a été retardée pendant la période de réorganisation administrative qui a suivi l'accession du pays à l'indépendance. La zone de démonstration a été aménagée à Itaosy et des cours de formation pratique s'adressant à diverses catégories de personnel ont commencé. On continue de former des infirmières et des sages-femmes dans les écoles de province et de nouvelles écoles d'agents sanitaires et d'infirmières visiteuses ont été ouvertes en 1963. Trente et un centres principaux et 22 centres secondaires de santé, ainsi que 6 maternités sont actuellement en activité dans les régions rurales.

On prévoit pour 1965 l'ouverture, dans le cadre du plan, de 17 nouveaux centres principaux et 8 centres secondaires de santé ruraux. On élargira encore le champ des activités dans la zone de démonstration et on organisera deux cours de formation pratique, d'une durée de six mois, à l'intention des agents sanitaires et des auxiliaires. On mettra l'accent sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle de masse et une coordination sera établie entre ces activités et celles du Ministère de l'éducation et du Ministère de l'agriculture. Le FISE procurerait du matériel de base et des fournitures fongibles pour les centres de santé,

Madagascar (suite)

notamment des vitamines et du savon; du matériel de formation supplémentaire et du matériel d'assainissement pour la zone de démonstration; des moyens de transport pour les activités de supervision; des indemnités de subsistance pour la formation d'infirmières visiteuses et d'agents sanitaires et pour les cours d'éducation sanitaire de brève durée destinés à diverses catégories de personnel. L'OMS continuerait à fournir des avis techniques par l'intermédiaire de ses experts résidents. Un médecin de la santé publique et un ingénieur sanitaire participent déjà à l'exécution du programme; l'OMS accordera également des bourses si elle dispose des fonds nécessaires. Les dépenses du gouvernement pour 1965 sont évaluées à l'équivalent de 110 000 dollars des Etats-Unis.

Madagascar Lutte contre la lèpre
 Poursuite des opérations

Engagement recommandé pour 1965-1966 :
48 000 dollars
Allocation recommandée pour 1965 :
26 000 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

Des résultats très encourageants ont été obtenus depuis que le FISE a commencé à fournir une assistance en 1960. Sur 28 700 cas enregistrés, 24 000 suivent un traitement, dont 18 000 avec une régularité satisfaisante. Mille cent deux cas sont en observation sans traitement et 1 204 sont considérés comme blanchis. Le nombre des nouveaux cas dépistés est tombé d'un maximum de 1 060 en 1962 à 668. Le nombre des centres de traitement fixes est passé de 380 à 641 et un nouveau circuit mobile sera ajouté aux 12 circuits motorisés existants. Des circuits cyclomoteurs continueront à fonctionner. On organisera au cours de la période considérée des stages de formation de brève durée à l'intention des inspecteurs de la lutte anti-lépreuse. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis.

Madagascar Formation nutritionnelle
 (vulgarisation agricole)
 Première demande
 d'assistance du FISE

Engagement recommandé : 164 000 dollars
Période proposée : 1964-1968
Allocation recommandée pour 1964/1965 :
45 000 dollars
Approbation technique : FAO, OMS

E/ICEF/P/L.435

Le but de ce programme est d'améliorer l'état nutritionnel de la population rurale, et en particulier celui des enfants, en formant du personnel qualifié qui enseignerait au paysan et à sa famille des méthodes et principes plus satisfaisants de production et de consommation des aliments de protection. En même temps, on entreprendrait une étude des facteurs socio-économiques qui entravent les efforts de vulgarisation, notamment dans le domaine de la production d'aliments de protection pour les enfants. Le gouvernement se propose de créer à l'Ecole nationale supérieure agronomique une division de la vulgarisation agricole. Cette nouvelle division serait chargée de l'enseignement des travaux pratiques de vulgarisation agricole et des méthodes à suivre pour l'étude des problèmes que pose la vulgarisation agricole, en particulier dans ses rapports avec la nutrition de l'enfant. La division organiserait trois types de cours pour les étudiants et le personnel de vulgarisation :

Madagascar (suite)

- a) Un cours de nutrition appliquée pour les étudiants de l'Ecole nationale supérieure agronomique;
- b) Un cours supérieur spécial destiné aux élèves diplômés de l'Ecole (ou aux membres du personnel ayant une formation équivalente) qui dési-
reraient former à leur tour des agents de vulgarisation;
- c) Des cycles d'études de courte durée destinés à des directeurs de services de vulgarisation, en vue de les tenir au courant des dernières théories en matière de vulgarisation et de permettre de fécondes confrontations d'idées.

Pour l'année 1964-1965, deux nouveaux professeurs seraient nécessaires : un professeur de méthodologie de la vulgarisation et un professeur de sociologie rurale. Cinq bourses sont également demandées pour la formation de personnel malgache destiné à remplacer ultérieurement les professeurs étrangers. Comme il s'agit de la première expérience de ce genre entreprise dans une université d'un pays francophone, il pourrait être décidé, par la suite, d'accorder des bourses à un certain nombre de personnes de pays voisins pour leur permettre de venir suivre ces cours. Ce programme procède du même esprit que le programme de formation nutritionnelle intéressant l'Afrique (E/ICEF/P/L.81 et P/L.280). On prévoit qu'une division de l'économie domestique sera également créée ultérieurement, afin de renforcer les activités de vulgarisation s'adressant aux femmes des régions rurales.

Pour les quatre années scolaires commençant par l'année 1964/1965, le FISE fournirait des auxiliaires audio-visuels, des moyens de transport pour les travaux pratiques, les traitements de deux professeurs et cinq bourses pour le personnel de contrepartie. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, on prévoit que l'on demandera au Conseil d'approuver ultérieurement les allocations suivantes : 43 000 dollars en 1965, 39 000 dollars en 1966 et 37 000 dollars en 1967. La FAO continuerait à fournir des services techniques et à aider à la sélection des professeurs et des boursiers. Ce programme bénéficiera des services et des installations de l'Université et de l'Ecole nationale supérieure agronomique, ce qui représente l'équivalent d'environ 250 000 dollars pour la période de quatre ans.

Madagascar Enseignement et dévelop-
 pement communautaire

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
100 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Mali Enseignement
 Première demande
 d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 220 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : FAO et UNESCO

E/ICEF/P/L.445 et E/ICEF/P/L.471

Ce programme a pour but la généralisation de la scolarisation et l'introduction d'un enseignement plus pratique. La formation de 360 nouveaux maîtres de l'enseignement primaire est prévue pour l'année 1964/1965, ainsi que le

Mali (suite)

perfectionnement des maîtres déjà en service. En plus du centre pédagogique déjà existant, quatre nouveaux centres seront créés, trois pour garçons et un pour filles. En outre, on prévoit la création de 450 classes nouvelles avec des annexes pour l'enseignement pratique tels qu'un jardin, un verger, un poulailler, des champs, un atelier de menuiserie, une forge, un atelier de vannerie ou tissage, une classe d'arts ménagers. Toutefois, le manque de moniteurs spécialisés et les difficultés d'organisation feront que ces annexes s'établiront à un rythme plus lent que les classes elles-mêmes, soit dans dix-huit écoles la première année.

Le FISE fournirait du matériel d'enseignement et de démonstration pour cinq centres pédagogiques et dix équipes de perfectionnement; de l'équipement pratique pour dix-huit écoles et des indemnités de subsistance pour 240 élèves-maîtres ruraux et 120 élèves-maîtres urbains. L'UNESCO fournirait au titre du PEAT trois experts en formation du personnel et des bourses. La FAO fournirait un consultant en éducation nutritionnelle, ainsi qu'une monitrice d'enseignement ménager; les services de la monitrice seraient pris en charge par le FISE. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent d'un million de dollars des Etats-Unis.

<u>Maroc</u>	Services de santé de base et formation	Allocation recommandée : <u>442 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965
	Poursuite des opérations dans le cadre d'un nouveau plan	Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.462

Au cours des phases précédentes du développement des services de santé publique, l'accent a été mis sur la formation des diverses catégories du personnel requis. En 1963/1964, 150 infirmiers et infirmières d'Etat, 20 techniciens de l'assainissement, 11 techniciens de laboratoires, 20 techniciens de la rééducation, 500 auxiliaires des soins infirmiers, 60 agents sanitaires auxiliaires et 1 031 auxiliaires des soins médicaux ont été formés. De plus, l'Ecole des cadres, ouverte à Rabat en octobre 1963, forme des infirmiers et infirmières d'Etat dans des domaines spécialisés pour leur permettre d'accéder aux postes supérieurs.

Pour la prochaine période, on se propose de poursuivre et d'améliorer la formation du personnel médical et paramédical, de mettre en place un réseau d'établissements de santé publique tels que centres de santé et dispensaires, maternités rurales et urbaines, centres d'hygiène scolaire, ainsi qu'un centre de formation ophtalmologique et des laboratoires de santé publique. Il existe actuellement 620 établissements de ce genre. En 1964/1965, 194 d'entre eux seront modernisés et 144 nouveaux locaux seront construits. Le FISE fournirait du matériel d'enseignement pour 26 écoles d'auxiliaires des soins médicaux, 3 écoles d'agents sanitaires, 28 centres de formation de diverses catégories de personnel paramédical, du matériel et des médicaments pour 341 établissements de santé publique, des véhicules pour les centres de formation et pour les opérations de supervision et des bicyclettes pour les auxiliaires des soins médicaux; le FISE prendrait également à sa charge les indemnités de subsistance de 200 auxiliaires et de 70 moniteurs ainsi que les honoraires du personnel enseignant. L'OMS continuerait à jouer un rôle important en assurant le concours des membres de son

Maroc (suite)

personnel affectés à des programmes de santé au Maroc. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 4 745 400 dollars des Etats-Unis dont 1 300 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'assistance du FISE.

<u>Maroc</u>	<u>Education nutritionnelle</u>	Allocation recommandée : 72 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : FAO

Dans le cadre de son programme d'éducation nutritionnelle et avec le concours d'un conseiller de la FAO détaché au Maroc en 1963, le gouvernement a entrepris d'améliorer à bref délai l'alimentation du plus grand nombre possible d'enfants d'âge scolaire au niveau de l'enseignement primaire. Outre les mesures déjà adoptées dans ce sens, dont celles qui ont fait l'objet de la recommandation approuvée par le Conseil en janvier 1964 (E/ICEF/P/L.362), le gouvernement se propose, en 1964/1965, d'ouvrir de nouvelles cantines dans les régions rurales en particulier et d'organiser de nouveaux jardins scolaires. On poursuivra au cours de l'année 1964/1965 la formation du personnel des cantines scolaires; des séminaires seront organisés à cette fin dans les dix "délégations" du Maroc et des démonstrations pratiques auront lieu dans les régions pilotes de Fès où une vingtaine de cantines et une douzaine de jardins serviront de centres de démonstration. En même temps un matériel audio-visuel important sera préparé qui comportera notamment des manuels d'éducation alimentaire pour les élèves avec commentaires pédagogiques à l'intention des instituteurs, des manuels de cantines, des guides de jardins scolaires, des affiches et des tableaux d'alimentation. Un Bureau de l'alimentation scolaire et de l'éducation nutritionnelle, créé au sein du Ministère de l'éducation nationale, coordonnera et supervisera l'ensemble des activités du projet à l'échelon central, tandis qu'à l'échelon provincial, dix inspecteurs conseillers en alimentation (un conseiller par délégation) seront responsables de l'exécution de ce projet.

Le FISE participerait à cette nouvelle phase du projet en fournissant du matériel et de l'équipement pour 380 cantines et 100 jardins scolaires; quatre véhicules légers pour l'inspection des activités nutritionnelles dans les écoles et trois camionnettes pour la formation pratique du personnel responsable des jardins scolaires. Le FISE assurerait en outre des indemnités de subsistance pour 1 200 directeurs et économes d'écoles devant participer à des cours d'éducation nutritionnelle, des dépenses locales pour la préparation de matériel audio-visuel et un supplément de traitement pour le chef du Bureau de l'alimentation scolaire et de l'éducation nutritionnelle. La FAO continuerait à assister ce projet en prolongeant les services de l'expert en nutrition qui y est affecté. Un spécialiste qualifié désigné par l'UNESCO contribuerait à assurer une étroite coordination entre les activités prévues dans ce projet et le programme d'enseignement primaire rural que le FISE assiste déjà. Les dépenses du gouvernement pour l'année 1964/1965 sont estimées à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Ile Maurice</u>	Services de santé de base HMI	Allocation recommandée : <u>38 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et OMS

Ce programme vise principalement à former du personnel et à équiper des centres d'HMI. La mortalité infantile, qui était de 67,4 pour 1000 naissances vivantes en 1958, est tombée à 60 p. 1000. La mortalité liée à la maternité a baissé, au cours de la même période, de 3,7 à 1,6 p. 1000. On a relevé le niveau de neuf centres gérés par la Société de protection maternelle et infantile; d'autre part, la Caisse de prévoyance des travailleurs de l'industrie de la canne à sucre a fourni des bâtiments pour 28 centres d'HMI qui sont visités par des médecins de l'administration. Le FISE a aidé à équiper 35 centres d'HMI et a fourni du matériel de jeux pour des centres sociaux. Environ 100 lits de maternité supplémentaires auront été mis en service en 1963-64 dans six hôpitaux et 52 autres seront disponibles d'ici 1966. Sous la direction de moniteurs de l'OMS, le personnel infirmier et le personnel des services d'obstétrique ont reçu une solide formation. Une nouvelle école de formation, du type internat, reçoit 180 élèves infirmières et 75 élèves sages-femmes. L'immunisation et la vaccination gratuites de tous les enfants de trois mois ont été instituées en 1961. L'éducation sanitaire et nutritionnelle, les services d'infirmières visiteuses et les soins obstétriques à domicile font partie des activités ordinaires des centres d'HMI.

L'objectif du Ministère de la santé et de la protection sociale est de disposer d'environ 85 centres d'HMI d'ici 1966. Le FISE fournirait du matériel, des médicaments, des vitamines et du matériel d'éducation sanitaire pour 50 nouveaux centres, ainsi que du matériel pour sept salles de maternité et du matériel de jeux pour 19 garderies. Le FISE fournirait également une assistance pour améliorer les conditions d'hygiène dans les régions rurales grâce à la construction de latrines et à des démonstrations destinées au personnel sanitaire. Une campagne d'éducation nutritionnelle doit être lancée sous les auspices de l'OMS et en rapport étroit avec le programme concernant l'éducation nutritionnelle et l'économie domestique qui bénéficie de l'assistance de la FAO et du FISE et dont l'exécution doit commencer en 1965. L'OMS, qui a participé à la mise au point du programme continuerait à fournir des conseils. L'OMS détacherait en outre à l'île Maurice un moniteur et un nutritionniste et fournirait des bourses permettant à des membres du personnel local de faire des études à l'étranger. Les dépenses totales du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 250 000 dollars des Etats-Unis, somme qui serait considérée comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Ile Maurice</u>	Education nutritionnelle et économie domestique	Allocation recommandée : <u>35 000 dollars</u>
	Première demande	Période proposée : 1965-1967
	d'assistance du FISE	Approbation technique : FAO, OMS

E/ICEF/P/L.403

Ce programme vise à relever le niveau de vie de la population rurale en s'attachant tout particulièrement à améliorer la production alimentaire et à assurer une nutrition mieux équilibrée aux mères et aux enfants. Le plan y relatif a été élaboré conformément à des recommandations basées sur une étude

Ile Maurice (suite)

effectuée par des experts de la FAO et de l'OMS et sur les résultats d'une expérience réalisée dans l'île en 1961-1963. Il s'agit notamment a) de former des animatrices à l'économie domestique, aux arts ménagers, à la puériculture et aux pratiques alimentaires saines; b) d'organiser des démonstrations pratiques et des cours de formation à l'intention d'animateurs de village en vue d'encourager l'amélioration de la production alimentaire destinée à la consommation familiale et d'introduire l'éducation nutritionnelle dans les villages; et c) de mettre au point un vaste programme d'auxiliaires pédagogiques et de techniques de démonstration, pour faire face aux besoins des opérations. La responsabilité de ce programme incomberait au Ministère de l'agriculture qui en assurerait la mise en oeuvre avec l'assistance d'un Comité de coordination comprenant des représentants des Ministères de l'éducation, de la santé publique et de la protection sociale et des représentants d'institutions bénévoles. Il bénéficierait des conseils d'un nutritionniste de l'OMS qui serait détaché dans le pays, du conseiller régional de l'OMS en matière de nutrition et d'experts de la FAO qui s'occuperaient des activités du programme touchant l'économie domestique, l'agriculture, l'horticulture et autres domaines connexes.

Le FISE fournirait du matériel d'imprimerie et des auxiliaires pédagogiques pour les cinq centres de démonstration, du matériel pour l'enseignement de la cuisine, du jardinage, du blanchissage, des arts ménagers et de la puériculture dans 20 centres ruraux de formation en matière d'économie domestique, cinq véhicules pour les activités de formation et des indemnités de subsistance pour 120 stagiaires qui étudieront l'économie domestique. La FAO détacherait un spécialiste de la vulgarisation agricole et un expert en matière d'économie domestique; elle fournirait également trois bourses pour lesquelles elle serait remboursée par le FISE au moyen de fonds prélevés sur une allocation précédemment approuvée par le Conseil. Le gouvernement, avec l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni, fournirait du personnel, des locaux, des auxiliaires audio-visuels et un camion, et prendrait à sa charge certaines indemnités de subsistance et dépenses courantes, le tout à concurrence d'une somme évaluée à l'équivalent d'environ 160 000 dollars des Etats-Unis pour la période prévue de deux ans.

<u>Mauritanie</u>	Hygiène maternelle et <u>infantile de base</u>	Engagement recommandé : 184 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1967
		Allocations initiale recommandée : <u>55 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.404

L'objectif à long terme du programme envisagé est de promouvoir le bien-être des mères et des enfants par le développement des services de protection maternelle et infantile intégrés au service de santé publique. Le programme a pour but immédiat de relever le niveau des centres existant dans les zones rurales et à Nouakchott, capitale de la République, de créer de plus amples moyens de formation pour le personnel sanitaire auxiliaire en fournissant du matériel pour l'école nationale de formation et l'hôpital, et de développer l'éducation sanitaire et

Mauritanie (suite)

nutritionnelle à l'intention du public en général et des femmes en particulier. Des progrès lents mais réels ont été enregistrés en ce qui concerne le développement des moyens de formation et la création de centres de santé, dont six fonctionnent à l'heure actuelle.

Le secteur santé publique du plan quadriennal de développement du gouvernement (1963-1967) vise principalement à accélérer le rythme de la formation du personnel sanitaire auxiliaire de toutes catégories. Avec l'aide financière de la Communauté économique européenne (FED), le nouvel hôpital et l'école de formation de Nouakchott seront terminés au début de 1965 et la formation des infirmières et des sages-femmes, qui était auparavant donnée à Saint-Louis au Sénégal, sera désormais assurée dans le pays même. On estime que le nombre annuel des stagiaires diplômés passera de 28 à 45 en 1966 et à 85 en 1967. Le nouveau centre pilote national d'HMI qui sera bientôt terminé grâce à l'aide financière de la United States Agency for International Development (AID) dispensera une formation pratique. On relèvera le niveau des dispensaires ruraux et on ouvrira de nouveaux centres de santé à mesure que l'on disposera du personnel nécessaire. L'assistance technique bilatérale française (FAC) assure actuellement l'enseignement médical et fournit les cadres. L'éducation sanitaire et la coordination des activités dans les domaines de la nutrition et de la protection sociale constitueraient une partie essentielle du plan qui est considéré comme la première étape d'un plus vaste programme à long terme de santé publique dont la mise en oeuvre dépendra des ressources disponibles.

Le FISE fournirait du matériel pour la nouvelle école de formation et pour la maternité et les salles de pédiatrie du nouvel hôpital ainsi que pour l'internat, du matériel supplémentaire et des fournitures fongibles pour quinze centres d'HMI, deux microbus et un véhicule léger pour la supervision ainsi que des indemnités de subsistance pour 150 stagiaires et le traitement d'une sage-femme et d'une infirmière monitrice pendant deux ans et d'une infirmière monitrice pendant un an. A condition que des progrès réels soient faits dans l'exécution de ce plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver, par prélèvement sur l'engagement proposé, une allocation de 53 000 dollars en 1966, et une autre de 76 000 dollars en 1967. L'OMS continuerait à fournir les services de deux experts en matière de formation ainsi que des bourses pour les infirmières monitrices. Les dépenses annuelles de contrepartie du gouvernement pour ce programme, à l'exclusion des contributions provenant de sources d'aide bilatérale, sont estimées à l'équivalent de 250 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Niger</u>	Services de santé et services sociaux	Allocation recommandée : 50 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS

Le manque de ressources financières du Niger et l'extrême dispersion de la population ne permettent pas un programme à grande échelle. Toutefois, quelques progrès ont été réalisés jusqu'ici : 3 centres principaux fonctionnent à Niamey, Zinder et Maradi, complétés par 3 centres sociaux et 7 petits dispensaires suburbains. Au total, il a été procédé en 1962 à 183 115 consultations d'HMI, 33 016 consultations de nourrissons, 8 323 visites à domicile, 23 077 leçons d'arts ménagers. L'école d'infirmiers et d'infirmières de son côté forme 30 personnes par an.

Niger (suite)

Le plan pour 1964-1965 prévoit l'ouverture d'un nouveau centre médico-social déjà construit à Magaria; deux autres sont prévus pour 1964 à Agadez et Tahoua et un quatrième pour 1965 à Birni N'Konni. Ces centres, outre l'HMI et la protection sociale, pratiqueront l'enseignement ménager et l'éducation des femmes. Un second centre social à Niamey serait créé en 1964. Le FISE fournirait à ces centres l'équipement médical de base et l'équipement pour l'économie domestique, ainsi que 3 voitures légères de supervision et 6 bicyclettes à moteur pour les infirmiers et assistantes sociales. Le FISE fournirait également des médicaments et des capsules vitaminées. Les dépenses du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 182 000 dollars des Etats-Unis. Le Fonds d'aide et de coopération français (FAC) a affecté 82 000 dollars des Etats-Unis à la construction des deux centres d'Agadez et Tahoua.

<u>Niger</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>57 600 dollars</u>
	Poursuite des opérations	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement de trois postes d'experts (économie domestique, horticulture et éducation nutritionnelle) en 1965.

<u>Niger</u>	<u>Enseignement</u>	Allocation recommandée : <u>34 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : FAO et UNESCO

Ce programme vise à organiser des cours d'entretien pour les instituteurs primaires des secteurs ruraux, en faisant appel à des équipes mobiles de conseillers pédagogiques. Dans l'intervalle, la puériculture, l'économie domestique, la nutrition et l'hygiène sont introduites dans le programme d'études des écoles normales d'institutrices primaires et dans celui des écoles secondaires de filles. A ce jour, sept équipes mobiles de conseillers pédagogiques ont été créées et, pour des raisons d'administration et d'organisation, une huitième équipe est maintenant nécessaire. Afin de relever le niveau et d'étendre les connaissances des instituteurs primaires actuellement en service dans les régions urbaines, on créera à Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua, quatre centres de formation régionaux qui seront rattachés aux écoles normales existantes. Dans chaque centre on organiserait tous les ans deux cours d'entretien de quatre mois, qui grouperaient chacun 20 instituteurs auxiliaires. Un programme d'instruction des parents, entrepris à titre d'essai, a été appliqué avec succès dans dix villages; parmi les sujets enseignés figuraient la lecture et l'écriture, la puériculture, l'art ménager et la production alimentaire. Le gouvernement a maintenant décidé de l'étendre à 100 villages spécialement choisis à cet effet et d'atteindre ainsi 8 000 personnes. Des cours du soir seraient organisés dans des huttes à toit de chaume qui seraient construites par les stagiaires. L'instruction serait donnée par des instituteurs, aidés d'infirmières et d'agents de vulgarisation, qui recevraient une formation spéciale au moyen de cycles d'études organisés avec l'assistance de l'UNESCO et avec l'aide fournie par la France dans le cadre d'accords bilatéraux. Des volontaires du Peace Corps des Etats-Unis d'Amérique et des volontaires français prêteraient également leur concours.

Niger (suite)

Le FISE fournirait du matériel de reproduction et de démonstration, des auxiliaires audio-visuels et des ouvrages de référence pour la nouvelle équipe mobile et pour les centres de formation régionaux, des moyens de transport pour la supervision ainsi que pour une équipe mobile et une partie des indemnités de subsistance afférentes à la formation de 160 instituteurs stagiaires. Le programme reçoit également des fournitures au titre de l'aide accordée, dans le cadre d'accords bilatéraux, par la France, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. Le Gouvernement de la Nigéria fournit des brochures éducatives en langue haoussa. L'UNESCO continuerait à fournir les services d'un expert en matière d'éducation des masses et d'un spécialiste des auxiliaires audio-visuels. Les dépenses du gouvernement pour ce programme sont évaluées à l'équivalent de 68 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Nigéria</u>	<u>HMI de base (région orientale)</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>43 000 dollars</u>
----------------	---------------------------------------	--

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Nigéria</u>	<u>HMI de base (région septentrionale)</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>63 400 dollars</u>
----------------	--	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Nigéria</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u> Poursuite des opérations	Engagement recommandé pour 1965-1966 : 141 000 dollars Allocation recommandée pour 1965 : <u>35 500 dollars</u>
----------------	--	---

E/ICEF/P/L.402

La campagne s'est poursuivie de façon satisfaisante selon les mêmes grandes lignes et a comporté un dépistage intensif et le traitement énergique des malades par l'intermédiaire des centres de consultations externes et des groupes mobiles. Dans la région septentrionale, des résultats encourageants ont été obtenus. Sur les 538 792 cas enregistrés, 331 000 suivent un traitement régulier et 115 685 ont été autorisés à cesser le traitement ou attendent d'être examinés pour recevoir une telle autorisation. Dans la région occidentale et dans le Midwest, les progrès ont été un peu plus lents. Les recommandations de l'équipe d'experts de la lèpre de l'OMS qui viennent d'être récemment communiquées influenceront sans doute sur les opérations en 1965-1966. On prévoit que le nombre des cas en traitement (qui est actuellement de 9 693) passera à 10 400 en 1965 et à 11 400 en 1966. Dans la région orientale, les cas en traitement diminuent car le nombre des malades considérés comme guéris dépasse celui des nouveaux cas. En 1965-1966, les campagnes se poursuivront selon les mêmes lignes qu'auparavant; on s'attachera à consolider les résultats acquis, à mener, en particulier, des enquêtes de dépistage, à organiser des cours d'entretien pour le personnel et à faire davantage appel aux dispensaires pour les traitements courants, ce qui libérerait des inspecteurs et leur permettrait d'améliorer les activités de supervision. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 450 000 dollars des Etats-Unis.

Nigéria Nutrition : formation en
 matière de vulgarisation
 agricole

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
57 700 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4 et E/ICEF/P/L.471

L'allocation comprend des fonds destinés à assurer le financement d'un poste d'expert en économie domestique pendant un an pour des projets approuvés dans les différentes régions de la Nigéria.

Nigéria Enseignement : région
 orientale
 Première demande
 d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 61 000 dollars
Période proposée : mi-1964-1967
Approbation technique : FAO et UNESCO

E/ICEF/P/L.457 et E/ICEF/P/L.471

En vue d'assurer aux populations urbaines et rurales une nourriture de meilleure qualité, des logements salubres et des connaissances plus étendues sur la protection de l'enfance, le gouvernement se propose, à titre de première mesure importante, d'améliorer l'enseignement des matières touchant les divers aspects de la vie rurale et de l'économie domestique dans les écoles primaires et secondaires en inscrivant ces matières au programme de l'Advanced Teacher Training College à Owerri. Des cours spéciaux d'économie domestique et rurale seraient donnés à Owerri, de façon à avoir 25 instructeurs diplômés par an dans chaque matière, à partir de 1967. On prévoit que pendant les deux premières années les étudiants suivraient le cours normal : théorie et stage pédagogique, anglais et éducation physique, sciences, y compris physique, chimie, biologie et mathématiques élémentaires. Au cours de la troisième année, les étudiants se spécialiseraient en économie rurale ou domestique et se concentreraient sur l'enseignement de ces matières.

Le FISE fournirait du matériel et des manuels pour l'enseignement de l'économie domestique et de l'économie rurale. L'UNESCO a participé activement à la mise au point de ce programme et continuerait à fournir des avis techniques selon les besoins. Elle fournirait également les services de trois conférenciers pour la nutrition, l'éducation sanitaire et l'économie rurale, ainsi que des bourses pour former deux homologues nigériens à l'étranger; le FISE assurerait le financement de deux de ces postes d'experts et fournirait deux bourses en matière d'économie domestique. La FAO fournirait les conseils techniques qui pourraient lui être demandés. Le gouvernement a voté un crédit équivalent à 1,5 million de dollars des Etats-Unis pour développer l'Advanced Teacher Training College sur une période de trois ans. Les dépenses de contrepartie pour chacun des différents cours mentionnés dans le présent document sont estimées à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Nigéria</u>	Enseignement	Engagement recommandé : 2 420 000 dollars
	(<u>Région septentrionale</u>)	Période proposée : 1964-1968
	Première demande	Allocation recommandée pour 1964-1965 :
	d'assistance du FISE	<u>340 000 dollars</u>
		Approbation technique : FAO, UNESCO

E/ICEF/P/L.393

Le gouvernement se propose, d'ici 1970, de porter à 28 p. 100 au moins le pourcentage des enfants âgés de 6 à 7 ans inscrits à la classe I, en d'autres termes de faire passer le nombre de ces enfants de 300 000 à plus de 800 000. On mènera une campagne d'information dans les régions où la scolarisation est particulièrement faible, afin de stimuler l'intérêt et l'initiative des autorités locales et des parents et de rehausser le prestige de l'éducation. On s'efforcera de relever le niveau de l'enseignement, d'étendre et d'améliorer l'enseignement pratique des notions fondamentales d'agriculture, d'horticulture et de sciences rurales (y compris l'éducation sanitaire et nutritionnelle) afin d'établir les bases nécessaires à un enseignement plus poussé de ces matières et de mieux préparer les enfants à la vie agricole et rurale à laquelle la majorité d'entre eux sont destinés.

Pour pouvoir faire face aux besoins du programme d'expansion, il faudrait, d'ici 1970, réussir à former chaque année 3 960 nouveaux enseignants. Les 53 écoles normales existantes seront agrandies de manière à pouvoir recevoir au total 600 élèves. Le gouvernement a demandé une aide bilatérale pour construire quatre nouvelles écoles normales et obtenir les services de 300 autres professeurs d'enseignement pédagogique diplômés. En octobre 1964, on organisera un cours d'une durée de trois ans en vue de former des spécialistes de l'enseignement des diverses activités de la vie rurale. On étudie les moyens d'améliorer la qualité de l'enseignement en général et de donner au programme d'études une orientation plus pratique. Des directions locales de l'enseignement ont été créées; elles recevront l'aide et l'encouragement d'un service spécial établi au sein de la Division de la planification du Ministère de l'éducation, et placé sous la direction d'un coordonnateur qualifié. On poursuivra jusqu'en 1970 la formation en cours d'emploi d'inspecteurs des écoles, ainsi que le cours spécial d'une année destiné aux administrateurs de l'enseignement.

Pour la période prévue de cinq ans, le FISE fournirait des livres, des auxiliaires pédagogiques et du matériel pour l'enseignement des sciences rurales dans les classes primaires et dans les écoles normales, du matériel d'imprimerie et du papier pour la campagne d'information, ainsi que des fonds pour régler le traitement d'un professeur de sciences rurales; enfin, il fournirait un complément de traitement pour un coordonnateur pendant trois ans. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'exécution du programme, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver, par prélèvement sur l'engagement proposé, les allocations ultérieures suivantes : 300 000 dollars en 1965, 470 000 dollars en 1966, 570 000 dollars en 1967 et 740 000 dollars en 1968. La FAO et l'UNESCO fourniraient les conseils et l'assistance techniques nécessaires. On estime à l'équivalent de 47 884 000 dollars des Etats-Unis le montant total des crédits budgétaires alloués par la Nigéria au programme, y compris les fonds fournis par l'administration régionale et le gouvernement fédéral et la contribution prévue des autorités indigènes aux dépenses d'équipement.

Nyassaland^{c/}
Nutrition appliquée
Première demande
d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 48 000 dollars
Période proposée : 1964-1967
Approbation technique : FAO et OMS

E/ICEF/P/L.408

Dans le cadre du plan visant à intensifier toutes les activités de développement rural, le gouvernement se propose de créer trois zones pilotes de démonstration pour assurer la formation en cours d'emploi de vulgarisateurs agricoles et d'agents du développement communautaire, en ce qui concerne les aspects pratiques des activités de nutrition appliquée, et pour enseigner aux familles rurales l'économie domestique et la nutrition appliquée en insistant sur la consommation d'aliments de protection produits dans les jardins familiaux et dans les jardins de village ainsi que sur l'aviculture et la pêche. Ce programme serait intégré au programme de puériculture et d'économie domestique qui reçoit une aide du FISE.

Les instituts agricoles dans les zones de démonstration serviront de centres pour les activités éducatives, ils seront équipés pour les démonstrations (notamment, culture potagère, aviculture, pisciculture et sylviculture) et constitueront une base pour les opérations des vulgarisateurs agricoles, des moniteurs d'arts ménagers et des équipes de développement communautaire. On y organisera des cycles d'études et de brefs stages de formation et d'orientation à l'intention de notables, de membres des conseils de district et de dirigeants de clubs d'agriculteurs ainsi que des cours d'économie domestique appliquée, d'art ménager et de puériculture pour les femmes de producteurs-animateurs et les dirigeantes d'organisations féminines. Des agents de vulgarisation agricole et de développement communautaire effectueront des contrôles dans les fermes et dans les foyers afin de maintenir les effets de l'instruction reçue dans chaque famille. On augmentera la production de répertoires techniques simples et de moyens visuels. Deux équipes mobiles d'information, bien équipées, contribueront à étendre l'influence du programme dans une vaste zone.

La responsabilité administrative dudit programme incombera au Ministère des ressources naturelles, des levés topographiques et du développement social. Un comité exécutif national composé de représentants qualifiés des départements participants, sera chargé de recueillir et de compiler les données aux fins de l'évaluation du programme.

Le FISE fournirait pour trois centres pilotes de démonstration du matériel pour le jardinage, l'aviculture et la pisciculture; du matériel d'enseignement, des auxiliaires audio-visuels et des véhicules pour les équipes mobiles, pour la supervision et pour le transport des stagiaires. La FAO fournirait des avis techniques par l'intermédiaire de ses experts régionaux et subrégionaux dans les domaines de l'horticulture, de l'aviculture, de l'économie domestique, de l'éducation nutritionnelle et de la formation en matière de vulgarisation agricole, ainsi que sept bourses en 1964 pour la formation de personnel local chargé des opérations sur le terrain, les dépenses y afférentes devant lui être remboursées par le FISE par prélèvement sur l'allocation précédemment approuvée pour le programme de formation nutritionnelle intéressant l'Afrique (E/ICEF/P/L.280). Les années suivantes, d'autres bourses seront fournies dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. Le Bureau régional de l'OMS donnerait des avis techniques

c/ Le Nyassaland est devenu indépendant le 6 juillet 1964, sous le nom de Malawi.

Nyassaland (suite)

au sujet des aspects sanitaires du programme. A condition qu'elle dispose des crédits nécessaires à cette fin, l'OMS fournirait aussi, pendant un mois, les services d'un consultant qui aiderait à organiser les activités relatives à la nutrition au Ministère de la santé. Les dépenses du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 847 000 dollars des Etats-Unis pendant la période prévue de trois ans.

<u>Ouganda</u>	<u>Services de santé de base</u>	Allocation recommandée : <u>120 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965
	<u>et extension</u>	Approbation technique : OMS

Des progrès réguliers ont été accomplis en ce qui concerne les aspects sanitaires du plan de développement de six ans du gouvernement aidé par le FISE. En 1963-1964, 215 agents paramédicaux et 240 infirmières et sages-femmes ont reçu une formation; le niveau de 12 dispensaires ruraux a été relevé et trois centres régionaux d'éducation sanitaire ont été créés afin de former aux techniques de l'éducation sanitaire le personnel d'exécution sur le terrain et de fournir les directives au personnel des centres de santé. Les centres de santé ont continué à vacciner contre la variole, la coqueluche et la tuberculose. Les cycles d'études sur l'éducation sanitaire se sont avérés très utiles.

En 1965, le gouvernement a l'intention d'intensifier ses efforts en ce qui concerne les aspects sanitaires du plan de développement. On envisage d'élever le niveau de 12 autres dispensaires et de 12 maternités et d'améliorer 19 hôpitaux de mission, 17 centres d'HMI et 7 écoles publiques et écoles de mission pour la formation de personnel paramédical. Les activités d'éducation sanitaire seront poursuivies comme par le passé et quatre nouveaux cycles d'études seront organisés. Les travaux effectués par le Collège de Makerere et le Gouvernement de l'Ouganda au Centre sanitaire de Kasangati sur la formation pratique en matière d'éducation sanitaire, les enquêtes sur le terrain et le développement des aspects sociaux et préventifs des programmes d'études, seront encore intensifiés par suite de la décision prise par le Collège de Makerere de doubler en juillet 1964 (voir E/ICEF/P/L.326) les effectifs d'étudiants en médecine. On affectera au programme cinq agents sanitaires locaux qui termineront cette année, outre-mer, leur formation d'éducateurs sanitaires. On accorde une priorité élevée au programme d'immunisation. Tous les hôpitaux, centres de santé, maternités et dispensaires immuniseront les enfants en utilisant le triple vaccin (diphthérie-coqueluche-tétanos) combiné avec le vaccin antivariolique et le vaccin BCG. South Ankole bénéficiera d'un projet pilote complet d'immunisation qui protégera environ 40 000 enfants âgés de moins de cinq ans. Ce projet pilote permettra de voir s'il est possible de faire aux nourrissons tous les vaccins nécessaires en une ou deux visites.

Le FISE fournirait du matériel de base, des manuels, des trousse de sage-femme, des médicaments, des vaccins, des moyens de transport et des indemnités de subsistance. En 1965, on adjoindrait au conseiller en matière d'HMI de l'OMS récemment affecté à ce programme, une infirmière de la santé publique et un nutritionniste sans formation médicale. Un instructeur sanitaire de l'OMS prêterait son concours au programme. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour cette période sont évaluées à l'équivalent de 600 000 dollars des Etats-Unis.

Ouganda Lutte contre la lèpre
 Poursuite des opérations

Engagement recommandé pour 1965-1966 :
27 000 dollars
Allocation recommandée pour 1965 :
16 000 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

La lutte contre la lèpre et le traitement des cas dépistés se sont poursuivis de façon satisfaisante selon les mêmes lignes que dans le passé. Malgré une campagne intensive de dépistage, il y a eu une diminution encourageante du nombre des nouveaux cas, qui est tombé d'un maximum de 9 949 en 1958 à 6 934. En outre, la maladie revêt maintenant un caractère de moindre gravité car les malades cherchent à se faire soigner plus tôt. A l'heure actuelle, on compte 34 567 cas traités. Depuis que la campagne a commencé en 1952, près de 40 000 malades ont été autorisés à cesser le traitement, étant considérés comme guéris. Pour 1965-1966, les plans prévoient une intensification des activités dans les colonies de lépreux et une meilleure pénétration dans les zones rurales, une attention toute particulière étant accordée à la détection rapide des symptômes de la maladie chez les enfants en rapport avec des malades connus et des sujets-contacts. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 184 000 dollars des Etats-Unis.

République
centrafricaine

Assainissement
Première demande
d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 21 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.396

Le projet pilote d'assainissement que l'on envisage d'exécuter comporterait l'introduction de cours spéciaux pour agents d'assainissement au programme de l'Ecole d'infirmiers/ières de Bangui, l'établissement d'une zone de démonstration dans une localité ayant quelque 2 000 habitants et la création d'une petite section centrale d'assainissement au sein du Ministère de la santé publique. Les conditions sanitaires de la zone de démonstration seraient améliorées grâce à l'approvisionnement en eau potable, à l'installation de latrines et d'égouts, à une campagne de lutte contre les rongeurs et les insectes, à l'éducation sanitaire des habitants et à une action visant à améliorer les conditions générales d'hygiène de la collectivité et de l'habitat. Le but général de ce plan est de mettre au point des méthodes appropriées pour améliorer l'hygiène, compte tenu des coutumes locales et du personnel qualifié disponible, en vue d'appliquer ensuite ces méthodes dans le reste du pays.

L'école d'infirmiers/ières de Bangui ouvrira en 1964 une section spéciale d'assainissement, et offrira des cours théoriques et pratiques de deux ans. L'approvisionnement en eau potable se fera en deux étapes : construction de puits peu profonds autour de la section choisie pour zone de démonstration, et construction d'un réseau de distribution d'eau vers des fontaines publiques, en des points déterminés, et vers des lavoirs et des bains publics. Des latrines seront aussi construites et des systèmes adéquats de drainage et d'égout, adaptés aux besoins locaux, seront étudiés et mis en place, le cas échéant. Un programme d'éducation sanitaire publique, qui comprendra des démonstrations et des visites à domicile, sera élaboré afin d'obtenir la collaboration et la participation des

République
centrafricaine (suite)

populations. Finalement, une campagne de lutte contre certains insectes et rongeurs sera entreprise et des efforts seront faits pour améliorer les installations pour la destruction des ordures et matériels usés. Dans une deuxième phase du projet, le gouvernement propose de créer au Ministère de la santé publique un service central de l'assainissement qui aurait des attributions rationnellement intégrées avec celles des autres services de santé.

Le FISE fournirait de l'équipement et des fournitures pour l'enseignement sanitaire et de laboratoire, des matériaux pour l'atelier et la construction de puits, des pompes et des accessoires, deux véhicules pour la supervision et le transport des stagiaires, et des indemnités de subsistance pour 30 stagiaires. Un ingénieur sanitaire de l'OMS à Bangui prépare l'organisation des cours et l'OMS fournirait des bourses d'études pour suivre des cours à l'étranger. La participation du gouvernement à ce projet est estimée à l'équivalent de 20 000 dollars des Etats-Unis.

<u>République</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé pour
<u>centrafricaine</u>	Poursuite des opérations	1965-1966 : 28 000 dollars
		Allocation recommandée pour 1965 :
		<u>3 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

A la fin de 1963, 58 750 cas étaient enregistrés, dont 46 282 étaient en traitement, 82 p. 100 de ces derniers régulièrement. Le nombre des sujets en observation sans traitement atteignait 9 811. Les progrès constatés par rapport à 1961 sont imputables au fait que le rythme des cas blanchis demeure satisfaisant. Les malades sont traités par l'intermédiaire de 128 centres fixes et de 110 circuits bicyclettes et bateaux. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 100 000 dollars des Etats-Unis.

<u>République</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
<u>centrafricaine</u>	Poursuite des opérations	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'un poste de spécialiste de l'économie domestique en 1965.

Rhodésie du Nord/	Protection sociale/	Allocation recommandée au titre
Nyassaland c/	Formation en matière de	d'un engagement approuvé
<u>Rhodésie du Sud</u>	<u>développement communautaire</u>	antérieurement : <u>60 000 dollars</u>

E/ICEF/P/L.400/Add.4

c/ Le Nyassaland est devenu indépendant le 6 juillet 1964, sous le nom de Malawi.

<u>Rwanda</u> Hygiène maternelle et <u>infantile de base</u> Poursuite des opérations	Montant total de l'assistance recommandée : 107 000 dollars Période proposée : 1965-1966 Allocation recommandée pour 1965 : <u>54 000 dollars</u> Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et OMS
--	---

E/ICEF/P/L.425

Le programme a pour but d'améliorer et de développer les services de base d'hygiène maternelle et infantile dans le cadre de la santé publique, en réorganisant et en étendant les services existants et les moyens de formation. Au cours de la première phase de l'exécution du plan gouvernemental relatif au développement des services de santé, des progrès encourageants ont été enregistrés. La formation d'infirmières et de personnel auxiliaire a été réorganisée et intensifiée dans les trois écoles bénéficiant de l'assistance du FISE. La zone de démonstration de Butare est en voie d'aménagement, et les centres d'HMI et des dispensaires sont en cours de réorganisation et de reclassement. En 1963, l'Université du Rwanda, qui possède une section de médecine, a été ouverte à Butare.

Le plan pour 1965 et 1966 prévoit la création de douze nouveaux centres de santé et la poursuite des opérations de formation d'infirmières et de personnel médical auxiliaire; des démonstrations pratiques d'opérations d'assainissement, dans les conditions locales, seront effectuées dans la zone de démonstration. Trois centres médico-sociaux principaux seront équipés et des cours de formation, d'une durée de neuf mois, seront organisés à l'intention de 60 monitrices sociales dans chacun des trois centres. Cette formation comprendra des cours d'éducation sanitaire, de nutrition, de puériculture, d'économie domestique, d'agriculture, de méthodes de travail et de pédagogie. Le personnel formé dans ces centres sera affecté aux centres médico-sociaux des 141 communes que compte le pays. Sa tâche consistera à encourager les femmes et les jeunes filles à s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie locales et à prendre des initiatives en ce domaine. Parmi ces centres communaux, neuf seront équipés au cours de la présente phase d'exécution du programme. Le FISE fournirait du matériel de base, du savon, des médicaments et des suppléments diététiques pour 12 centres d'HMI, du matériel d'enseignement et de démonstration pour 12 centres médico-sociaux, du matériel de démonstration d'opérations d'assainissement et 8 véhicules pour la supervision ainsi que des indemnités de subsistance pour 40 infirmières, 168 infirmières auxiliaires et assistantes médico-sociales et 240 monitrices sociales. A condition que des progrès soient enregistrés dans l'exécution du plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver, par prélèvement sur l'engagement proposé, une nouvelle allocation de 53 000 dollars en 1965. Un pédiatre, deux infirmières monitrices et un ingénieur sanitaire de l'OMS ont participé activement à la planification de la présente phase du programme. La Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies fournirait, au sujet des aspects sociaux du plan, des avis techniques qui seraient donnés au cours de visites effectuées par ses experts régionaux. Une assistance supplémentaire, sous forme de services d'experts, de médecins et de techniciens, serait offerte dans le cadre de l'aide bilatérale de la Belgique et de la France. Pour les deux années, les dépenses du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 200 000 dollars des Etats-Unis.

Sénégal

HMI de base

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
47 600 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Seychelles

Services de santé de
base/HMI
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 11 000 dollars
Période proposée : 1964-1969
Approbation technique : OMS

L'objectif de ce programme est de renforcer la structure des services sanitaires de base pour l'enfance par la création d'un réseau de neuf centres d'hygiène maternelle et infantile et de former du personnel de la santé publique supplémentaire. A l'origine, on envisageait de construire trois centres par an, mais en raison des limitations financières, trois centres seulement fonctionnent jusqu'à présent. Entre-temps, la formation des infirmières et des sages-femmes est assurée par l'hôpital Victoria à Mahe, jusqu'à ce qu'on dispose des fonds nécessaires pour construire de nouveaux bâtiments pour le centre de formation. Actuellement, l'école reçoit environ 40 étudiants paramédicaux de différentes catégories et jusqu'à 10 élèves sages-femmes à la fois. Une allocation du FISE approuvée en juin 1961 a aidé à équiper les trois centres d'HMI et à fournir des auxiliaires d'enseignement visuels et des manuels pour le programme de formation.

A partir de 1964, le gouvernement a l'intention de construire tous les ans pendant six ans un dispensaire d'hygiène maternelle et infantile de façon à ce qu'il y en ait neuf à la fin de 1969. Le FISE fournirait du matériel de base pour six dispensaires, des moyens de transport et des vitamines. En outre, des bourses seraient accordées aux candidates se proposant de suivre le cours préparant au diplôme d'infirmière de la santé publique; ces bourses seraient financées soit au moyen d'une subvention spéciale du FISE à l'Institut de santé publique de Calcutta, soit par l'OMS. Le budget du gouvernement pour ce projet pendant la période proposée pour l'aide du FISE serait l'équivalent de 90 000 dollars des Etats-Unis.

Souaziland

Nutrition
Poursuite des opérations

Voir Bassoutoland, nutrition et
vulgarisation agricole, ci-dessus

E/ICEF/P/L.471

Le personnel des programmes desservirait les programmes intéressant le Bassoutoland et le Souaziland.

Tanganyika^{d/}

HMI et services sociaux
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 74 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : Département des
affaires économiques et sociales de
l'ONU et OMS

Depuis 1954, le gouvernement, avec l'assistance du FISE et de l'OMS, s'emploie à renforcer les services d'hygiène maternelle et infantile de base en créant des

d/ Les allocations pour la République unie du Tanganyika et de Zanzibar ont été faites séparément pour le Tanganyika et pour Zanzibar.

Tanganyika (suite)

centres de santé ruraux, en formant du personnel médical et paramédical et en assurant l'immunisation des enfants contre les maladies transmissibles. Le FISE a aidé à équiper 78 centres de santé du gouvernement et 35 centres gérés par des missions. Cinq nouvelles écoles de formation de personnel paramédical ont été ouvertes au cours de l'année écoulée et on a organisé une formation en matière d'obstétrique dans neuf écoles existantes. En 1963, après l'indépendance, on a créé une Faculté de médecine à Dar es-Salam pour former les médecins dont le pays a tant besoin et leur assurer un niveau minimum de compétence professionnelle reconnu sur le plan international. La formation est axée sur l'hygiène communautaire et la médecine préventive. Les dix premiers étudiants aborderont la formation clinique en 1964/1965.

En 1964/1965, le gouvernement compte accélérer le développement de son plan à long terme et amener les autorités locales à s'intéresser aux services de santé ruraux en créant des centres de démonstration dans chacune des 17 circonscriptions administratives du pays. En outre, 51 centres secondaires satellites seraient inaugurés ou améliorés. Les moyens de formation seraient développés et on compléterait les cours précédemment organisés par un cycle de quatre ans menant au diplôme de sage-femme et à un diplôme supérieur en matière de soins infirmiers, ainsi que par un stage d'un an destiné à former des auxiliaires sanitaires. On continuerait à appliquer les mesures d'immunisation et on poursuivrait la campagne contre la lèpre. Par l'intermédiaire du Ministère du développement communautaire et de la culture, le gouvernement se propose de créer cinq garderies d'enfants dans le cadre de la première phase d'un programme visant à doter chacune des régions d'une garderie avant 1967. Chaque garderie fournirait des soins à environ 60 enfants d'âge préscolaire et, dans tous les cas où cela serait possible, elle serait construite à proximité des centres communautaires existants où les mères reçoivent une formation dans le cadre du programme de puériculture et d'économie domestique qui bénéficie de l'aide du FISE. L'une des garderies serait organisée de manière à constituer un établissement de formation pratique pour le personnel des garderies. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU examine actuellement les programmes relatifs aux garderies et à la formation en vue de donner l'approbation technique nécessaire. Il fournit les services d'un conseiller chargé d'aider à mettre au point un programme national de protection sociale; celui-ci donnera des avis sur les questions intéressant les garderies. L'OMS donnerait des conseils techniques et des directives suivant les besoins. Le FISE fournirait du matériel d'enseignement et de démonstration, de même que des livres pour les centres de santé du gouvernement et des missions ainsi que pour l'école de formation de personnel de garderies et la Faculté de médecine; il fournirait en outre du matériel pour cinq garderies, du savon, des médicaments, des suppléments diététiques, ainsi que des vaccins et des moyens de transport. Les dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 1964/65 s'élèveraient à l'équivalent d'environ un million de dollars des Etats-Unis.

<u>Tanganyika</u>	Puériculture/Economie domestique et dévelop- pement communautaire
-------------------	---

Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>80 000 dollars</u>

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Tchad</u>	<u>Hygiène maternelle et infantile de base</u>	Allocation recommandée : <u>58 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : OMS

Le but de ce programme, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 1961, est d'assister le Gouvernement du Tchad à donner une nouvelle structure à l'organisation de ses services sanitaires et sociaux et d'étendre ceux-ci de telle sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des populations. Le gouvernement avait également décidé de reviser son programme de formation du personnel professionnel et auxiliaire, en vue de disposer, au plus tôt, de spécialistes en nombre suffisant pour un fonctionnement efficace du nouveau réseau de centres de santé projeté. La réorganisation des services sanitaires s'effectue lentement par manque de personnel qualifié.

Pendant les deux années 1965 et 1966, le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur la formation de ce personnel à l'école de Fort-Lamy et d'ajouter, avec l'aide d'un ingénieur sanitaire de l'OMS déjà sur place, des cours spéciaux pour agents d'assainissement, et l'établissement d'une zone de démonstration aux environs de Fort-Lamy. Une section centrale d'assainissement serait créée au sein du Ministère de la santé publique et une campagne de l'éducation sanitaire serait mise en vigueur. Le FISE fournirait du matériel de formation supplémentaire pour l'école de Fort-Lamy, du matériel et de l'équipement pour la zone de démonstration, deux véhicules, les salaires de deux monitrices et des bourses d'études locales pour 130 élèves par an. L'OMS mettrait à la disposition du gouvernement les services d'un médecin spécialisé en HMI et d'une infirmière monitrice de santé publique, spécialisée en formation du personnel infirmier ainsi que d'un ingénieur sanitaire. Le gouvernement continuera à fournir les locaux, le restant du personnel enseignant et les fonds de fonctionnement nécessaires. La participation du gouvernement est estimée à l'équivalent de 500 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Tchad</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé pour 1965-1966 :
	Poursuite des opérations	29 000 dollars
		Allocation recommandée pour 1965 :
		<u>5 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.402

A la fin de 1963, le nombre des cas s'élevait à 55 541, dont 34 382 étaient en traitement, plus de 28 000 d'entre eux régulièrement. Quelque 12 204 sujets étaient en observation sans traitement et 345 étaient considérés comme totalement blanchis. L'OMS fournit les services d'un consultant pour évaluer les résultats de la campagne en 1964. Les malades sont traités par l'intermédiaire de 21 circuits motorisés, 65 circuits bicyclettes et 2 circuits bateaux. Cinq circuits sont effectués à dos de chameau ou à cheval. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 180 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Tchad</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
	Poursuite des opérations	

Le FISE assurerait le financement d'un poste de spécialiste de l'économie domestique en 1965.

<u>Tunisie</u>	<u>Services de santé de base/HMI</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>100 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : OMS
----------------	--	--

L'action menée au cours des trois dernières années a porté spécialement sur la formation de personnel médical et paramédical, l'extension du réseau de centres d'HMI et l'éducation sanitaire. A la fin de l'année 1963, sur les 460 médecins que comptait la Tunisie, 340 s'occupaient d'activités de santé publique; 19 d'entre eux étaient des pédiatres affectés à plein temps à des centres d'HMI; le nombre des infirmières et infirmiers qualifiés était de 77 et, dans les trois écoles de Tunis, de Sousse et Sfax, 247 élèves infirmiers recevaient une formation. Au cours de la même période, on a également augmenté le nombre des infirmières sages-femmes, aides-soignantes, infirmières de la santé publique et infirmiers-agents sanitaires. Parallèlement, on a accru le nombre des centres d'HMI et celui des maternités rurales; au début de l'année 1964, 75 centres d'HMI avaient été créés ainsi que 16 maternités rurales. Dans le domaine de l'éducation sanitaire, 400 infirmiers et infirmières travaillent à l'échelon du district et dans les centres de santé publique.

Le programme pour 1964/1965 prévoit l'établissement de 31 nouveaux centres d'HMI ainsi que trois nouvelles maternités rurales. Trois nouvelles écoles de formation aux soins infirmiers seront créées à Mabeul, Le Kef et Gabès, vers la fin de 1964, en vue de doubler le nombre des classes ouvertes à cette catégorie de personnel. L'ouverture d'une deuxième école à Sfax, prévue pour octobre 1965, permettra également d'augmenter de 100 p. 100 l'effectif des sages-femmes. On poursuivra la formation des aides-soignantes et des infirmières de la santé publique et on organisera à l'école professionnelle d'Avicenne (Tunis), pour 12 infirmières diplômées ayant trois années de pratique, des cours de préparation et de perfectionnement en matière de médecine préventive et de santé publique. Le FISE fournirait du matériel de base pour 18 des nouveaux centres d'HMI, les trois nouvelles maternités et les quatre nouvelles écoles, du matériel supplémentaire pour les centres et les écoles déjà en activité, 30 véhicules pour les opérations sur le terrain et la supervision, des indemnités de subsistance, des honoraires et des suppléments de traitement pour la formation de 48 sages-femmes. Un conseiller principal en matière d'hygiène maternelle et infantile ainsi qu'une infirmière sage-femme ont été affectés à ce programme par l'OMS. Les dépenses du gouvernement pour la période 1964-1965 sont évaluées à l'équivalent de un million de dollars des Etats-Unis dont 500 000 dollars peuvent être considérés comme la contrepartie de l'assistance du FISE.

<u>Tunisie</u>	Projet pilote urbain : services de protection <u>maternelle et infantile</u> Première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>39 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et OMS
----------------	--	--

E/ICEF/P/L.467

A la demande du gouvernement, un expert s'est rendu en Tunisie en 1963 et a étudié sur place les modalités d'organisation d'un projet pilote en zone périurbaine en vue de coordonner de façon aussi satisfaisante que possible les services de protection maternelle et infantile. A la suite de cette visite, on a décidé de

Tunisie (suite)

créer un projet pilote dans deux quartiers périphériques de la ville de Tunis, Djebel Lahmar et Djebel Djelloud, lesquels ont été choisis en raison de leur surpeuplement et de l'insuffisance de leur infrastructure sanitaire. Le Secrétariat d'Etat à la santé publique et aux affaires sociales sera chargé de contrôler et d'administrer ce projet, et on a créé un comité de coordination, composé de représentants de divers départements ministériels et d'organisations nationales non gouvernementales. Pour la première année, le gouvernement recruterait à l'étranger un administrateur qui serait chargé de planifier et de coordonner les activités en collaboration avec un fonctionnaire national homologue, recruté à la même époque, qui poursuivrait l'exécution du projet après le départ du technicien étranger.

Le plan pour 1964/1965 prévoit la création d'une zone de démonstration dans le district de Djebel Lahmar, et celle d'une deuxième zone dans le district de Djebel Djelloud en 1965/1966. Une étude de base qui comprendra le recensement de la population et une enquête sur l'état sanitaire et le niveau de vie, doit être entreprise. Une formation complémentaire sera donnée au personnel affecté dans chaque zone, qui comprendra : une assistante sociale diplômée, une directrice de jardin d'enfants, un directeur et des moniteurs ou monitrices pour un centre d'activités extra-scolaires pour les écoliers et un certain nombre d'animatrices sanitaires et sociales. Les services existants de la zone de Djebel Lahmar seraient améliorés et des installations sanitaires publiques (douches et lavoirs) seraient créées. Le FISE fournirait, pour l'ensemble du projet, une partie des fonds nécessaires pour effectuer l'étude de base et des suppléments de traitement pour les experts étrangers et les administrateurs nationaux du projet pilote; des indemnités de subsistance pour les moniteurs et les traitements des instructeurs; trois véhicules légers pour la supervision, dix scooters et cyclo-moteurs pour le personnel du programme. Le FISE fournirait également pour la première zone pilote du matériel supplémentaire pour un centre d'HMI et un dispensaire; du matériel sanitaire; des fournitures et du matériel pour le jardin d'enfants et le centre d'activités extra-scolaires ainsi qu'un supplément de traitement pour la directrice et le directeur de ces deux centres. L'OMS contribuerait à l'exécution de ce programme en prêtant le concours de ses conseillers résidents ou régionaux. La Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, la FAO et l'UNESCO fourniraient les services consultatifs qui leur seraient demandés. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 120 000 dollars des Etats-Unis pour la première année.

<u>Tunisie</u>	<u>Formation préprofessionnelle</u>	<u>Allocation recommandée : 19 200 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE prendrait à sa charge les services d'un expert de l'OIT en matière de formation préprofessionnelle.

<u>Zanzibar</u> ^{d/}	<u>Services de santé de base</u> <u>Poursuite des opérations</u>	Allocation recommandée : <u>36 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1966 Approbation technique : OMS
-------------------------------	---	---

Avec l'assistance du FISE et de l'OMS, le Gouvernement de Zanzibar a entrepris, en 1956, un programme dans le domaine des services de santé de base ayant pour but de former des agents sanitaires auxiliaires, de réorganiser les services de santé ruraux et de relever le niveau de 22 dispensaires ruraux généraux. L'exécution de ce programme s'est déroulée de façon satisfaisante et les objectifs ont été en grande partie atteints.

Avec l'aide de l'OMS, le gouvernement met actuellement au point dans ce domaine un plan à long terme détaillé visant à la création ultérieure de services préventifs capables de renforcer toutes les activités de lutte contre les maladies endémiques et de se charger des opérations de surveillance restant à effectuer une fois achevé le programme d'éradication du paludisme (E/ICEF/P/L.59). Au cours de la première phase de ce plan, dont la durée s'étend sur les deux prochaines années, on s'efforcerait d'améliorer l'assainissement dans les régions rurales par un programme d'activités réalisées dans le cadre du développement communautaire, en faisant appel à l'effort personnel, d'accélérer la formation de sages-femmes, afin d'assurer des services d'obstétrique dans les 25 centres de santé existants et dans les régions rurales de l'île, d'entreprendre un projet pilote de lutte contre la tuberculose par la vaccination des enfants au BCG, enfin, de créer un centre d'éducation sanitaire dont le personnel a déjà été formé. Le FISE fournirait du matériel pour l'assainissement des régions rurales, du matériel d'enseignement et de démonstration ainsi que des trousseaux de sage-femme pour les centres de formation, des moyens de transport, des médicaments et du vaccin BCG, du matériel pour l'éducation sanitaire et des indemnités de subsistance pour 24 sages-femmes. L'OMS fournirait, pour le centre de formation, les services d'une sage-femme monitrice ainsi qu'une bourse pour une infirmière monitrice; pour le programme de lutte contre la tuberculose, les services d'un médecin et d'une infirmière; une bourse de formation en matière d'éducation sanitaire et peut-être également les services d'un conseiller en matière de tuberculose. Les dépenses du gouvernement pour la période prévue de deux ans sont évaluées à l'équivalent de 386 400 dollars des Etats-Unis.

^{d/} Les allocations pour la République unie du Tanganyika et de Zanzibar ont été faites séparément pour le Tanganyika et pour Zanzibar.

<u>Région d'Afrique</u>	Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	Engagement recommandé : 311 000 dollars
	Première demande	Période proposée : 1964-1969
	d'assistance du FISE	Allocation recommandée pour 1964/1965 : <u>34 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.460

Dans la plupart des pays d'Afrique, les services de santé sont en cours d'aménagement ou de réorganisation et ils se développent rapidement. Ces opérations exigent un élargissement considérable des services infirmiers, en ce qui concerne non seulement l'effectif du personnel formé, mais également la nature et la qualité de la formation donnée. L'Afrique a grand besoin d'infirmières et de sages-femmes ayant reçu une formation appropriée pour les services préventifs et curatifs à assurer à domicile, dans les centres de santé et dans les hôpitaux, pour l'administration de la santé publique et pour la supervision. Il faut donc pouvoir disposer sans tarder d'infirmières-monitrices et d'infirmières qualifiées pour diriger et surveiller les programmes de formation de personnel infirmier, ainsi que d'infirmières administratrices compétentes et d'infirmières possédant une formation supérieure et spécialisée dans certains domaines cliniques et en matière de santé publique.

Au début de 1962, il a été décidé que le Centre de formation complémentaire pour le personnel infirmier de l'Afrique anglophone serait établi à l'Université d'Ibadan (Nigéria) qui relevait autrefois de l'Université de Londres et qui offre des avantages spéciaux pour la création d'un tel centre de formation. L'hôpital universitaire qui en dépend a adopté des normes élevées en ce qui concerne l'administration des services infirmiers et les soins infirmiers eux-mêmes et son école d'infirmières bien connue est agréée sur le plan international. De cet hôpital dépend également une école agréée de soins obstétriques. La ville d'Ibadan, la plus grande en Afrique au sud du Sahara, comptant un million d'habitants, offre des possibilités intéressantes s'agissant des travaux pratiques dans le domaine de la santé publique. Le University Institute s'intéresse activement à la création d'un département des soins infirmiers et il est disposé à l'organiser. Pour être admis au nouveau centre de formation, les candidats doivent avoir les titres nécessaires pour être agréés comme infirmiers ou infirmières dans leur propre pays et ils doivent posséder au moins un an d'expérience pratique dans leur profession. En outre, ils doivent remplir les conditions d'admission normalement requises par l'Université. Le cours complémentaire s'adresserait à 15 élèves pendant la première année, mais il en accueillerait plus tard 125 dont la moitié environ viendraient probablement de la Nigéria et l'autre moitié des autres pays d'Afrique. Au début, l'enseignement serait assuré par des experts détachés par l'OMS, l'Université fournissant le personnel de contrepartie qui se chargerait des opérations après avoir terminé sa formation et obtenu les titres nécessaires. On compte que deux membres de ce personnel de contrepartie pourront être recrutés dès 1966 et deux autres en 1967. On estime qu'il faudra probablement cinq ans environ pour compléter l'organisation du Département et des cours qui y seront donnés.

Le FISE fournirait pendant la période prévue de cinq ans du matériel et des auxiliaires d'enseignement, des livres et des périodiques, des moyens de transport pour les opérations sur le terrain, les traitements du personnel de contrepartie et des indemnités de subsistance pour 45 élèves. Sous réserve des progrès qui seront

Région d'Afrique (suite)

enregistrés dans la mise en oeuvre du programme, on prévoit que l'on demandera au Conseil d'administration d'approuver ultérieurement des allocations de l'ordre de 37 000 dollars en 1965, 70 000 dollars en 1966, 85 000 dollars en 1967 et 85 000 dollars en 1968. L'OMS a joué un rôle important dans la mise au point de ce programme et elle fournit les services de l'expert qui dirigera le Département ainsi que ceux de trois autres infirmières-monitrices pendant cinq ans. Selon les nécessités de la situation et à condition qu'elle dispose des crédits nécessaires, elle offrira des bourses pour des élèves-infirmières provenant de pays africains autres que la Nigéria. L'Université s'engagerait à poursuivre l'exécution du programme sur une base permanente lorsque le FISE et l'OMS auront cessé de fournir leur assistance. Les dépenses totales du gouvernement pendant la période prévue de cinq ans sont estimées à l'équivalent de 415 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Région d'Afrique</u>	Cycle d'études sur la santé publique (Université de Dakar, Sénégal)	Allocation recommandée : <u>20 000 dollars</u>
	Première demande d'assistance du FISE	Période proposée : 1964
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.392

Depuis 1958, l'Association pour la recherche médicale en Afrique occidentale (ARMAO) organise, avec le concours de l'Université de Dakar, du Gouvernement du Sénégal et de certaines universités européennes, des cycles d'études sur la santé publique (Journées médicales de Dakar) afin de permettre aux médecins des pays africains d'expression française de discuter les problèmes de santé publique qui se posent à eux dans leurs travaux sur les aspects cliniques des maladies endémo-épidémiques, leur traitement ainsi que leur prévention. Les maladies en question sont répandues en Afrique, notamment parmi les enfants, et ne pourront être jugulées sans une vaste action dans les domaines de l'assainissement et de l'éducation sanitaire. L'orientation progressive des Journées médicales de Dakar dans le sens de la médecine préventive et de la santé publique reflète les besoins urgents qui existent en Afrique et est due à l'intervention des organismes internationaux.

La troisième série de Journées médicales (janvier 1963), pour lesquelles le FISE a accordé une allocation de 20 000 dollars des Etats-Unis, a connu un vif succès et a eu un grand retentissement dans l'Afrique d'expression française - en particulier les journées consacrées à la santé publique, à l'assainissement et à la médecine rurale africaine, qui ont été organisés au centre de formation en matière de santé publique de Khombole. La quatrième série - pour laquelle le présent document recommande une allocation - aura lieu du 5 au 15 décembre 1964 à l'Université de Dakar et sera consacrée aux problèmes des infections intestinales, des maladies à entéro-virus et des parasitoses. Outre les professeurs des universités européennes, on prévoit qu'il y aura en moyenne 40 participants qui viendront d'environ 15 pays d'Afrique et qui seront choisis surtout parmi les médecins qui s'intéressent aux problèmes de la santé publique. Le FISE fournirait les fonds nécessaires pour couvrir les frais de voyage des 40 participants

Région d'Afrique (suite)

africains. Le gouvernement fournirait pour ces Journées médicales une subvention s'élevant à l'équivalent de 40 000 dollars des Etats-Unis, l'ARMAO verserait l'équivalent de 22 000 dollars des Etats-Unis et le FAC (Fonds d'aide et de coopération aux Etats de la Communauté) verserait l'équivalent de 8 000 dollars des Etats-Unis.

Région d'Afrique

Nutrition
Poursuite des
opérations

Allocation recommandée : 86 400 dollars

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement de deux postes de spécialistes de l'horticulture, de deux postes de spécialistes de l'élevage de la volaille et d'un poste de spécialiste de l'économie domestique, pour des projets approuvés dans divers pays de la région.

AMERIQUES

<u>Argentine</u>	Services de santé de base y compris l'assainissement (Tucumán)	Allocation recommandée : <u>163 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : CMS
	Première demande d'assistance du FISE	

E/ICEF/P/L.416

Ce programme vise à développer les services de santé de la province de Tucumán en améliorant les services existants et en créant les nouveaux services nécessaires pour assurer le développement harmonieux des opérations dans les domaines de la prophylaxie, de l'éducation sanitaire et de la thérapeutique. A cette fin, on mettra progressivement en oeuvre des programmes concomitants et coordonnés pour atteindre les buts ci-après : réorganisation technique et administrative du Ministère provincial de la santé et élaboration d'une législation sanitaire, renforcement des services de santé grâce aux efforts de coordination et de coopération des organismes publics s'occupant directement ou indirectement de la vie de la communauté, formation de personnel (spécialistes, techniciens et auxiliaires), protection maternelle et infantile, intensification de la lutte contre les maladies transmissibles, approvisionnement en eau potable en coopération avec les institutions nationales, provinciales et locales et avec les communautés, évacuation des eaux usées et des ordures. Les principaux problèmes sanitaires de la province de Tucumán (qui est la province la plus petite et la plus peuplée de l'Argentine) sont dus à l'existence de conditions d'hygiène peu satisfaisantes qui favorisent les taux élevés de morbidité et de mortalité maternelles et infantiles et une incidence considérable des maladies transmissibles et parasitaires. En outre, les services de santé ont une portée limitée : ils souffrent d'une absence de programmes nettement définis d'éducation sanitaire et de prophylaxie, d'une pénurie de personnel qualifié, d'une organisation administrative défectueuse et de l'inexistence d'une législation sanitaire appropriée.

Le programme envisagé sera exécuté par le Ministère provincial de la santé publique sous l'autorité d'un directeur qui assurera la supervision et la coordination de toutes les activités, qui seront entreprises progressivement. Dans chaque région, un médecin de la santé publique, responsable auprès du Ministère provincial de la santé publique, coordonnera et supervisera les activités qui y seront menées. Les hôpitaux existants seront transformés en hôpitaux-centres de santé et on dotera les centres de santé d'un personnel composé au minimum d'un médecin, d'une infirmière et d'aides-infirmières. Le personnel médical des centres de santé se rendra régulièrement dans les centres secondaires des communautés moins importantes, qui sont dirigés par une aide-infirmière. Des services d'HMI seront fournis sous forme de soins prénatals et postnatals aux femmes enceintes et aux nourrissons. L'on procédera à des études nutritionnelles. Les services de laboratoires, à l'échelon central et régional, seront réorganisés et renforcés. Une vaste campagne d'immunisation, principalement en faveur de l'enfance, sera menée systématiquement par l'intermédiaire des centres de santé et l'on organisera un service de soins dentaires dans les écoles. Il sera créé un bureau de l'éducation sanitaire, doté d'un atelier de fabrication d'auxiliaires audio-visuels, afin d'encourager toutes les activités d'éducation sanitaire en faisant appel au concours des communautés. En plus du programme général de formation d'infirmières et d'aides-infirmières, on organisera des cours spéciaux pour inspecteurs sanitaires, aides statisticiens, sages-femmes et infirmières. L'on s'occupera également de la formation des accoucheuses empiriques et de la supervision de leurs activités.

Argentine (suite)

On exécutera, par l'intermédiaire des centres de santé, un programme d'assainissement dans le cadre duquel on s'occupera notamment de l'approvisionnement en eau, de l'évacuation des eaux usées et des ordures, du contrôle de la qualité des aliments, de la lutte contre les insectes et les rongeurs, de l'hygiène du foyer et de l'éducation sanitaire. On entreprendra un programme de démonstration en matière d'approvisionnement en eau dans la zone rurale. Le FISE fournirait du matériel pour quatre hôpitaux-centres de santé, 14 centres de santé et 22 centres secondaires, du matériel pour soins dentaires et des trousseaux de médecin, d'infirmière et de sage-femme, du matériel de formation et d'éducation sanitaire, sept véhicules et bicyclettes pour les opérations d'HMI, des indemnités de subsistance pour la formation d'inspecteurs sanitaires, d'aides-statisticiens, de sages-femmes et d'aides-infirmières, du matériel de forage et des accessoires, des pompes manuelles et mécaniques, des canalisations, du matériel d'atelier ainsi que trois véhicules et des bicyclettes pour le programme d'assainissement. L'OMS donnera des conseils par l'intermédiaire de consultants en matière d'administration de la santé publique et de services d'infirmières de santé publique, ainsi que d'un ingénieur sanitaire et elle offrira des bourses permettant aux bénéficiaires de recevoir une formation spécialisée à l'étranger. On évalue à l'équivalent de 179 000 dollars des Etats-Unis les crédits inscrits au budget du gouvernement fédéral, à compter de 1965, au titre de ce programme et à l'équivalent de 4 600 000 dollars des Etats-Unis les crédits inscrits au budget du gouvernement provincial pour 1964, y compris un fonds spécial constitué pour couvrir les dépenses courantes du programme.

Argentine Formation en matière
d'HMI de base

Allocation recommandée au
titre d'un engagement approuvé
antérieurement : 43 000 dollars

E/ICEF/P/L.4CO/Add.4

Argentine Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 172 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : CMS

On est parvenu à interrompre la transmission dans de vastes régions et 58,8 p. 100 de la population exposée à l'origine se trouvent dans des régions qui en sont actuellement à la phase de consolidation ou d'entretien, c'est-à-dire principalement dans le nord-ouest. Les progrès sont moindres dans le nord-est; là, l'épidémiologie de la maladie est complexe, les pulvérisations dans les foyers d'infection n'ont pas été suffisantes pour empêcher les épidémies qui se sont déclarées dans les provinces de Chaco et de Formose à la suite des inondations de 1962, et les difficultés économiques du moment ont empêché des pulvérisations plus étendues. L'an dernier on a fait des études et préparé pour les campagnes des plans révisés prévoyant l'extension des opérations de manière à atteindre la totalité des habitants. Les nouvelles régions, où se trouvent 27,8 p. 100 de la population exposée, en sont maintenant à la phase préparatoire et doivent entrer cette année dans la phase d'attaque qui porte actuellement sur 13,4 p. 100 de la population. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange, ainsi que des pièces de rechange pour pulvérisateurs. Le gouvernement a approuvé une augmentation de crédits pour la campagne de 1964 et se propose d'en approuver une autre pour 1965.

<u>Bolivie</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>30 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : CMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

<u>Bolivie</u>	<u>Formation d'instituteurs</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>119 000 dollars</u>
----------------	---------------------------------	--

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Brésil</u>	<u>Formation pédiatrique</u> <u>(RECIFE)</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>15 000 dollars</u>
---------------	---	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Brésil</u>	<u>Assainissement</u> <u>Poursuite des opérations</u>	Allocation recommandée pour 1965 : <u>1 125 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1967 Approbation technique : CMS
---------------	--	---

E/ICEF/P/L.430

L'objet de ce programme, conçu dans le cadre du programme d'hygiène intégré, est de mettre en place des installations d'assainissement essentielles dans des communautés rurales. L'aide du FISE à ce programme a d'abord porté sur un Etat en 1958 pour s'étendre à trois Etats en 1960 et, en 1962, à un total de neuf Etats dans lesquels les conditions de vie et le manque d'eau potable compromettent sérieusement la santé des enfants. Le gouvernement envisage actuellement d'intensifier ces activités et d'en faire bénéficier l'ensemble des quinze Etats dans lesquels on est en train de créer des services de santé intégrés avec l'aide du FISE et de l'OMS. La Division technique de la FSESP (Fondation du service spécial de la santé publique) est chargée de la planification, de la direction technique et de la supervision du programme et coordonnera les activités à l'intérieur de chaque Etat par l'intermédiaire de sept bureaux régionaux. Des inspecteurs sanitaires et des agents sanitaires sont affectés aux centres de santé et travaillent à l'amélioration des conditions sanitaires dans les communautés, cette tâche faisant partie des activités permanentes des services de santé. Les communautés joueront un rôle important dans le programme qui comportera les activités suivantes : installation de systèmes d'adduction d'eau et de bornes fontaines publiques (chafarizes) construites dans des endroits centraux; construction de lavoirs et de bains publics et installation de petits réservoirs d'eau et d'appareils à douche et de lavabos dans les maisons. Des latrines seront installées dans les maisons par les propriétaires sous le contrôle d'agents sanitaires. On installera des systèmes de voirie et on créera des installations sanitaires publiques lorsque cela sera nécessaire. Les agents sanitaires donneront des conseils aux propriétaires de maison en ce qui concerne l'évacuation des ordures et l'hygiène générale du foyer. Les programmes de formation se poursuivront

Brésil (suite)

à l'intention des agents sanitaires (auxquels le FISE a versé des indemnités de subsistance au titre du programme des services de santé) et des foreurs de puits.

Le FISE fournirait du matériel de forage et des accessoires, du matériel d'atelier, des pompes, des revêtements et du matériel pour les puits, des moyens de transport et des indemnités de subsistance pour les stagiaires qui reçoivent une formation de foreurs de puits. Sous réserve des progrès réalisés dans l'exécution du programme, on demandera probablement au Conseil d'approuver par la suite, au titre de l'engagement proposé, des allocations d'un montant de 797 000 dollars en 1965 et de 697 000 dollars en 1966. L'OMS continuera à procurer les services de deux ingénieurs sanitaires qui aideront le gouvernement à mettre le programme en oeuvre. Les frais afférents au personnel et à la fourniture de matériaux locaux sont estimés à l'équivalent de 4 587 000 dollars environ, pour la période de trois ans. Ces frais seront assumés à la fois par le gouvernement fédéral, par les gouvernements des Etats et par les autorités municipales, avec la participation des communautés.

<u>Brésil</u>	Services de santé : formation	Engagement recommandé : 21 000 dollars
	pour la fabrication d'appareils	Période proposée : 1964-1966
	<u>orthopédiques</u>	Allocation recommandée : 8 000 dollars
	Première demande d'assistance	Approbation technique : OMS
	du FISE	

E/ICEF/P/L.401

Ce programme vise à former des techniciens pour la fabrication d'appareils orthopédiques, et notamment pour l'assemblage et l'ajustage des appareils, à l'aide d'éléments semi-finis. En 1962, des cours d'appareillage orthopédique ont été organisés à l'Institut de réadaptation et à l'Ecole des enfants infirmes de la Associação de Assistência a Criança Defeituosa (AACD) de São Paulo, auxquels ont assisté des participants du Brésil et des pays voisins. Ces cours étaient placés sous le patronage du Fonds mondial de la réadaptation et du Bureau de la réadaptation professionnelle. Des pourparlers sont engagés avec un fabricant local pour la fabrication d'éléments semi-finis; un premier lot d'appareils préfabriqués pour les membres inférieurs a été livré aux fins de démonstration pendant les cours de formation. Cependant, de nombreux enfants souffrant de diverses formes d'incapacité physique qui pourraient être soulagés grâce à un appareil approprié, ne peuvent recevoir aucun secours en raison du prix élevé des appareils; il existe en outre peu de techniciens orthopédistes.

On se propose actuellement d'organiser d'autres cours à l'Institut pour apprendre à des techniciens des centres des principales villes du Brésil à fabriquer des appareils ainsi qu'à ajuster, et à assembler des éléments préfabriqués. Des techniciens en provenance de huit villes du Brésil assisteraient au cours de quatre mois prévu pour 1964. A la fin de leur formation les participants partageraient leur temps entre les établissements publics et les établissements privés de ces huit villes. On prévoit d'autres cours analogues pour 1964 et 1966. Il faut espérer que grâce au développement des services et à l'utilisation accrue des appareils on fabriquera localement de plus en plus d'éléments semi-finis à bon marché.

Brésil (suite)

Le FISE fournirait des éléments semi-finis (100 jeux par cours), et un véhicule; il prendrait à sa charge les indemnités de subsistance et les frais de voyage de huit participants pour chaque cours. Si l'expérience faite en organisant le cours de 1964 est satisfaisante, on prévoit que l'on demandera au Conseil d'approuver, au titre de l'engagement proposé, des allocations annuelles de 6 500 dollars pour les cours devant être organisés en 1965 et en 1966. L'OMS fournirait les services d'un expert en orthopédie et, si elle dispose des fonds nécessaires, elle offrirait des bourses à des étrangers pour qu'ils participent au cours en 1964. Le conseiller régional de l'OMS en matière de réadaptation continuerait à prêter son assistance pour l'exécution du programme. Les dépenses locales au titre de ce programme sont évaluées à l'équivalent de 28 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Brésil</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>38 400 dollars</u>
	Poursuite des opérations	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'un poste de nutritionniste et d'un poste de spécialiste de la vulgarisation agricole (nutrition).

<u>Brésil</u>	Services sociaux	Allocation recommandée : <u>11 000 dollars</u>
	<u>(Etat de Goias)</u>	Période proposée : 1964-1965
	Première demande	Approbation technique : Département des
	d'assistance du FISE	affaires économiques et sociales de
		l'ONU

E/ICEF/P/L.463

Ce programme a pour but de fournir une assistance à la section du Ministère de l'éducation chargée des services sociaux destinés aux mineurs dans l'Etat de Goias en vue de relever le niveau des soins donnés aux enfants dans les établissements spécialisés; il constituerait un premier pas vers la mise en oeuvre du plan du gouvernement qui tend à mettre au point dans tout l'Etat un vaste programme de services destinés aux enfants et notamment à améliorer la formation de personnel. Les problèmes que pose la protection de l'enfance dans l'Etat de Goias ont été récemment aggravés par les importantes migrations de population en provenance du nord-est et par le rapide accroissement démographique dû à la proximité de la nouvelle capitale fédérale, Brasilia. Le gouvernement a l'intention de mettre au point un programme d'ensemble pour constituer, par l'intermédiaire de la Section des services sociaux destinés aux mineurs, un noyau qui serait le point de départ de la planification des services destinés aux enfants dans l'ensemble de l'Etat; il entend en outre renforcer la coordination entre les services de protection de l'enfance et les services sociaux et éducatifs de caractère plus général; assurer une formation en cours d'emploi; relever la qualité des services destinés aux enfants et améliorer la protection de l'enfance en introduisant des activités de caractère plus créateur pour les enfants; et donner une formation professionnelle adéquate aux enfants de plus de 12 ans dans les établissements et dans les centres de formation professionnelle.

Brésil (suite)

Pendant la première phase du programme, la Section des services sociaux destinés aux mineurs a l'intention d'organiser des cours de perfectionnement d'une durée de deux mois destinés au personnel chargé de surveiller les activités sociales en utilisant les ressources que le pays peut offrir à cette fin; d'organiser un cours de formation de quatre semaines destiné à dix administrateurs et un cours de deux semaines destiné à 20 agents de protection de l'enfance appartenant à des institutions non gouvernementales et gouvernementales; et d'améliorer les services et installations des sept institutions dans lesquelles seraient choisis les stagiaires. Le FISE fournirait les honoraires du directeur du programme et de deux professeurs itinérants recrutés au Brésil; des indemnités de subsistance pour les personnes qui suivraient les cours et le remboursement de leurs frais de voyage; des fournitures et du matériel pour sept institutions et pour la Section des services sociaux destinés aux mineurs ainsi qu'un véhicule pour les activités de supervision. La Division des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies fournirait périodiquement les services de consultants et, si le gouvernement le demande et sous réserve des fonds disponibles, une bourse qui permettrait au directeur du programme de faire des études à l'étranger. Les dépenses du gouvernement au titre de ce programme représenteraient l'équivalent de 22 000 dollars des Etats-Unis.

Brésil Enseignement primaire
Application du programme
dans quatre autres Etats

Pas d'allocation recommandée
Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.458

Le programme entrepris avec l'assistance du FISE pour améliorer l'enseignement primaire et la formation pédagogique au Brésil devait, à l'origine, être mis en oeuvre dans trois Etats; on a toutefois remis à plus tard son application dans l'Etat de Paraiba pour pouvoir assurer une meilleure coordination avec un programme d'aide bilatérale en cours d'élaboration. En attendant, le gouvernement a demandé l'application du programme bénéficiant de l'assistance du FISE dans quatre autres Etats où de 50 à 75 p. 100 des instituteurs sont sans formation. La mise en oeuvre de ce programme tel qu'il avait d'abord été conçu ayant été plus lente que prévu, il reste suffisamment de fonds, sur l'allocation approuvée, pour financer son application dans les autres Etats jusqu'à la fin de juin 1965. Le FISE fournirait le même type d'assistance que précédemment, à savoir du matériel pédagogique, du matériel audio-visuel, des manuels, des véhicules et des indemnités de subsistance pour les inspecteurs et les enseignants dans les nouveaux centres qui feront partie du programme. Il est demandé au Conseil de donner son accord pour que les quatre autres Etats puissent bénéficier de l'assistance du FISE. Pour ce qui est de l'octroi d'une assistance future à ces Etats, le Conseil étudiera cette possibilité lorsqu'il sera saisi d'une recommandation en vue de la poursuite des opérations du programme initial. Les dépenses que le gouvernement consacrerait aux centres s'élèveraient à l'équivalent de 484 000 dollars des Etats-Unis en 1964.

<u>Brésil</u>	Enseignement primaire : Formation d'instituteurs Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
---------------	---	--

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'un poste de spécialiste de la formation d'instituteurs en 1965.

<u>Chili</u>	<u>Services de santé</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>64 000 dollars</u>
--------------	--------------------------	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Chili</u>	<u>Nutrition appliquée</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>16 000 dollars</u> Période proposée : 1965 Approbation technique : FAO et OMS
--------------	--	---

Pendant les cinq dernières années, on a mené une campagne intensive pour lutter contre la malnutrition des enfants et des mères dans trois provinces. Des comités spéciaux coordonnent à l'échelon national et provincial les activités des divers départements techniques intéressés. On a introduit l'enseignement de la nutrition dans les écoles, les centres de santé et les cercles de jeunesse. Deux cent quarante instituteurs ont reçu une formation en matière d'enseignement nutritionnel et on a créé 100 jardins scolaires et un certain nombre de jardins communautaires. Les travaux pratiques entrepris dans les jardins scolaires sont organisés en liaison avec les cours théoriques. Les produits de ces jardins sont utilisés pour l'alimentation scolaire. Dans les centres de santé locaux, on attache une grande importance à l'éducation nutritionnelle des mères qui est dispensée par le personnel des centres au cours de consultations individuelles. Les activités des clubs de jeunes ruraux ont été intégrées dans ce programme. Le Service national de la santé distribue du lait écrémé en poudre, dont une partie provient des laiteries qui ont bénéficié d'une assistance du FISE. Actuellement, les trois provinces participent aux programmes d'hygiène maternelle et infantile et d'assainissement bénéficiant de l'assistance du FISE.

Afin de consolider les résultats déjà obtenus et d'élargir la portée du programme, le gouvernement se propose de l'étendre à 50 nouvelles écoles. Le FISE fournirait certains outils de jardinage pour les nouvelles écoles, des outils et du matériel d'enseignement supplémentaire pour les écoles qui participent déjà au programme, deux véhicules pour le personnel supervisant les activités sur le terrain et des indemnités de subsistance pour les 100 enseignants qui suivront le cours d'entretien en matière d'éducation nutritionnelle. Le gouvernement continue à accorder à ce programme un haut rang de priorité et il envoie à l'étranger du personnel pour qu'il y reçoive une formation supérieure en matière de nutrition. Les dépenses du gouvernement pour le personnel supplémentaire, les frais de voyages, d'entretien des véhicules, d'impression et d'exploitation, les cycles d'études et les transports locaux s'élèveraient, en 1965, à l'équivalent de 32 000 dollars des Etats-Unis, somme qui serait considérée comme constituant la contrepartie de l'assistance proposée du FISE.

<u>Chili</u> Services sociaux : tribunaux pour enfants et services connexes Première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>32 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
--	---

E/ICEF/P/L.437

Le Gouvernement chilien a créé un comité interministériel qui a pour tâche principale de protéger les intérêts des mineurs abandonnés ou inadaptés et l'on envisage de mettre en oeuvre un vaste programme intégré pour répondre aux besoins des adolescents de ce groupe. Le gouvernement attache une importance toute spéciale au développement des services reliés aux tribunaux pour enfants, et notamment des services assurant la prévention et le traitement de la délinquance et de la prédélinquance juvéniles. Il envisage d'établir un programme qui serait fondé sur un plan intégré. Pendant la première phase, on développerait les services reliés aux tribunaux pour enfants grâce à des cours de formation du personnel et à une expansion planifiée des services existants. Le gouvernement a demandé que les services d'un conseiller en matière de protection sociale et d'un conseiller en matière de prévention et de traitement de la délinquance et de la prédélinquance juvéniles qui participeraient à l'élaboration d'un plan d'ensemble et à la mise en oeuvre du programme initial lui soient fournis au titre du Programme élargi d'assistance technique. Le Comité interministériel chargerait un fonctionnaire de coordonner les activités des services et institutions participant au programme. Le FISE prendrait le traitement de ce fonctionnaire à sa charge, tout d'abord pour un an. On organiserait les cours de formation ci-après : un cours de quatre mois destiné à 50 agents de protection de l'enfance travaillant dans des établissements publics et privés de protection des mineurs; trois cours de quatre mois destinés aux agents de probation et à chacun desquels participeraient 14 personnes; un cours de quatre mois destiné à 20 "éducateurs spécialisés"; et trois cycles d'études destinés aux directeurs, au personnel professionnel et technique et aux juges des tribunaux pour enfants, et groupant chacun 20 participants.

Le gouvernement a l'intention d'organiser un programme de construction d'établissements pour mineurs à l'issue duquel il demanderait au FISE de lui fournir du matériel et des véhicules. Ces établissements comprendraient trois centres d'observation et de diagnostic; trois centres de traitement pour délinquants juvéniles; trois centres de traitement pour les adolescents inadaptés mais non délinquants; et un centre de traitement psychiatrique pour les enfants et les adolescents. On envisage d'améliorer le fonctionnement et les services des tribunaux pour enfants. En outre, le gouvernement intensifiera et coordonnera davantage les services de protection de l'enfance fournis hors des établissements spécialisés afin de veiller à ce que les divers aspects du programme soient mis en oeuvre dans le même esprit.

Le FISE fournirait des bourses pour la formation du personnel des établissements de protection des mineurs, et pour les personnes qui participeront aux trois cycles d'études; il prendrait à sa charge le traitement des professeurs qui donneront les cours prévus au programme, ainsi que celui du coordonnateur à l'échelon national (pendant un an) et fournirait des fonds destinés à couvrir une partie de l'achat des matières premières utilisées pour la confection des manuels scolaires. Le gouvernement a demandé qu'on lui fournisse au titre de la catégorie I du Programme élargi d'assistance technique pour 1965, les services de

Chili (suite)

deux experts : un conseiller en matière de protection sociale et un conseiller en matière de diagnostic et de traitement des enfants abandonnés et inadaptés. Trois bourses d'une durée de six mois chacune seraient également fournies au titre du Programme élargi pour permettre à des fonctionnaires chiliens d'entreprendre des études spécialisées à l'étranger. On estime à l'équivalent de 50 000 dollars des Etats-Unis le montant des dépenses incombant au gouvernement.

<u>Colombie</u>	Services de santé de base :	Allocation recommandée : <u>375 000 dollars</u>
	<u>HMI et assainissement</u>	Période proposée : 1964-1965
	Poursuite des opérations	Approbation technique : CMS

E/ICEF/P/L.451

Depuis 1950, le gouvernement met en oeuvre un programme d'hygiène maternelle et infantile en établissant des réseaux de services de santé intégrés dans diverses régions de six départements. Le plan décennal, qui a été lancé en 1962, prévoit la poursuite des opérations touchant l'organisation de réseaux de services de santé intégrés ainsi que l'exécution d'un programme complémentaire d'assainissement dans six départements; on espère pouvoir étendre ce programme, de même que celui intéressant l'hygiène maternelle et infantile, à toutes les régions du pays. Actuellement, 47 régions de la Colombie sont dotées de services de santé intégrés comptant au total 324 centres ruraux et 275 centres secondaires. On espère créer cette année des services de santé dans six nouvelles régions et, l'année prochaine, dans trois autres, groupant 23 centres ruraux et 16 centres secondaires. On se propose en outre d'améliorer les services dans 94 centres et 165 centres secondaires. Pour pouvoir poursuivre l'exécution du programme relatif aux services de santé de base, on organisera à Medellin et dans d'autres centres de formation, à partir de 1964, un programme de formation qui comportera des cours et des cycles d'études destinés au personnel sanitaire de toutes les catégories. Dans le cadre du programme connexe d'assainissement, on a installé plus de 22 000 latrines en 1962-1963, construit 260 puits de faible profondeur, foré 25 puits profonds et achevé l'installation de 5 réseaux d'adduction d'eau. En outre, des membres du personnel local ont suivi à l'étranger des cours de forage de puits et on a organisé, dans le pays, un cours pour foreurs et aides-foreurs. Les opérations se poursuivront dans les régions où on a établi des services de santé et atteindront environ 450 communautés au cours de l'année prochaine.

Le FISE fournirait du matériel et de l'équipement pour 207 centres principaux et centres secondaires de santé, du matériel de formation, des moyens de transport, des indemnités de subsistance pour les participants aux cours de formation et aux cycles d'études ainsi que des honoraires pour une infirmière monitrice de la santé publique. Pour le programme d'assainissement, le FISE fournirait des pompes manuelles, des pompes à moteur, des canalisations, du matériel d'atelier et de laboratoire, des pièces de rechange pour les foreuses ainsi que des moyens de transport. L'CMS, dont le représentant en Colombie est le conseiller principal du programme, fournirait les services d'une infirmière de la santé publique, d'un conseiller médical, de deux ingénieurs sanitaires et d'un statisticien, ainsi que des bourses d'études à l'étranger. Pour 1964, les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 930 000 dollars des Etats-Unis.

Colombie Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 252 000 dollars
Période proposée : 1964/65
Approbation technique : OMS

En octobre 1963, de nouvelles zones, comptant au total 978 000 habitants, sont entrées dans la phase de consolidation qui englobe actuellement 286 municipalités et 58 p. 100 de la population précédemment exposée. Une autre fraction de 12,4 p. 100 se trouve dans 133 municipalités où les données recueillies indiquent que la transmission a été interrompue; on y procède à des pulvérisations annuelles et on a intensifié les activités d'évaluation épidémiologique, car on prévoit que la majorité de leurs habitants entreront peut-être cette année dans la phase de consolidation. Dans certaines des zones qui se trouvent dans la phase d'attaque, on n'a pu entreprendre d'opérations efficaces de pulvérisation en raison de l'agitation civile qu'elles ont connue. Le caractère rudimentaire de la construction des habitations, l'augmentation importante du nombre de maisons nouvelles dans les régions agricoles, la tendance de la population à vivre en plein air, alors que les vecteurs attaquent généralement en dehors des maisons, sont autant de facteurs qui favorisent la transmission de la maladie dans les principales zones où le paludisme pose des problèmes. Dans certaines régions, on a effectué des cycles de pulvérisations plus courts et, dans d'autres, on a entrepris des études pour déterminer avec précision les causes des difficultés et les mesures à prendre. Les changements récemment intervenus dans l'administration et la réorganisation dont on étudie en ce moment les modalités devraient assurer le renforcement des opérations et permettre d'éliminer les faiblesses ainsi que les lenteurs de procédure qui ont gêné les progrès de la campagne. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange pour pulvérisateurs.

Colombie Nutrition appliquée
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 77 000 dollars
Période proposée : 1964/65
Approbation technique : FAO et OMS

Le Gouvernement colombien applique actuellement des programmes intégrés de nutrition appliquée (PINA) dans différents départements du pays, sous la direction de l'Institut national de la nutrition, au Conseil d'administration duquel sont représentés les Ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, ainsi que les universités du pays. Depuis 1960, le FISE participe à la mise en oeuvre de ces programmes dans les départements de Caldas, Cauca et Norte de Santander. La formation du personnel constitue un des aspects essentiels des programmes et, depuis 1962, différents cours et cycles d'études sur la nutrition ont été organisés à l'intention des médecins, nutritionnistes, instituteurs et autres agents qui collaborent à ces programmes. On a également développé les activités directement liées aux jardins scolaires. Des services de démonstration diététique ont été organisés dans 27 écoles expérimentales et 80 écoles primaires choisies dans les départements du Cauca et du Norte de Santander et des jardins ont été créés dans ces 80 écoles primaires. En outre, dans chacun de ces deux départements, on a aménagé une ferme modèle qui sert de centre de formation et de travaux pratiques et de pépinière. Cette ferme modèle sert également de centres pour les activités d'élevage de la volaille et du lapin prévues par les programmes d'aviculture et de cuniculiculture des jardins scolaires et familiaux créés dans le cadre du projet.

On projette d'élargir l'application du programme en 1964 et 1965 et de l'étendre à 140 écoles primaires au total, dont 65 dans le département du Cauca et 75 dans celui du Norte de Santander. Le FISE procurerait du matériel et des fournitures pour les jardins scolaires, du matériel de démonstration pour les cuisines et des véhicules

Colombie (suite)

pour la supervision, ainsi que des bourses pour la formation, au niveau universitaire, de nutritionnistes non médecins. L'allocation proposée de 77 000 dollars des Etats-Unis absorberait le solde de l'engagement précédemment approuvé. La FAO continuera à fournir une assistance technique et, à cette fin, maintiendra en fonction la nutritionniste et le spécialiste de la vulgarisation agricole qu'elle a détachés. L'OMS fournira des services consultatifs par l'intermédiaire du médecin nutritionniste de son bureau de zone et, si ses possibilités budgétaires le lui permettent, elle continuera à octroyer des bourses permettant à du personnel colombien de se perfectionner à l'étranger. Les dépenses du gouvernement pour 1964 sont estimées à l'équivalent de 123 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Colombie</u>	Nutrition (Faculté d'économie domestique de l'Université de Caldas)	Allocation recommandée : <u>60 000 dollars</u>
	Première demande d'assistance du FISE	Période proposée : 1964-1966
		Approbation technique : FAO

E/ICEF/P/L.431 et E/ICEF/P/L.471

Ce programme a pour but d'aider l'Université de Caldas à agrandir sa faculté d'économie domestique pour former des professeurs qualifiés et des vulgarisateurs capables d'occuper des postes de direction dans les organismes sociaux chargés de la protection maternelle et infantile dans les régions rurales. Lorsque la faculté aura relevé le niveau de son enseignement, elle deviendra un centre où seront préparés des spécialistes de l'économie domestique venant d'autres pays d'Amérique latine.

Le programme d'études prévoit un enseignement donné à deux niveaux différents, un cours de quatre ans conduisant à un diplôme d'économie domestique et un cours de deux ans conduisant à un diplôme de conseiller en matière d'économie ménagère. Actuellement, on ne donne que le premier de ces cours, mais on espère organiser le second dès qu'on aura pu recruter des professeurs et qu'on disposera du matériel nécessaire. Le FISE fournirait du matériel de démonstration (couture, cuisine et textiles), des auxiliaires pédagogiques et audio-visuels, des véhicules et des indemnités de subsistance. La FAO fournirait un conseiller en économie domestique et 4 bourses qui permettraient à des professeurs de la faculté d'aller étudier à l'étranger. L'allocation proposée par le FISE comprend des fonds destinés à assurer le financement des services du spécialiste de l'économie domestique pendant 18 mois ainsi que des 4 bourses. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 105 000 dollars.

<u>Colombie</u>	<u>Services sociaux</u>	Engagement recommandé : 131 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1966
	<u>Foyers Sesquile</u>	Allocation recommandée, 1964/1965 : <u>83 000 dollars</u>
	Première demande d'assistance du FISE	Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, UNESCO et OMS

E/ICEF/P/L.450

La présente recommandation comprend les deux parties décrites ci-après :

Services sociaux : Dans le cadre du programme bénéficiant de l'assistance du FISE qui a débuté en juillet 1962, on a organisé des cours de formation pour 48 travailleurs sociaux et 350 travailleurs sociaux auxiliaires participant aux programmes de protection de l'enfance. On a effectué également une enquête sur le

Colombie (suite)

contenu de l'enseignement ainsi dispensé et sur les résultats obtenus. Ce programme a été mis en oeuvre par le Ministère de la justice et le District spécial de Bogota. Pour la poursuite des cours de formation, le FISE fournirait les traitements du coordonnateur du programme et de deux professeurs, ainsi que les indemnités de subsistance de 157 stagiaires. Le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies continuerait à participer au programme par l'intermédiaire de son conseiller et l'OMS par l'intermédiaire de sa mission. Les dépenses du gouvernement pendant la période proposée s'élèveraient à l'équivalent de 46 000 dollars des Etats-Unis.

Foyers Sesquile : A la demande du Ministère de la justice, le FISE a effectué, en collaboration avec la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU, une étude préliminaire des caractéristiques des enfants qui ont un comportement antisocial collectif et qui sont particulièrement nombreux dans certaines régions du pays. Compte tenu du rapport présenté sur la question, le gouvernement doit mettre en oeuvre un projet pilote dans un établissement par pavillons portant le nom d'établissement "Hogares Sesquile" (Foyers Sesquile). On choisira environ 150 garçons et filles d'âges variant entre 4 et 12 ans et dont la moitié auront vécu dans des régions où l'on constate un comportement du genre de celui qui vient d'être décrit. Ils recevront des soins complets et l'on s'efforcera surtout de prévenir les attitudes agressives et antisociales. On entreprendra à l'intention de personnes spécialement recrutées un programme intensif de formation en cours d'emploi. On étudiera constamment les effets des méthodes utilisés sur la personnalité et les attitudes des enfants. Lorsque l'on aura mis au point une méthode satisfaisante, l'établissement servira de centre pour la formation du personnel.

On entreprendra une étude sur les besoins des enfants vivant dans des familles affectées par un comportement antisocial collectif; sur les moyens que le pays possède actuellement pour s'occuper de ces enfants tant dans des établissements spéciaux que dans leur propre milieu; sur le genre de nouveaux services nécessaires; et sur les qualifications du personnel chargé de s'occuper de ces enfants, cela en vue d'offrir de meilleures possibilités de formation.

Le FISE fournirait du matériel audio-visuel et récréatif et du matériel utilisé pour les tests psychologiques, des auxiliaires d'enseignement et des livres, du matériel de cuisine et de buanderie, deux véhicules et des fonds destinés à couvrir les dépenses afférentes à deux postes pendant deux ans; il prendrait à sa charge les honoraires du personnel chargé d'entreprendre les études prévues et les indemnités de subsistance des personnes d'autres ministères qui recevront une formation dans cet établissement. Le gouvernement a demandé que le Département des affaires économiques et sociales lui fournisse, au titre de la catégorie I du Programme élargi d'assistance technique, les services d'un conseiller en matière de traitement des enfants dans des établissements spécialisés, qui serait chargé d'aider le directeur de l'établissement Hogares Sesquile. Le conseiller en matière de protection de la famille et de l'enfance qui se trouve actuellement en Colombie suivra de près ce programme. Par l'intermédiaire de sa mission en Colombie, l'UNESCO participerait aux aspects du programme qui ont trait à l'enseignement et à l'étude. L'OMS prêterait également son concours par l'intermédiaire de sa mission dans le pays et de ses bureaux de région et de zone. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis.

Voir paragraphe 34 du présent rapport.

Costa Rica Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 42 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

En 1963, de nouvelles régions sont entrées dans la phase de consolidation qui englobe à l'heure actuelle la côte atlantique et une partie de la côte pacifique, soit 78 p. 100 de la zone impaludée et 70 p. 100 de la population exposée. En 1963, les quelques épidémies localisées qui se sont déclarées dans la région se trouvant dans la phase de consolidation ont été rapidement enrayerées grâce à des pulvérisations et à un traitement énergique. Sur la côte pacifique, des études entreprises dans la région se trouvant dans la phase d'attaque indiquent que la persistance de la transmission est due principalement à l'irritabilité des vecteurs au DDT. Pour y remédier, on a, au début de cette année, changé de produit et utilisé de la dieldrine qui est un insecticide non irritant. Le programme de chimiothérapie de masse entrepris, avec l'appui financier de l'Organisation panaméricaine de la santé, pour compléter les pulvérisations dans la principale région qui pose des problèmes particuliers, à savoir celle de Puntarenas, a entraîné une diminution des cas positifs l'année dernière; on poursuit les opérations. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange, ainsi que des pièces de rechange pour pulvérisateurs.

Cuba Eradication du paludisme
Première demande d'assistance
du FISE

Allocation recommandée : 125 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.464

Le programme d'éradication du paludisme est entré dans la phase d'attaque en 1962 après une année de préparation et de reconnaissance géographique. Le pays est divisé en quatre régions et on procède à des opérations massives de pulvérisation dans la région I, qui comprend la province d'Oriente et une zone de 37 502 kilomètres carrés et qui est peuplée d'environ 2 239 000 habitants. Les trois autres régions sont soumises à une surveillance épidémiologique intensive avec traitement des cas dépistés. Dans 15 secteurs, on a organisé, sur la base de cycles de six mois chacun, des pulvérisations à domicile dans quelque 438 000 maisons, en utilisant pour cela du DDT. Il existe 74 équipes de pulvérisations de quatre à six membres chacune, qui font leurs tournées soit en véhicules à moteur, soit à dos de mulet, soit à pied. Les opérations d'évaluation portent sur l'ensemble du pays. Tous les services de santé prennent part aux activités de dépistage du paludisme et il existe un réseau de quelque 1 200 bureaux de déclaration des cas dépistés, tant officiels que bénévoles. Dès le début de la phase d'attaque, on a observé une diminution sensible du nombre des cas de paludisme; toutefois, la transmission de la maladie est persistante dans la province d'Oriente. La campagne, qui s'est déroulée de façon satisfaisante, se heurte à l'heure actuelle à de graves difficultés relatives au parc automobile dont la plupart des véhicules sont utilisés depuis plus de cinq ans et ne conviennent plus à des opérations intensives sur le terrain. Le gouvernement a demandé l'assistance du FISE, sous forme d'une allocation unique, pour remplacer les véhicules hors d'usage, fournir les pièces détachées destinées à l'entretien du matériel de pulvérisation et fournir le matériel de laboratoire et les articles nécessaires pour intensifier les opérations d'évaluation. Cette demande est

Cuba (suite)

conforme à la politique adoptée par le Conseil en janvier 1964 en ce qui concerne l'assistance à de nouveaux programmes d'éradication du paludisme. Le gouvernement a accordé une haute priorité à cette campagne d'éradication du paludisme et a pris les dispositions nécessaires pour financer les dépenses locales et l'achat d'insecticides.

Le FISE fournirait 52 véhicules et des pièces de rechange, du matériel et des fournitures de laboratoire, ainsi que des pièces de rechange pour le matériel de pulvérisation. L'OMS fournit pour la campagne les services d'un paludologue, d'un ingénieur sanitaire et de deux agents sanitaires ainsi que des médicaments anti-paludiques. Les dépenses du gouvernement pour 1964 sont évaluées à l'équivalent de 1 778 000 dollars des Etats-Unis.

El Salvador

HMI/Lutte contre la tuberculose
dans une zone pilote
Première demande d'assistance
du FISE

Allocation recommandée :
128 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.412

Le gouvernement vient d'achever l'élaboration d'un plan sanitaire décennal (1963-1973) qui prévoit le développement des services de santé de base. On a entrepris dans les quatre régions sanitaires du pays une réorganisation des services afin de pouvoir atteindre également les zones rurales. Pendant les deux prochaines années, le gouvernement se propose d'équiper 40 centres de santé et 40 centres secondaires et de construire trois hôpitaux comptant au total 500 lits. On exécutera un vaste programme de formation afin de préparer le personnel nécessaire pour assurer les nouveaux services et on organisera une formation en cours d'emploi pour le personnel des centres existants.

Dans le plan national, la lutte contre la tuberculose occupe un rang élevé de priorité. On créera une zone pilote nationale de lutte antituberculeuse dans la région d'Usulután qui compte 183 000 habitants et qui possède des services de santé bien organisés. On se propose de faire des enquêtes sur la fréquence de la maladie, de former du personnel et de mettre au point des méthodes de lutte adaptées aux conditions locales. Tous les cas dépistés recevront un traitement ambulatoire et on donnera un traitement préventif aux sujets contacts.

Le FISE fournirait du matériel de base pour 15 centres de santé, des véhicules pour les activités de supervision et de formation, du matériel pour deux centres de formation, des indemnités de subsistance pour les infirmières et les agents nutritionnistes auxiliaires et des honoraires pour le personnel enseignant. Pour la lutte contre la tuberculose, le FISE fournirait des appareils radiologiques, du matériel de laboratoire, des films, du matériel pour les opérations sur le terrain, des moyens de transport et des indemnités de subsistance. L'OMS fournirait les services d'un conseiller médical, de deux ingénieurs sanitaires et, par l'intermédiaire de son bureau de zone, ceux d'un consultant en matière de lutte contre la tuberculose. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 300 000 dollars des Etats-Unis.

<u>El Salvador</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>153 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

<u>Equateur</u>	<u>Service de santé de base/</u>	Allocation recommandée : <u>26 000 dollars</u>
	<u>Assainissement et nutrition</u>	Période proposée : 1964-1965
	<u>appliquée</u>	Approbation technique : OIT, FAO et OMS
	<u>Poursuite des opérations</u>	

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des indigènes des hauts plateaux équatoriens par l'intermédiaire du programme des Indiens des Andes. En 1963, on a organisé un programme de formation à l'intention des aides-infirmières ainsi que des cours portant sur les travaux artisanaux, l'horticulture et l'élevage du petit bétail pour les jeunes Indiens. Les centres de santé et leurs équipes mobiles desservent plusieurs communautés lesquelles ont déjà construit des locaux qui abriteront les centres secondaires. Les centres de santé et les écoles ont participé aux activités d'éducation nutritionnelle.

En 1964, on continuera les cours à l'intention des aides-infirmières, des inspecteurs sanitaires et des vulgarisateurs agricoles ainsi que les cours d'orientation sanitaire et de nutrition appliquée pour les médecins et les infirmières; on continuera également les cours élémentaires d'éducation sanitaire et de nutrition appliquée à l'intention des instituteurs ruraux, et ainsi qu'un cours sur les travaux artisanaux. Le FISE fournirait des indemnités de subsistance pour la formation. L'OIT, la FAO et l'OMS continueraient à fournir les services de conseillers. Les dépenses du gouvernement représenteraient l'équivalent de 530 000 dollars.

<u>Equateur</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>80 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

<u>Equateur</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'un poste de spécialiste de l'économie domestique en 1965.

Guatemala Hygiène maternelle et
 infantile de base
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 64 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Le Gouvernement du Guatemala s'emploie à renforcer les services d'hygiène maternelle et infantile et les services de santé dans les zones rurales, ainsi qu'à intensifier la formation du personnel nécessaire pour ces services. Après des débuts un peu lents, on est parvenu à développer le réseau des centres de santé et, sur les 36 centres de santé et centres secondaires que l'on se proposait de créer, 30 étaient déjà entrés en activité à la fin de 1963, tandis que les six autres étaient en cours de construction. On met actuellement au point un plan national de santé publique dans le cadre duquel on poursuivra, par priorité, le programme relatif aux centres de santé dans les régions rurales. Pour l'année en cours, le gouvernement se propose de faire construire 18 nouveaux centres de santé et 4 centres secondaires et de relever le niveau de 7 centres qui occupent des locaux adéquats. Afin de disposer du personnel nécessaire pour assurer les services, on poursuivra le programme de formation en y inscrivant un cours de sept mois pour des infirmières de la santé publique, un cours de six mois pour des sages-femmes, des cours de cinq mois pour des infirmières auxiliaires et des cours de dix mois pour des inspecteurs sanitaires et des techniciens de laboratoire.

Le FISE fournirait du matériel pour 28 centres de santé et des indemnités de subsistance pour 85 personnes qui suivront des cours de formation. L'OMS continuerait à fournir les services d'un conseiller médical, d'un ingénieur sanitaire et d'une infirmière de la santé publique. Outre les crédits inscrits au budget du Ministère de la santé publique pour ce programme, on évalue à l'équivalent de 711 000 dollars des Etats-Unis les crédits affectés par le Ministère des travaux publics à la construction des centres de santé.

Guatemala Eradication du paludisme
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 407 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Les premières régions ayant fait l'objet de cette campagne sont entrées dans la phase de consolidation en janvier 1962. Par la suite, d'autres zones sont entrées dans cette phase qui, au deuxième semestre de 1963, englobait 68 p. 100 de la population exposée. Au cours du second semestre de 1963, on a enregistré une recrudescence du paludisme, notamment dans la plaine côtière du Pacifique. L'OMS a fourni les services d'une équipe d'évaluation, qui a achevé ses études en février dernier et a préparé un plan détaillé en vue de la poursuite des opérations. Ces études ont montré que la recrudescence du paludisme en 1963 était imputable au développement constant de la culture du coton et à la nouvelle impulsion donnée à l'agriculture sur la côte du Pacifique. Le nombre de résidents permanents et de travailleurs migrants dans les régions fortement exposées a augmenté. Le vecteur oppose une résistance plus grande au DDT et ce phénomène s'est étendu aux zones où la culture du coton a été introduite. Les opérations d'évaluation dans les régions se trouvant dans la phase de consolidation n'ont pas été suffisantes et les mesures de lutte ont été appliquées avec un certain retard après la découverte d'épidémies locales. Les opérations antilarvaires auxquelles on a eu recours comme mesure d'attaque supplémentaire dans certaines régions qui posent des problèmes particuliers, ainsi que le projet pilote de chimiothérapie de masse, ont été efficaces. D'après le programme révisé, certaines zones doivent revenir à la phase d'attaque, ce qui laisserait dans la phase de consolidation des régions comprenant

Guatemala (suite)

environ 52 p. 100 de la population exposée. Dans toutes les zones qui posent des problèmes particuliers sur la côte du Pacifique et à Alta Verapaz, on prévoit, à titre de mesure d'attaque supplémentaire, des distributions massives de médicaments à la population permanente, qui compte 194 000 habitants environ, et aux résidents temporaires, dont le nombre est évalué à 154 000. Les planteurs de coton collaboreraient aux distributions dans leurs propriétés. Sur le plateau central, où le vecteur oppose une forte résistance au DDT et où les gîtes larvaires des moustiques n'existent que dans les vallées, on aurait recours à des opérations antilarvaires. Les services d'évaluation et le système de surveillance seraient réorganisés et développés. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange, des pièces de rechange pour pulvérisateurs, ainsi que des médicaments antipaludiques. Les dépenses locales sont estimées à l'équivalent de 1 606 000 dollars des Etats-Unis, soit une augmentation de 666 000 dollars. Le gouvernement étudie en ce moment la possibilité de fournir à la campagne les fonds additionnels nécessaires à l'exécution du programme révisé.

Guatemala Enseignement primaire
Première demande
d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 72 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L/452

Le Gouvernement guatémaltèque intensifie ses programmes afin d'étendre la scolarisation notamment dans l'enseignement primaire. Le pourcentage de l'analphabétisme dans le pays est élevé. Sur 788 714 enfants d'âge scolaire, 55 p. 100 environ ne fréquentent pas l'école. Le nombre d'enfants qui quittent l'école avant la fin de leurs études et la qualité médiocre de l'enseignement, due principalement à la formation inadéquate des enseignants et à un contrôle insuffisant de l'enseignement primaire, posent de graves problèmes. Le gouvernement élabore actuellement un plan de réaménagement et d'amélioration des services à tous les niveaux de l'enseignement, et en particulier au niveau primaire. Les principaux objectifs sont les suivants :

- a) Revision des plans et programmes des cycles primaire et secondaire;
- b) Adoption d'une législation nationale relative à l'enseignement;
- c) Elaboration d'un plan national de construction d'écoles;
- d) Fourniture du matériel scolaire nécessaire;
- e) Amélioration de la nutrition dans les écoles primaires;
- f) Accroissement progressif des crédits inscrits au budget national pour l'enseignement primaire;
- g) Création, à partir de 1964-1965, de mille nouveaux postes par an pour les enseignants qualifiés, et
- h) Réorganisation complète du système d'inspection pour les cycles primaire et secondaire.

Guatemala (suite)

L'aide du FISE est demandée pour améliorer l'inspection scolaire. Le FISE prendrait à sa charge les indemnités de subsistance, les honoraires, les frais de déplacement et les dépenses afférentes au matériel pédagogique pour deux stages de formation d'un mois destinés à 94 inspecteurs de l'enseignement primaire déjà en fonctions. Il fournirait également de l'équipement et du matériel pédagogique pour 22 bureaux départementaux d'inspection et 12 véhicules pour les activités d'inspection. L'UNESCO, par l'intermédiaire de son expert de l'enseignement primaire, serait responsable de l'organisation et de la direction des stages de formation en cours d'emploi ayant pour objet d'étendre et d'améliorer l'enseignement primaire. Depuis 1961, le gouvernement a augmenté de 8 p. 100 par an ses crédits budgétaires à ce titre. Les dépenses du gouvernement pour ce programme sont évaluées à l'équivalent de 144 000 dollars des Etats-Unis pour 1964.

<u>Guyane britannique</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : 6 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

En 1963 s'est achevée la troisième année de distribution de sel chloroquiné dans les trois districts de l'intérieur du pays. Les résultats, dans deux des districts où, en dépit d'opérations appropriées de dépistage, aucun cas positif n'a été décelé, restent satisfaisants. Dans le district de Rupununi, toutefois, la situation a été compliquée par l'introduction de sel non additionné de médicament, par l'apparition d'une souche de P. falciparum tolérant davantage la chloroquine et par une grève générale de trois mois dans l'ensemble du pays, qui a empêché la production et la distribution de sel chloroquiné. La zone, à l'intérieur de ce district, dans laquelle on a découvert des cas de paludisme s'est étendue en 1963; aussi a-t-on complété, dans tout le district de Rupununi, les distributions de sel par des pulvérisations de DDT et un traitement radical des cas dépistés. On a déjà observé une diminution importante des cas positifs dans les localités où on a achevé un deuxième cycle de pulvérisations. On continue à combiner ces différentes mesures d'attaque. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange pour pulvérisateurs.

<u>Guyane britannique</u>	<u>Conservation du lait</u>	Allocation recommandée : 50 000 dollars
	<u>Première demande</u>	Période proposée : 1964-1965
	<u>d'assistance du FISE</u>	Approbation technique : FAO

E/ICEF/P/L.454

Ce programme vise à aider le gouvernement à améliorer les installations et le fonctionnement de l'usine de pasteurisation du lait de Georgetown, qui dessert une communauté d'environ 120 000 personnes dont la plupart sont économiquement faibles. L'usine qui est gérée par le Ministère du commerce et de l'industrie depuis le début du deuxième semestre de 1957, faute de conseils techniques appropriés et du fait d'une politique peu rationnelle en matière de prix et de contrôle de la qualité du lait qui lui est livré, ne produit que du lait de qualité inférieure et est en déficit.

A la demande du gouvernement, un expert en production laitière s'est rendu à Georgetown en 1963 pour étudier les installations de l'usine et la façon dont elle fonctionne. Il s'est dégagé de son étude que la laiterie ne répondait pas

Guyane britannique (suite)

aux normes requises et que sa gestion était mauvaise. L'expert a donc recommandé de nommer un directeur qualifié, de constituer un organe approprié pour gérer l'usine, d'employer du personnel qualifié pour entretenir le matériel, de modifier la politique des prix et de fixer le prix d'achat en fonction de la qualité du lait et de sa teneur en matières grasses, et enfin, de former les producteurs de lait pour améliorer la qualité du lait cru livré à l'usine. L'expert du FISE a également précisé que du matériel supplémentaire serait indispensable pour améliorer l'usine. Le gouvernement a accepté de donner effet à ces recommandations. La Guiana Marketing Corporation, créée avec l'avis d'un expert des ventes de la FAO, sera responsable de la bonne marche de laiterie. Un spécialiste de la FAO en matière de gestion des laiteries sera envoyé à l'usine et soumettra à la Corporation des recommandations concernant le recrutement du personnel de l'usine. La Corporation étudie la politique des prix du lait, et on pense qu'une décision sera prise sous peu au sujet des prix et des subventions pour le lait cru. Le gouvernement a indiqué que le nouveau directeur de l'usine, en collaboration avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, des forêts et des questions foncières, donnera les avis et la formation nécessaires aux producteurs, soit à la ferme, soit aux points de ramassage du lait, en vue d'améliorer la qualité du lait de ferme.

Le FISE fournirait des installations supplémentaires pour l'usine ainsi que du matériel pour le principal centre de ramassage. Les dépenses de contrepartie du gouvernement, pour la distribution de lait gratuit ou à prix réduit, correspondraient approximativement à 75 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Haïti</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>228 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : CMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

<u>Haïti</u>	<u>Formation professionnelle pour la jeunesse</u>	Allocation recommandée : <u>46 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OIT

Dans le cadre de sa campagne en faveur du développement économique et social des régions rurales, le gouvernement a encouragé les collectivités rurales à créer des centres sociaux coopératifs dotés d'ateliers. Les trois premiers centres ont été créés en 1962 avec l'assistance de l'OIT et, en 1963, cinq autres centres ont été équipés avec l'aide du FISE. Dans ces centres, les jeunes gens des deux sexes reçoivent une formation professionnelle à plein temps dans les domaines suivants : travaux manuels, mécanique, horticulture et travaux ménagers. Dans les ateliers, on fabrique, répare et entretient des machines et outils agricoles ainsi que des appareils ménagers courants, avec des matières premières indigènes. L'objectif du gouvernement est de mettre en place un réseau de dix-huit centres de ce genre prêts à fonctionner en 1966. On espère qu'ils parviendront à suffire à leurs propres besoins à mesure qu'ils se développeront et réussiront à vendre leurs produits. Le plan original d'affecter un travailleur social à chacun des centres n'a pas pu être exécuté faute de fonds pour le maintien de ces postes.

Haïti (suite)

On envisage de créer cinq nouveaux centres pendant les deux années à venir. D'autre part, on se propose d'organiser un stage de formation à l'intention des directeurs ou des animateurs des centres, qui assumeront l'entière responsabilité de leur fonctionnement après le départ des experts étrangers. Ce stage complètera la formation en cours d'emploi actuellement donnée par les experts de l'OIT; son programme d'études portera sur l'organisation du centre et de la coopérative qui en dépend, la gestion du centre et la coordination des activités des divers centres. Le FISE procurerait des fournitures et du matériel pour les cinq nouveaux centres, trois véhicules pour le personnel de supervision et le transport du matériel, ainsi que des indemnités de subsistance et des honoraires pour les instructeurs du stage de formation. Huit experts de l'OIT travaillent déjà exclusivement pour ce programme; il est possible que d'autres soient envoyés au titre du Programme élargi d'assistance technique. Le gouvernement a inscrit à son budget pour 1964, un crédit équivalant à 13 250 dollars des Etats-Unis pour l'achat des matériaux nécessaires à la construction de trois nouveaux centres, ainsi que des crédits supplémentaires pour les traitements du personnel de direction au niveau national et ceux des directeurs des centres. Il se propose d'inscrire à son budget pour 1964-1965 des crédits suffisants pour poursuivre et étendre ce programme.

Honduras

Eradication du paludisme Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 48 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

Mexique

Eradication du paludisme Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 890 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

Mexique

Lutte contre la tuberculose Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 55 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : OMS

Un projet pilote de lutte antituberculeuse doit être entrepris à Queretaro où des enquêtes sur l'incidence de la maladie ont été effectuées dans le cadre de la Campagne nationale de lutte contre la tuberculose. On a choisi Queretaro comme zone pilote pour l'ensemble du Mexique à l'exception des zones côtières qui présentent des caractéristiques particulières. Dans cette zone pilote qui comprend une population rurale et urbaine d'environ 212 000 habitants, on continuera les enquêtes sur l'incidence de la maladie, on formera du personnel et on mettra au point des méthodes de lutte à la fois simples, économiques et faciles à appliquer dans les conditions locales. Le personnel des centres de santé de la zone sera formé aux méthodes de lutte et coopérera à l'exécution du projet. Tous les cas dépistés recevront un traitement ambulatoire et leurs sujets-contacts un traitement

Mexique (suite)

préventif. L'expérience acquise dans la zone pilote servira à organiser la lutte contre la tuberculose dans les autres régions. La Campagne nationale met aussi au point un programme de vaccination par le BCG pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire l'objectif fixé étant de 1 800 000 vaccinations en 1964. On utilisera à cet effet le vaccin liquide fabriqué par un laboratoire mexicain.

Pour compléter l'assistance déjà prêtée, le FISE fournirait des médicaments, des vaccins, des films, du matériel de laboratoire, des moyens de transport pour l'exécution du projet pilote et des vaccins secs pour le programme de vaccination afin de faciliter les opérations dans les campagnes. L'OMS continuerait à participer au projet en fournissant les services du conseiller en matière de tuberculose de la zone qui est déjà sur place. Le budget du gouvernement pour la Campagne nationale de lutte contre la tuberculose est évalué à l'équivalent de 200 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Nicaragua</u>	HMI/Lutte contre la tuber- culose dans une zone pilote	Allocation recommandée : 164 000 dollars
	Première demande d'assistance du FISE	Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.440

Le gouvernement est en train de mettre au point un plan national à long terme de santé publique qui prévoit notamment la réorganisation du Ministère de la santé publique, le développement des services de santé publique dans les zones rurales et la formation de personnel. Dans un premier temps, on établira 10 centres de santé dans le département de León, on organisera un centre de formation à Managua et on entreprendra un programme de formation. En outre, on créera une zone pilote de lutte contre la tuberculose afin de rassembler des données épidémiologiques et de mettre au point des méthodes simples et efficaces de lutte, adaptées aux conditions locales. Les conditions démographiques, sociales, économiques et sanitaires existant dans la zone choisie, qui comprend le département de León et deux municipalités voisines du département de Chinandega, reflètent celles qui règnent dans l'ensemble du pays.

Le FISE fournirait du matériel pour les centres de santé, des véhicules, des auxiliaires d'enseignement, des indemnités de subsistance pour 205 stagiaires et des honoraires pour le personnel enseignant. Pour la lutte contre la tuberculose, le FISE fournirait du matériel radiologique et de laboratoire, du matériel pour les opérations sur le terrain, des films, des médicaments et des moyens de transport. L'OMS fournirait les services d'un conseiller médical, d'un ingénieur sanitaire, d'une infirmière et d'un consultant en matière de lutte contre la tuberculose, ainsi que des bourses. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 200 000 dollars des Etats-Unis.

Nicaragua Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 467 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Environ la moitié de la population exposée habite dans les zones qui en sont actuellement à la phase de consolidation. Certaines de ces zones y sont depuis juillet 1962 et d'autres sont entrées dans cette phase à la suite d'une évaluation commune de la campagne faite en février. Le paludisme continue à sévir dans les départements de la côte du Pacifique et vers le Nord où, très tôt, le vecteur a opposé une résistance à la dieldrine et au DDT. On a appliqué diverses méthodes d'attaque dans certaines zones de ces départements. Les premières opérations de distribution massive de médicaments ont eu lieu en 1962 dans une petite région pilote d'environ 6 000 habitants et ont été suivies d'autres dans une zone d'environ 57 000 habitants, vers la mi-1963. Ces deuxièmes opérations ont été possibles grâce au personnel et aux fonds qui ont pu être libérés quand on a suspendu les pulvérisations de DDT dans les régions où l'on avait constaté qu'elles ne pouvaient ni détruire ni repousser les moustiques. On a maintenu une zone de lutte où l'on effectue des pulvérisations de DDT. Des pulvérisations d'insecticides organophosphoreux ont été faites dans les maisons se trouvant dans des zones comptant environ 35 000 habitants et on a eu recours à des opérations antilarvaires dans certaines localités. Au mois de février, quand il s'est agi de préparer les plans en vue de la poursuite des opérations, on a passé en revue les progrès accomplis grâce à ces méthodes ainsi que les récentes données provenant des études faites et des opérations d'évaluation. Les limites de la zone de consolidation ont été modifiées et certaines localités sont retournées à la phase d'attaque. Dans les zones qui posent des problèmes particuliers, on prévoit une application plus étendue des distributions de médicaments, des pulvérisations d'insecticides organophosphoreux et des opérations antilarvaires et, dans certaines localités, une combinaison de ces diverses méthodes d'attaque. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange, des pièces de rechange pour pulvérisateur ainsi que des médicaments antipaludiques. Le gouvernement étudie actuellement les moyens de fournir les fonds additionnels nécessaires à la campagne. Les dépenses locales de ces opérations sont estimées à l'équivalent de 1 000 000 de dollars des Etats-Unis pour l'année 1965.

Panama Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 58 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

Panama Nutrition appliquée
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 4 800 dollars

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'une bourse en matière d'aviculture pour 1964.

<u>Paraguay</u>	Services de santé de base Assainissement et lutte contre la tuberculose dans une zone pilote Services de santé et assainis- sement : poursuite des opérations; lutte contre la tuberculose : première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>172 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation initiale de l'assistance : 1950 Montant de l'assistance déjà fournie : (pour les services de santé et l'assainissement) : <u>537 700 dollars</u> Approbation technique : OMS
-----------------	--	--

E/ICEF/P/L.419

On a organisé dans quatre régions sanitaires décentralisées des services de santé intégrés, qui s'occupent également de l'assainissement. On a formé du personnel et établi un réseau de services qui compte 115 centres de santé dont les activités s'étendent aux zones rurales de la région et assurent les services voulus dans les domaines de l'hygiène maternelle et infantile, de l'assainissement et de l'éducation nutritionnelle. Dans le cadre du programme d'assainissement, plus de 1 000 puits ont été forés et des latrines et des bains publics ont été installés.

En 1964-1965, on exécutera un programme de démonstration dans une zone spécialement choisie à cet effet afin d'intégrer les opérations de lutte contre les maladies transmissibles aux activités ordinaires des centres de santé. Ce programme prévoit notamment la formation en cours d'emploi du personnel, la mise au point de méthodes de travail, le dépistage des cas, l'amélioration des statistiques et de l'éducation sanitaire. Dans la même région, on créera une zone pilote de lutte contre la tuberculose en vue d'étudier la fréquence de la maladie, de former du personnel et de mettre au point des méthodes de lutte. Le programme d'assainissement se poursuivra dans les zones rurales des quatre régions sanitaires.

Le FISE fournirait pour le programme d'HMI du matériel supplémentaire, du matériel de laboratoire, des médicaments, des moyens de transport et des indemnités de subsistance pour les stagiaires; pour le programme d'assainissement, il fournirait du matériel de forage, des pompes, des accessoires et des pièces de rechange et, pour la lutte contre la tuberculose, un groupe mobile de radiographie, des médicaments, des films et des produits chimiques. L'OMS assurerait les services de son équipe d'experts et offrirait des bourses. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 450 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Paraguay</u>	<u>Santé de base/ Services sociaux</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>72 000 dollars</u>
-----------------	--	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Pérou</u>	<u>Santé de base/HMI (Junín) Poursuite des opérations</u>	Allocation recommandée : <u>32 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : OMS
--------------	---	---

La première phase du programme relatif aux services de santé de base dans le département de Junín est terminée. On a réalisé l'intégration des services de

Pérou (suite)

santé dans ce département en organisant trois unités régionales à Huancayo, Tarma et Jauja, celles-ci sont décentralisées techniquement et administrativement et dirigées par des médecins spécialisés en matière de santé publique et d'administration hospitalière. Elles sont installées dans plusieurs hôpitaux-centres de santé régionaux auxquels on a fourni du personnel qualifié ainsi que le matériel et l'équipement nécessaires. Chaque unité régionale comprend des centres de santé et des centres secondaires, parmi lesquels 20 ont déjà reçu le matériel de base. Au cours de programmes organisés en 1962 et en 1963, on a formé 53 aides-infirmières à l'école de Huancayo et 16 infirmières à l'école de l'hôpital-centre de santé de Tarma. Le développement de l'hygiène et les services de protection et de réadaptation ont été intensifiés, au moyen notamment de programmes spéciaux orientés principalement vers les besoins des mères et des enfants. On s'efforce actuellement d'atteindre 20 p. 100 des mères. En 1963, 20 p. 100 des enfants ont été l'objet de contrôles médicaux, les efforts ayant porté en particulier sur le groupe des enfants âgés de moins d'un an. Parallèlement, on exécute, avec l'aide du FISE et de l'OMS, un programme d'assainissement qui donne des résultats satisfaisants.

On projette, afin de compléter le plan quinquennal, de relever le niveau de l'hôpital de Jauja, de créer 6 centres de santé et 28 centres secondaires et de transformer 28 dispensaires en centres de santé. Le personnel serait augmenté et les cours de formation poursuivis. Le FISE fournirait du matériel pour 55 centres de santé, des trousseaux d'infirmière, des bicyclettes et 6 véhicules pour la supervision. L'OMS continuerait à donner une assistance technique par l'intermédiaire d'un conseiller médical, d'un ingénieur sanitaire et d'une infirmière. Le budget du gouvernement pour ce programme est évalué à l'équivalent de 92 000 dollars pour 1964.

Pérou Eradication du paludisme
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 278 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

La région de la côte ouest, où la campagne a commencé, en est à la phase de consolidation, à l'exception de sept petits foyers d'infection dans les vallées traversées par le cours supérieur du fleuve, où se produisent des mouvements de population en provenance de l'est. Le traitement énergique des cas positifs a permis d'éliminer presque entièrement quatre de ces foyers. Dans l'est, près du tiers de la population de la région qui se trouve sur le versant oriental des Andes habite dans des zones comprises dans la phase de consolidation. La phase d'attaque se poursuit dans d'autres zones de cette région et dans l'Amazone. Les localités où l'on enregistra des cas positifs recevront une attention particulière, et les malades feront l'objet d'un traitement énergique. L'incidence du paludisme dans l'est a encore diminué en 1963 et il est prévu que d'autres zones pourront entrer dans la phase de consolidation en 1965. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange ainsi que des pièces de rechange pour pulvérisateurs. Les changements administratifs qui doivent être opérés sous peu devraient permettre de surmonter certaines des difficultés d'organisation et d'administration qui ont nui à la campagne.

Pérou Nutrition appliquée
 Poursuite et extension
 des opérations

Allocation recommandée : 66 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation initiale de
l'assistance : 1961
Montant de l'assistance déjà
fournie : 98 900 dollars
Approbation technique : FAO et OMS

E/ICEF/P/L.428

Depuis 1964, le FISE participe à l'exécution d'un programme de nutrition appliquée dans les régions où a été entrepris le programme pour les Indiens des Andes. Le gouvernement se propose maintenant d'entreprendre un programme similaire dans les départements de Junín et de Pasco en vue d'améliorer le niveau de la nutrition en se servant des écoles primaires participantes comme centres communautaires. On choisirait 50 écoles pour les activités scolaires et communautaires; on créerait, dans chacune, un jardin scolaire, un centre d'élevage de volaille et de petit élevage. Les légumes et les fruits qui seraient produits dans les jardins scolaires seraient utilisés pour l'alimentation scolaire et les démonstrations d'économie domestique, ou encore seraient vendus au cas où la production serait excédentaire. On entreprendrait une campagne d'éducation nutritionnelle dans la communauté et on organiserait des groupements de mères pour leur montrer comment utiliser et préparer les aliments; on donnerait aussi des cours de couture et de cuisine dans les centres scolaires. Au centre de Conoconchi, on organiserait à l'intention du personnel des cours de formation que pourraient suivre 350 participants au total.

Le FISE fournirait du matériel et des fournitures pour 50 jardins scolaires, du matériel pour l'élevage de volaille et le petit élevage, du matériel de couture et des ustensiles de cuisine pour 50 centres scolaires, des outils de menuiserie, du matériel d'enseignement, des moyens de transport et des indemnités de formation. La FAO fournirait les services de consultants en matière de nutrition, de vulgarisation agricole, d'économie domestique, d'horticulture et d'aviculture. L'OMS fournirait les services de consultants techniques. Les dépenses du gouvernement, pendant les trois années, sont évaluées à l'équivalent de 658 000 dollars des Etats-Unis, dont 396 000 seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

Pérou Enseignement primaire

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
37 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

République FMI de base/
Dominicaine Assainissement

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
39 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>République</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>152 000 dollars</u>
<u>Dominicaine</u>	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Les difficultés qui avaient retardé la pleine exécution de cette campagne ont été surmontées. Le gouvernement a accordé à celle-ci une haute priorité et il a approuvé la nouvelle structure administrative ainsi que l'augmentation de crédits qui permettent actuellement de mener à bien les travaux. Les opérations de pulvérisation, qui avaient été effectuées en 1963 dans certaines parties seulement de la région impaludée, ont été intensifiées cette année et assureront une couverture totale d'ici le mois de mai. On est en train de renforcer le service d'évaluation et d'intensifier les activités de dépistage des services de santé et des collaborateurs bénévoles. Le FISE procurerait des insecticides, des fournitures de laboratoire, des moyens de transport et des pièces de rechange, ainsi que des pièces de rechange pour pulvérisateurs.

<u>Surinam</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>7 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Etant donné que le Conseil ne se réunira pas avant juin 1965, cette allocation a été recommandée pour assurer un approvisionnement continu pendant une période supplémentaire de six mois.

Territoires britanniques des Antilles

<u>Saint-Christophe</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>4 800 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'une bourse en matière de nutrition pour 1964.

<u>Région des</u>	Services sanitaires :	Allocation recommandée : <u>40 000 dollars</u>
<u>Amériques</u>	Formation	Période proposée : 1964-1965
	(Région des Antilles	Approbation technique : OMS
	<u>et des Caraïbes)</u>	
	<u>Poursuite des opérations</u>	

Afin de donner une formation plus poussée au personnel des programmes d'assainissement et protection maternelle et infantile des services de santé dans la région des Antilles et des Caraïbes, dont certains bénéficient d'une assistance du FISE, on a organisé à la Barbade deux cours à l'intention des inspecteurs sanitaires et un cours à l'intention des infirmières de district. Un cours à l'intention des inspecteurs sanitaires qui doit avoir lieu cette année à la Jamaïque groupera des participants de plusieurs territoires.

Les cours suivants seront donnés en 1964-1965 :

- a) Infirmières de district : Un cours de neuf semaines, le deuxième de ce genre organisé à la Barbade, visera à faire mieux connaître aux

Région des Amériques (suite)

infirmières de district les activités menées dans le domaine de la santé publique notamment en ce qui concerne l'éducation sanitaire, la supervision et la formation de personnel local. Les participants comprendront 30 infirmières de district venant de huit territoires et des surveillantes des infirmières de la santé publique venant de trois territoires.

- b) Infirmières pédiatres : Aucun territoire des Antilles n'a d'infirmières spécialisées en matière de soins pédiatriques. Un cours de six mois serait organisé à l'Université des Antilles à la Jamaïque. Sept infirmières travaillant actuellement dans des salles de pédiatrie, participeraient à chacun de ces cours.
- c) Techniciens de laboratoire médicaux : Des techniciens qualifiés de quatre programmes différents suivraient à l'Université des Antilles de la Jamaïque un cours de huit mois portant sur les techniques de laboratoire en matière de santé publique.

Le FISE fournirait des indemnités de subsistance et paierait le voyage des stagiaires qui participeront aux cours et procurerait du matériel de formation pour le cours destiné aux infirmières de district. L'OMS participerait à l'organisation des cours et fournirait les services d'instructeurs. Le Gouvernement de la Barbade fournirait des locaux pour le cours destiné aux infirmières de district. Les cours qui doivent avoir lieu à la Jamaïque seraient organisés conjointement par l'Université des Antilles et l'OMS.

<u>Région des Amériques</u>	Formation : Pédiatrie	Engagement recommandé : 83 000 dollars
	<u>sociale</u>	Période proposée : 1965-1967
	Première demande	Allocation recommandée,
	d'assistance du FISE	1965 : <u>21 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.429

Ce programme vise à orienter des professeurs de pédiatrie, des cliniciens et des administrateurs d'Amérique latine vers les aspects préventifs et sociaux de la pédiatrie et de la nutrition infantile en établissant une série de centres régionaux permanents de formation pédiatrique. Cette formation serait axée sur les problèmes et les besoins de l'Amérique latine et l'on espère que les pédiatres ainsi formés exerceraient une influence propre à améliorer l'ensemble de l'enseignement médical (universitaire et postuniversitaire) ainsi que les services d'hygiène infantile dans leur propre pays. Ce programme serait coordonné avec le programme d'enseignement médical de l'OMS en Amérique latine qui vise à créer une série de centres régionaux pour former des éducateurs médicaux capables d'enseigner les sciences de base et les sciences cliniques ainsi que la médecine préventive. Jusqu'à présent on avait négligé dans l'enseignement médical en Amérique latine les soins complets aux enfants et aux familles. Faute d'expérience pratique, il y a une grave pénurie de professeurs de pédiatrie ayant de vastes connaissances sociales et de pédiatres connaissant les problèmes de santé publique.

Région des Amériques (suite)

Sous les auspices de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la santé, l'on se propose d'organiser chaque année une série de cours régionaux qui seraient donnés dans certains centres de pédiatrie en Amérique latine. Ces centres seraient choisis en fonction de leur personnel, de leurs installations et des possibilités de pratique sur le terrain, ainsi que de leur aptitude à organiser et donner un cours du type proposé, et à enseigner les concepts de pédiatrie sociale et les principes de l'organisation et du travail d'équipe interdiscipline. Des négociations sont déjà en cours avec certains centres du Chili, du Mexique et du Venezuela et on envisage d'entrer en contact avec des centres d'autres pays. L'on pense que deux ou trois des cinq centres prévus pourront commencer les cours en 1965.

Les cours de trois mois chacun seront divisés en deux périodes. La première sera consacrée à la discussion d'un certain nombre de sujets généraux communs et la deuxième à des travaux pratiques dans la spécialité de chacun des participants. Chaque groupe comprendra 16 stagiaires dont quatre seront des ressortissants du pays où se donnent les cours et 12 viendront d'autres pays de la région. Les candidats sélectionnés devront avoir au moins cinq ans d'expérience post-universitaire notamment en matière de pédiatrie ou de puériculture et occuper un poste important dans l'enseignement de la pédiatrie, les services pédiatriques ou les services de santé destinés aux enfants. A la fin de chaque cours, le personnel du centre de formation interrogera les participants de façon systématique, parlera avec eux de leur expérience et préparera un rapport. L'évaluation de ces cours serait assurée de façon suivie par du personnel des institutions internationales qui visiteraient ces centres et par le développement éventuel de programmes nationaux de formation. Le FISE fournirait, à l'intention des participants régionaux, des bourses égales à celles fournies par l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé, à concurrence de 12 bourses en 1965, 18 en 1966 et 18 en 1967. Sous réserve des progrès enregistrés dans l'exécution du plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver par la suite, au titre de l'engagement proposé, une allocation de 31 000 dollars en 1965 et une autre allocation d'un même montant en 1966. L'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé seraient responsables de l'administration du programme, se chargeraient du choix et du recrutement de tous les participants et fourniraient des bourses à 12 participants en 1965, à 18 en 1966 et à 18 en 1967.

<u>Région des</u>	Cycle d'études sur	Allocation recommandée : <u>20 000 dollars</u>
<u>Amériques</u>	<u>l'iodisation du sel</u>	Période proposée : 1964
	Première demande	Approbation technique : OMS
	d'assistance du FISE	

E/ICEF/P/L.426

Le goitre endémique qui affecte plus de 10 p. 100 de la population dans certaines régions, constitue aujourd'hui pour les pays d'Amérique latine un grave problème de santé publique. La prophylaxie du goitre endémique par l'iodisation du sel est relativement simple, mais pour de nombreuses raisons administratives, économiques et parfois techniques, on ne produit de sel iodisé que dans trois pays. Bien que les ministres de la santé publique de la plupart des pays de la région soient tout à fait convaincus qu'il est important de produire du sel iodisé, les décisions dans ce domaine sont prises par d'autres organes techniques ou administratifs du gouvernement et c'est à ce stade qu'échouent les négociations visant à prendre les mesures nécessaires.

Région des Amériques (suite)

Afin de supprimer les divergences de vues qui existent entre les organismes de santé et les départements responsables de la production et de l'iodisation du sel, on se propose d'organiser en automne 1964 sous les auspices de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la santé, un cycle d'études auquel participeront des représentants des pays d'Amérique latine où le goitre endémique constitue un problème sanitaire important. On invitera, dans chaque pays, un technicien de rang élevé qui représentera les services de santé et le haut fonctionnaire chargé de prendre la décision finale au sujet de l'iodisation. On espère que cette réunion permettra de définir les problèmes communs et de faire des recommandations précises pour les résoudre. La simple discussion de ces problèmes devrait, pense-t-on, contribuer à stimuler l'action locale. Le FISE fournirait des indemnités de subsistance et paierait les frais de voyage de 30 participants ainsi que les dépenses locales. L'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé fourniraient les services d'un conseiller pour préparer et diriger le cycle d'études.

<u>Région des</u>	<u>Vulgarisation agricole</u>	<u>Allocation recommandée :</u>
<u>Amériques</u>	<u>Poursuite des opérations</u>	<u>38 400 dollars</u>

E/ICEF/P/L.471

Le FISE prendrait en charge les services d'un spécialiste de la vulgarisation agricole qui prêterait son concours pour des programmes approuvés, au Costa Rica, à El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et à Panama, ainsi que ceux d'un spécialiste de l'aviculture, pour un certain nombre de programmes approuvés dans la région des Amériques.

<u>Région des</u>	<u>Institut latino-américain</u>	<u>Allocation recommandée :</u>
<u>Amériques</u>	<u>de planification</u>	<u>93 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	<u>Période proposée : 1964-1965</u>

E/ICEF/P/L.456

Grâce aux crédits versés par le FISE en janvier 1964, l'Institut latino-américain de planification s'est assuré les services d'un spécialiste de la planification du développement social. Il a également accordé des bourses à sept étudiants diplômés, pour leur permettre de poursuivre des études et de servir d'assistants à des professeurs de sciences sociales, ainsi qu'à huit fonctionnaires s'occupant de programmes sociaux pour qu'ils participent au cours de planification de base. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec le FISE et la Commission économique pour l'Amérique latine en vue d'établir des plans pour le cycle d'études latino-américain sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui se tiendra en 1965.

Il est demandé au Conseil à la présente session d'approuver des crédits pour maintenir en fonctions, pendant 18 mois encore, l'expert de la planification du développement social; le FISE fournirait en outre 11 bourses pour des fonctionnaires des services sociaux qui participeront au cours de planification de base et pour des étudiants diplômés qui participeront à des études et travailleront comme membres de groupes consultatifs que l'Institut enverra dans les pays de la région pour les aider à préparer des plans de développement national, ainsi que du matériel de reproduction pour la publication de manuels et du matériel d'enseignement pour les étudiants.

ASIE

<u>Afghanistan</u>	Services de santé de base HMI, assainissement et nutrition	Allocation recommandée : <u>67 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1965 Approbation technique : CMS
	Poursuite des opérations	

Le Département du développement rural avait, à la fin de 1963, organisé dans 14 secteurs de développement communautaire des services desservant une population d'environ 700 000 habitants. En janvier 1964, le FISE a approuvé l'octroi d'une assistance pour étendre ces activités à sept nouvelles zones relevant du programme en 1964 et 1965. Le gouvernement se propose aujourd'hui de créer dans le cadre du plan défini pour cette période deux autres formations sanitaires rurales. Celles-ci seraient organisées sur le modèle déjà établi, une importance particulière étant accordée à l'organisation de centres de santé ruraux, au développement des activités d'assainissement, à l'amélioration de la nutrition familiale et au développement de l'enseignement primaire et de l'éducation des mères. L'une des principales faiblesses dans la répartition actuelle du personnel des services de santé étant le manque d'agents de la santé publique, on renforcera la formation d'infirmières et de sages-femmes. En outre, la formation d'infirmières-sages-femmes auxiliaires serait assurée dans sept écoles qui doivent être établies dans diverses provinces. On agrandira les salles de pédiatrie et les salles d'obstétrique dans les hôpitaux de Kaboul et de quatre importantes villes de province et on intensifiera l'enseignement de la pédiatrie dans l'école de médecine de Kaboul.

Le FISE procurerait des fournitures, du matériel et des moyens de transport pour deux centres de santé supplémentaires et pour des activités sanitaires connexes, des fournitures et du matériel pour deux nouvelles écoles d'infirmières-sages-femmes auxiliaires, du matériel supplémentaire pour assurer la poursuite des activités de formation, du matériel et des moyens de transport pour les salles de pédiatrie et d'obstétrique, de petites quantités de matériel pour la formation pédiatrique et des fournitures supplémentaires pour l'Institut de la santé publique. Les conseillers de l'OMS continueraient de fournir l'assistance technique nécessaire. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 102 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Afghanistan</u>	<u>Eradication du paludisme</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>148 000 dollars</u> Période proposée : 1965 Approbation technique : OMS
--------------------	---	---

On prévoyait que les opérations de lutte contre le paludisme se poursuivraient en 1964 à peu près au même rythme qu'en 1963, mais des enquêtes paludométriques ont indiqué qu'il était nécessaire d'étendre les pulvérisations de manière à protéger plusieurs nouveaux groupes de population qui n'avaient pas encore été atteints (270 000 personnes dans les provinces de Maiman et Shiberghan et 50 000 personnes dans la province de Mazar-i-Sharif). En 1964, 3 827 000 personnes au total seront ainsi protégées par des pulvérisations. Devant les succès obtenus dans les secteurs qui sont entrés dans la phase de consolidation, on compte y faire entrer en 1964 un nouveau groupe de 705 000 personnes.

Sous réserve des résultats de l'enquête actuellement effectuée par une équipe d'évaluation de l'OMS, on se propose pour 1965 de faire entrer 3 349 000 personnes dans la phase de consolidation, après quoi les pulvérisations proprement dites n'intéresseront plus que 1 349 000 personnes environ. Parallèlement, des mesures

Afghanistan (suite)

antilarvaires seront appliquées de façon plus systématique et l'accent sera mis sur les aspects entomologiques de la campagne. Un petit secteur (91 000 personnes) entrera dans la phase d'entretien. Les opérations de surveillance active continueront, mais les inspecteurs du paludisme rempliront les fonctions d'agents sanitaires, en ce sens qu'ils administreront des médicaments pour quelques maladies courantes, outre le paludisme, ce qui constituera un premier pas vers la transformation progressive des postes antipaludiques actuels en centres de santé de type simple. Le FISE fournirait 427 000 livres de DDT à 75 p. 100, des médicaments antipaludiques et des véhicules pour renforcer la section entomologique des trois sièges régionaux de la lutte contre le paludisme. L'OMS continuerait à fournir les services consultatifs d'une équipe de spécialistes du paludisme, qui se consacrerait entièrement à cette tâche. Le gouvernement a inscrit à son budget pour la campagne en 1964 et 1965 des crédits qui s'élèvent à l'équivalent d'environ 750 000 dollars par an, dont 222 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'aide du FISE proposée pour 1965.

<u>Afghanistan</u>	Enseignement	Engagement recommandé : 208 000 dollars
	(formation pédagogique)	Période proposée : 1965-1966
	Poursuite des opérations	Allocation recommandée pour 1965 : 170 500 dollars
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.436 et E/ICEF/P/L.471

En 1964, le gouvernement a inauguré un programme quinquennal de développement de l'enseignement primaire prévoyant la formation d'instituteurs et de professeurs d'écoles normales. Avec l'assistance du FISE et de l'UNESCO, on a créé un Centre de formation pédagogique dont les locaux sont temporairement ceux de la Faculté des lettres de l'Université de Kaboul et qui commencera à fonctionner en juin 1964. Selon les prévisions, ce centre formera 24 professeurs d'écoles normales, hommes et femmes, en 1964, 57 en 1965 et 62 par an entre 1966 et 1980. En outre, 260 étudiants des deux sexes (le recrutement annuel doit être de 130 étudiants) suivront un cours de formation de deux ans pour devenir instituteurs et ils constitueront, au Centre, la section de démonstration des techniques de formation pédagogique. Au début, le personnel du centre sera composé en grande partie d'experts internationaux; cependant, à partir de 1965, on enverra tous les ans à l'étranger un certain nombre de professeurs d'écoles normales d'Afghanistan pour les préparer à remplacer un jour le personnel international. On continuera à renforcer les trois collèges provinciaux de formation pédagogique déjà existants. Trois nouvelles institutions, qui devaient être achevées à la fin de 1964, le seront d'ici la fin de 1966. A partir de 1967, on ouvrira chaque année trois ou quatre nouveaux collèges de formation pédagogique.

Le FISE procurerait des fournitures et du matériel pour le Centre, pour six collèges de formation pédagogique, dont trois nouveaux, ainsi qu'un véhicule pour le Centre. L'allocation proposée couvrirait en 1965 les dépenses relatives aux fournitures et au matériel pour le Centre et les trois collèges de formation pédagogique déjà existants. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce programme, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'allouer le solde de l'engagement proposé, soit un montant de 37 500 dollars, en 1965. L'UNESCO serait consultée pour les questions techniques et fournirait des services d'experts ainsi que des bourses; le FISE assurerait le financement de huit postes d'experts et fournirait une bourse en matière de formation pédagogique. La FAO et l'OMS pourraient être consultées sur les aspects de la formation qui sont de leur ressort. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour 1965 et 1966 s'élèveraient à l'équivalent de 380 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Birmanie</u>	Services de santé de base :	Allocation recommandée :
	immunisation diphtérie-	28 000 dollars
	coqueluche-tétanos et production	Période proposée : 1965-1966
	de vaccin antivariolique	Approbation technique : OMS
	<u>desséché sous congélation</u>	
	Poursuite des opérations	

Le FISE aide le gouvernement dans l'action qu'il a entreprise pour assurer à la population du pays tout entier des services de santé par l'intermédiaire d'un réseau de centres de santé ruraux offrant aux mères et aux enfants des soins tant préventifs que curatifs. A la fin de 1963, il y avait 560 centres de ce genre fournissant des services d'obstétrique à domicile, donnant des soins aux mères et aux enfants, et assurant la lutte contre les maladies transmissibles ainsi que l'éducation nutritionnelle et sanitaire. Pour compléter les services ordinaires fournis par les centres de santé ruraux, le gouvernement se propose d'entreprendre des mesures spéciales concernant l'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la variole. L'entretien à long terme de l'immunité contre ces maladies incombe aux centres de santé ruraux. Compte tenu de l'incidence croissante de la diphtérie, de la coqueluche et du tétanos parmi les enfants de Rangoon et ses environs, le gouvernement a décidé de lancer une campagne d'immunisation de masse en vue d'atteindre un pourcentage aussi fort que possible des enfants du groupe de 0 à 10 ans dont le nombre atteint 300 000 selon les estimations. Trente équipes seraient chargées des opérations; chacune d'entre elles comprendrait un médecin, une infirmière, un auxiliaire et des volontaires de la communauté locale. Le FISE fournirait 600 000 doses d'antigène triple diphtérie-coqueluche-tétanos, pour un coût estimatif de 15 000 dollars, qui seraient employées au cours de la première année. Le gouvernement étudie les moyens de produire les vaccins dans ses propres laboratoires. Les dépenses du gouvernement en contrepartie de l'assistance proposée sont évaluées à l'équivalent de 45 000 dollars des Etats-Unis.

A la suite de la campagne de vaccination antivariolique qui a touché en 1963 trois millions de personnes, le gouvernement a décidé d'entreprendre une campagne nationale visant à venir à bout de la variole en une période de trois à cinq ans. Pour les opérations de la première année (1964), le gouvernement a reçu à titre de don, dans le cadre de l'assistance bilatérale et internationale, le vaccin desséché sous congélation nécessaire et il compte recevoir une aide analogue en 1965, ce qui lui permettra d'effectuer chaque année 7 millions de vaccinations. Avec l'aide d'un consultant de l'OMS, le gouvernement, soucieux d'assurer un approvisionnement constant en vaccin desséché sous congélation pour les opérations de 1966 et des années suivantes, a mis au point un plan de production locale du vaccin. Les Burma Pharmaceutical Industries, qui appartiennent au gouvernement, ont les installations de base nécessaires pour produire du vaccin antivariolique desséché sous congélation d'une qualité satisfaisante, mais il est nécessaire de disposer d'un matériel supplémentaire d'une valeur approximative de 13 000 dollars. Le FISE fournirait ce matériel. L'OMS fournirait des bourses pour permettre à des membres du personnel de recevoir une formation pour pouvoir utiliser le matériel. Toute la production, évaluée à 7 millions de doses par an au minimum, serait employée par le gouvernement pour des activités de santé publique. Il est impossible d'évaluer exactement les dépenses qu'encourra le gouvernement pour la production du vaccin desséché sous congélation et son utilisation aux fins de la campagne nationale de vaccination antivariolique, mais leur montant sera plusieurs fois supérieur à celui de la contribution du FISE.

<u>Birmanie</u>	<u>Lutte contre la tuberculose</u>	Allocation recommandée : <u>30 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965
		Approbation technique : OMS

La tuberculose constitue en Birmanie l'un des problèmes sanitaires les plus graves. On estime que dans l'ensemble du pays environ 22 p. 100 des enfants sont contaminés avant l'âge de 14 ans, le taux d'incidence étant plus élevé dans les régions urbaines. En 1951-1952, le FISE et l'OMS ont aidé le gouvernement à mettre en place des centres antituberculeux à Rangoon et à Mandalay, en fournissant des moyens de diagnostic et de traitement pour un programme expérimental de traitement à domicile. Un programme de vaccination par le BCG, entrepris en 1948, a atteint la phase de consolidation, les opérations étant intégrées aux activités des services de santé ordinaires. Deux centres de formation à la lutte antituberculeuse et d'administration de la campagne ont été créés.

Le gouvernement a l'intention de renforcer progressivement son programme national de lutte antituberculeuse. La prochaine étape sera marquée par la création à Rangoon de services antituberculeux adaptés à une communauté urbaine. Leurs activités seraient intégrées à celles des services de santé de la ville et comprendraient notamment : a) une enquête épidémiologique portant sur 50 000 personnes, suivie du traitement des 2 250 cas de crachat positif et des 7 000 cas de crachat négatif que l'on s'attend à trouver; b) la création de 10 centres de traitement; c) la formation de personnel pour l'extension du programme à d'autres villes de Birmanie. Le FISE fournirait des médicaments, des films, du matériel de laboratoire supplémentaire, un véhicule et des cyclomoteurs. L'OMS fournirait les services d'un conseiller principal et de consultants en matière de statistique, de soins infirmiers et de techniques radiologiques et de laboratoire. Les dépenses de contrepartie du gouvernement seraient à peu près équivalentes à l'allocation proposée du FISE.

<u>Birmanie</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Engagement recommandé : <u>419 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965-1968
		Allocation recommandée pour 1965 : <u>123 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.386

Sur les 200 000 lépreux que, selon les estimations, compte la Birmanie, 110 000 étaient en traitement à la fin d'octobre 1963. Environ 85 p. 100 de ceux-ci sont traités dans les dispensaires de village. Le gouvernement accorde une priorité élevée à ce programme; dans le cadre de son plan quinquennal, il envisage de le développer de façon qu'à partir de 1968 il s'applique à l'ensemble du pays et permette d'assurer le traitement de tous les lépreux. Cela signifie que, pendant cette période de cinq ans, 22 nouveaux districts de la Birmanie proprement dite et des Etats, ainsi que des régions frontalières, seront le théâtre d'une lutte intensive contre la maladie.

Afin d'étendre les activités intensives de lutte contre la lèpre au cours des quatre prochaines années, on renforcera les services actuels en organisant de nouveaux cours d'entretien à l'intention du personnel, en exerçant un contrôle plus étroit sur les activités, en encourageant les agents bénévoles et non gouvernementaux de la lutte antilépreuse à rechercher les sujets contacts et en faisant appel à la coopération de tout le personnel sanitaire, des enseignants et des dirigeants des communautés (chefs spirituels et autres) pour qu'ils participent

Birmanie (suite)

aux opérations de dépistage et de traitement. On compte qu'en 1968 l'effectif total du personnel sera porté à 765, et que 200 000 malades seront en traitement. Les enfants en contact avec des lépreux seront examinés au moins une fois par semestre. Des efforts seront entrepris pour assurer la régularité du traitement. Tous les écoliers seront examinés régulièrement et tous les sujets contagieux ainsi que les malades dont le traitement doit prendre fin subiront des examens bactériologiques systématiques. Le FISE fournirait des médicaments, des moyens de transport, des fournitures de laboratoire et des indemnités de subsistance pour la formation, d'une valeur totale de 419 000 dollars pour la période 1965-1968. Une allocation de 123 000 dollars est recommandée à la présente session. Sous réserve des progrès qui seront accomplis dans la mise en œuvre du programme, on prévoit que l'on demandera au Conseil d'approuver les allocations suivantes : 90 000 dollars en 1965, 98 000 dollars en 1966 et 108 000 dollars en 1967. Si elle dispose des crédits budgétaires nécessaires, l'CMS continuera de fournir les soins d'un léprologue jusqu'à la fin de 1968. Une équipe consultative de l'CMS a effectué en 1963 une évaluation de l'ensemble des résultats de ce programme. Les dépenses de contrepartie du gouvernement, pour la période considérée de quatre ans, sont évaluées à l'équivalent de 1 895 000 dollars des Etats-Unis.

Birmanie

Enseignement

Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 46 000 dollars

Période proposée : 1965

Approbation technique : UNESCO

En juin 1963, le Conseil a approuvé une assistance relative à un programme de trois ans (1964/1965-1966/1967) et a alloué des fonds pour la première année en vue de fournir du matériel pour l'enseignement agricole, l'enseignement des sciences et l'enseignement de l'économie domestique, des indemnités de subsistance et du papier pour l'impression de manuels. Au titre de l'engagement initial, on fournira du matériel de base pour l'enseignement des sciences à 30 écoles secondaires et écoles moyennes au rythme de dix écoles secondaires et dix écoles moyennes par an. Conformément à la politique du gouvernement, qui accorde une priorité à l'enseignement et à la santé, on ouvrira un nombre croissant d'écoles, ce qui provoquera une demande accrue de matériel pour l'enseignement des sciences.

Une centaine environ de jeux de matériel simple pour l'enseignement des sciences pourraient être produits chaque année pour les écoles secondaires et les écoles complémentaires par le Centre d'outillage de l'Institut de recherche appliquée de l'Union birmane, qui a été créé en 1956. L'UNESCO fournirait du matériel et les services d'experts. Ce centre d'outillage s'est avéré très utile pour les universités, les écoles, les hôpitaux, les industries du gouvernement et les départements scientifiques de l'administration; il répare et remet en état de nombreux instruments scientifiques qui autrement ne pourraient plus être utilisés. Il a également produit des instruments et de la verrerie pour différents laboratoires, et dans le cadre d'un programme de formation élaboré par l'UNESCO, il a organisé à l'intention de jeunes Birmans des cours pratiques de soufflage du verre, de mécanique de précision, de fabrication de matériel divers, d'optique et d'électronique. Chaque section est maintenant dirigée par un Birman qualifié, aidé par des assistants eux aussi qualifiés.

Pour augmenter la production de ce centre d'outillage, le FISE fournirait du matériel supplémentaire et des matières premières pour les sections de soufflage du verre, de mécanique de précision et d'optique ainsi que pour le travail du bois.

Birmanie (suite)

il procurerait également des fonds pour payer le traitement d'un contrôleur adjoint et des indemnités de subsistance pour six stagiaires. L'UNESCO continuerait à donner des avis techniques. Les dépenses totales de contrepartie du gouvernement pour ce programme d'enseignement dépassent l'aide du FISE.

<u>Cambodge</u>	Hygiène de base et	Allocation recommandée : <u>59 000 dollars</u>
	<u>hygiène scolaire</u>	Période proposée : 1965
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

Ce programme bénéficie d'une assistance du FISE depuis 1951. Des services d'HMI ont été organisés à Pnom-Penh, il existe une zone de démonstration et de formation en matière de santé rurale, les programmes de formation de base pour infirmières et sages-femmes donnent des résultats satisfaisants et, au cours des cinq dernières années, une attention particulière a été accordée à l'extension des services dans les régions rurales. On espère qu'un conseiller de l'OMS en matière d'hygiène maternelle et infantile sera nommé en 1964 pour aider le gouvernement à élaborer un plan à long terme coordonné de développement progressif et ordonné. Le FISE procurerait du matériel et des fournitures fongibles pour les services d'hygiène maternelle et infantile, notamment du matériel pour la formation de personnel infirmier et les services de laboratoire, ainsi que des fournitures fongibles et des indemnités de subsistance pour les activités de formation du programme d'hygiène scolaire qui va être entrepris avec l'assistance de conseillers de l'OMS. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 387 000 dollars des Etats-Unis, dont 168 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Cambodge</u>	Enseignement primaire :	Allocation recommandée : <u>116 000 dollars</u>
	<u>Formation des maîtres</u>	Période proposée : 1965/66
	Première demande	Approbation technique : UNESCO
	d'assistance du FISE	

E/ICEF/P/L.427

Le plan proposé vise principalement à améliorer et à développer la formation pédagogique ainsi qu'à améliorer le contenu de l'enseignement primaire de façon à l'orienter plus étroitement vers les aspects pratiques de la vie courante par l'introduction de l'enseignement de l'économie ménagère, de l'agriculture et des travaux manuels. Ces matières seraient introduites dans le programme du Centre de formation professionnelle (Institut national pédagogique) ainsi que dans les cours de perfectionnement et d'orientation destinés aux maîtres qui exercent déjà. Ces matières seront également ajoutées aux programmes d'un certain nombre d'écoles modèles et expérimentales. On développerait trois zones expérimentales qui serviraient de terrain d'expérience pour l'amélioration des méthodes d'enseignement et de lieux de démonstration pour les cours de perfectionnement. Les 14 écoles modèles existantes - une dans chaque province - serviront de centres de formation pratique et de centres de démonstration pour l'application des nouveaux programmes, méthodes et techniques qui seront mis au point dans les zones expérimentales. Les instructeurs des écoles primaires recevraient une nouvelle formation qui permettrait de coordonner leurs activités avec les objectifs d'ensemble du plan et de renforcer la supervision. On créera une école maternelle modèle qui pourra être ultérieurement transformée en centre de formation pour les élèves-maîtresses. Le conseiller

Cambodge (suite)

technique principal de l'UNESCO au Cambodge donnerait des avis au gouvernement pour la mise en oeuvre du programme, et l'évaluation serait effectuée en commun par le gouvernement et les institutions participantes.

Le FISE fournirait a) du matériel pour le Centre de formation professionnelle (Institut national pédagogique), pour une école maternelle modèle, pour 20 écoles de zones expérimentales et pour un bureau; b) des moyens de transport (deux petites limousines, un microbus et 113 mobylettes); des indemnités de subsistance pour 800 stagiaires et des traitements pour le personnel enseignant. Sous réserve des fonds disponibles, l'UNESCO fournirait trois experts en matière d'enseignement primaire et de formation pédagogique. L'agrandissement de l'Institut national pédagogique sera facilité par la création de la nouvelle Ecole normale supérieure qui doit se faire conformément à un accord passé avec le Gouvernement français. Les dépenses de contrepartie de l'allocation proposée représenteraient l'équivalent de 276 000 dollars des Etats-Unis.

Ceylan Services de santé de base,
HMI, éducation sanitaire,
soins dentaires, scolaires
et immunisation
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 64 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : OMS

Ce programme vise essentiellement à améliorer les services d'hygiène maternelle et infantile existants. Depuis 1950, le FISE fournit une assistance pour la création à Colombo d'installations de formation pédiatrique et de formation de sages-femmes et, pour l'organisation, à Kalutara, d'une zone de formation pratique, mettant l'accent sur la formation en matière de soins pédiatriques, l'agrandissement des salles de pédiatrie et d'obstétrique des hôpitaux de district et l'amélioration de certaines formations sanitaires rurales tant primaires que secondaires. Le FISE a également contribué à inscrire l'éducation sanitaire au nombre des obligations principales du personnel sanitaire.

L'assistance proposée servira à développer ce programme dans ses multiples aspects :

- a) On agrandirait la deuxième école de médecine située à Kandy, afin de disposer de meilleures installations pour l'enseignement de la pédiatrie préventive et curative. Le FISE fournirait du matériel de formation et de l'équipement pour les salles de pédiatrie.
- b) Une assistance serait fournie pour élargir la portée des activités de formation de l'hôpital pour enfants de Colombo; cet hôpital de 500 lits est le seul centre de formation pédiatrique pour toutes les catégories de personnel médical et paramédical. Le FISE est appelé à fournir du matériel, des auxiliaires audio-visuels et une camionnette pour faciliter les visites aux divers centres relevant du programme de formation.
- c) Pour permettre à l'office de l'éducation sanitaire de développer sa publicité et ses activités d'éducation des masses, ses programmes de formation et ses activités d'organisation communautaire, le FISE procurerait des auxiliaires audio-visuels et des fournitures et de l'équipement supplémentaires pour le service de production de matériel et

Ceylan (suite)

pour l'éducation sanitaire ainsi que trois commerciales pour le transport du personnel, des projecteurs et du matériel.

- d) Aux 47 cliniques scolaires de soins dentaires déjà en fonction, on envisage d'ajouter 16 autres cliniques auxquelles le FISE fournirait du matériel.
- e) Au titre d'un projet-pilote d'immunisation de tous les enfants d'âge préscolaire, dans la province occidentale, contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, le gouvernement a demandé au FISE de fournir des vaccins importés en quantités suffisantes pour immuniser 86 000 enfants de moins d'un an dans les deux prochaines années. Le gouvernement se chargerait lui-même de se procurer le vaccin nécessaire pour développer et poursuivre par la suite ses activités d'immunisation.

Le FISE fournirait également des pièces de rechange pour véhicules ainsi que des médicaments et des suppléments diététiques qui seraient distribués par l'intermédiaire des centres de santé. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 192 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Ceylan</u>	<u>Vaccination par le BCG</u>	Allocation recommandée : <u>27 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

La campagne de masse de vaccination par le BCG qui s'est déroulée de 1949 à 1958 a été suivie d'une campagne de vaccination par le BCG dans les écoles. Pendant la deuxième phase de l'action dans les écoles, qui doit débuter en mai 1964, seuls les enfants quittant l'école ou entrant à l'école seront vaccinés. Dans les hôpitaux et les maternités, on vaccinera tous les nouveau-nés. Depuis le début de la campagne, plus de 6,2 millions de personnes ont subi des tests et 2,7 millions ont été vaccinées. Le vaccin liquide BCG actuellement fourni provient de laboratoires situés à Madras (Inde). Comme la décentralisation des activités rendra nécessaire l'emploi d'un vaccin plus stable, on utilisera du vaccin desséché sous congélation et l'OMS conseille, pour ces opérations, des seringues étanches spéciales. L'OMS ayant vivement recommandé que le programme fasse l'objet d'une évaluation constante, de la part d'un service permanent, on se propose de créer une équipe nationale d'évaluation des vaccinations par le BCG. Le FISE fournirait un million de doses de vaccin desséché sous congélation, ainsi que la tuberculine nécessaire, des seringues, des aiguilles et des trousses. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à un montant au moins égal à celui de l'allocation proposée.

<u>Ceylan</u>	<u>Formation en matière de</u>	Allocation recommandée : <u>37 000 dollars</u>
	<u>nutrition appliquée</u>	Période proposée : 1964-1965
	Première demande d'assistance	Approbation technique : FAO et OMS
	du FISE	

E/ICEF/P/L.441

Le gouvernement se propose, comme première mesure en vue d'élaborer un programme de nutrition appliquée, d'élargir et d'améliorer la formation nutritionnelle à tous les niveaux, qu'il s'agisse du personnel chargé de la formation

Ceylan (suite)

et de la supervision ou de celui qui travaille à l'échelon du village. Ce programme vise à assurer une meilleure nutrition en accroissant la production d'aliments ayant une grande valeur nutritive et en inculquant aux collectivités qui participeront au programme des principes de base en matière de nutrition. Pendant la phase initiale, les efforts porteraient sur l'organisation d'un programme de bourses et de voyages d'études afin de former le personnel enseignant et administratif nécessaire pour l'exécution du programme. En outre, on a désigné quatre zones dans lesquelles on aménagerait les centres d'enseignement existants en vue d'y former des agents de nutrition appliquée. Il s'agit notamment des centres de formation en matière de développement rural à Rembawewa et Nikerweratiya, de la ferme-école pour jeunes filles de Labadowa et de l'école d'agriculture de Kundasale. On donnerait une formation pratique et théorique au personnel enseignant des écoles normales et des fermes-écoles, ainsi qu'au personnel médical et paramédical qui s'occupe des questions d'hygiène et de médecine préventive. Les personnes qui sont à même d'exercer une influence sur les habitants des villages et de leur apprendre comment améliorer l'hygiène et la nutrition dans la vie quotidienne recevraient une formation du même type que celle donnée au personnel employé à l'échelon du village et aux agents d'exécution. Un National Project Working Committee, qui relèverait du National Service Council, serait chargé de mettre en oeuvre ce programme. Le Comité comprendrait des fonctionnaires des départements de l'agriculture, de la pêche, de la santé publique, de l'éducation et du développement rural, ainsi que des personnes appartenant aux principales institutions bénévoles desservant les régions rurales. On nommerait un administrateur principal qui serait chargé d'élaborer le programme et de coordonner ses activités. Le FISE fournirait des auxiliaires pédagogiques et audio-visuels, du matériel de démonstration culinaire et des fournitures pour la formation nutritionnelle, un véhicule pour chacun des quatre centres de formation, cinq bourses d'études à l'étranger, ainsi que des indemnités de subsistance pour 12 fonctionnaires travaillant dans les quatre centres, pour 47 stagiaires recevant une formation pratique et théorique, et pour des agents de village et d'exécution. La FAO a participé à l'élaboration du programme proposé et l'OMS en a mis au point les aspects sanitaires. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 70 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Chine</u>	Hygiène maternelle et infantile de base et assainissement (Taïwan)	Allocation recommandée : 114 000 dollars Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : CMS
	<u>Poursuite des opérations</u>	

Un réseau de postes sanitaires desservant toute l'île a été mis en place avec l'aide du FISE et de l'OMS. Les progrès suivants ont été accomplis : a) on a relevé le niveau des 22 centres de santé et des 371 postes sanitaires que compte l'île et on les a dotés d'un matériel nouveau qui leur permettra de renforcer les activités d'HMI; b) un institut d'hygiène maternelle et infantile a été créé essentiellement pour donner des cours d'orientation et d'entretien en matière d'HMI au personnel sanitaire; c) on a formé, au total, 413 médecins pour 309 postes sanitaires et 13 bureaux sanitaires et 509 infirmières sages-femmes pour 354 postes sanitaires et 19 bureaux sanitaires; d) on a donné des cours d'entretien à 1 100 sages-femmes en exercice au total; e) on a organisé des équipes mobiles de supervision qui visiteront successivement tous les postes sanitaires et centres de santé au cours d'une période de deux ans. On demande au FISE d'aider à organiser, en 1965 et 1966, des services d'hygiène maternelle et infantile dans 26 petits hôpitaux en fournissant du matériel simple et des capsules de vitamines et en prenant à sa charge les indemnités de subsistance et les honoraires afférents à des cours d'entretien destinés à 104 médecins et 208 infirmières sages-femmes. Le FISE fournirait également des indemnités au titre des travaux sur le terrain pour trois équipes de supervision, ainsi que des indemnités de subsistance, des trousseaux de sage-femme et des bicyclettes pour 350 sages-femmes privées en exercice qui doivent suivre des cours d'entretien. Le nombre total des sages-femmes qui seraient ainsi formées atteindrait 1 450.

Moins de la moitié des postes sanitaires et des bureaux sanitaires ont l'eau courante et environ 200 postes sanitaires sont insuffisamment alimentés en eau potable. Pour améliorer les conditions de salubrité dans les centres de santé et pour initier aux méthodes d'assainissement les habitants des régions avoisinantes, le FISE a fourni des pompes et des canalisations pour 200 postes sanitaires et des indemnités au titre des travaux sur le terrain pour des agents sanitaires. L'administration et les collectivités provinciales et locales fournissent des latrines à fosse septique pour tous les postes sanitaires. Afin d'étendre les opérations à certaines communautés rurales, le FISE fournirait des pompes et des canalisations pour installer des systèmes d'adduction d'eau dans 52 communautés au cours de 1965, des moyens de transport pour la supervision et des indemnités au titre des travaux sur le terrain pour le personnel de supervision. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour l'ensemble du programme (assainissement et HMI) sont évaluées à l'équivalent de 342 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Chine</u>	Lutte contre la tuberculose : consolidation des opérations de vaccination par le BCG (Taïwan)	Allocation recommandée : 13 000 dollars Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : CMS
	<u>Poursuite des opérations</u>	

Une campagne de masse bénéficiant de l'assistance du FISE a débuté en 1951; elle a été effectuée par des équipes du BCG dépendant des 22 centres de santé

Chine (suite)

chargés de la supervision des activités des quelque 372 postes sanitaires qui desservent la totalité du territoire de la province de Taïwan. Les efforts portent surtout maintenant sur la répétition des tests parmi les écoliers et sur l'immunisation des enfants d'âge préscolaire. A la fin d'octobre 1963, on avait effectué 11 448 000 tests et 6 596 000 vaccinations. L'objectif actuel est de vacciner chaque année 500 000 enfants, dont 350 000 nouveau-nés et enfants d'âge préscolaire. Les 150 000 autres vaccinations seraient effectuées soit sur les enfants qui entrent à l'école, soit sur ceux qui quittent l'école à l'âge de 12 ans. On espère qu'à la fin de 1966, 8 millions d'enfants au total auront été vaccinés. Le FISE procurerait du matériel et des fournitures supplémentaires pour les opérations sur le terrain, du vaccin desséché sous congélation, du matériel de laboratoire supplémentaire ainsi que des pneus et des chambres à air pour les véhicules. Les dépenses du gouvernement pour les années 1965 et 1966 sont estimées à l'équivalent de 131 900 dollars des Etats-Unis dont 78 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

Chine Lutte contre le trachome
 (Taïwan)

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
341 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Chine Lutte contre le goitre (Taïwan)
 Première demande d'assistance
 du FISE

Allocation recommandée : 80 000 dollars
Période proposée : 1965-1966
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.390

Le conseiller de l'OMS qui a étudié la question de la lutte contre le goitre en 1961 a conclu que cette maladie constituait un grave problème à Taïwan, et qu'il convenait de prendre des mesures préventives. On a signalé que dans certains villages de montagne la population entière était touchée. Des enquêtes locales ont révélé une incidence variant entre 5 p. 100 et plus de 63 p. 100 dans certaines communautés. Après avoir étudié un certain nombre de méthodes, l'OMS a conclu que le moyen le plus efficace d'empêcher le goitre était l'iodisation de la totalité du sel utilisé dans le pays pour l'alimentation.

Le plan prévoit l'iodisation de 60 000 tonnes métriques de sel par an, soit une quantité suffisante pour couvrir tous les besoins alimentaires de la population. Le gouvernement contrôle la production et l'iodisation du sel par l'intermédiaire des raffineries de sel de Taïwan, qui réserveraient un espace suffisant pour abriter les machines d'iodisation demandées au FISE et fourniraient les bandes transporteuses ou les monte-charge nécessaires pour compléter les installations actuelles. Le Bureau provincial de l'alimentation se chargerait de la distribution du sel iodé à toute la population, soit 10 millions de personnes environ, et interdirait, dans toutes les subdivisions territoriales de l'île, la distribution de sel non iodé à des fins de consommation directe. Le Département provincial de la santé constituerait un groupe d'enquête qu'il chargerait d'effectuer des études systématiques dans les différentes parties de la province afin de déterminer l'efficacité de ce programme. Le FISE procurerait du matériel et des fournitures pour trois usines d'iodisation, de l'iodate de potassium (en quantité suffisante pour couvrir les besoins pendant une période de deux ans) et un véhicule pour le groupe d'enquête. L'OMS continuerait à s'intéresser à la mise en oeuvre du programme en fournissant

Chine (suite)

notamment une assistance pour la planification des services de lutte contre le goître et les activités de recherche connexes. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 122 000 dollars des Etats-Unis.

Chine Services sociaux (Taiwan)
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 37 000 dollars
Période proposée : 1965-1966
Approbation technique : Département des
affaires économiques et sociales de
l'Organisation des Nations Unies et OMS

Ce programme est destiné à améliorer les services de protection infantile à Taiwan et notamment les garderies d'enfants. Des cours de formation de base, de brève durée, seront organisés à l'intention du personnel employé dans les services de protection infantile, notamment à l'intention du personnel d'encadrement. Le programme a commencé vers la moitié de 1963 avec l'arrivée d'un conseiller international mis à disposition du gouvernement par la Direction des affaires sociales de l'ONU. Durant la première phase du programme (de mi-1963 à mi-1965) on créera, à titre de démonstration, 22 garderies pour les enfants d'agriculteurs et on relèvera le niveau des 120 garderies du même type qui existent déjà. Au cours de cette période, on formera 225 agents pour les services de protection de l'enfant. A la fin de 1963, 32 inspecteurs des services sociaux et 51 autres agents spécialistes des soins aux enfants avaient déjà suivi ce stage de formation.

Pendant la période allant de la mi-1965 à la mi-1966, le FISE procurerait des fournitures et du matériel pour relever le niveau de 100 garderies, des indemnités de subsistance et des traitements pour le programme de formation en matière de garderies, ainsi que des fonds pour payer le traitement de trois agents des services de protection de l'enfant chargés de s'occuper du développement des services locaux de protection sociale en 1965-1966. Il est entendu que le gouvernement assumerait par la suite la responsabilité financière de ces traitements. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 64 800 dollars des Etats-Unis.

Inde Services de santé de base :
 HMI
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 1 892 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

Le Gouvernement indien procède à la mise en place, dans le cadre de son programme national de développement communautaire, d'un réseau complet de services de santé rural et installations connexes qui seront les seuls à assurer à des milliers de villages indiens des services d'hygiène maternelle et infantile. Le but est de desservir toute la population de 5 000 "secteurs" de développement communautaire (chaque secteur comprenant 100 villages et comptant environ 65 000 habitants). Les seize Etats et sept territoires de l'Union participent activement à ce plan. Le FISE et l'OMS ont fourni une assistance pour des centres de santé primaires et les centres secondaires qui en dépendent ainsi que les hôpitaux et laboratoires de district qui complètent leur activité et ont aidé à créer des services sanitaires de district et des services de supervision. Le FISE a contribué à assurer la formation de personnel en fournissant une aide pour de nombreuses écoles de formation, des cours spéciaux et des zones de travaux pratiques. Un

Inde (suite)

nombre important de conseillers de l'OMS en matière de santé publique, d'infirmières de santé publique et autres agents participent au programme. Depuis le début des opérations le FISE a aidé 1 427 centres de santé primaires, 3 250 centres secondaires, 133 hôpitaux de district, 79 laboratoires de santé publique, et 159 organisations sanitaires de district. En ce qui concerne l'aide à la formation, plus de 400 écoles d'infirmières et autres établissements de formation de personnel paramédical en ont bénéficié. Six Etats ont reçu une aide au titre de l'éducation sanitaire et l'on procède actuellement à l'organisation d'un service chargé de l'entretien des véhicules.

A la suite d'un examen du programme, effectué par le gouvernement et les institutions internationales intéressées, un nouveau plan d'opérations a été adopté; il ne prévoit aucun changement important dans le programme; mais il met l'accent sur la création, à un rythme accéléré, de centres de santé primaires dans les régions qui sont entrées dans la phase d'entretien de la campagne d'éradication du paludisme, sur la formation de personnel médical et paramédical ainsi que sur les plans d'approvisionnement en eau des régions rurales et les projets d'assainissement. L'aide du FISE, qui s'étendrait sur la période allant du mois de mars 1964 à la fin juin 1965, serait donnée sous forme de matériel pour 400 nouveaux centres de santé primaires et 2 400 centres secondaires, ainsi que pour les activités du programme dans les domaines de l'éducation sanitaire, de l'assainissement; d'indemnités de subsistance et de matériel pour les différents cours de formation, de moyens de transport; de médicaments et de suppléments diététiques. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent d'environ 5,7 millions de dollars des Etats-Unis.

<u>Inde</u> Services de santé de base :	Allocation recommandée : <u>200 000 dollars</u>
Relèvement de l'enseignement	Période proposée : 1964-1965
médical (sections de médecine	Approbation technique : OMS
<u>préventive et sociale)</u>	
Poursuite des opérations	

Le Conseil d'administration a déjà approuvé l'octroi d'une assistance pour relever le niveau des sections de médecine préventive et sociale dans 20 écoles de médecine (medical colleges) de l'Inde en fournissant du matériel, de l'équipement et des moyens de transport pour lesdites sections, des indemnités de subsistance pour le personnel enseignant et une assistance pour les zones de formation urbaines et rurales associées. Le but visé est d'améliorer, à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique, l'enseignement de la santé publique et de la médecine préventive afin de former un personnel médical qualifié pour le vaste programme entrepris par le gouvernement en vue de développer les services de santé ruraux. L'exécution du programme progresse de manière satisfaisante et l'on compte que d'ici la fin de 1964, les 20 écoles choisies auront reçu le matériel prévu.

Le gouvernement accorde une haute priorité à ce plan et voudrait renforcer 20 autres sections en 1965. Le FISE fournirait du matériel, de l'équipement, des moyens de transport et des livres pour aider à développer ces sections universitaires ainsi que les zones de formation urbaines et rurales. L'OMS, qui participe au programme, fournit les services d'un certain nombre de professeurs itinérants de médecine préventive et sociale et examine avec le gouvernement central les principes qui doivent présider au développement des sections. Le gouvernement prend à sa

Inde (suite)

charge la moitié des dépenses de chaque section; la contrepartie de l'allocation proposée est évaluée à l'équivalent de 400 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Inde</u>	Rééducation des enfants handicapés	Allocation recommandée : <u>65 000 dollars</u>
	Poursuite et extension des opérations	Période proposée : 1964-1966
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et OMS

E/ICEF/P/L.438

Dans le cadre d'un vaste programme national de rééducation des enfants physiquement diminués, on se propose de relever le niveau des quatre centres de rééducation de l'Inde les plus développés en leur fournissant du matériel pour renforcer les services de physiothérapie et d'ergothérapie, de créer des ateliers pour la fabrication d'appareils de prothèse et de former du personnel dans le domaine de la formation professionnelle. L'on accorderait une attention toute particulière aux besoins des enfants. Le plan proposé pour 1964-1966, décrit ci-dessous, représenterait le premier stade de l'exécution d'un programme plus vaste fondé sur les recommandations de consultants de l'ONU et de l'OMS. Au cours de ce premier stade, on s'attacherait surtout à développer davantage les quatre centres pour lesquels le gouvernement a demandé l'assistance du FISE, savoir : le All-India Institute for Physical Medicine and Rehabilitation de Bombay, l'hôpital Safdarjung de New Delhi et les centres de rééducation du Nagpur Medical College et du Madras Medical College. Chaque centre comprendrait un hôpital orthopédique où un certain pourcentage des lits serait réservé aux enfants, un atelier pour la fabrication d'appareils de prothèse, un service d'ergothérapie, un service de physiothérapie et, enfin, un service de formation et d'orientation professionnelles. Chacun de ces services formerait du personnel qui assurerait à son tour la formation professionnelle dans d'autres centres et le Ministère du travail serait chargé du placement des personnes physiquement diminuées et d'encourager leur recrutement. Une formation complémentaire serait organisée dans certaines écoles. Il a été constitué un Conseil national, composé de représentants des Ministères de la santé, de l'éducation, du travail et de la défense nationale; le Ministre de la santé en est le Président et le Directeur général des services de santé est chargé de la coordination des travaux.

Le FISE fournirait du matériel pour les quatre centres de rééducation qui ont été choisis afin de renforcer les services de physiothérapie et d'ergothérapie et les ateliers de fabrication d'appareils de prothèse. L'OMS fournirait des bourses pour permettre aux cadres des quatre centres de faire des études à l'étranger. Les dépenses supplémentaires du gouvernement pour le développement des quatre centres s'élèveraient au total à l'équivalent de 480 000 dollars des Etats-Unis dont 195 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Inde</u>	<u>Lutte contre la tuberculose</u>	Allocation recommandée : <u>751 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : <u>1964-1965</u>
		Approbation technique : OMS

Le FISE aide le programme national indien de lutte contre la tuberculose en fournissant du matériel et des véhicules pour l'Institut national de formation et pour divers centres de diagnostic et de traitement. Une enquête préparatoire a été faite à l'échelon national en vue de l'élaboration de plans destinés à résoudre l'immense problème que la tuberculose pose en Inde. A la fin de 1962, l'Institut national antituberculeux et ses moyens d'action locaux étaient parfaitement au point et un vaste programme de formation destiné aux agents de vaccination par le BCG et au personnel de l'Institut avait été exécuté. L'objectif recherché est de déterminer le moyen le plus efficace et le plus économique de lutter contre la tuberculose, compte tenu de la situation dans l'Inde et des ressources disponibles. Le projet comprend notamment : a) un programme épidémiologique à exécuter sur le plan local, b) un programme de lutte dans les régions rurales, c) un programme de lutte dans les régions urbaines, d) une étude sociologique et e) un programme d'évaluation des opérations de vaccination par le BCG. L'objectif général est la création d'un réseau de services antituberculeux couvrant toute la population.

Soixante centres antituberculeux ont déjà été équipés par le gouvernement. Quarante autres centres auront reçu du matériel du FISE d'ici mai 1964, lorsque le personnel nécessaire aura reçu la formation voulue à l'Institut national antituberculeux. A l'heure actuelle, 17 équipes y sont formées. En juin 1964, l'Institut national antituberculeux commencera à élargir ses activités de formation de façon à pouvoir préparer tous les ans au moins 60 équipes complètes de cadres pour le même nombre de centres antituberculeux de district. Trois centres antituberculeux d'Etat pour les activités de formation et de démonstration ont été créés et l'on forme actuellement du personnel pour d'autres centres analogues. Le gouvernement voudrait qu'au début du quatrième plan quinquennal, c'est-à-dire vers le milieu de 1966, il y ait au moins un centre antituberculeux dans chacun des 350 districts; pour cela, il faudrait créer 100 centres antituberculeux supplémentaires au cours des deux prochaines années.

Le FISE a déjà fourni du matériel et des médicaments pour l'Institut national, pour trois centres d'Etat et 40 centres de district. L'allocation actuellement recommandée permettrait de fournir des appareils radiographiques, du matériel de laboratoire, des moyens de transport, des pellicules radiographiques et des médicaments pour 20 nouveaux centres de district; des moyens de transport, des pellicules radiographiques et des médicaments pour 20 centres qui sont déjà partiellement équipés; du matériel de laboratoire, des moyens de transport, des pellicules radiographiques et des médicaments pour 20 centres équipés d'appareils radiographiques fournis par le gouvernement; enfin, du matériel supplémentaire pour quatre nouveaux centres d'Etat. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 2 253 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Inde</u>	<u>Vaccination par le BCG</u>	Engagement recommandé : 200 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1966
		Allocation recommandée : <u>100 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.391

A la fin du mois de novembre 1963, 208 millions de tests et 74,5 millions de vaccinations avaient été effectués dans le cadre de la campagne de vaccination de masse par le BCG. A la suite des recommandations de l'All-India BCG Workers' Conference et de l'équipe d'évaluation du BCG de l'OMS, le plan de la campagne est progressivement modifié pour faire appel à la méthode de vaccination dite de "porte à porte" et les équipes de BCG sont peu à peu intégrées au personnel des centres antituberculeux de district. Au cours de l'année passée, le nombre des équipes participant à la campagne a été porté de 175 à 179. Actuellement, 50 équipes appliquent la nouvelle méthode; un certain nombre d'entre elles ont été affectées aux centres antituberculeux de district. Parallèlement, la supervision de toute la campagne est réorganisée et renforcée dans le but de faciliter l'intégration des activités de vaccination par le BCG au programme national de lutte contre la tuberculose.

Le plan proposé met l'accent sur l'introduction de la vaccination par le BCG dans les établissements d'HMI, en particulier dans les grandes villes. Les équipes de BCG continueront à être formées à l'Institut national antituberculeux et l'on se propose, en outre, d'intensifier la formation dans les centres antituberculeux de certains Etats. Le FISE procurerait 50 véhicules supplémentaires pour les inspecteurs de zone, 50 véhicules de remplacement ainsi que des fournitures et du matériel pour les opérations sur le terrain. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver en 1965 une deuxième allocation de 100 000 dollars, au titre de l'engagement proposé. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour la période considérée de deux ans s'élèveraient à l'équivalent de 1,2 million de dollars des Etats-Unis.

<u>Inde</u>	<u>Lutte contre la lèpre</u>	Montant de l'engagement additionnel
	Poursuite des opérations	recommandé : 180 600 dollars
		Période proposée : 1964-1966
		Allocation recommandée : <u>116 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.394

Pendant les trois années qui se sont écoulées depuis que le FISE a accordé une première assistance pour le programme national de lutte contre la lèpre, on a renforcé la structure des services chargés des opérations sur le terrain et on a sensiblement élargi la portée de leur action. Le programme intéresse actuellement environ 400 000 lépreux. Près de 360 000 malades reçoivent un traitement ambulatoire, contre 86 000 en 1961. Le nombre des cas de lèpre dans le pays est évalué à 2 millions. On se propose d'étendre l'application des mesures actuelles de lutte contre la lèpre à toutes les régions où cette maladie existe à l'état endémique, c'est-à-dire à huit Etats comptant environ 300 millions d'habitants. Au cours du

Inde (suite)

quatrième plan quinquennal (1966-1971), on espère former 110 nouveaux groupes d'agents de la lutte contre la lèpre, dont 55 exerceraient leur activité dans les Etats de Madras et d'Andhra Pradesh où se trouve près de la moitié du nombre total des cas. Afin de renforcer les opérations, le programme sera placé sous les auspices du gouvernement central, qui en assurera la direction.

Pour préparer le renforcement des opérations de lutte antilépreuse au cours de la période 1966-1971, on s'attachera tout particulièrement à former du personnel paramédical pendant les deux dernières années du troisième plan quinquennal. On prévoit que 1 320 agents d'exécution sur le terrain suivront dans 11 centres un cours de formation d'une durée de six mois. Le FISE fournirait des médicaments, du matériel de formation, des microscopes, des moyens de transport et des indemnités de subsistance pour 1 400 stagiaires. La valeur de l'assistance que fournirait le FISE pendant la période prévue de deux ans s'élèverait au total de 209 000 dollars. Le Directeur général propose d'approuver, à la présente session, une allocation permettant de couvrir les besoins pour la première année. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés, dans l'exécution du plan, on prévoit que l'on recommandera au Conseil d'approuver une deuxième allocation en 1965 au titre de l'engagement proposé. L'OMS fournirait les services de trois léprologues. Les dépenses du gouvernement pendant la période prévue de deux ans sont estimées à l'équivalent de 3,4 millions de dollars des Etats-Unis; sur ce montant, 542 000 dollars sont considérés comme la contrepartie de l'engagement proposé.

<u>Inde</u>	Nutrition appliquée	Engagement supplémentaire recommandé :
	(Programme national)	3 815 200 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1967
		Allocation recommandée pour 1964-1965 :
		<u>1 615 200 dollars</u>
		Approbation technique : FAO et OMS

E/ICEF/P/L.442 et E/ICEF/P/L.471

En élaborant son quatrième plan quinquennal de développement, le Gouvernement de l'Inde a reconnu qu'il importait non seulement d'accroître la quantité brute d'aliments produits mais aussi d'améliorer la nutrition de la famille. Le programme cherche avant tout à répondre aux besoins des familles rurales et plus particulièrement à ceux des jeunes enfants. On s'efforce à la fois de stimuler la production locale d'aliments de protection et d'enseigner de meilleurs principes nutritionnels, afin d'assurer une meilleure nutrition grâce à l'effort personnel et à l'initiative des collectivités. On a mis à la fois l'accent sur la production d'aliments de grande valeur nutritive et d'aliments de protection (oeufs, poisson, légumes, fruits et légumineuses) et sur l'éducation nutritionnelle en vue de modifier les habitudes alimentaires des familles dans les villages. L'éducation nutritionnelle serait dispensée par des organisations telles que les groupements de jeunesse des régions rurales, les groupes féminins, les associations de jeunes agriculteurs et par les écoles. On a aidé les établissements de formation en matière de vulgarisation à former des spécialistes de l'alimentation et de la nutrition ainsi que des diverses autres catégories de travailleurs qui participent à l'exécution du plan de développement rural. Aux fins de démonstration et d'enseignement, on envisage d'organiser, sur une base réduite, la distribution

Inde (suite)

d'aliments diététiques spéciaux aux femmes enceintes, aux mères allaitantes, aux enfants d'âge préscolaire et aux écoliers dans les villages. Le programme, dans son ensemble, sera exécuté sous les auspices du Ministère du développement communautaire qui bénéficie de la collaboration technique des ministères intéressés. Le programme national a été élaboré à la suite du succès des projets qui ont été entrepris dans quatre Etats de l'Inde et qui bénéficient d'une assistance du FISE depuis 1959. Actuellement, des programmes sont en cours d'exécution dans dix Etats et on s'attend à ce que plusieurs autres plans soient lancés en 1964. On compte que d'ici juin 1967, le plan national d'ensemble sera appliqué dans 247 secteurs de développement communautaire, 149 établissements de formation et 154 centres de production.

Le FISE fournit du matériel et des fournitures en vue d'encourager la production alimentaire (poisson, volaille, fruits et légumes); il aide aussi les activités de formation en octroyant des indemnités de subsistance et des auxiliaires d'enseignement. Afin de pourvoir aux besoins supplémentaires pendant les trois prochaines années, le Directeur général recommande un nouvel engagement de 3,7 millions de dollars. Cet engagement, joint au solde de l'engagement antérieur s'élevant à un million de dollars, porterait à 4,7 millions de dollars le montant total de l'engagement au titre duquel le Directeur général recommande que le Conseil approuve à la présente session une allocation de 1,5 million de dollars. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application du plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver par prélèvement sur l'engagement proposé, des allocations de 2,2 millions en 1965 et 1 million en 1966.

L'allocation comprend des fonds destinés à assurer le financement de six postes d'experts (deux spécialistes de l'économie domestique et de la nutrition, ainsi que quatre experts spécialisés respectivement dans l'horticulture, la pêche, l'enseignement agricole et les exploitations agricoles laitières).

<u>Inde</u>	Conservation du lait	Allocation recommandée : <u>170 000 dollars</u>
	(Laiterie de Belgachia : Calcutta)	Période proposée : 1964-1966
	Poursuite des opérations	Approbation technique : FAO

La construction de la laiterie de Belgachia s'inscrit dans le cadre du plan national du développement laitier par lequel le gouvernement s'efforce d'accroître la production laitière et d'assurer aux grandes villes des approvisionnements plus importants en lait de meilleure qualité. Au cours de la première phase, l'usine a été équipée (grâce à l'aide bilatérale des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et des Pays-Bas, et avec l'assistance du FISE) pour traiter 200 000 litres de lait par jour. Faute d'être suffisamment approvisionnée, l'usine ne produit actuellement que 100 000 litres environ par jour, bien qu'on ait prévu deux équipes successives d'ouvriers.

L'allocation supplémentaire du FISE serait utilisée pour financer le ramassage du lait dans les dépôts de Calcutta, afin que la laiterie puisse atteindre, le plus tôt possible, le rendement fixé pour la première phase. D'après le barème établi en septembre 1962, le lait de la laiterie de Belgachia (matières grasses : 1,5 p. 100 et matières non grasses : 10 p. 100) est vendu 50 nP (11,4 cents des Etats-Unis) le litre, le gouvernement versant une subvention de 8 nP (1,69 cent des Etats-Unis) par litre. Le Gouvernement du Bengale occidental a entrepris un

Inde (suite)

programme destiné à accroître la quantité et la qualité du lait livré aux laiteries situées sous l'Etat. Le FISE fournirait le matériel nécessaire au ramassage du lait, y compris des refroidisseurs à lait pour les réservoirs de fermes, des camions-citernes, des réservoirs à lait, de vastes installations de réfrigération, des pompes à lait et des véhicules. Les dépenses en capital du gouvernement pour le terrain, les bâtiments, le matériel et les services, sont évaluées à 2 500 000 roupies (soit l'équivalent de 527 000 dollars des Etats-Unis). Les dépenses de contrepartie du gouvernement, sous forme de subventions, sont estimées à l'équivalent de 762 000 dollars des Etats-Unis pour la première allocation, et à 255 000 dollars des Etats-Unis pour la deuxième.

<u>Inde</u>	<u>Conservation du lait</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>200 000 dollars</u>
-------------	-----------------------------	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Inde</u>	Conservation du lait : <u>Formation de personnel de laiterie</u> Poursuite des opérations	Pas d'allocation nouvelle
-------------	---	---------------------------

E/ICEF/P/L.471

Le FISE prendrait en charge, au titre d'allocations antérieures, les services de trois spécialistes de la formation en matière d'industrie laitière qui seraient affectés au programme pendant une brève période en 1965.

<u>Inde</u>	<u>Lutte contre le goitre</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>100 000 dollars</u> Période proposée : 1964/65 Approbation technique : OMS
-------------	---	--

Une vaste partie de l'Inde, comprenant les régions septentrionales des Etats de Jammu et Cachemire, Pendjab, Uttar Pradesh, Bihar, Bengale occidental et Assam, constitue la ceinture endémique du goitre la plus étendue du monde. Sur une population de 40 millions d'habitants, on a recensé 15 millions de cas de goitre. On évalue à 200 000 tonnes métriques par an le total des besoins en sel iodé pour ces régions. Le FISE a déjà fourni de l'équipement pour l'usine d'iodisation du sel de Sambhar Lake (Rajasthan), qui produit environ 1 600 tonnes de sel iodé par mois.

On se propose maintenant d'élargir le programme d'iodisation de sel et de traiter, au cours de la première phase, 100 000 tonnes de sel destinées à 20 millions de personnes au total. La production de sel iodé sera portée en 1964 à 36 000 tonnes devant être distribuées dans les Etats de Bihar, Pendjab et Himachal Pradesh. A mesure que l'on disposera de quantités supplémentaires de sel iodé, les distributions seront étendues aux Etats d'Assam, Jammu et Cachemire, Uttar Pradesh, ainsi qu'à la North East Frontier Agency. On espère pouvoir atteindre en 1966 le chiffre de 100 000 tonnes par an. Le FISE fournirait dix jeux de matériel de pulvérisation. Les Ministères de l'industrie et de la

Inde (suite)

santé publique ont prévu des crédits pour l'acquisition de bâtiments supplémentaires ainsi que pour l'installation du matériel et ils prendront à leur charge les frais de production supplémentaires, afin que le processus d'iodisation ne modifie pas le prix normal de vente au détail du sel. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 189 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Inde</u>	<u>Formation préprofessionnelle</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>178 000 dollars</u>
-------------	-------------------------------------	---

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Indonésie Hygiène maternelle et
 infantile de base
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 729 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : OMS

En 1950, l'Indonésie possédait en moyenne un centre d'HMI pour 9 sous-districts. (Chaque sous-district compte 20 000 à 30 000 habitants.) A la fin de 1963, chacun des 2 700 sous-districts du pays possédait au moins un centre d'HMI et un grand nombre d'entre eux en comptaient deux ou trois. On pense qu'à la fin de 1965, 3 600 centres d'HMI bénéficieront de l'assistance du FISE. Le FISE a, en outre, fourni une aide pour des programmes de formation qui doivent permettre de disposer du nombre sans cesse croissant d'agents requis et d'instituer un dispositif de supervision. Selon les prévisions, on aura formé 2 814 sages-femmes qualifiées avant la fin de 1965. Pour développer les services fournis par les centres d'HMI, des sages-femmes des équipes mobiles donnent une formation élémentaire aux accoucheuses autochtones qui travaillent par la suite sous surveillance. A la fin de 1965, près de 37 000 d'entre elles auront été formées ou seront en voie de l'être, et 29 500 environ auront terminé leur stage et reçu des trousse de sage-femme du FISE. Il y aura donc en moyenne, dans chaque village indonésien situé dans le rayon d'action des centres d'HMI, une accoucheuse autochtone ayant reçu une formation et possédant une trousse du FISE. Pour l'instant, les centres d'HMI ont élargi la portée des services qu'ils fournissaient : outre les soins obstétricaux, ils dispensent des soins prénatals et postnatals et assurent la protection des nourrissons et des tout-petits.

Le FISE fournirait du matériel pour 315 nouveaux centres d'HMI, des trousse de sage-femme pour 462 sages-femmes qualifiées, des moyens de transport, des médicaments et des suppléments diététiques, notamment des capsules de vitamines A et D. Le régime alimentaire de l'enfant indonésien manque de vitamines A. Aussi a-t-on prévu dans l'allocation recommandée des crédits pour financer la préparation de 17,75 millions de livres de lait écrémé enrichi par l'adjonction de vitamines A. L'OMS fournira les services d'une équipe en 1964 pour aider le gouvernement à évaluer le programme et à planifier le développement des opérations. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 940 000 dollars des Etats-Unis.

Indonésie Paludisme (Irian occidental)
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 53 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : OMS

Le paludisme est l'un des principaux problèmes de santé publique dans la province de l'Irian occidental où il est cause d'un taux de mortalité élevé parmi les nourrissons et, bien souvent, de mauvaise santé parmi les enfants. On estime que, sur une population totale de 740 000 habitants, 450 000 personnes environ vivent dans des régions impaludées. Le degré d'endémicité est variable et l'on rencontre aussi bien le paludisme hypo-endémique instable et saisonnier que le paludisme holo-endémique. L'extrême difficulté du terrain et des moyens de communication, l'éparpillement de la population, le mode de vie des habitants et le type d'habitation posent d'énormes problèmes lorsqu'il s'agit de s'attaquer au paludisme. On recommande néanmoins de s'y attaquer. Le gouvernement projette de constituer une infrastructure sanitaire dans les zones rurales et, en outre, de

Indonésie (suite)

réorganiser le programme actuel de façon qu'il comporte des centres d'opération dans six zones divisées chacune en 22 secteurs. L'effectif des brigades chargées des pulvérisations doit être augmenté et passer de 24 en 1964 à 39 en 1965. En 1965, des enquêtes sur le terrain seront entreprises dans les 22 secteurs et achevées dans deux d'entre eux.

Afin de poursuivre le programme en 1965, lorsque les opérations protégeront 182 000 habitants, le FISE procurerait du DDT, des médicaments antipaludiques et des fournitures pour les travaux sur le terrain. A condition de disposer des fonds nécessaires, l'OMS fournirait les services d'un paludologue, d'un administrateur de la santé publique et d'un agent sanitaire, ainsi que deux bourses. Les dépenses du gouvernement en contrepartie de l'aide du FISE s'élèveraient à l'équivalent de 305 500 dollars des Etats-Unis.

<u>Indonésie</u>	Campagne de vaccination par le BCG	Allocation recommandée : 106 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Entre le moment où cette campagne a commencé, en 1951, et la fin de 1962, on a effectué au total 29,1 millions de tests et 9,3 millions de vaccinations. En raison du manque de fonds et de certaines difficultés d'organisation, le nombre des vaccinations faites en 1963 n'a atteint que la moitié du chiffre prévu de 1,2 million. On espère obtenir à l'avenir de meilleurs résultats, car l'OMS a envoyé, vers la fin de 1963, une équipe d'évaluation du BCG qui a mis au point un plan révisé pour l'affectation et la formation du personnel chargé des opérations. Les relations de travail se sont améliorées; on a nommé du personnel supplémentaire local pour la supervision et toutes les équipes qui se trouvent à Java ont suivi des cours d'entretien et ont été formées à l'utilisation du vaccin desséché sous congélation. En 1964, les équipes travaillant dans les îles au large de Java recevront une formation analogue. On pense que le nombre des vaccinations atteindra 1,5 million en 1964 et 2 millions en 1965.

Le FISE fournirait du matériel pour les travaux sur le terrain, des moyens de transport, ainsi que du vaccin BCG desséché sous congélation, afin de poursuivre les opérations jusqu'à la fin de 1965. Le gouvernement se chargerait d'assurer comme il convient le financement du programme.

<u>Laos</u>	Hygiène maternelle et infantile de base	Allocation recommandée : 32 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964/1965
		Approbation technique : OMS

On projette de former des équipes d'HMI pour la capitale et pour quatre chefs-lieux de province. Trois équipes ont terminé leur formation et ont été affectées à des centres d'HMI, et deux autres ont été en partie formées. Le FISE a fourni du matériel pour les cinq centres d'HMI, pour cinq maternités et deux salles de pédiatrie ainsi que pour la formation de sages-femmes rurales. Dorénavant, ce seront les équipes d'HMI qui assureront la formation et le perfectionnement des sages-femmes rurales et l'on espère qu'avant la fin de 1965 on aura formé 122 sages-femmes de plus. Le gouvernement a accepté d'employer, dans les régions rurales, toutes les sages-femmes formées dans le cadre du programme. Le FISE

Laos (suite)

fournirait du matériel pour trois salles de pédiatrie, cinq écoles de sages-femmes et cinq centres secondaires d'HMI, des indemnités de subsistance, des trousseaux de sages-femmes et des bicyclettes pour la formation de sages-femmes rurales, ainsi que des médicaments, des suppléments diététiques et du savon devant être utilisés en 1965. Une équipe de l'OMS, composée d'un médecin et de trois infirmières, continue à prêter son concours pour l'exécution du programme. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 20 000 dollars des Etats-Unis.

Malaisie Santé rurale (Sarawak)
Poursuite et développement
des opérations

Engagement recommandé : 68 000 dollars
Période proposée : 1964-1968
Allocation recommandée : 27 000 dollars
Approbation initiale de l'assistance : 1950
Montant de l'assistance déjà fournie :
68 700 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.417

Le FISE a précédemment fourni une assistance pour développer cinq centres de santé urbains principaux et pour mettre au point un programme de formation d'infirmières et de sages-femmes ainsi qu'un projet pilote de formation d'inspecteurs de santé ruraux. Le succès du projet pilote de formation et la nécessité de créer une infrastructure sanitaire rurale pour soutenir la campagne d'éradication du paludisme au Sarawak ont conduit à l'élaboration d'un plan quinquennal échelonné visant à développer encore davantage les services de santé ruraux.

Les plans prévoient la mise en place d'un réseau de services complets devant fonctionner à partir de 1968, selon les modalités suivantes : a) les cinq centres de santé urbains et 30 centres de santé ruraux dépendant du gouvernement, plus 12 dispensaires mobiles et 30 aides-infirmiers affectés à des secteurs ruraux continueront à travailler comme par le passé; b) entre 1964 et 1968, on formera 60 sages-femmes de manière à pouvoir créer 60 nouveaux centres d'HMI; c) on élargira le projet pilote de formation d'agents sanitaires de façon à assurer la formation de 72 agents d'ici 1968. Après avoir reçu une instruction théorique, les stagiaires, accompagnés du responsable de leur formation, seront affectés en tant qu'équipe à un secteur rural où l'on se propose d'améliorer les services de santé et où l'on procède déjà à des travaux de vulgarisation agricole. Un membre de l'équipe restera dans ce secteur comme inspecteur sanitaire permanent, relevant du dispensaire le plus proche et, par l'intermédiaire de celui-ci, du médecin de district; d) le gouvernement continuerait, par l'entremise des inspecteurs sanitaires ruraux, à former gratuitement des auxiliaires médicaux dits "home helps", qui vivent dans des "longhouses" (maisons de village abritant plusieurs familles) isolées et qui, bénévolement, administrent des traitements ordinaires simples, et à leur fournir gratuitement à cet effet des médicaments; e) les autorités locales distribueraient à tous les dispensaires existants et aux inspecteurs sanitaires ruraux des vaccins et des sérums afin d'intensifier la lutte contre les maladies transmissibles; f) on élargira la portée d'un programme simple de soins dentaires dans les écoles en formant spécialement 40 infirmières et en les affectant à ce programme. Le FISE procurerait du matériel de consultation et des capsules de

Malaisie (suite)

vitamines pour les centres d'hygiène maternelle et infantile, des trousseaux pour les travaux pratiques et des moyens de transport pour la formation d'inspecteurs de santé ruraux, du matériel et des fournitures pour les opérations d'assainissement, des appareils mobiles pour les soins dentaires et des réfrigérateurs pour la conservation des vaccins et sérums. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver ultérieurement, par prélèvement sur l'engagement proposé, les allocations suivantes : 11 000 dollars en 1965; 10 000 dollars en 1966 et 20 000 dollars en 1967. L'OMS fournirait, par l'intermédiaire de ses conseillers régionaux, les conseils et l'assistance nécessaires. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 204 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Malaisie</u>	<u>Eradication du paludisme (Sarawak)</u>	Engagement recommandé :
	Première demande d'assistance du FISE	96 000 dollars
		Période proposée : 1965-1968
		Allocation recommandée :
		<u>34 000 dollars</u>
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.410

Une enquête entreprise en 1952-1953 par le gouvernement avec l'assistance de l'OMS a confirmé que le paludisme était un des principaux problèmes de santé publique au Sarawak. Dans 50 p. 100 des cas, il s'agit d'enfants âgés de moins de 14 ans. Quatre-vingts pour cent des habitants vivent dans des régions impaludées. En 1953-1954, on a exécuté avec succès un projet pilote qui a permis de constater qu'il était possible d'interrompre la transmission du paludisme par des pulvérisations à effet rémanent. De 1955 à 1959, on a progressivement étendu celles-ci de manière à protéger toutes les régions où les indices spléniques dépassaient 20 p. 100. En 1959, ce programme de lutte a été transformé en une campagne d'éradication dans toutes les zones impaludées du Sarawak, qui comptent au total 635 600 habitants. On s'est rendu compte récemment qu'en dépit du succès des opérations, il n'était pas possible d'assurer l'éradication du paludisme tant que de nouveaux cas continuaient d'être importés du Kalimantan, région qui se trouve aux frontières du Sarawak et où il n'a pas encore été pris de mesures de lutte antipaludique.

Le plan d'opérations pour la période 1964-1968 a donc été révisé de façon à organiser, le long de la frontière commune, une zone-tampon où l'on poursuivra les opérations de lutte, qui s'appliqueront à près de 100 000 habitants. Dans les régions situées derrière cette zone, on prévoit une période prolongée de surveillance qui aboutira à l'éradication. D'ici 1968, environ 558 000 personnes vivant dans les régions où le paludisme était autrefois hyper ou hypo-endémique entreront dans la phase d'entretien, 100 000 personnes entreront dans la phase de consolidation et les 100 000 personnes qui peuplent la zone-tampon frontalière resteront dans la phase d'attaque. Le maintien des pulvérisations biannuelles dans la zone-tampon devant augmenter sensiblement le coût de la campagne, le gouvernement a demandé l'assistance du FISE. (Le FISE fournit également une aide pour le programme relatif à la mise en place au Sarawak de services de santé ruraux qui constitueront l'infrastructure nécessaire au programme d'éradication du paludisme.) L'octroi de l'assistance recommandée serait conforme à la politique adoptée par le Conseil en

Malaisie (suite)

janvier 1964 en ce qui concerne l'aide aux programmes d'éradication du paludisme. La priorité la plus élevée a été en effet attribuée à ce programme dans le cadre du plan de développement du Service médical.

Le FISE fournirait 149 600 livres de DDT à 75 p. 100, des médicaments anti-paludiques, des fournitures de laboratoire, des pulvérisateurs et 50 moteurs hors-bord. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver ultérieurement, au titre de l'engagement proposé, les allocations suivantes : 24 000 dollars en 1965, 20 000 dollars en 1966 et 18 000 dollars en 1967. L'OMS aide ce programme depuis le début des opérations, lui fournissant du personnel technique, des bourses et des fonds provenant du Compte spécial pour l'éradication du paludisme pour couvrir les dépenses locales. Pour la période 1964-1968, l'équipe de l'OMS comprendra quatre membres. Les dépenses du gouvernement en contrepartie de l'engagement proposé du FISE s'élèveraient à l'équivalent de 288 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Malaisie</u>	<u>Eradication du paludisme (Sabah)</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>83 000 dollars</u>
-----------------	---	--

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Pakistan</u>	<u>Santé rurale, HMI et assainissement</u>	Allocation recommandée : <u>891 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1965
		Approbation technique : OMS

Ce programme, qui vise à étendre aux deux parties du pays les services de santé destinés à la population rurale, prévoit notamment : la création d'un réseau de groupes sanitaires ruraux, composés chacun d'un centre principal et de trois centres secondaires; la formation de personnel pour les services de santé rurale et d'hygiène maternelle et infantile; l'amélioration des hôpitaux centraux subdivisionnaires associés au programme; et le renforcement de la structure de la supervision, à l'échelon du district, des services de santé, notamment de ceux destinés aux mères et aux enfants. Le FISE a précédemment fourni du matériel et des moyens de transport pour 100 centres principaux et 300 centres secondaires au Pakistan occidental. A l'heure actuelle, 40 centres principaux et les centres secondaires qui en dépendent fonctionnent déjà, et il est prévu que la totalité des 100 groupes sanitaires seront en activité au plus tard vers le milieu de l'année 1965. Au Pakistan oriental, une assistance a été fournie pour équiper 25 groupes, dont 13 fonctionnent déjà. On espère que 60 groupes sanitaires ruraux au total auront été créés avant le milieu de 1965. L'allocation actuellement recommandée comprend les crédits nécessaires pour aider à équiper les 35 groupes sanitaires qui restent à créer.

En juin 1963, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une assistance pour un programme visant à assurer l'approvisionnement en eau potable de 86 villages du Pakistan occidental où fonctionnent des groupes sanitaires ruraux. Une allocation a été votée pour fournir des canalisations et autres installations pour 54 villages et on prévoit que ces installations seront terminées pour la fin de 1964. Le Directeur général propose maintenant de fournir du matériel pour les 32 autres villages.

Pakistan (suite)

Le FISE fournirait : a) du matériel et des moyens de transport pour 35 nouveaux groupes sanitaires ruraux au Pakistan oriental; b) des canalisations et des fournitures pour 32 programmes d'approvisionnement en eau au Pakistan occidental, ainsi que des tiges d'acier et des moyens de transport pour le programme relatif à la construction de latrines au Pakistan oriental; c) du matériel pour l'éducation sanitaire; d) des véhicules pour la supervision; e) des pièces de rechange pour les véhicules du parc automobile. L'OMS fournit les services consultatifs d'un ingénieur sanitaire, d'un ingénieur spécialiste de l'approvisionnement en eau et de deux conseillers de la santé publique, spécialistes de la santé rurale. Les dépenses du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 25 millions de dollars des Etats-Unis, dont 2,7 millions seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Pakistan</u>	Rééducation des enfants	Allocation recommandée : <u>15 000 dollars</u>
	<u>handicapés</u>	Période proposée : 1965/1966
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

Le gouvernement a créé un école de physiothérapie dotée d'un atelier de fabrication d'appareils orthopédiques à l'hôpital central Jinnah à Karachi. Le FISE a aidé à équiper l'atelier qui s'occupe de la fabrication et de l'ajustement des appareils de prothèse. On accorde la priorité aux enfants handicapés. Jusqu'à présent, 900 malades ont fait appel aux services de l'atelier et 300 ont été pourvus d'appareils de prothèse.

L'on se propose maintenant de développer les installations de l'atelier afin de former du personnel à la fabrication de divers appareils de prothèse ainsi qu'à la rééducation des personnes physiquement diminuées. Le gouvernement fournira des indemnités de subsistance pour permettre à sept stagiaires de recevoir pendant cinq ans une formation de techniciens qualifiés et d'être ensuite affectés aux services chirurgicaux des principaux hôpitaux de district.

Le FISE procurerait des outils, des fournitures fongibles et un petit autobus. Un consultant de l'OMS en matière d'orthopédie est affecté au programme. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent de 45 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Pakistan</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée :
	Première demande d'assistance	<u>351 000 dollars</u>
	du FISE	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.421

A la fin de 1960, on a achevé la mise au point d'un plan d'opérations détaillé fondé sur les conclusions d'une enquête entreprise avec l'assistance de l'OMS. Le plan envisage un programme dont les diverses phases s'échelonneront sur une période de 14 ans. On compte qu'en 1964 les opérations de pulvérisation protégeront 25 millions d'habitants. Il est prévu pour 1965 d'étendre ces opérations à 17 millions de personnes de plus qui vivent dans des zones contiguës à celles qui font déjà l'objet de pulvérisations. On forme actuellement le personnel nécessaire à cette fin, et les reconnaissances géographiques et autres travaux essentiels

Pakistan (suite)

seront effectués avant le début des opérations de pulvérisation dans les nouvelles zones. Les services et fournitures qu'il faut se procurer de l'extérieur pour les besoins du programme sont, pour la plus grande partie, financés grâce aux prêts consentis par le Gouvernement des Etats-Unis. Pour les opérations de 1965, les Etats-Unis sont en train d'étudier une demande d'emprunt de 5 millions de dollars. Il a fallu un certain temps pour mettre au point cette demande, le gouvernement ayant jugé nécessaire de réexaminer certaines questions de principe fondamentales concernant l'administration future et le financement interne de la campagne, questions qui à leur tour étaient étroitement liées aux préparatifs d'ensemble du troisième plan quinquennal.

Il est prévu que la majeure partie des fournitures devant être importées pour les besoins de la campagne de pulvérisation de 1965, et dont le coût estimé à 4,5 millions de dollars sera financé grâce au prêt des Etats-Unis, seront livrées au cours du premier trimestre de 1965, en temps voulu pour ces opérations. Toutefois, en ce qui concerne les nouvelles zones que l'on prépare actuellement pour les premières pulvérisations, il faudrait que les véhicules, les microscopes et les fournitures connexes soient livrés avant la fin d'octobre 1964 pour que les opérations de reconnaissance géographique se déroulent comme il convient. La livraison tardive de fournitures et de matériel risquant de donner lieu à des enquêtes hâtives et incomplètes et ainsi de compromettre le succès des travaux, on a demandé au FISE d'accorder, à titre de mesure d'urgence, une allocation unique pour financer les travaux préparatoires dans les nouvelles zones. Cette demande a été formulée conformément à la politique adoptée par le Conseil en janvier 1964 en ce qui concerne l'aide à un plus grand nombre de programmes d'éradication du paludisme. Cette maladie constitue en effet un problème grave pour la santé des enfants au Pakistan.

Le FISE, qui a déjà fourni du matériel pour une usine de DDT dont la capacité annuelle est de 600 tonnes de DDT technique et dont la production va entièrement à la campagne d'éradication, fournirait 80 camionnettes, 12 fourgonnettes mobiles d'entretien et 6 moteurs hors-bord, de la verrerie et des produits chimiques, ainsi que 357 microscopes. Pour 1965, l'OMS a ouvert des crédits pour fournir les services de quatre paludologues, d'un épidémiologiste, de deux ingénieurs sanitaires, de deux entomologistes, de deux agents sanitaires, de deux techniciens et d'un fonctionnaire d'administration, et elle a inscrit à son budget deux sommes de 8 000 dollars, l'une pour des fournitures et du matériel, et l'autre pour des bourses. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 1 353 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Pakistan</u>	Lutte contre la	Allocation recommandée : <u>56 000 dollars</u>
	<u>tuberculose</u>	Période proposée : 1964/65
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

A la suite d'une enquête sur l'incidence de la tuberculose, qui a été effectuée au Pakistan occidental en 1960/61, un projet pilote de lutte anti-tuberculeuse a été entrepris dans la région de Rawalpindi. Il s'agit de former du personnel pour le diagnostic et le traitement de la tuberculose, d'étudier les moyens de lutte dans les conditions existantes et de mettre au point des méthodes et des procédures simplifiées susceptibles d'être appliquées dans d'autres régions.

Pakistan (suite)

Le gouvernement a ouvert au début de 1963 un nouveau centre antituberculeux pour lequel l'OMS a fourni les services d'un technicien de laboratoire et d'un radiologue. Ce centre a un programme de travail fort chargé, mais les progrès ont été jusqu'à présent assez lents.

On demande au FISE de fournir des médicaments et des pellicules radiographiques, quelques articles peu importants d'équipement de laboratoire, des pièces de rechange pour les appareils radiographiques, ainsi que des fournitures pour l'éducation sanitaire, afin de couvrir les besoins du programme jusqu'à la fin de 1965. L'OMS a détaché un chef d'équipe pour ce programme. L'engagement de contrepartie du gouvernement pour la poursuite des opérations s'élèverait à l'équivalent de 84 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Pakistan</u>	<u>Services sociaux</u>	Allocation recommandée : 57 400 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964/1965
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies

En juin 1962, le Conseil a approuvé une assistance en faveur d'un programme national de trois ans destiné à former du personnel pour les services de protection infantile et il a alloué les fonds nécessaires pour les deux premières années. On a créé des départements de protection sociale dans les deux parties du pays et trois cours de formation (deux au Pakistan oriental et un au Pakistan occidental) ont été organisés en 1963. Six nouveaux cours sont prévus en 1964 et quatre en 1965. Des cours d'un mois sont organisés à l'intention des hauts fonctionnaires et des administrateurs. Du personnel employé dans des établissements privés de protection infantile et des fonctionnaires, spécialement choisis, suivent des cours de six mois. On prévoit que 42 personnes seront ainsi formées au titre du programme. On pense également inscrire à ces cours quelques personnes qui ne sont pas actuellement employées dans des établissements de protection infantile mais qui désirent entrer dans cette profession.

Une somme de 7 700 dollars est demandée en plus de l'engagement non liquidé de 49 700 dollars, pour fournir un petit véhicule, ainsi que des indemnités de subsistance et des traitements supplémentaires pendant la troisième année des cours de formation. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU fournit les services d'un conseiller en matière de protection sociale au Pakistan occidental. Au Pakistan oriental, des conseillers affectés à un programme de développement communautaire urbain donnent également des avis au sujet des activités de protection sociale. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour l'année 1964/1965 sont évaluées à l'équivalent de plus de 1,4 million de dollars des Etats-Unis. On prévoit que le gouvernement poursuivra ce programme avec ses propres ressources au cours du troisième plan quinquennal qui commencera vers la moitié de 1965.

<u>Pakistan</u>	<u>Puériculture et économie domestique</u>	Allocation recommandée : <u>32 000 dollars</u>
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Ce programme de développement communautaire est mis en oeuvre dans les principales régions urbaines du pays, où l'urbanisation rapide a donné naissance à de graves problèmes sociaux. Il repose essentiellement sur le principe de l'effort personnel, principe que, selon une évaluation effectuée par deux conseillers en matière de protection sociale, les collectivités ont adopté avec enthousiasme. Le programme accorde une importance toute particulière à l'hygiène et à la protection maternelle et infantile. Les conseils des communautés fournissent des locaux pour les clubs de femmes et les clubs de garçons, les centres d'HMI, les centres pour l'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle, ainsi que pour les dispensaires scolaires et les centres de santé. Le programme comprend également la création de centres de travaux d'aiguille dans lesquels près de 15 000 femmes par semaine suivent des cours quotidiens de couture, de broderie et de tricotage. Il existe 9 centres de formation professionnelle et 77 clubs récréatifs pour les jeunes, qui comptent chacun 50 à 300 membres. Les femmes reçoivent une éducation sanitaire dans les centres d'HMI et un enseignement dans 58 centres d'alphabétisation des adultes.

Le FISE a déjà fourni une assistance pour 67 programmes de développement communautaire dans les régions urbaines. Le Directeur général recommande maintenant d'accorder une assistance pour 20 nouveaux programmes, dont 10 intéressent le Pakistan occidental et 10 le Pakistan oriental. Le FISE fournirait des machines à coudre, des machines à tricoter, des outils de menuiserie, des machines à écrire, des auxiliaires visuels, des jouets éducatifs, des scooters, des bicyclettes et du matériel simple pour les activités d'assainissement, les buanderies communautaires, les cuisines et les travaux de jardinage. L'OMS donne des avis sur les activités dans le domaine de la santé. La Direction des affaires sociales de l'ONU a fourni les services de trois conseillers pour ce projet, et la continuation de ces postes est prévue. Pour l'exécution des programmes de développement communautaire dans les régions urbaines en 1964-1965, le gouvernement a inscrit à son budget des crédits s'élevant à l'équivalent de 545 000 dollars des Etats-Unis, dont 90 000 seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Pakistan</u>	<u>Enseignement</u>	Engagement recommandé : 344 000 dollars
	<u>Première demande</u>	Période proposée : 1965-1967
	<u>d'assistance du FISE</u>	Allocation recommandée : <u>147 000 dollars</u>
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.424

Ce programme se concentrerait sur l'enseignement scientifique et la diversification des cours facultatifs dans les écoles secondaires, sur l'assistance aux écoles normales formant les professeurs d'enseignement secondaire, l'accent étant mis sur la formation de professeurs de sciences et de professeurs pouvant enseigner plusieurs matières, ainsi que sur la création d'inspecteurs dans les deux parties du pays. A la fin de 1962, il y avait 1 559 247 étudiants dans les 6 559 écoles secondaires existantes, soit moins de 1,7 p. 100 des enfants. Dans son deuxième plan quinquennal (1960-1965), le gouvernement prévoit l'inscription dans les écoles

Pakistan (suite)

secondaires de 230 000 nouveaux élèves au Pakistan occidental et de 200 000 au Pakistan oriental. Il se propose d'introduire dans les programmes, en tant que matières obligatoires, un cours de sciences générales et un court d'art manuel pratique dans les classes VI à VIII et un cours de sciences générales dans les classes IX et X. Il donnera également aux élèves des classes IX et X la possibilité de suivre des cours supérieurs de sciences et de choisir des matières à option telles qu'arts manuels pratiques, travail des métaux et du bois en atelier, cours pratiques d'électricité appliquée, de mécanique, d'agriculture, de commerce et d'économie domestique.

Avec l'aide d'un consultant de l'UNESCO qui a séjourné dans le pays pendant quatre mois, le gouvernement a préparé des plans détaillés pour la réalisation de ces objectifs et a demandé au FISE de fournir du matériel importé pour l'introduction de certains cours dans les écoles secondaires. Le FISE participerait également aux plans d'amélioration des établissements de formation pédagogique existants en fournissant du matériel supplémentaire à 14 écoles normales au Pakistan occidental. Afin d'augmenter les services de supervision et de les confier à du personnel spécialisé, 22 équipes de supervision seraient créées (composées chacune de cinq spécialistes : un pour les sciences, un pour les arts et métiers, un pour l'agriculture, un pour l'économie domestique et un pour le commerce) qui aideraient les autres inspecteurs scolaires, donneraient une formation en cours d'emploi à des directeurs d'école et à des professeurs, organiseraient des cycles d'études pour les professeurs et resteraient en liaison étroite avec les centres d'enseignement. Le FISE fournirait deux véhicules pour chaque équipe. S'agissant des deux équipes qui seront créées la première année, le FISE paierait les traitements et les frais de voyage pendant un an jusqu'à ce que le gouvernement ait intégré ce nouvel aspect de la supervision dans le troisième plan quinquennal, c'est-à-dire au début de juillet 1965.

Le FISE fournirait des jeux de matériel scientifique standard et diversifié pour 100 écoles au Pakistan oriental et 99 écoles au Pakistan occidental, du matériel de formation pédagogique pour 14 établissements au Pakistan occidental, des moyens de transport pour 22 équipes de supervision et des traitements pour deux équipes de supervision pendant un an.

L'allocation proposée aiderait à équiper 26 écoles au Pakistan occidental, 68 écoles au Pakistan oriental, et les 14 écoles normales du Pakistan occidental; elle servirait à payer les traitements et à fournir des moyens de transport aux deux équipes de supervision. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver une deuxième allocation de 197 000 dollars en 1966, par prélèvement sur l'engagement proposé. Compte tenu des décisions de la Conférence générale de l'UNESCO et des fonds disponibles au titre du Programme élargi d'assistance technique, l'UNESCO fournirait, en plus des conseils techniques donnés par l'intermédiaire de son bureau régional, les services de deux conseillers qui travailleraient avec les deux équipes de supervision en 1965 et 1966. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour l'allocation proposée sont évaluées à l'équivalent de 441 000 dollars.

<u>Philippines</u>	Service de santé	Allocation recommandée : <u>372 000 dollars</u>
	<u>de base</u>	Période proposée : 1965-1966
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

Le gouvernement a entrepris, en vue d'améliorer et de développer les services de santé de base, un vaste programme que le FISE aide à exécuter dans plusieurs de ses aspects. L'hygiène maternelle et infantile constitue un élément important desdits services. Un plan relatif à la création de groupes sanitaires ruraux a été arrêté en 1954 et il existe maintenant 1 329 groupes sur les 1 381 qui seront nécessaires d'ici la moitié de 1965. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement se propose de créer chaque année 52 groupes sanitaires ruraux et 500 postes sanitaires de barrio. Il existe également un important service d'hygiène scolaire.

Une aide du FISE a été accordée antérieurement pour le centre de virologie du Bureau de la recherche et des laboratoires en vue de renforcer les moyens permettant de diagnostiquer les maladies à virus dans le cadre des services de santé de base. Une aide a également été fournie pour mettre le laboratoire central du Ministère de la santé en mesure d'assurer des services satisfaisants de diagnostic au pays tout entier. On se propose maintenant de créer trois nouveaux laboratoires régionaux et de renforcer cinq laboratoires régionaux existants. Le FISE a également participé, en fournissant du matériel et des indemnités de subsistance, à la création d'une école centrale de physiothérapie et d'ergothérapie. Les cours qui y sont donnés, d'une durée de quatre ans, sont sanctionnés par un diplôme de physiothérapie (Bachelor of Science in physical therapy). Le premier de ces cours a commencé en novembre 1962 et, selon les rapports, donne des résultats satisfaisants.

Le gouvernement a l'intention d'intensifier la campagne de masse d'immunisation contre la variole, en faisant porter l'effort principal sur les enfants âgés de moins d'un an. Pour pouvoir produire des quantités suffisantes de vaccin anti-variologique desséché sous congélation, les laboratoires d'Alabang, qui fabriquent ce vaccin, ont besoin de matériel supplémentaire. Le FISE procurerait a) du matériel et des fournitures pour 52 nouveaux groupes sanitaires ruraux, 500 postes sanitaires de barrio, 500 dispensaires d'enseignement, des hôpitaux ruraux et des hôpitaux régionaux, ainsi que des trousse de sage-femme et des indemnités de subsistance pour la formation de sages-femmes autochtones; b) du matériel supplémentaire pour les laboratoires régionaux de santé publique; c) du matériel et des indemnités de subsistance pour la formation en matière de physiothérapie et d'ergothérapie; enfin d) du matériel et des fournitures de laboratoire pour augmenter la production de vaccin anti-variologique desséché sous congélation. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 1,1 million de dollars des Etats-Unis.

<u>Philippines</u>	Lutte contre la	Allocation recommandée : <u>28 500 dollars</u>
	<u>tuberculose</u>	Période proposée : 1964-1965
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

Afin d'aider le gouvernement à traiter autant de tuberculeux que possible, le Conseil d'administration a approuvé, en décembre 1961, un plan triennal en vertu duquel le FISE verserait 100 000 dollars pour l'achat de comprimés d'isoniazide et le gouvernement fournirait, à titre de contrepartie, soit la somme de 300 000 pesos, soit une quantité minimum de 60 millions de comprimés,

Philippines (suite)

selon leur prix. Il a été alloué jusqu'ici 71 500 dollars au total. La présente recommandation vise l'allocation du solde des crédits nécessaires pour la période prévue de trois ans et permettrait de fournir de l'isoniazide (INH) pendant la troisième année de la période correspondant à l'engagement, soit d'octobre 1964 à septembre 1965. Le gouvernement a alloué, pour les deux premières années, et s'est engagé à verser, pour la troisième année, une somme totale de 350 000 pesos, qui servira à l'achat d'environ 90 millions de comprimés d'isoniazide. A la fin de 1963, l'on signalait que plus de 37 000 malades étaient en traitement et l'on pense que ce chiffre atteindra 46 000 lorsque l'on disposera de tous les renseignements. On prévoit qu'en 1964, le nombre des malades passera à environ 68 000.

<u>Philippines</u>	Vaccination par le <u>BCG : consolidation</u> Poursuite des opérations	Engagement recommandé : 95 000 dollars Période proposée : 1965-1967 Allocation recommandée pour 1965 : <u>30 000 dollars</u> Approbation initiale de l'assistance : 1951 Montant de l'assistance déjà fournie : 324 100 dollars Approbation technique : OMS
--------------------	---	--

E/ICEF/P/L.384

La campagne de masse avait atteint, à la fin de 1957, l'objectif initialement fixé de 8 millions de tests; par la suite, la vaccination par le BCG a été intégrée aux travaux des services de santé ordinaires, 20 équipes étant chargées de former le personnel sanitaire rural aux techniques de la vaccination et des tests par le BCG. A la fin de 1961, 2,5 millions de nouveaux tests avaient été effectués, dont près de 70 p. 100 par le personnel des formations de santé rurales. En 1962, la vaccination par le BCG a été décentralisée et confiée aux huit régions sanitaires, dix des équipes étant chargées des évaluations et les dix autres de la formation de personnel. Selon les estimations, on a effectué, en 1963, 967 000 tests et 610 000 vaccinations; ces chiffres sont quelque peu inférieurs à l'objectif fixé. Cependant, le rythme des vaccinations s'est accéléré au cours du second semestre de ladite année, au point que le nombre des tests et des vaccinations a dépassé en fait l'objectif fixé.

Pour la période allant de 1964 à 1967, on a encore relevé l'objectif annuel, lequel a été fixé à 1 426 000 tests et 841 000 vaccinations. On pense que ces chiffres pourront être atteints avec l'aide du personnel supplémentaire que l'on est en train de former. On espère aussi pouvoir effectuer un nombre plus grand de tests et de vaccinations grâce aux mesures suivantes : a) intensification de la vaccination par le BCG dans les formations de santé rurales, les maternités, les pouponnières et par l'action des pédiatres; b) intégration progressive du personnel de la Philippines Tuberculosis Society et c) application éventuelle, à l'échelon national, du système prévoyant la vaccination par le BCG en même temps que la vaccination antivariolique pour les enfants âgés de moins d'un an. L'allocation recommandée servirait à couvrir les besoins, pendant l'année 1965, s'agissant du vaccin, des fournitures pour les opérations sur le terrain et des moyens de transport. On prévoit que les allocations ultérieures, au titre de l'engagement proposé, seront de l'ordre de 22 000 dollars en 1965 et de 43 000 dollars en 1966.

Philippines (suite)

L'OMS continuerait à donner des avis techniques sur les objectifs et l'exécution du programme; en outre, l'équipe de conseillers en matière de tuberculose de l'OMS aiderait à effectuer des évaluations périodiques. En contrepartie de l'allocation recommandée, le gouvernement dépenserait l'équivalent d'environ 78 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Philippines</u>	<u>Enseignement</u>	Allocation recommandée : <u>116 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965
		Approbation technique : UNESCO

En juin 1963, le Conseil a approuvé une première allocation pour ce programme qui vise à améliorer le niveau général de l'enseignement primaire, à assurer la formation des jeunes dans des écoles professionnelles et à renforcer la formation des enseignants à l'Université de Mindanao et par des cours d'entretien. Le gouvernement élabore des plans d'enseignement à long terme et des stagiaires ont été envoyés à l'étranger pour y étudier la planification de l'enseignement. En attendant, il se propose, dans le cadre des efforts déployés en vue de développer et d'améliorer les moyens d'enseignement, de relever le niveau des institutions de formation pédagogique et d'améliorer l'enseignement des sciences dans les écoles secondaires. Certaines écoles coopèrent au programme en mettant des classes à la disposition des sept institutions régionales de formation pédagogique pour permettre aux futurs enseignants d'y faire leur stage pédagogique; les classes supplémentaires dont bénéficieront ainsi les stagiaires sont au nombre de 1 000.

Le gouvernement considère que l'enseignement des sciences biologiques est un élément important du programme national de développement socio-économique. Pour relever le niveau de l'enseignement de la biologie dans les écoles secondaires et permettre aux professeurs qui enseignent cette matière de développer leurs connaissances, on a prévu d'équiper 11 écoles secondaires en matériel d'enseignement des sciences biologiques. Le FISE fournirait des trousseaux et du matériel d'enseignement pour 1 000 classes élémentaires, du matériel d'économie domestique pour 300 écoles élémentaires, des machines à écrire et des duplicateurs simples pour 200 écoles élémentaires, du matériel d'enseignement des sciences biologiques pour 11 écoles secondaires et 4 véhicules pour l'inspection des activités de formation pédagogique dans les 7 institutions régionales de formation pédagogique, leurs écoles-laboratoires et les écoles élémentaires qui ont accepté des stagiaires. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 348 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Philippines</u>	<u>Education des enfants aveugles</u>	Allocation recommandée : <u>18 000 dollars</u>
	Première demande d'assistance	Période proposée : 1964-1966
	du FISE	Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.398

Le gouvernement entreprend, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, un programme de démonstration et de formation en vue d'améliorer, au cours d'une période de cinq ans, les moyens d'enseignement destinés aux enfants aveugles. On formera les enseignants qui seront chargés d'éduquer les enfants aveugles et on mettra au point une méthode permettant d'instruire ces enfants dans les écoles publiques ordinaires. On se propose également de créer un internat capable de

Philippines (suite)

recevoir 330 enfants aveugles et un service d'imprimerie qui publierait des livres en Braille; en outre, quelque 1 500 enfants aveugles recevraient un enseignement dans des écoles pour enfants à vision normale.

Le programme de démonstration sera mis en oeuvre en deux phases. La première phase comprend des activités de formation pédagogique dans le cadre desquelles deux professeurs d'école normale qui seront chargés par la suite de diriger le programme d'éducation des enfants aveugles dans les écoles ordinaires feront un stage à l'étranger; un plan tendant à familiariser le personnel administratif des écoles avec les programmes de ce genre; la création d'un service d'imprimerie Braille; l'examen, la sélection et le placement des enfants aveugles, par les soins des bureaux des surintendants provinciaux; la sélection et le recrutement des enseignants selon des méthodes éprouvées. On créerait enfin, à l'intention des enfants aveugles, dans les écoles voisines de leur domicile, 13 classes pilotes au niveau élémentaire et une au niveau secondaire. Pendant la seconde phase, on étendrait le programme à 12 autres classes dans les écoles élémentaires des Philippines et l'on ouvrirait le nouvel internat.

Le FISE fournirait du matériel pour le service d'imprimerie et pour le programme d'éducation des enfants aveugles dans les écoles ordinaires, ainsi qu'un véhicule. En 1963, l'American Foundation for the Overseas Blind a fourni, sur la demande du gouvernement, les services d'un consultant chargé d'étudier les besoins dans le domaine de l'éducation des enfants aveugles. Ce consultant a participé à la planification du programme qui fait l'objet de la recommandation. La Co-operative for American Relief Everywhere (CARE) procure certaines fournitures et du matériel, et d'autres institutions accordent une aide sous forme de bourses. Les dépenses du gouvernement pendant la période prévue de deux ans s'élèveraient à l'équivalent de 135 000 dollars des Etats-Unis, sur lesquels 54 000 seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation du FISE.

<u>République du Viet-Nam</u>	Services de santé de base	Allocation recommandée : <u>45 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : CMS

Depuis 1953, le FISE fournit une assistance à ce programme qui est destiné à renforcer les services de santé de province grâce au développement des services de maternité, à l'agrandissement des installations de pédiatrie et de consultations externes en matière d'HMI dans les hôpitaux de province, des maternités de district et des centres d'HMI et à la création d'écoles pour former des sages-femmes et du personnel sanitaire pour les régions rurales. Il a fourni du matériel pour améliorer les installations de 12 laboratoires d'hôpitaux de province. Pour aider les laboratoires du réseau sanitaire de province et donner un appui technique aux services de médecine préventive, le gouvernement se propose de créer un laboratoire central de la santé publique et cinq laboratoires régionaux, de renforcer les laboratoires des hôpitaux de province et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la coordination entre tous les laboratoires. Le laboratoire central serait un centre national de diagnostic et d'analyses. Le Plan prévoit également la formation d'assistants et de techniciens de laboratoire.

République du Viet-Nam (suite)

Le FISE procurerait des fournitures et du matériel pour aider à l'établissement du laboratoire central et de deux premiers laboratoires régionaux. L'OMS fournit depuis quatre ans les services d'un épidémiologiste, lequel a contribué à la mise au point du plan envisagé, et elle fournirait pour le programme actuel les services d'un bactériologiste en 1964 et d'un pathologiste en 1966. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 135 000 dollars des Etats-Unis.

<u>République du Viet-Nam</u>	<u>Lutte contre la</u>	Allocation recommandée : <u>21 000 dollars</u>
	<u>lèpre</u>	Période proposée : 1965
	Première demande	Approbation technique : OMS
	d'assistance du	
	FISE	

E/ICEF/P/L.395

A la suite d'une étude du problème de la lèpre, on a créé, en 1959, un département central chargé de coordonner et de renforcer les activités de lutte antilépreuse et de former du personnel. Quelque 19 500 des malades enregistrés reçoivent des soins à domicile qui leur sont dispensés par 23 centres de traitement et services provinciaux de santé, ainsi que par quelques dispensaires antilépreux. Les centres de traitement qui assurent le dépistage des cas dans la région avoisinante ainsi que l'application de mesures préventives et éducatives offrent également des services hospitaliers pour environ 2 500 cas contagieux. (On estime à 50 000 le nombre des lépreux dans le pays.)

On se propose de former trois équipes mobiles pour les opérations de dépistage des cas et de réorganiser le contrôle du traitement à domicile. Dans les villages, des secouristes ayant reçu une formation élémentaire dans le cadre d'un programme antérieur aidé par l'Agency for International Development des Etats-Unis, seraient chargés de distribuer les médicaments et de suivre le traitement des cas dépistés dans le village de leur ressort. Leurs activités seraient supervisées par le personnel des centres et des dispensaires antilépreux ou par celui des hôpitaux de province. Dans chaque province, le médecin responsable organiserait les opérations tandis que la préparation et la planification générales seraient confiées au département central de la lutte contre la lèpre, qui existe déjà et dont l'autorité serait sanctionnée du fait qu'il deviendrait une division du département de la médecine préventive du Ministère de la santé. Le FISE fournirait du matériel de campagne et de diagnostic pour trois équipes mobiles, du matériel de laboratoire et d'éducation sanitaire, des médicaments pour le traitement à domicile, 3 véhicules et 20 cyclomoteurs. Ce programme a été mis au point avec le concours du conseiller régional de l'OMS en matière de maladies transmissibles. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 63 000 dollars des Etats-Unis.

<u>République du Viet-Nam</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>23 000 dollars</u>
	Première demande	Période proposée : 1964-1967
	d'assistance du FISE	Approbation technique : FAO et CMS

E/ICEF/P/L.399

En vue de l'adoption ultérieure d'un programme de nutrition appliquée, le gouvernement se propose, à titre de mesure préliminaire, de développer les activités de formation en matière de nutrition. Les stages organisés dans ce domaine au cours des trois dernières années par le Service de la nutrition du Ministère de la santé seraient élargis de manière à comprendre chaque année un cours de nutrition appliquée d'une durée de quatre mois s'adressant à 25 stagiaires recrutés parmi le personnel des services d'HMI et autres services de santé, les agents de développement communautaire, les enseignants communautaires et autres membres du personnel des services agricoles et des pêcheries. Les stagiaires seraient désignés par les départements dont ils dépendent et reprendraient leur service à la fin du cours. Cette formation permettrait aux intéressés de se charger de l'éducation nutritionnelle, d'organiser rationnellement l'approvisionnement alimentaire dans les collectivités, de participer à des enquêtes sur le niveau nutritionnel et d'organiser, le cas échéant, des activités d'alimentation complémentaire dans les centres d'hygiène maternelle et infantile, dans les écoles ou dans d'autres centres communautaires. Le programme d'études, la composition du personnel enseignant et autres modalités seraient arrêtés par le Ministère de la santé, en consultation avec la FAO et l'OMS. Le FISE fournirait des auxiliaires pédagogiques ainsi que du matériel pour la production de tels auxiliaires, de manuels et de périodiques, deux véhicules, des indemnités de subsistance et des honoraires pour la formation, pendant quatre ans, de 25 stagiaires par an. L'OMS continuerait à fournir des avis et des directives. La FAO serait consultée selon les besoins. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 69 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Samoa-Occidentale</u>	<u>Lutte contre la filariose</u>	Allocation recommandée : <u>28 000 dollars</u>
	<u>(projet pilote)</u>	Période proposée : 1965
	Première demande	Approbation technique : CMS
	d'assistance du FISE	

E/ICEF/P/L.397

Le programme envisagé vise a) à déterminer la ou les méthodes les plus appropriées de lutte contre la filariose au Samoa-Occidentale; b) à préparer, sur la base des résultats obtenus, un programme de lutte intéressant tout le pays; et c) à former le personnel aux techniques de dépistage de la filariose et de lutte contre cette maladie. La filariose représente l'un des problèmes de santé publique les plus sérieux du pays; elle frappe aussi bien les enfants que les adultes. Sur une population totale de 120 000 personnes, on estime qu'au moins 75 000 sont atteintes d'infections filariennes actives et souffrent d'accès périodiques de fièvre filarienne ou de certaines des infirmités particulièrement graves qu'entraîne cette maladie.

On emploierait les méthodes et les procédures techniques recommandées par le Comité d'experts de l'OMS pour la filariose, et notamment les suivantes : chimiothérapie appliquée à tous les habitants âgés de plus de deux ans, examen parasitologique d'environ 10 p. 100 de la population totale, détermination ou vérification des espèces de moustiques vecteurs, évaluation entomologique, essais

Samoa-Occidental (suite)

de moyens de lutte contre les vecteurs et application de mesures de contrôle et de chimiothérapie à tous les immigrants venant de régions avoisinantes contaminées. Un médecin serait nommé par le gouvernement en tant qu'homologue du médecin de l'OMS; il relèverait du Directeur des services de santé. On constituerait des équipes pour les travaux de parasitologie et d'entomologie. Les comités féminins locaux organiseraient dans les villages la distribution des médicaments et le contrôle de leur absorption.

Le FISE fournirait 6,8 millions de comprimés de diéthylcarbamazine et 50 000 comprimés d'antihistamine. L'OMS a inscrit à son budget les crédits nécessaires pour fournir les services d'un médecin en 1965. Le Philipps Bequest of New Zealand prendra à sa charge les dépenses afférentes aux services d'un médecin qui procédera à une modeste enquête et à des expériences dans quatre à six villages et formera le personnel national de lutte contre la filariose. Le Philipps Bequest procurera également des fournitures de laboratoire et des médicaments supplémentaires. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent d'environ 22 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Thaïlande</u>	Projet pilote de lutte contre le trachome	Allocation recommandée : <u>37 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

A la fin de 1961, le gouvernement a entrepris, avec l'aide du FISE et de l'OMS, un modeste projet pilote de lutte contre le trachome devant être mis en oeuvre dans les écoles. Un traitement intermittent à la pommade aux antibiotiques a permis de guérir 70 p. 100 des cas, mais une enquête de contrôle a révélé un taux élevé d'incidence de l'infection parmi les sujets-contacts dans les familles, ce qui souligne la nécessité d'une attaque du problème dans la communauté tout entière si l'on veut vaincre le trachome. En se fondant sur d'autres enquêtes menées au cours de cette période, on estime que plus de 40 p. 100 des habitants des provinces du nord-est de la Thaïlande sont atteints par cette maladie, ce qui représenterait peut-être 1,5 million de cas au total. Une étude expérimentale de la méthode d'attaque dans la communauté tout entière, effectuée parmi 24 000 personnes réparties dans 50 villages, a permis de conclure qu'il serait possible d'envisager un programme économique de lutte, dans le cadre duquel la population se soignerait elle-même avec de la pommade fournie par le gouvernement à un prix subventionné. Les laboratoires pharmaceutiques de l'Etat ont réussi à produire localement une pommade aux antibiotiques pouvant être vendue à un prix suffisamment bas pour être accessible à 90 p. 100 de la population des villages (selon les données recueillies jusqu'ici). On a donc mis au point un projet pilote plus vaste qui, dans l'ensemble, a donné de bons résultats.

On envisage maintenant un nouvel élargissement de ce projet pilote, à partir du mois d'octobre 1964. On pourra alors atteindre en 1965, 308 000 personnes parmi lesquelles, selon les estimations, on dépisterait 50 000 cas de trachome. Le FISE fournirait de la pommade aux antibiotiques, du matériel pour les opérations sur le terrain et des moyens de transport. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent d'environ 70 000 dollars des Etats-Unis. L'OMS fournit les services d'un trachomatologue pour ce programme depuis 1961 et a inscrit à son budget les crédits nécessaires pour continuer à assurer ses services jusqu'à la fin de 1965.

<u>Thaïlande</u>	Nutrition appliquée (Projet pilote)	Allocation recommandée : <u>15 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965-1966
		Approbation technique : FAO, OMS

Ce programme de démonstrations, qui vise à améliorer la nutrition dans les villages de la province d'Ubol, s'étend maintenant à 13 villages. Il reproduit, sur une échelle réduite, toutes les phases d'un programme de nutrition : enquête diététique préliminaire, formation de personnel pour les opérations sur le terrain, éducation nutritionnelle destinée au public, production d'aliments de protection grâce à la création de jardins scolaires, communautaires et familiaux, aviculture et pisciculture. Une partie des aliments qui sont produits est distribuée aux enfants dans les centres de santé et les écoles. On se propose maintenant d'étendre le programme à 29 nouveaux villages. Le nombre total d'habitants de la zone pilote élargie atteindrait alors 25 000 environ, dont près de 9 000 âgés de moins de 15 ans. On s'attacherait tout particulièrement à coordonner les travaux du personnel chargé des opérations sur le terrain et à encourager la formation de clubs d'agriculteurs, de femmes et de jeunes ainsi que leur participation au programme.

Thaïlande (suite)

Le FISE fournirait du matériel pour les jardins, l'aviculture et la pisciculture, des moyens de transport, des auxiliaires pédagogiques et des indemnités de subsistance pour les activités de formation, ainsi que du matériel supplémentaire pour agrandir le laboratoire de nutrition de Bangkok. La FAO fournirait les services d'un nutritionniste expert en économie domestique et l'OMS ceux d'un médecin nutritionniste. Les dépenses du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 158 000 dollars des Etats-Unis, dont 45 000 sont considérés comme la contrepartie de l'allocation proposée.

<u>Thaïlande</u>	Projet urbain pilote (Autoconstruction et <u>services communautaires</u>) Première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>72 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies
------------------	--	--

E/ICEF/P/L.447

Le projet pilote proposé fait partie d'un vaste plan de réaménagement des zones de taudis, élaboré par la municipalité de Bangkok. Dans cette zone pilote, on fera appel, pour améliorer les logements, aux techniques de développement communautaire et d'autoconstruction. En outre, on créera des services de santé, d'enseignement, de formation professionnelle et de protection sociale à l'intention en particulier des mères, des enfants et des jeunes gens de la zone. La zone choisie par le projet a une superficie de 55 acres; elle est située dans le District Prakanong de Bangkok, et compte environ 12 000 habitants, dont 4 700 environ sont des enfants de moins de 14 ans et 2 600 à peu près sont des mères de famille. Cette zone comprend 1 500 maisons familiales dont 17 p. 100 sont en bon état, 33 p. 100 ont besoin de réparations importantes et 50 p. 100 doivent être remplacées. Le personnel affecté au projet assisterait à un cycle d'études, auquel participerait un expert des Nations Unies en matière d'autoconstruction, pour s'initier aux objectifs, principes et techniques de l'autoconstruction et du développement communautaire. On effectuera une étude de la zone au cours de laquelle chaque famille sera interviewée. Parmi les principales activités prévues il faut citer :

- a) L'amélioration des logements existants et la construction de nouvelles habitations au moyen de méthodes faisant appel à l'effort individuel et mutuel, et grâce à la coopération des coordonnateurs municipaux qui aideront les habitants à préparer leurs plans, ainsi qu'à un atelier central qui produira et vendra à prix réduits des matériaux pour l'amélioration ou la construction des habitations. Des équipes mobiles de charpentiers, de plombiers, de maçons, d'électriciens et de spécialistes du travail des métaux, formés dans l'atelier, prêteront leur concours aux futurs propriétaires des maisons.
- b) La construction et l'entretien des services publics et des rues desservant cette zone, le nivellement du terrain, l'adduction d'eau, le drainage, l'électrification.

Thaïlande (suite)

- c) La création de services communautaires : On créera un centre de formation professionnelle et d'orientation des jeunes, dont le personnel sera composé d'instructeurs spécialistes de la construction, du travail de forge, de la soudure, de la charpenterie, des travaux d'électricité et de l'économie domestique. Un centre de santé comprenant des médecins, des infirmières et des sages-femmes fournirait des soins cliniques et préventifs et aurait des installations particulièrement destinées aux mères et aux enfants; ce centre aurait un arrangement avec l'hôpital voisin pour lui envoyer des patients. La municipalité construirait également une école, un terrain de jeux destiné principalement aux enfants d'âge préscolaire, un centre communautaire possédant des installations spéciales permettant aux femmes de recevoir une instruction en matière de puériculture et d'économie domestique, ainsi qu'un centre de jeunesse.

On demande au FISE de fournir du matériel pour l'atelier central, pour la planification et l'aménagement des sites et pour l'autoconstruction. Ce matériel serait d'abord utilisé pour le projet pilote et ensuite pour d'autres projets analogues qui seraient développés sur la base de cette expérience. Pour le projet pilote, le FISE fournirait du matériel pour la formation professionnelle, l'économie domestique, les installations communautaires réservées aux activités récréatives et pour les centres de santé et les centres de jeunesse. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies continuerait à donner des avis et fournirait les services d'un expert en matière d'autoconstruction pour le cycle d'études. L'OIT, la FAO et l'OMS seraient consultées pour les aspects du projet relevant de leur compétence. L'équivalent d'environ 216 000 dollars des Etats-Unis serait considéré comme la contrepartie de l'allocation recommandée.

<u>Thaïlande</u>	<u>Enseignement</u>	Allocation recommandée : 302 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : UNESCO

En décembre 1962, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une assistance pour un programme de cinq ans prévoyant les quatre phases suivantes : a) mise en oeuvre d'un projet pilote dans une province spécialement choisie à cet effet, en vue de porter, grâce à la création d'"écoles complémentaires", la durée de l'enseignement primaire obligatoire de quatre à sept ans; b) amélioration des moyens d'enseignement dans 104 écoles secondaires situées dans certaines régions qui, jusque-là, n'avaient pas disposé de ces moyens; c) amélioration de l'enseignement dans 75 écoles de formation professionnelle pour jeunes filles; et d) poursuite des efforts pour améliorer la formation des maîtres, en relevant le niveau des 26 écoles normales d'instituteurs en leur fournissant des moyens pour l'enseignement des sciences, de l'économie domestique et de l'agriculture (laboratoires) et en équipant les 180 écoles de village rattachées aux écoles normales pour la formation pratique. L'allocation proposée permettrait de répondre aux besoins qui se feront sentir pendant la deuxième année de la mise en oeuvre du programme. En plus de l'aide au plan original, le Directeur général recommande d'accorder une assistance pour un projet pilote visant à former des maîtres spécialisés en vue d'intégrer les enfants aveugles au système scolaire ordinaire.

Thaïlande (suite)

Le FISE fournirait une modeste quantité de matériel, des indemnités de subsistance et un véhicule (d'une valeur totale de 11 000 dollars) pour ce cours de formation pédagogique qui serait organisé sous la direction d'un consultant qualifié dont les services seraient fournis par l'American Foundation for Overseas Blind. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont évaluées à l'équivalent d'environ 1 million de dollars des Etats-Unis.

<u>Région d'Asie</u>	<u>Manuel de nutrition</u>	Allocation recommandée : <u>15 000 dollars</u>
	Première demande	Période proposée : 1964
	d'assistance du FISE	Approbation technique : FAO et OMS

E/ICEF/P/L.409

Pour répondre au besoin de matériel d'enseignement nutritionnel dans la région du Pacifique occidental, l'OMS a proposé que le FISE prête son aide pour la préparation d'un manuel de nutrition qui servirait principalement dans les pays de cette région ainsi que dans d'autres pays dont la population a une origine ethnique analogue. Le manuel aborderait les problèmes du point de vue sanitaire et compléterait d'autres manuels qui insistent surtout sur l'agriculture. Il serait utilisé lors de l'exécution de programmes de formation professionnelle portant notamment sur la nutrition et pourrait l'être également dans le cadre de programmes communautaires, par les clubs féminins et par les écoles où l'on applique des méthodes d'éducation collective. Un consultant à court terme de l'OMS se rendrait dans les pays de la région et mènerait une enquête. Un groupe d'experts arrêterait la teneur du manuel et en surveillerait la préparation. Ce groupe comprendrait un médecin nutritionniste, un nutritionniste expérimenté dans le domaine de l'enseignement et de la formation et un éducateur versé dans les méthodes d'éducation nutritionnelle, au niveau du village à l'intérieur de la région. Le FISE prendrait à sa charge le coût de l'impression et de la publication d'environ 23 000 manuels et celui des services de trois experts qui seraient employés trois mois chacun. L'OMS fournirait, pendant trois mois, les services d'un consultant qui se rendrait dans les pays de la région.

<u>Région d'Asie</u>	<u>Cycle d'études régional -</u>	Allocation recommandée : <u>35 000 dollars</u>
	Planification concernant	Période proposée : 1965
	les besoins de l'enfance	Montant de l'assistance déjà
	<u>et de la jeunesse</u>	fournie : <u>25 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	

E/ICEF/P/L.411

La présente recommandation est soumise au Conseil d'administration pour compléter l'allocation initiale de 25 000 dollars qui a été approuvée en janvier 1964 pour couvrir les frais de préparation d'un cycle d'études régional en Asie sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse. Ce cycle d'études, qui se tiendra sous les auspices communs du FISE, de la CEAE0 et de l'Institut asiatique, sera organisé en étroite coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées. Ses objectifs seraient les suivants :

Région d'Asie (suite)

- a) Examiner la situation actuelle en Asie en ce qui concerne la protection et le développement de l'enfance et de la jeunesse;
- b) Etudier les méthodes qu'on applique actuellement dans un groupe représentatif de pays de la région pour répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre des plans nationaux de développement;
- c) Examiner les moyens d'améliorer les méthodes et procédures de planification des aspects du développement national en Asie affectant l'enfance et la jeunesse;
- d) Fournir aux pays de la région l'occasion d'échanger des renseignements et des données d'expérience touchant le développement de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du développement national;
- e) Favoriser de plus amples études et recherches sur les besoins des enfants dans le cadre du développement des pays de la région et la mise au point de politiques et de programmes appropriés pour assurer la protection et le développement de l'enfance et de la jeunesse.

Les participants à ce cycle d'études seraient choisis parmi les fonctionnaires des services chargés de la planification et de l'élaboration de la politique, dans les institutions et les ministères des pays d'Asie qui s'occupent des problèmes de l'enfance, les universités, les instituts de recherche et d'importantes organisations non gouvernementales. Quelques experts provenant d'une région autre que l'Asie pourraient être invités à présenter des mémoires et à participer au cycle d'études. On inviterait également des représentants du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS. Il est prévu que le cycle d'études grouperait 35 participants et qu'il aurait lieu au début de l'été 1965. Le FISE organiserait le cycle d'études et prendrait à sa charge ce qui suit : les frais de voyage et les indemnités de subsistance pour 35 participants, la préparation des documents, les dépenses courantes du cycle d'études et les frais de publication du rapport sur ses travaux. On espère que le pays hôte prendra à sa charge les dépenses locales occasionnées par le cycle d'études.

EUROPE

Grèce

Services de santé de base
Poursuite des opérations

Engagement recommandé : 92 000 dollars
Période proposée : 1965-1966
Allocation recommandée pour 1965 :
64 000 dollars
Approbation initiale de l'assistance :
1952
Montant de l'assistance déjà fournie :
319 100 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.444

Avec l'aide du FISE et de l'OMS, le gouvernement a créé en Thessalie une zone de démonstration en matière de santé publique afin de déterminer les méthodes les plus efficaces pour renforcer et améliorer les services de santé ruraux en Grèce, en particulier en ce qui concerne l'hygiène maternelle et infantile. On a mis en place, dans le département de Larissa, un réseau de dispensaires ruraux qui ont été pourvus de moyens de transport suffisants pour permettre au personnel de fournir des services à l'ensemble de la population rurale. On a renforcé les services centraux du département, situés dans la ville de Larissa, en employant un groupe de spécialistes (un pédiatre, un psychotérapeute, un ingénieur sanitaire, un inspecteur des soins infirmiers de district et des techniciens de laboratoires de santé publique) qui examinent les cas qui leur sont envoyés et qui visitent régulièrement les dispensaires ruraux. Il a été créé, à Pharsale, une école de santé rurale où 500 médecins, infirmières et autres agents venus des différentes régions de la Grèce ont reçu une orientation en matière de santé publique.

En 1965 et en 1966, on se propose d'étendre le système de services de santé ruraux de base intégrés à l'Epire et au nord-ouest du Péloponèse, où les activités dans le domaine de la santé publique viendront renforcer d'autres activités entreprises par le gouvernement, avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies, de la FAO et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). On créerait des services centraux pour les diverses régions (hôpitaux pédiatriques, laboratoires de santé publique, services employant du personnel spécialisé) ou on développerait les services existants et on établirait un réseau de dispensaires ruraux.

Actuellement, vingt-quatre formations mobiles relevant de la PIKPA (Société patriotique pour la protection de l'enfance et de la maternité en Grèce) exercent leur activité en Thessalie, en Macédoine occidentale et en Grèce occidentale. Il s'agit principalement de formations d'HMI, mais celles-ci s'occupent également de médecine générale et d'éducation sanitaire. Au cours de la période 1965-1966, les dispensaires fixes se chargeront des activités de ces formations mobiles, de manière qu'elles puissent se rendre dans de nouvelles régions. Il sera créé huit autres formations. L'école de santé publique de Pharsale poursuivra ses activités ordinaires dans le domaine de la formation professionnelle, en accordant la priorité à la formation du personnel qui sera affecté aux nouvelles régions dans lesquelles sera exécuté le programme. Un projet d'approvisionnement en eau qui doit être réalisé à Pharsale par le conseil municipal servira, pour les élèves de l'école, de projet de démonstration en matière d'hygiène rurale.

Grèce (suite)

Le FISE fournirait du matériel pour seize dispensaires, huit formations mobiles d'HMI, deux laboratoires de santé publique et deux formations mobiles pour soins dentaires, du matériel supplémentaire pour deux salles de pédiatrie, des trousseaux pour les infirmières et les sages-femmes des services de santé publique, du matériel pour le programme d'assainissement, seize véhicules pour la supervision et huit pour les formations mobiles d'HMI, ainsi que des indemnités de subsistance pour 150 stagiaires de l'école de santé rurale de Pharsale. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'exécution du plan, l'on demandera au Conseil d'approuver en 1965 une allocation correspondant au solde de l'engagement proposé (28 000 dollars). Depuis le début de l'exécution du programme, l'OMS a fourni des bourses et les services de consultants à court terme et elle continuerait à le faire. Un statisticien de l'OMS a été détaché pour aider à organiser une section des statistiques de l'état civil. On évalue à l'équivalent de 184 250 dollars des Etats-Unis les crédits annuels nécessaires pour la zone de démonstration de la Thessalie, et à l'équivalent de 200 000 dollars des Etats-Unis par an les dépenses assumées par la PIKPA au titre de la gestion des 24 formations mobiles d'HMI.

<u>Malte</u>	<u>Formation professionnelle</u>	<u>Allocation recommandée : 33 000 dollars</u>
	Première demande	Période proposée : 1964-1965
	d'assistance du FISE	Approbation technique : OIT et FAO

E/ICEF/P/L.455

Le gouvernement projette d'étendre les moyens de formation professionnelle disponibles pour les garçons qui quittent l'école à la fin des études primaires, d'améliorer la formation des filles en matière d'économie domestique pendant la dernière année du cycle primaire et d'entreprendre, à leur intention, un nouveau programme de formation postprimaire d'économie domestique, et d'améliorer la formation pédagogique dans ce domaine. Ce programme qui servirait les objectifs de l'actuel plan quinquennal relatifs au développement de l'industrie et du tourisme, comprend les éléments suivants :

Formation des garçons : Six écoles techniques professionnelles postprimaires seraient intégrées à l'Institut technique de Paola, nouvellement construit, qui offrirait des cours de formation professionnelle et technique portant notamment sur le travail des métaux et du bois et sur l'électricité et la mécanique, cours sanctionnés par l'examen du City and Guilds of London Institute. L'admission à cet Institut technique est limitée. Etant donné le besoin croissant de travailleurs qualifiés dans l'industrie et l'administration, on augmentera de 150 places au cours des trois prochaines années la capacité de l'Institut, ce qui constituera un premier pas vers l'objectif fixé, qui est de doubler les effectifs de cet établissement. Un cours postprimaire préemploi serait organisé à l'intention de 50 garçons ayant échoué à l'examen d'entrée de l'Institut, afin de leur permettre d'acquérir certaines compétences pratiques avant de se préparer à occuper un emploi.

Formation des filles : Quinze écoles primaires seraient pourvues d'installations permettant d'offrir une formation en économie domestique; chacune de ces écoles desservirait deux ou trois écoles primaires de filles avoisinantes, ce qui couvrirait les 40 écoles primaires de filles. L'école d'arts ménagers de Floriana serait agrandie et son équipement augmenté de manière à doubler sa capacité. A l'heure actuelle, 25 filles seulement peuvent suivre les cours

Malte (suite)

d'économie domestique d'une journée; à l'avenir 50 filles pourraient suivre des cours de quatre ou cinq jours durant la dernière année du cycle primaire. Un cours complémentaire à l'intention de 15 moniteurs d'économie domestique serait organisé à l'école normale "Mater admirabilis". L'école d'arts ménagers de Floriana offrirait à 40 filles de 14 à 15 ans, un enseignement postprimaire d'un an comprenant des cours de cuisine, d'économie domestique et autres arts ménagers. Ce plan est considéré comme un premier pas vers la préparation des filles à l'emploi ou aux activités ménagères.

<u>Pologne</u>	Conservation du lait (Varsovie et Cracovie)	Engagement recommandé : 600 000 dollars
	Poursuite et dévelop- pement des opérations	Période proposée : 1964-1968
		Allocation recommandée, 1964-65 : <u>208 000 dollars</u>
		Approbation technique : FAO

E/ICEF/P/L.420

Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement développe systématiquement la production laitière et organise la distribution du lait dans les grands centres industriels. Grâce à une législation appropriée, la qualité du lait s'est améliorée et on a commercialisé le lait ayant subi un traitement thermique et les produits laitiers en vue de répondre aux besoins du consommateur moyen. On installe actuellement à Sosnowiec, Poznan et Lodz des laiteries bénéficiant de l'aide du FISE et on agrandit la laiterie Wola à Varsovie. L'industrie laitière, dans son ensemble, est très bien organisée et l'entretien des machines est excellent; néanmoins, étant donné la pénurie de matériel de traitement et de mise en bouteilles, les usines travaillent à un rythme intensif ce qui entraîne une usure rapide des machines. Les méthodes peu hygiéniques de manutention du lait dans les centres urbains représentent toujours un grave danger pour la santé publique; on continue à distribuer en vrac, au risque de le contaminer, des quantités considérables de lait, qu'il ait ou non subi un traitement thermique.

En 1963, une équipe de la FAO et du FISE s'est rendue en Pologne où elle a étudié les plans du gouvernement pour la dernière phase importante du programme de conservation du lait pour laquelle on demande l'assistance du FISE. Le FISE se bornerait à fournir le matériel et les fournitures essentielles qu'on ne fabrique pas encore en Pologne. Le programme, qui serait administré par l'Association centrale des coopératives laitières, comporte trois tranches :

Plan laitier de Varsovie : Le gouvernement se propose d'accroître la quantité de lait traité dans les deux laiteries existantes et d'installer deux nouvelles laiteries dans d'autres secteurs de la ville (à Praga et à Bielany) portant ainsi de 380 000 à 900 000 litres la quantité de lait absorbée quotidiennement par Varsovie. Sur ce chiffre, 670 000 litres (dont 80 p. 100 seraient mis en bouteilles) seraient pasteurisés en vue d'être distribués sous forme liquide, ce qui représente 0,44 litre par personne et par jour pour une population de 1,5 million d'habitants.

Plan laitier de Cracovie : On demande l'assistance du FISE afin de porter la capacité de la laiterie de Nowa Hutta de 100 000 à 120 000 litres par jour et d'y adjoindre les installations nécessaires pour mettre en bouteilles 96 000 litres de lait.

Pologne (suite)

Zone de démonstration rurale : On se propose d'aménager une zone de démonstration rurale dont l'emplacement serait choisi en commun par l'Association centrale des coopératives laitières, la FAO et le FISE. L'Association centrale continuera à encourager l'accroissement de la production laitière et l'amélioration des méthodes de ramassage et de manutention du lait. Le gouvernement augmentera progressivement la distribution gratuite de lait en bouteilles d'un quart de litre aux 321 000 enfants d'âge préscolaire et élèves des écoles primaires.

Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application du plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver les allocations suivantes au titre de l'engagement proposé : 172 000 dollars en 1965; 118 000 dollars en 1966 et 102 000 dollars en 1967. La FAO continuerait à fournir l'assistance technique nécessaire. En contrepartie du montant total de l'engagement proposé, les dépenses du gouvernement pendant les quatre années à venir s'élèveraient à l'équivalent de 3,6 millions de dollars des Etats-Unis environ.

<u>Yugoslavie</u>	<u>Lutte contre la mycose</u>	Allocation recommandée : <u>23 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
	dans le cadre d'un	Approbation technique : CMS
	nouveau plan	

E/ICEF/P/L.406

En 1950, avec l'assistance du FISE, le gouvernement a lancé une campagne contre la teigne tondante du cuir chevelu dans les régions de Bosnie, d'Herzégovine et de Serbie où la maladie était endémique. Le FISE a fourni du matériel radiographique et des moyens de transport. A la fin de 1959, 1 782 000 personnes avaient été examinées systématiquement et plus de 90 000 cas (soit 5,3 p. 100) avaient été dépistés et traités. Toutefois, les méthodes employées au cours de cette période ne convenaient pas à un traitement de masse et risquaient de faire apparaître, chez les malades, des troubles provoqués par les radiations. En 1959, a été mis sur le marché un nouvel antibiotique, la griséofulvine, que le gouvernement a utilisé depuis, au cours de plusieurs essais faits dans les hôpitaux et sur le terrain. L'OMS a aidé à évaluer l'efficacité de la griséofulvine et les bons résultats que l'on a obtenus en administrant ce médicament par voie bucale ont établi qu'il était sans danger et efficace pour lutter contre la maladie.

Le programme proposé, qui comporte des activités d'éducation sanitaire, serait exécuté en trois phases : examens et traitement de masse; répétition de l'enquête; consolidation et surveillance.

- Les examens de masse seraient organisés dans 80 communes comptant au total 3,28 millions d'habitants, dont 1,35 million risquent de contracter la maladie. Des groupes mobiles, composés chacun de quatre techniciens spécialement formés à cet effet et travaillant sous la direction de mycologues, examineraient tous les enfants âgés de moins de 15 ans et toutes les personnes adultes du sexe féminin. En 1964, on compterait deux de ces groupes et, par la suite, leur nombre serait porté à quatre. L'enquête initiale porterait sur 80 p. 100 au minimum de la population exposée, et le diagnostic serait fondé sur des observations cliniques confirmées par des examens microscopiques. A la suite des examens de masse, un membre du groupe

Yougoslavie (suite)

demeurerait dans le village pour contrôler le traitement jusqu'à ce qu'il soit terminé. Dans la mesure du possible, le personnel des services de santé locaux et les maîtres aideraient à assurer ce contrôle.

- Des répétitions de l'enquête, suivies de traitement, seraient effectuées jusqu'à ce que l'on constate un taux d'incidence inférieur à 0,5 p. 100 de la population exposée.
- Consolidation et surveillance : Lorsque les répétitions de l'enquête, qui devront porter au minimum sur 80 p. 100 de la population exposée, montreront que le taux d'incidence est inférieur à 0,5 p. 100, les opérations de lutte contre la maladie seront remplacées par des mesures de consolidation et de surveillance.

L'éducation sanitaire constituerait, dès le début, un aspect important de la campagne. L'on pense que même une légère amélioration des conditions d'hygiène dans les régions où la maladie est endémique contribuerait à en réduire l'incidence.

Le FISE fournirait 150 000 comprimés de griséofulvine, cinq véhicules pour les équipes mobiles et les activités de supervision ainsi que du matériel de laboratoire. L'CMS continuerait à fournir des avis techniques et des directives, selon les besoins. Les dépenses du gouvernement pour la première année, y compris les frais relatifs à l'achat d'une quantité de griséofulvine égale à celle demandée au FISE, sont évaluées à l'équivalent de 71 000 dollars des Etats-Unis.

Yougoslavie Préparations alimentaires
pour les nourrissons et
les enfants
Première demande
d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 152 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : FAO et CMS

E/ICEF/P/L.448

L'objet de ce projet est de rendre plus accessibles aux nourrissons et aux enfants les protéines du lait et d'en réduire le coût pour les consommateurs en utilisant des préparations à base de lait et de protéines de légumes appropriés. On produirait à bas prix de nouvelles préparations d'aliments en poudre à base de céréales et notamment à base de lait et d'extraits de fruits ou de légumes, après avoir procédé à des essais technologiques et cliniques appropriés sur des préparations à base de céréales. Le projet serait mis en oeuvre par le Gouvernement fédéral yougoslave en collaboration avec l'usine Jugodietetika de Zagreb, l'usine Kalnik de Varaszdin, à 70 kilomètres de Zagreb et l'usine équipée par le FISE à Zupanja, qui produit du lait en poudre. On demande au FISE de fournir du matériel pour ces trois usines ainsi que pour l'Institut de bromatologie de Zagreb qui prendrait la direction technique générale et se chargerait des analyses scientifiques et du contrôle de la qualité des produits.

On prévoit que l'on pourrait parvenir à distribuer normalement et partout chaque type de préparation alimentaire dans les deux ou trois ans qui suivront la mise au point des formules. Les estimations actuelles se fixent comme objectif une production annuelle totale de 1 125 tonnes. La majeure partie de cette production serait mise en vente par les voies commerciales normales. Les services

Yougoslavie (suite)

de santé publique encourageraient l'utilisation des produits, en particulier dans les zones où le lait frais est rare et dans les agglomérations urbaines où un nombre toujours plus important de femmes qui travaillent ont besoin pour leurs enfants d'aliments sûrs et vite préparés, et ayant une valeur nutritive suffisante. Dans le cadre d'un programme établi par les services de santé nationaux, les nourrissons auraient droit gratuitement à ces nouvelles préparations alimentaires, sur ordonnance médicale. En outre, par l'entremise des services d'hygiène maternelle et infantile, le gouvernement subventionnerait la distribution de ces préparations aux familles à faible revenu vivant dans des zones rurales où les conditions nutritionnelles sont mauvaises et aux familles vivant dans les zones urbaines qui se heurtent à des difficultés touchant la nutrition des nourrissons et des enfants.

La FAO s'efforcerait d'envoyer, pour de courtes périodes, des consultants en matière de bromatologie, et d'octroyer trois bourses de perfectionnement à court terme au personnel des cadres pour lui permettre d'étudier les techniques de la fabrication d'aliments en poudre pour enfants. Dans le cadre d'un plan septennal pour le développement des installations de production d'aliments pour nourrissons et pour enfants, le gouvernement prendrait à sa charge les dépenses relatives aux bâtiments, au matériel disponible localement et aux services intéressant le projet actuel, dépenses qui s'élèveraient à 375 000 dollars pour la Jugodietetika, 345 000 dollars pour la Kalnik, 460 000 dollars pour l'usine de Zupanja et 30 000 dollars pour l'Institut de bromatologie de Zagreb. En outre, on inscrirait au budget un crédit d'environ 250 000 dollars pour subventionner la distribution des préparations alimentaires pendant une période de cinq ans.

MEDITERRANEE ORIENTALE

<u>Aden</u>	Hygiène maternelle et infantile de base	Allocation recommandée : 22 000 dollars
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1964-1965
		Approbation technique : OMS

Au cours de la période 1951-1960, les services de santé ruraux d'Aden se sont développés régulièrement et rapidement, développement orienté vers la médecine préventive. Dès 1960, l'infrastructure était terminée dans les 24 Etats participants et l'on se concentrait de plus en plus sur les problèmes d'épidémiologie et sur l'évolution des conditions sociales, politiques et administratives. On a entrepris une révision des besoins prioritaires sur la base de rapports relatifs à la morbidité et d'enquêtes épidémiologiques, ce qui a provoqué une révision du concept de poste sanitaire, en fonction d'un enseignement de niveau plus élevé et d'agents sanitaires auxiliaires plus qualifiés. La réorganisation prévue à ce moment-là a subi un certain retard à la suite des changements administratifs et financiers intervenus dans la Fédération de l'Arabie du Sud en 1963. Toutefois, le plan existant n'a pas été abandonné, un nouvel hôpital de district a été inauguré à Lodar, des hôpitaux sont en construction à Said et à Azzan, et quatre nouveaux centres de santé ont commencé à fonctionner, portant le total de ces centres à 104.

Le plan d'action proposé pour 1964-1965 prévoit la création de cinq nouveaux postes sanitaires et la poursuite du programme de formation. Au début de 1965, on procédera avec l'aide de l'OMS à la réévaluation des moyens de formation. On s'intéressera particulièrement au niveau de recrutement, à la compétence des instructeurs, au programme d'études, à l'emploi après la fin des études et au niveau des traitements. Le FISE fournirait en 1964-1965 des fournitures et du matériel de base pour les six nouveaux postes sanitaires, des indemnités de subsistance pour 100 auxiliaires médicaux stagiaires et des fournitures pour 110 centres d'HMI. Les dépenses du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 62 000 dollars.

<u>Aden</u>	Enseignement primaire	Engagement recommandé : 83 000 dollars
	Formation d'instituteurs	Période proposée : 1964-1966
	Première demande	Allocation recommandée pour 1964-1965 :
	d'assistance du FISE	43 000 dollars
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.413

Le programme proposé a pour but de relever le niveau général de l'instruction donnée dans les écoles primaires et de développer l'enseignement primaire. Un effort spécial serait fait pour augmenter la scolarisation parmi les filles. A l'heure actuelle, un tiers seulement des enfants d'âge scolaire fréquentent les écoles. D'une manière générale, on peut dire que, dans les régions rurales, la formation pédagogique est insuffisante, le niveau de l'enseignement très bas, la répartition des écoles inégale et le nombre de filles les fréquentant peu élevé.

Le plan triennal de la Fédération (1963-1966) vise à doubler les effectifs primaires. De 1964 à 1966, on se propose d'accroître le nombre des instituteurs

Aden (suite)

primaires en organisant une formation accélérée d'un an dans une nouvelle école normale créée à Al-Ittihad, ainsi que des cours d'entretien de six semaines pour les instituteurs qui n'ont pas de formation pédagogique à proprement parler. Afin d'augmenter le nombre d'institutrices pour les écoles de filles, un centre de formation pédagogique pour jeunes filles sera créé en 1965 à Mukalla dans des conditions particulières qui assureront la protection des jeunes stagiaires. Pour augmenter l'efficacité de l'enseignement, tous les inspecteurs suivraient des cours d'entretien portant aussi bien sur les aspects administratifs de l'enseignement que sur les méthodes pédagogiques. Des cours pratiques de menuiserie, de travail des métaux, de couture et de dactylographie ont été introduits dans certaines écoles (six dans la Fédération et huit à Qa'iti et à Kathiri) et l'on a parfois spécialement créé des clubs de jeunes pour poursuivre ces activités sous la conduite active des enseignants. Pour encourager la généralisation de l'enseignement pratique dans les écoles, on envisage d'introduire des cours pratiques dans les programmes de formation pédagogique.

Le FISE fournirait du matériel et des manuels pour les centres de formation pédagogique, ainsi que des outils, des machines à coudre, du matériel d'artisanat, des machines à écrire et des ouvrages de référence pour les travaux pratiques dans les écoles et dans les clubs de jeunes; il fournirait également huit véhicules pour l'inspection des écoles et pour les besoins de la formation, ainsi que des indemnités de subsistance à concurrence de 56 400 dollars. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on recommandera au Conseil d'approuver en 1965 une deuxième allocation par prélèvement sur l'engagement proposé. L'UNESCO fournirait les services de deux moniteurs de langue arabe pour le centre de formation pédagogique pour jeunes filles de Mukalla. Le Gouvernement du Royaume-Uni fournirait par l'intermédiaire du Colonial Welfare and Development Fund, une assistance financière notamment pour l'achat de biens d'équipement. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour la période prévue de deux ans s'élèveraient à l'équivalent de 662 500 dollars des Etats-Unis.

<u>Chypre</u>	Enseignement (travaux	Engagement recommandé : 156 000 dollars
	manuels)	Période proposée : 1964-1967
	Première demande	Allocation recommandée pour 1964/1965 :
	d'assistance du FISE	<u>52 000 dollars</u>
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.434

Ce programme a essentiellement pour objet de donner aux élèves une certaine expérience des travaux pratiques, dans le cadre des systèmes scolaires grec et turc, et de dispenser une formation pratique de base pouvant précéder utilement une spécialisation plus poussée. Pendant l'année scolaire 1964-1965, 5 200 élèves environ bénéficieraient du développement de l'enseignement des arts manuels simples et d'ici 1966-1967, le nombre des enfants recevant une formation pratique serait d'environ 15 700. Le programme proposé fait partie des plans de développement du gouvernement mis en oeuvre par l'intermédiaire des Offices grec et turc de l'éducation.

On envisage d'instituer une formation pratique au travail du bois et des métaux dans 60 écoles élémentaires grecques et 15 écoles turques du même genre,

Chypre (suite)

dans 12 écoles grecques et 12 écoles turques dispensant 8 années d'enseignement, dans 15 écoles secondaires turques et dans 12 gymnases grecs, ainsi que dans 6 écoles de formation professionnelle grecques dispensant des cours de deux ans et préparant à un cours complet de quatre ans. Un tiers de ces écoles devrait posséder les installations nécessaires pour le travail des métaux et du bois au début de chacune des années scolaires 1964/1965, 1965/1966 et 1966/1967. Le temps consacré à la formation pratique sera de quatre à huit heures par semaine dans les écoles élémentaires, les écoles dispensant huit années d'enseignement, les gymnases et les écoles secondaires, et de 18 heures par semaine dans les six écoles de formation professionnelle dispensant des cours de deux ans. On encouragera les activités extra-curriculaires dans les ateliers. Chaque école possédera des professeurs qualifiés qui auront reçu une formation supplémentaire au travail du bois et des métaux; dans certains cas, on fera appel à des artisans ou à des techniciens expérimentés. Les écoles possédant des installations pour le travail du bois et des métaux seront visitées par des inspecteurs des Offices de l'éducation qui donneront des conseils et présenteront des suggestions aux professeurs sur les méthodes d'enseignement et le programme d'études.

Le FISE fournirait le matériel nécessaire pour le travail du bois et des métaux à 75 écoles élémentaires, 24 écoles dispensant huit années d'enseignement, 6 écoles de formation professionnelle dispensant des cours de deux ans, 12 gymnases et 15 écoles secondaires. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver ultérieurement les allocations suivantes : 53 000 dollars en 1965 et 51 000 dollars en 1966. L'UNESCO sera consultée par le gouvernement sur les problèmes techniques. L'OIT a donné des conseils techniques concernant le choix du matériel de formation nécessaire. Les dépenses renouvelables au titre du programme s'élèveraient pour une période de trois ans à l'équivalent de 496 000 dollars des Etats-Unis environ; cette somme serait considérée comme la contrepartie de l'allocation proposée.

Ethiopie Services de santé de base
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 140 000 dollars
Période proposée : 1964/1965
Approbation technique : OMS

De nouveaux progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif visé, qui est de créer des services de santé de base décentralisés en insistant sur la formation de personnel pour les activités d'hygiène maternelle et infantile. Après l'intégration de l'Erythrée en 1963, les 14 provinces ont adopté un système uniforme d'administration de la santé publique. Sept provinces seront dotées de services complets dans un proche avenir; les autres ne disposent encore que d'une partie du personnel requis. L'on compte qu'à la fin de 1964, toutes les provinces auront un minimum d'infrastructure pour la supervision. Il existe actuellement 56 centres de santé, y compris 4 centres de formation professionnelle, et l'on s'efforce, constamment, de coordonner les activités de ces centres avec celles des 250 postes secondaires de santé. L'on a construit récemment 5 hôpitaux centraux de province et un sixième est près d'être terminé. Les activités intéressant l'hygiène maternelle et infantile continuent à s'élargir et à progresser grâce à 120 centres d'HMI d'importance variable, y compris un service mobile d'HMI situé dans la capitale. Le renforcement progressif du corps enseignant de la Faculté de médecine de la nouvelle Université d'Addis-Abéba revêtira une grande importance pour l'ensemble du programme. Le Gondar Public Health College est actuellement

Ethiopie (suite)

intégré à l'université; ses normes de formation professionnelle ont été relevées et il est possible, actuellement, d'y obtenir un diplôme de Bachelor of public health. Des techniciens pour travaux de laboratoire, de radiographie et de pharmacie sont formés à l'Ecole des auxiliaires médicaux Menelik d'Addis-Abéba.

Le gouvernement projette de poursuivre l'exécution du programme de formation professionnelle et de renforcer la supervision à tous les niveaux. D'une manière générale, les progrès accomplis dans le cadre des programmes sont consolidés. En Erythrée, l'on a créé récemment deux centres de santé et, vers la fin du premier semestre de 1964, six nouveaux centres doivent être pourvus de personnel. Plusieurs communautés se sont engagées à participer, sur le plan financier, à l'exécution de programmes d'approvisionnement en eau, dès que ceux-ci auront été élaborés et mis en route par le personnel des centres de santé. La lutte contre les maladies est intégrée progressivement aux fonctions des services de santé. Le FISE fournirait du matériel d'enseignement supplémentaire pour le Gondar Public Health College, un groupe mobile d'éducation sanitaire, du matériel pour un atelier fixe et deux ateliers mobiles qui assureront l'entretien de tous les véhicules à moteur utilisés par les services de santé, du matériel pour 10 centres de santé, des fournitures fongibles pour 170 centres, du matériel supplémentaire pour l'assainissement ainsi que des moyens de transport pour la formation professionnelle et la supervision des services; le FISE prendrait également à sa charge les indemnités de subsistance nécessaires pour continuer d'assurer la formation de 405 fonctionnaires de la santé publique, infirmières de communautés, agents sanitaires et techniciens. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent d'environ 600 000 dollars des Etats-Unis.

Ethiopie Lutte contre la
 tuberculose
 Poursuite des
 opérations

Allocation recommandée : 65 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : OMS

A la suite d'un examen du programme de lutte contre la tuberculose, effectué par le gouvernement et l'OMS, on se propose d'étendre à la région rurale avoisinante le projet pilote exécuté à Addis-Abéba. Comme prévu, on a organisé en Erythrée un deuxième projet pilote dont on envisage de renforcer les opérations statistiques, en y affectant un statisticien pour lequel le FISE fournirait un supplément de traitement pour l'année 1964-1965. Ainsi qu'il avait été prévu, le FISE procurerait aussi le matériel de laboratoire de base et les fournitures pour le centre d'Asmara, des fournitures supplémentaires pour le centre d'Addis-Abéba, des fournitures pour les enquêtes sur le terrain et les campagnes de vaccination de masse, des médicaments, sept véhicules, des indemnités de subsistance pour 50 stagiaires et un supplément de traitement pour le médecin chargé de diriger le projet pilote en Erythrée. A partir de juillet 1965, le gouvernement prendrait à sa charge les deux suppléments de traitement. Si l'allocation recommandée est approuvée, il restera sur les engagements antérieurement approuvés par le Conseil un solde de 8 100 dollars des Etats-Unis. Les dépenses du gouvernement pour l'année 1964-1965 sont évaluées à l'équivalent de 246 400 dollars des Etats-Unis.

<u>Ethiopie</u>	Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées Poursuite des opérations	Engagement recommandé : 117 000 dollars Période proposée : 1964-1966 Allocation recommandée pour 1964-1965 : <u>59 000 dollars</u> Approbation technique : OMS
-----------------	---	--

E/ICEF/P/L.387

Une enquête effectuée par l'OMS en 1962 a indiqué que l'incidence du trachome parmi les enfants des écoles était tombée de 93 p. 100 (pourcentage existant au début du programme) à moins de 20 p. 100, grâce à un système combiné de traitement de groupe et de traitement de masse. On a entrepris en 1961 une campagne de masse de soutien, qui vise à atteindre toute la population; on a jusqu'à présent traité 480 000 personnes dans deux des districts administratifs de l'Erythrée. Le gouvernement se propose d'intégrer la lutte contre le trachome aux activités des services ordinaires de santé publique des provinces, comme il l'a fait dans d'autres parties de l'Ethiopie, mais il semble qu'il faille peut-être attendre encore deux ans avant que les services d'Erythrée ne soient en mesure d'en assumer l'entière responsabilité. Dans l'intervalle, le gouvernement poursuivra la campagne sous sa forme actuelle, d'une part en assurant périodiquement l'examen et le traitement des cas évolutifs dépistés parmi les 58 000 enfants des écoles et, d'autre part, en étendant encore davantage le traitement de masse de manière à atteindre près de 500 000 autres habitants.

Dans les écoles publiques et privées de l'Erythrée, tous les enfants seront examinés par des médecins du Centre ophtalmologique Haïlé Sélassié; on soignera chaque cas de trachome dépisté et on soumettra les intéressés à une surveillance postcure. Le personnel sanitaire affecté à ce programme supervise les activités dans ce domaine des 375 instituteurs qui ont reçu une formation spéciale. On prévoit que 8 000 écoliers auront besoin de soins au cours de chacune des deux prochaines années. Les services chargés des opérations sur le terrain au titre de la campagne de masse sont composés de 7 infirmières-visiteuses (constituant les cadres) et de 38 infirmières-visiteuses; ils font la démonstration de l'application des antibiotiques et assurent le contrôle périodique de l'auto-traitement. Selon les estimations, 300 000 personnes seraient soignées en 1964 et 1965 et 200 000 autres en 1966. Le personnel du Centre ophtalmologique d'Asmara effectuerait des enquêtes postcure. Le FISE fournirait 558 000 ampoules d'antibiotiques pour la période 1964-1966. L'allocation recommandée permettrait de faire face aux besoins de 1964 et 1965. On prévoit que l'on demandera au Conseil d'administration d'approuver une allocation correspondant au solde de l'engagement recommandé (58 000 dollars) en 1965. L'OMS a effectué une évaluation générale du programme en 1962; une nouvelle évaluation sera entreprise en 1965. L'OMS continuerait à fournir des avis techniques et, le cas échéant, des services de soutien pour le dépouillement et l'exploitation des données statistiques. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour le programme recommandé s'élèveraient à l'équivalent de 150 000 dollars des Etats-Unis environ pour les deux années prévues.

<u>Ethiopie</u>	Conservation du lait Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>19 200 dollars</u>
-----------------	--	--

E/ICEF/P/L.471

Le FISE financerait les services d'un spécialiste du développement de l'industrie laitière qui prêterait son concours au programme en 1965.

<u>Ethiopie</u>	Services sociaux et développement communautaire Formation au service social - poursuite des opérations - développement communautaire - première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>55 000 dollars</u> Période proposée : <u>1964/1965</u> Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
-----------------	---	--

E/ICEF/P/L.466

Ce programme vise à favoriser le développement social, compte particulièrement tenu des besoins de l'enfance dans les zones urbaines et rurales, en faisant appel à la participation de la population dans le cadre de plans d'entraide et d'effort personnel établis à l'échelon de l'"unité de voisinage". Les plans en question seraient mis en oeuvre sous la direction générale du Ministère du développement communautaire national et de la municipalité d'Addis-Abéba. Les activités seraient coordonnées, à l'échelon de la collectivité, par les administrations provinciales avec l'aide de conseils consultatifs représentant diverses branches d'activités : services sociaux, santé, enseignement, logement et agriculture.

Pendant la période de deux ans 1964-1966, on se propose d'appliquer, à titre expérimental, la méthode de l'initiative personnelle s'exerçant dans le cadre de l'unité de voisinage dans cinq grandes villes et dans 11 zones rurales représentatives de l'ensemble du pays, notamment pour ce qui est des besoins des familles, des enfants et des jeunes. On s'efforcerait de créer des conseils de voisinage qui s'occuperaient d'environ 3 000 familles; ceux-ci se subdiviseraient en quatre, cinq ou six conseils communautaires constitués sur une base géographique. Il s'agirait, pour commencer, de mettre sur pied des programmes faisant appel à l'initiative personnelle, mais avec le temps, ces associations communautaires pourraient entreprendre des activités intéressant le logement, la lutte contre l'analphabétisme, etc. Les centres communautaires qui seraient établis dans chaque unité de voisinage, auraient pour principale attribution d'atteindre les femmes de leurs secteurs et de leur venir en aide. Les employés de ces centres, qui seraient choisis d'après leur compétence professionnelle, leur expérience pratique, leur maturité et leur sens des responsabilités, seraient principalement recrutés parmi les travailleurs sociaux et les agents de village. L'Ecole de service social de l'Université Haïle Sélassié I qui bénéficie d'une aide du FISE a jusqu'ici décerné 22 diplômes, dont 10 à des jeunes filles, et poursuivra son programme de formation. Le Centre de formation au développement communautaire d'Awasa qui aura formé 120 agents de villages en juillet 1964, organisera, à partir de septembre 1964, un cours d'un an à l'intention de 40 hommes et de 15 femmes. C'est la première fois que des femmes seront admises à suivre ces cours, dont le programme fera une large place à l'économie domestique et à la protection sociale en faveur des femmes. On se propose, dans les deux centres de formation susmentionnés, d'accroître l'effectif du personnel enseignant, d'améliorer les programmes d'études, de renforcer les services de placement et les activités de supervision. Le FISE fournirait des indemnités de subsistance à 85 étudiants et permettrait au centre d'Awasa d'employer une monitrice. Un conseil national de protection sociale (National Social Welfare Council) sera créé pour coordonner et encourager les activités de protection sociale et accroître l'action sociale bénévole dans le pays.

Le FISE fournirait des indemnités de subsistance pour 30 étudiants et les honoraires pour des conférenciers à temps partiel, à l'Ecole de service social.

Ethiopie (suite)

On a demandé au FISE de fournir, pour le programme de développement communautaire du centre d'Awasa des auxiliaires pédagogiques, des ouvrages de référence, du matériel pour l'enseignement de la puériculture et de l'économie domestique, et du matériel pour la production de films fixes, ainsi que des indemnités de subsistance pour 55 étudiants et le remboursement du traitement d'une monitrice. Le FISE fournirait également du matériel pour diverses activités (puériculture, économie domestique, loisirs, reproduction), ainsi que des auxiliaires audiovisuels et des livres pour cinq centres urbains et six centres ruraux, une aide financière pour organiser un cycle d'études (il prendrait notamment à sa charge une partie des frais de voyage et les frais d'imprimerie), quatre véhicules à moteur et 90 bicyclettes. La Direction des affaires sociales de l'ONU a largement contribué à la mise au point de ce programme et continuera à y participer activement par l'intermédiaire de son conseiller résident en matière de protection sociale en poste dans le pays. La section des affaires sociales de la Commission économique pour l'Afrique fournirait aussi des avis, le cas échéant, et aiderait à évaluer le programme. La FAO, l'UNESCO et l'OMS fourniraient, sur demande, des avis consultatifs sur les aspects du programme qui relèvent de leurs compétences respectives. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient au total à l'équivalent de 434 000 dollars des Etats-Unis, dont environ 200 000 dollars des Etats-Unis seraient considérés comme la contrepartie de l'aide du FISE.

<u>Ethiopie</u>	Enseignement : formation	Engagement recommandé : 562 000 dollars
	d'instituteurs	Période proposée : 1964-1967
	Première demande	Allocation recommandée pour 1964/1965 :
	d'assistance du FISE	<u>242 000 dollars</u>
		Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.446

Afin de remédier à la grave pénurie d'instituteurs, il est prévu de prendre certaines mesures d'urgence pour en former tout en améliorant et en développant les activités normales de formation pédagogique. Le nombre d'instituteurs formés tous les ans est loin de correspondre au nombre minimum nécessaire à l'application du programme d'expansion prévu, lequel vise à doubler l'effectif des six premières classes primaires et à arriver à la proportion d'un professeur pour 40 élèves d'ici 1967. Au rythme auquel se déroulent actuellement les activités de formation, il manquerait plus de 5 000 instituteurs en 1967. Il existe une autre difficulté : sur les 7 000 instituteurs actuellement en fonctions près de 3 000 n'ont pas reçu de formation professionnelle. Pour résoudre ces problèmes, il est prévu de prendre les mesures suivantes au cours de la période 1964-1967 : les quatre écoles normales primaires existantes recevront des crédits et du matériel supplémentaires et leur niveau d'enseignement sera amélioré; on créera une nouvelle école normale primaire dans la région d'Addis-Abéba. Il est prévu, à titre de mesure d'urgence, d'organiser chaque année pendant au moins trois ans un cours de formation d'un an à l'intention de 500 élèves de onzième année. Lorsque les locaux permanents de l'école normale seront achevés, d'ici 1966 ou 1967, le nombre d'étudiants sera porté à 1 000 et, si les crédits et le personnel le permettent, la durée des cours sera portée à deux ans. Afin d'améliorer les connaissances des instituteurs qui n'ont pas reçu de formation proprement dite, il est prévu d'organiser des cours d'entretien dans les centres de formation pédagogique.

Ethiopie (suite)

Le FISE procurerait des auxiliaires pédagogiques et du matériel de démonstration pour trois écoles normales et prendrait à sa charge le coût de production des manuels et les dépenses de formation en cours d'emploi; il fournirait quatre microbus et un véhicule léger pour la formation sur le terrain, des crédits pour la rémunération de deux chargés de cours étrangers et de 24 professeurs d'école normale nationaux (le FISE assumant la totalité des frais la première année, 75 p. 100 la deuxième et 50 p. 100 la troisième), des honoraires pour les instructeurs chargés de la formation en cours d'emploi pendant deux mois par an (52 les deux premières années et 42 la troisième année), ainsi que des bourses de formation et des indemnités pour les frais de déplacement des instituteurs recevant une formation en cours d'emploi (900 les deux premières années et 600 la troisième année). Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'exécution du plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver ultérieurement des allocations d'un montant de 193 000 dollars en 1965 et de 127 000 dollars en 1966. L'UNESCO a été étroitement associée à la préparation de ce programme et continuerait à fournir des avis techniques selon les besoins. Elle fournirait également en 1965-1966 les services d'un conseiller principal spécialiste de la formation des instituteurs. Les crédits ouverts par le gouvernement pour l'enseignement primaire et secondaire pendant la période de trois ans sont estimés à l'équivalent de 83,5 millions de dollars des Etats-Unis, dont deux millions de dollars peuvent être considérés comme la contrepartie de l'assistance proposée du FISE.

<u>Irak</u>	<u>Eradication du paludisme</u>	Allocation recommandée : <u>297 000 dollars</u>
	Poursuite des opérations	Période proposée : 1965
		Approbation technique : OMS

Des plans définitifs ont été mis au point avec l'aide d'une équipe de l'OMS pour 1964. Le Service national de lutte antipaludique a été renforcé et son personnel sera complet au mois d'avril. L'agitation civile ayant pris fin dans les provinces septentrionales, il est permis d'espérer une reprise efficace des opérations d'attaque. Dans les provinces centrales, où quatre foyers d'infection ont apparu vers la fin de 1963, on s'efforce d'arrêter la réinfection au moyen d'une intensification des opérations de surveillance et des contrôles épidémiologiques. Une épidémie a pu être arrêtée dans la région méridionale et un contrôle épidémiologique sera effectué dans cette région, lorsque l'épidémiologiste régional de l'OMS aura fait ses recommandations. Les opérations prévues pour 1964 comprennent des pulvérisations à effet rémanent dans les trois provinces méridionales (ayant une population rurale de 1,1 million d'habitants), accompagnées de mesures épidémiologiques spéciales, notamment de distributions massives de médicaments.

Le plan prévu pour 1965 suit les mêmes lignes. Les provinces septentrionales (comptant 1 million d'habitants exposés) seront soumises aux opérations ordinaires d'une deuxième année de phase d'attaque. Dans les provinces centrales, les opérations comprendront des mesures de contrôle destinées à consolider l'élimination des foyers de réinfection et à maintenir l'interruption générale de la transmission. Dans les provinces méridionales, le plan prévoit l'intensification des enquêtes épidémiologiques et des opérations de surveillance, accompagnées le cas échéant de vastes distributions de médicaments. Selon les résultats de l'enquête entomologique et des évaluations épidémiologiques qui seront faites vers

Irak (suite)

la fin de 1964, des pulvérisations à effet rémanent seront peut-être également effectuées dans ces provinces. Le FISE fournirait un million de livres de DDT à 75 p. 100, qui sont nécessaires pour le premier cycle de pulvérisations dans les provinces septentrionales et méridionales, le gouvernement en fournissant une quantité égale pour le deuxième cycle, plus 200 000 livres de DDT pour les pulvérisations dans les foyers d'infection. Le FISE fournirait également des pièces de rechange pour les pulvérisateurs, des médicaments antipaludiques et 30 véhicules utilitaires pour remplacer certains moyens de transport utilisés par les équipes de surveillance. L'OMS continuerait à fournir les services d'une équipe de conseillers comprenant deux paludologues et un agent sanitaire. Les dépenses du gouvernement, y compris celles afférentes aux insecticides et aux médicaments importés, sont évaluées à l'équivalent de 1,5 million de dollars des Etats-Unis.

<u>Irak</u>	Enseignement (Formation pédagogique) Poursuite des opérations	Allocation recommandée : 234 000 dollars Période proposée : 1964-1966 Approbation technique : UNESCO
-------------	---	--

E/ICEF/P/L.433

Le gouvernement a pour objectif d'instituer dans les dix prochaines années l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants, et d'améliorer le niveau des études pratiques en axant les programmes et les méthodes d'enseignement sur les arts et métiers, les divers aspects de la vie rurale, les sciences, les responsabilités civiques, l'hygiène personnelle et l'assainissement élémentaire. Pour donner une impulsion à l'enseignement pratique, des équipes consultatives ont organisé des cours de perfectionnement dans les écoles et des cours de réorientation pour les instituteurs et les inspecteurs; par ailleurs, on a déjà entrepris avec succès un programme de jardinage scolaire.

Il y a une bonne coordination entre les ministères intéressés. A l'heure actuelle, sur 1 216 000 enfants d'âge scolaire, 800 000 fréquentent l'école. Compte tenu de l'accroissement démographique, on s'attend à un demi-million d'inscriptions supplémentaires. On poursuivra les efforts pour améliorer la qualité des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement.

Les principales caractéristiques du plan prévu pour la prochaine période sont les suivantes :

- a) Formation pédagogique accélérée : Pour avoir des classes de 30 élèves, il faudra environ 17 000 instituteurs supplémentaires. Outre les 3 660 élèves-maîtres qui suivent le programme normal, on compte, par un dédoublement des classes, former tous les ans, à partir de septembre 1964, 4 750 instituteurs dans 28 collèges de formation pédagogique.
- b) Formation en cours d'emploi : Un service permanent d'orientation et d'inspection organisera un vaste programme de formation en cours d'emploi qui lui permettra d'opérer la réorientation nécessaire des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement dans les établissements de formation pédagogique et dans les écoles primaires. La

Irak (suite)

formation en cours d'emploi sera assurée par deux groupes consultatifs mobiles, l'un pour les collèges de formation pédagogique pour hommes, l'autre pour les collèges de formation pédagogique pour femmes. Par ailleurs, 14 équipes mobiles desserviront les écoles primaires.

- c) Installations : On construira un nombre suffisant de bâtiments scolaires qui seront dotés des installations sanitaires appropriées et disposeront d'un terrain convenant au jardinage.

Un département des arts pratiques sera créé au Collège d'éducation de Bagdad; il formera des instructeurs pour les établissements de formation pédagogique; d'autre part trois cours de formation pilotes d'arts pratiques seront organisés dans les établissements de formation pédagogique de Bagdad, Basra et Mossoul.

Le FISE fournira des auxiliaires audic-visuels, du matériel d'enseignement et des outils de jardinage pour 28 écoles normales; des outils d'artisan et du matériel pour le département des arts pratiques et pour les trois cours pilotes d'arts pratiques; du matériel supplémentaire et du papier pour un service d'imprimerie; des outils et des fournitures pour 80 jardins scolaires, 28 camionnettes pour les travaux pratiques dans les institutions de formation, 4 camionnettes pour les groupes consultatifs mobiles et une pour les activités générales d'inspection; il prendra en outre à sa charge les honoraires de 15 moniteurs des équipes mobiles de perfectionnement. L'UNESCO enverra deux experts de la formation pédagogique qui dirigeront les équipes consultatives mobiles. Les dépenses de contrepartie du gouvernement représenteront l'équivalent de 700 000 dollars des Etats-Unis.

Iran Eradication du paludisme Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 985 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : CMS

En 1963, le paludisme a fait à nouveau des ravages considérables dans le sud de l'Iran, dans la zone où il n'est pas possible d'appliquer les mesures habituelles d'éradication du paludisme parce que le principal vecteur résiste complètement ou possède un haut degré de résistance aux insecticides aux hydrocarbures chlorés. On a fini par enrayer l'épidémie grâce à des opérations antilarvaires, des activités intensives de dépistage, des distributions de médicaments et des opérations limitées de pulvérisation de DDT. On compte que la reconnaissance géographique complète de cette zone sera achevée avant la fin de 1964. Dans la zone I (celle du nord), les opérations d'éradication ont été menées à bonne fin, encore qu'on n'ait pas réussi à éliminer tous les foyers d'infection dans la région qui est entrée dans la phase de consolidation. Le taux parasitaire global observé dans les différentes phases du processus d'éradication est d'un niveau satisfaisant. Le plan d'opérations pour 1964 a été ajusté en fonction des résultats épidémiologiques de 1963.

Pour 1965, le plan d'action prend en considération les recommandations d'une équipe indépendante de techniciens qui s'est rendue en Iran en novembre 1963 pour évaluer la situation. Tant sur le plan des opérations que sur le plan financier, ces recommandations seront mises en oeuvre dans toute la mesure du possible. Les mesures d'attaque et de consolidation se poursuivront dans la zone I et l'on soumettra à des pulvérisations les collines de Guilan et de Mazandaran où persistent encore des foyers endémiques. Les opérations de surveillance seront développées. On délimitera une zone d'éradication dans la région impaludée du sud de l'Iran et une dans la région où sévit l'A. stephensi, et on aura recours, comme moyen de lutte

Iran (suite)

supplémentaire, à des opérations antilarvaires. Près de 4,5 millions de personnes seront protégées pendant la phase d'attaque et 7 millions dans les régions entrées dans la phase de consolidation; 1,7 million de personnes restent exposées dans les régions où l'éradication ne peut pas encore être réalisée et où le gouvernement a entrepris des mesures de lutte antipaludique. Le FISE fournirait 2,9 millions de livres de DDT à 75 p. 100, 25 camionnettes, 158 véhicules utilitaires et 200 bicyclettes. L'OMS continuerait d'aider à l'évaluation technique et critique du programme et a inscrit à son budget un crédit de 32 522 dollars des Etats-Unis pour fournir les services d'un paludologue et d'un ingénieur sanitaire. Le budget du gouvernement pour les opérations d'éradication du paludisme en 1965, y compris le budget de l'Institut de parasitologie et de paludologie et les crédits afférents aux importations de fournitures, est estimé à 10 millions de dollars des Etats-Unis.

<u>Iran</u>	<u>Services sociaux (formation)</u>	Allocation recommandée : 31 000 dollars
	<u>Poursuite des opérations</u>	Période proposée : 1964-1966
		Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Grâce à l'appui que le gouvernement a continué à lui fournir, l'Ecole de service social de Téhéran a déjà considérablement avancé dans la voie qu'elle s'est fixée, à savoir de former des travailleurs sociaux professionnels qualifiés à l'intention des ministères et des organismes bénévoles dont ils dirigent et encouragent les activités sociales. La construction d'un nouveau bâtiment scolaire, pouvant recevoir un nombre plus important d'élèves, est achevée. Le nombre des étudiants actuellement inscrits (67) est deux fois supérieur à celui des deux années précédentes. Une troisième année de formation sanctionnée par un diplôme (bachelor's degree), est prévue depuis le début de l'année scolaire 1962-1963. Des cours de perfectionnement à l'intention des diplômés continuent de faire partie du programme de l'école. Presque tous les diplômés ont été placés dans les services ou instituts existants.

On prévoit qu'en 1964-1966, 30 à 35 étudiants seront inscrits aux cours de première et deuxième années et que 12 étudiants seront inscrits au cours de troisième année. On prévoit que l'école formera également des agents du développement communautaire de sous-district pour un programme gouvernemental visant à mettre en vigueur la réforme agraire, à ouvrir le premier centre communautaire dans un des districts pauvres de Téhéran, et à assurer un nouveau titre de formation pour le personnel de supervision des organismes de protection sociale dans les provinces et dans la capitale. Le FISE fournirait des auxiliaires pédagogiques, des moyens de transport, des traitements et des indemnités de subsistance; la Direction des affaires sociales continuerait à fournir les services de quatre experts en matière de formation au service social ainsi que quelques bourses pour la formation supérieure d'Iraniens à l'étranger. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour les deux années représenteraient l'équivalent de 570 000 dollars des Etats-Unis, sur lesquels 90 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'allocation recommandée.

Jordanie Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 15 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : CMS

Toute la Jordanie occidentale (comptant 838 700 habitants environ) est entrée, au début de 1964, dans la phase d'entretien. La responsabilité du maintien dans cette région des résultats obtenus en ce qui concerne l'éradication du paludisme incombe à un réseau de 90 établissements sanitaires, comprenant des hôpitaux publics, des cliniques, des dispensaires et des postes sanitaires dont le fonctionnement est assuré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et par des organisations bénévoles. Le reste du pays en est actuellement à la phase de consolidation, à l'exception de certains foyers d'infection où des opérations de destruction des gîtes larvaires sont effectuées. La population exposée est protégée par des opérations intensives de surveillance active accompagnées de vastes distributions de médicaments. Les activités de surveillance passive ont été renforcées grâce au concours des services de développement communautaire, de vulgarisation agricole et d'autres services.

A condition que l'on obtienne les résultats voulus pendant l'année en cours, on se propose pour 1965 de faire entrer de nouvelles régions dans la phase d'entretien, notamment les districts du nord et du centre de la Jordanie orientale. Dans les autres régions, on continuera les opérations de destruction des larves là où il y a des foyers d'infection et on poursuivra les activités de surveillance active et passive. L'on prévoit que 1965 sera la dernière année pour laquelle l'assistance du FISE au titre de ce programme sera demandée. Le FISE fournirait des médicaments antipaludiques, des microscopes, des objectifs et des plaques, ainsi que des pièces de rechange, des accessoires et des outils pour l'entretien et la réparation du parc automobile. L'OMS fournirait les services d'un paludologue et différents articles. L'équipe OMS d'évaluation interpays du paludisme continuerait à fournir ses services pour le programme. Les dépenses du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 215 000 dollars des Etats-Unis, dont 75 000 seront fournis par la United States Agency for International Development qui assurerait également des services consultatifs.

<u>Jordanie</u>	Nutrition : formation en matière d'économie domestique Première demande d'assistance du FISE	Allocation recommandée : <u>55 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1966 Approbation technique : FAO et UNESCO
-----------------	--	---

E/ICEF/P/L.443 et E/ICEF/P/L.471

Le but de ce programme est d'élever le niveau de la nutrition et de l'économie domestique dans les campagnes, notamment en donnant une formation appropriée au personnel enseignant féminin. A l'heure actuelle, près de 42 000 fillettes et jeunes filles suivent les cours d'économie domestique qui sont donnés dans 474 écoles primaires, préparatoires et secondaires de l'Etat. La plupart des institutrices n'ont pas la formation nécessaire en matière d'économie domestique et sont particulièrement faibles en éducation nutritionnelle. En plus des cinq écoles normales d'instituteurs de l'Etat, on a créé en 1961 une école normale rurale (hommes) formant des instituteurs qui travailleront aussi avec les habitants des villages et leur enseigneront les méthodes propres à améliorer l'agriculture et l'artisanat rural.

Le gouvernement se propose de créer, à Ajloun, une école normale de jeunes filles qui serait l'équivalent de l'école normale rurale pour hommes. La durée des études y serait de deux ans et le nombre des élèves de 80; on y insisterait spécialement sur l'économie domestique et la nutrition, notamment la puériculture, la production et la conservation des aliments de protection et les méthodes générales d'enseignement de ces matières dans les classes et dans les villages. On créerait des centres de démonstration dans deux villages qui seraient considérés comme des communautés pilotes rurales et où on inculquerait aux fillettes et aux jeunes filles les principes de base de la culture maraîchère et de l'élevage de la volaille. Des groupes d'institutrices qui enseignent dans les campagnes recevraient une formation en cours d'emploi d'une durée d'un mois au cours de laquelle on mettrait l'accent sur l'économie domestique, la nutrition et la puériculture. Outre le personnel de formation existant, on recruterait deux professeurs d'économie domestique soit en Jordanie, soit dans un pays voisin. Le FISE prendrait à sa charge le traitement de ces professeurs pendant trois ans; le gouvernement en assumerait ensuite la responsabilité. Le FISE fournirait également du matériel de démonstration et de formation pour l'école normale d'Ajloun et les deux centres de village; du matériel pour la culture maraîchère et l'élevage de volaille, ainsi que des moyens de transport pour les travaux pratiques. La FAO continuerait à donner les conseils techniques qui seront nécessaires et accorderait trois bourses, de 18 mois chacune, en matière d'économie domestique et de nutrition dont le financement serait assuré par le FISE. La Direction des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies, l'UNESCO et l'OMS seraient consultées pour les aspects du programme qui intéressent leurs domaines d'intérêt respectifs. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'établiraient à l'équivalent d'environ 120 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Jordanie</u>	<u>Services sociaux</u>	Allocation recommandée au titre d'un engagement approuvé antérieurement : <u>30 000 dollars</u>
-----------------	-------------------------	--

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Liban Services de santé de base
et formation
Première demande
d'assistance du FISE

Engagement recommandé : 100 000 dollars
Période proposée : 1964-1967
Allocation recommandée pour 1964-1965 :
33 000 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.423

Ce programme vise à améliorer les services de santé ruraux, notamment en formant des agents sanitaires et des infirmières/sages-femmes communautaires. Dans le district du Liban septentrional, plusieurs établissements sanitaires seraient renforcés afin de fournir de meilleurs services, en ce qui concerne en particulier la protection maternelle et infantile et l'assainissement. Grâce au développement des programmes de formation, le gouvernement pourrait peu à peu relever le niveau des services de santé ruraux des vingt-quatre qadas (sous-districts) du pays. On projette d'ouvrir deux écoles, l'une pour la formation d'agents sanitaires, d'auxiliaires sanitaires et d'inspecteurs qui seront affectés aux établissements de santé ruraux et qui participeront à la phase d'entretien de la campagne d'éradication du paludisme et l'autre pour la formation d'infirmières/sages-femmes communautaires qui seront envoyées dans des secteurs ruraux pour améliorer les services de protection maternelle et infantile. Chaque école recruterait 20 nouveaux stagiaires par an. Les agents sanitaires et les infirmières/sages-femmes communautaires diplômés seraient affectés à des centres de santé ruraux du Ministère de la santé publique. Parallèlement à ces deux écoles de formation, le Ministère de la santé publique créera dans le principal hôpital public de Tripoli une salle de pédiatrie de 50 lits et une salle de maternité de 60 lits. On renforcera encore le poste sanitaire rural créé avec l'aide de l'OMS en 1959 et l'on créera une zone pilote autour du centre afin de fournir des services de santé complets à la population rurale. A mesure que l'on disposera de personnel qualifié, on relèvera le niveau des centres sanitaires existants. De nouveaux centres de santé seront créés dans le district du Liban septentrional.

Le FISE fournirait du matériel de démonstration pour les deux écoles, des trousse de sage-femme et du matériel pour les salles de pédiatrie et de maternité de l'hôpital de Tripoli, du matériel de base pour 10 centres de santé existants et 10 nouveaux centres, 4 véhicules légers pour la formation sur le terrain, et des indemnités de subsistance pour les stagiaires. A condition que des progrès soient faits dans l'exécution de ce plan, on demandera probablement au Conseil d'approuver, par prélèvement sur l'engagement proposé, des allocations qui s'élèveront à 32 000 dollars pour 1965 et 35 000 dollars pour 1966. L'OMS fournit en 1964 et 1965 les services d'un ingénieur sanitaire et d'un moniteur sanitaire ainsi que certains matériels et fournitures. La Direction des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies serait consultée pour tout ce qui dans le programme de formation concerne la protection sociale. Un montant de 156 000 dollars serait considéré comme la contrepartie du gouvernement pour la période de trois ans.

Libye Services sociaux
Première demande
d'assistance du FISE

Allocation recommandée : 47 000 dollars
Période proposée : 1964-1966
Approbation technique : Département des
affaires économiques et sociales de l'ONU

E/ICEF/P/L.388

Il s'agit essentiellement de créer des services communautaires de protection sociale en faveur des femmes et des enfants et d'améliorer les services existants,

en mettant en place un réseau de centres de protection de la famille et de l'enfance desservant l'ensemble du pays, en relevant le niveau des internats destinés aux enfants privés de milieu familial, en inculquant aux mères et aux jeunes filles en âge de se marier des notions sur les soins à donner aux enfants et sur l'organisation de la vie familiale et en formant, dans le domaine des services sociaux, des agents de diverses catégories.

Le gouvernement créerait un département de la protection de la famille et de l'enfance et un département de la formation. Quatre centres urbains de protection de la famille et de l'enfance, desservant chacun environ 600 familles, seraient ouverts en 1964 et 1965. Chaque centre fournirait des services de garderie pour 200 enfants d'âge préscolaire et organiserait à l'intention des mères et des jeunes filles des activités communautaires, leur offrant notamment des cours d'arts ménagers, de nutrition et d'hygiène, ainsi que des conseils en matière de protection de l'enfance et de rapports familiaux. Le gouvernement se propose également de lancer un programme de formation en cours d'emploi, qui comprendrait notamment des conférences, des cycles d'études et des travaux pratiques, à l'intention de fonctionnaires des cadres du Ministère du travail et des affaires sociales, de diplômés d'université récemment nommés à des postes audit ministère, d'agents bénévoles, de directeurs et directeurs adjoints d'internats et de puériculteurs. Environ 375 agents des services sociaux seraient formés au cours des années 1964 et 1965. Une formation en cours d'emploi serait également organisée à l'intention des puériculteurs et moniteurs de sept internats qui seraient dotés de matériel de formation et de démonstration. Pour assurer la coordination des activités du programme, il serait créé un comité consultatif composé de représentants des ministères intéressés et d'organismes privés, ainsi que de particuliers possédant une compétence spéciale dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance.

Le FISE fournira du matériel de démonstration et de formation, du matériel audio-visuel, du matériel de reproduction ainsi que des manuels et des publications pour quatre centres de protection de la famille et de l'enfance; du matériel de démonstration et de formation pour sept institutions résidentielles et deux microcentres pour la formation pratique et l'inspection; il prendra également à sa charge les traitements de deux directeurs adjoints de la formation pendant deux ans et les honoraires des conférenciers. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU enverra un conseiller en matière de protection de la famille et de l'enfance pendant deux ans, qui sera rétribué sur des Funds-in-trust. La FAO et l'OMS seront consultées pour les aspects techniques du programme au cours de son exécution. Les dépenses du gouvernement représenteront l'équivalent de 742 000 dollars des Etats-Unis.

Libye Enseignement
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 42 000 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.414

A l'origine, le plan du gouvernement pour lequel l'assistance du FISE a été approuvée prévoyait d'améliorer le niveau de l'enseignement de base en donnant aux instituteurs des écoles primaires rurales une formation leur permettant d'exercer, en dehors des heures de classe, les fonctions d'animateurs de collectivités. Après avoir passé en revue le programme d'enseignement de base, le gouvernement a décidé de transformer le Centre d'éducation de base de Fuehat en centre de formation d'agents du développement communautaire, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes. Cette nouvelle orientation faisant intervenir des domaines d'activité qui se situent dans une certaine mesure en dehors du champ d'action du FISE, le

Libye (suite)

gouvernement a fait savoir au FISE qu'il s'adresserait à d'autres sources pour financer les bourses de formation et les compléments de traitements pour les diplômés du centre; en conséquence, un montant d'environ 33 600 dollars, sur l'allocation précédente, est reversé à la masse commune du FISE.

Etant donné que la majorité des Libyens font seulement des études primaires, il a semblé particulièrement important d'introduire des cours de formation de base pour les sciences dans le programme d'études des écoles primaires. Avec l'assistance du FISE et de l'UNESCO, un enseignement scientifique pratique a été institué sur une base expérimentale dans 10 écoles choisies à cette fin en 1962. Le gouvernement se propose aujourd'hui d'étendre ce programme à d'autres écoles. On doit créer des laboratoires de sciences dans quelque 40 écoles primaires, comptant chacune 800 élèves au moins, et où les maîtres chargés de l'enseignement des sciences ont reçu une formation appropriée. Pendant les quatre premières années, l'enseignement porterait sur des matières telles que la vie animale et végétale, les sciences naturelles et l'hygiène élémentaire. Pendant la cinquième et la sixième année, les cours porteraient sur l'hygiène, l'agriculture, les animaux, la vie végétale, la chaleur, l'électricité et la chimie. Sur les conseils d'un spécialiste de l'enseignement des sciences de l'UNESCO, le gouvernement se propose de renforcer cet enseignement en l'accompagnant de projections de films ayant un rapport avec le programme de sciences. On créerait à Benghazi et à Tripoli des cinémathèques éducatives desservant chacune 100 écoles environ. De plus en plus les enseignants seront inspectés à tous les niveaux. Le FISE procurerait des fournitures et du matériel pour l'enseignement des sciences dans 40 écoles primaires, deux voitures de type "commercial" équipées pour la projection de films et 30 films de 16 mm pour les cinémathèques éducatives ainsi que 10 voitures de type "commercial" pour l'inspection des écoles. L'UNESCO continuerait à fournir les conseils et l'orientation techniques nécessaires. Les dépenses de contrepartie du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent de 126 000 dollars des Etats-Unis.

République <u>arabe unie</u>	Nutrition : formation en matière d'économie domestique Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>34 400 dollars</u>
---------------------------------	--	--

E/ICEF/P/L.471

Le FISE assurerait le financement d'une bourse en matière de nutrition et d'une bourse en matière d'économie domestique dans les régions rurales, ainsi que les services des deux spécialistes de l'économie domestique fournis par la FAO.

<u>Somalie</u>	Lutte contre la tuberculose (projet pilote) Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>53 000 dollars</u> Période proposée : 1964/1965 Approbation technique : OMS
----------------	---	---

La Somalie a l'un des taux d'incidence de la tuberculose les plus élevés du monde et le gouvernement accorde une haute priorité aux activités visant à mettre au point des méthodes économiques et efficaces de lutte contre cette maladie dans le cadre du développement des services de santé généraux du pays. En mars 1961,

Somalie (suite)

on a ouvert à Mogadiscio un centre antituberculeux. En décembre 1963, 56 000 personnes avaient été examinées et 15 000 personnes suivaient, plus ou moins régulièrement, un traitement ambulatoire au centre. En outre, 18 000 personnes avaient été vaccinées par le BCG; ce chiffre comprend les 4 000 des 10 000 écoliers des régions rurales avoisinantes qui avaient eu une réaction négative au test tuberculinique.

Les opérations au centre de Mogadiscio se poursuivront pendant les deux prochaines années, l'accent étant mis de façon croissante sur la formation de personnel sanitaire de différentes catégories. On achèvera une enquête sur la fréquence de la maladie, qui a commencé en 1964 et qui est fondée sur des sondages effectués par triage au sort parmi la population de la ville; les résultats obtenus seront dépouillés et analysés. On se propose de lancer un projet pilote dans la zone rurale longeant la province du Benadir afin de mettre au point des moyens peu coûteux et pratiques de lutter contre la tuberculose. Plus du dixième de la population totale de la Somalie habite cette région. On exécuterait un programme intensif de vaccination par le BCG qui comporterait des opérations "de porte à porte" pour la population stable et une campagne de vaccination parmi les nomades. Bien que l'on reconnaisse que la vaccination par le BCG est probablement la seule méthode pratique de lutter contre la tuberculose en Somalie pendant de nombreuses années encore, on se propose néanmoins d'entreprendre également dans la zone rurale susmentionnée un plan de dépistage de la maladie en procédant à l'analyse des crachats et en combinant les tests tuberculiniques et les examens radiographiques. On envisage aussi d'assurer le traitement ambulatoire des cas contagieux et de faire des essais de chimioprophylaxie. Comme cette zone fait partie de celle où l'on exécute le programme de santé rurale intéressant la région de Balad, l'intégration des opérations de lutte antituberculeuse aux fonctions des services généraux de santé publique serait plus facile. En 1964-1965, le FISE procurerait deux véhicules, du matériel de laboratoire de base et des fournitures pour les opérations sur le terrain dans la zone pilote rurale, des fournitures fongibles et trois véhicules pour le centre de Mogadiscio, des vaccins et des indemnités de subsistance pour 50 stagiaires. Pour ce programme, on utiliserait un groupe mobile de radiologie fourni par l'Italie au titre de l'aide bilatérale. Pour l'année 1964-1965, le gouvernement a inscrit à son budget des crédits s'élevant à l'équivalent de 140 000 dollars des Etats-Unis.

Somalie Enseignement primaire et
 formation pédagogique
 Première demande
 d'assistance du FISE

Engagement recommandé : 320 000 dollars
Période proposée : 1964-1967
Allocation recommandée pour 1964-1965 :
 124 000 dollars
Approbation technique : UNESCO

E/ICEF/P/L.453

Comme première étape dans le cadre d'un plan à long terme visant à développer l'enseignement primaire, et en particulier la formation pédagogique, on envisage de prendre des mesures spéciales pour renforcer le personnel enseignant actuel et le service d'inspection scolaire. A l'heure actuelle, il n'y a que 25 000 enfants d'âge scolaire (soit 5 à 6 p. 100 du total) qui fréquentent les écoles, et beaucoup s'arrêtent avant d'avoir terminé leurs études primaires. Le nombre de filles inscrites dans les écoles est particulièrement faible. On manque de manuels et

Somalie (suite)

autre matériel pédagogique, les instituteurs sont insuffisamment préparés et les tournées d'inspection sont rares. En raison des crédits limités dont il dispose, le gouvernement doit s'attacher aux mesures d'urgence, alors que le plan mis au point avec l'assistance de l'UNESCO porte principalement sur les besoins à long terme (en particulier la préparation d'instituteurs diplômés pour remplacer progressivement les enseignants sous formation).

La présente proposition prévoit donc des mesures provisoires. Au cours des trois prochaines années scolaires, on s'efforcera d'améliorer la qualité du personnel et des installations; plus tard, on s'attachera plutôt à développer la scolarisation. Afin de former des enseignants pour les cycles primaire et moyen, il est prévu d'organiser deux cours spéciaux d'un an, pour 40 stagiaires chacun. En outre, pour améliorer les connaissances des enseignants, des cours d'entretien de huit semaines seront organisés chaque année pour 260 participants. Dans cinq villes du sud, on a prévu des cours du soir pour aider les instituteurs à surmonter leur principale difficulté : comment s'exprimer lorsqu'on s'adresse à des élèves du niveau élémentaire. Un bref cycle d'études pour les cadres supérieurs de l'enseignement aura lieu à Mogadiscio pendant les vacances du milieu de l'année. La Scuola Domestica de Mogadiscio sera entièrement réorganisée, de façon à pouvoir préparer des étudiantes à l'enseignement élémentaire et moyen, l'accent étant mis principalement sur l'économie domestique. La première année, le personnel déjà en fonctions pourra suivre un cours d'entretien de six mois. Le Ministère de l'éducation a réorganisé le service d'inspection scolaire l'année dernière. Au niveau régional, il existe maintenant des inspecteurs qualifiés qui ont besoin de moyens de transport pour faire de fréquentes tournées d'inspection et veiller ainsi à l'amélioration des normes d'enseignement, notamment dans les écoles isolées.

Le FISE procurerait du matériel pédagogique et de démonstration, des fournitures pour la production locale de matériel pédagogique, des auxiliaires pédagogiques et des manuels pour quatre écoles normales; 19 véhicules pour l'inspection des écoles, la formation sur le terrain et la surveillance des activités de formation, des indemnités de subsistance pour les participants aux cours d'entretien, au cours du soir et aux cours spéciaux (825 la première année et 955 chacune des deux dernières années), et des honoraires pour leurs instructeurs. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'exécution du plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver ultérieurement, par prélèvement sur l'engagement proposé, des allocations d'un montant de 100 000 dollars en 1965 et de 96 000 dollars en 1966. La mission de l'UNESCO dans le pays, qui comprend des spécialistes de la planification de l'enseignement, de la formation pédagogique et de l'élaboration des programmes d'études, poursuivra ses activités au moins jusqu'à la fin de 1966. L'UNESCO fournira en outre, à partir de 1965, les services d'un expert qui aidera à l'établissement d'un programme de formation d'enseignantes. Un consultant en économie domestique de la FAO, qui s'est rendu plusieurs fois dans le pays, a également participé à la mise au point de ce programme. Les services d'instructeurs pour les centres de formation pédagogique sont fournis au titre de divers accords d'assistance bilatérale conclus avec le Peace Corps des Etats-Unis et les Gouvernements de l'Italie et de la République arabe unie. Les dépenses du gouvernement en contrepartie de l'allocation proposée du FISE pour la première année sont estimées à l'équivalent de 210 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Soudan</u>	Hygiène maternelle et <u>infantile de base</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>23 000 dollars</u> Période proposée : 1965-1966 Approbation technique : OMS
---------------	---	---

Les objectifs généraux de ce plan sont d'étendre les services d'HMI et de développer et améliorer la formation en ouvrant de nouvelles écoles pour le personnel sanitaire auxiliaire et de perfectionner les activités de supervision des services d'HMI dans les provinces. Le gouvernement a déjà créé 49 centres de santé et projette d'en ouvrir de nouveaux au rythme de huit par an au cours des deux prochaines années, en plus des six de la zone de réinstallation de Wadi Halfa à Khashm et Girba dans la province de Kassala. Deux nouvelles écoles de sages-femmes et trois écoles d'infirmières visiteuses seront également ouvertes au cours des deux prochaines années. Le Ministère de la santé a créé un nouveau type d'école pour les infirmières attachées à l'hôpital de Khartoum qui doivent faire huit ans d'études au lieu des quatre ans exigés pour les aides-infirmières. On améliorera les services de pédiatrie et d'obstétrique de cinq hôpitaux provinciaux et on étendra la supervision des services d'HMI en affectant des infirmières surveillantes principales dans les quatre provinces où il n'y en a pas. Une infirmière surveillante principale supplémentaire sera affectée à la zone de réinstallation de Wadi Halfa.

Le FISE a déjà fourni du matériel pour 49 centres de santé, du matériel et des moyens de transport pour quatre écoles d'auxiliaires sanitaires, 12 écoles d'infirmières et 9 écoles de sages-femmes, ainsi que des moyens de transport pour la supervision des activités d'HMI dans 7 des 11 provinces. On recommande maintenant que le FISE procure de l'équipement pour les nouveaux centres, du matériel d'enseignement et de formation pour deux des nouvelles écoles de sages-femmes, pour le nouveau cours moyen d'infirmières et pour trois écoles d'infirmières visiteuses; du matériel technique et des instruments pour les services de pédiatrie et d'obstétrique des hôpitaux provinciaux d'Atbara, El Obeid, Wad Medani, pour la maternité d'Omdurman et le service de pédiatrie de l'hôpital civil d'Omdurman, 5 véhicules légers pour la supervision des services d'HMI et des vitamines, du savon et des médicaments qui seraient distribués par les centres de santé existants et les nouveaux centres. Les dépenses de contrepartie du gouvernement pour la période de deux ans sont évaluées à l'équivalent d'environ 160 500 dollars.

<u>Soudan</u>	Lutte contre le trachome : <u>projet pilote</u> Poursuite des opérations	Allocation recommandée : <u>11 000 dollars</u> Période proposée : 1964-1966 Approbation technique : OMS
---------------	--	---

Le projet pilote proposé a pour objectif de déterminer si le traitement de masse du trachome et de la conjonctivite peut être assuré avec succès par du personnel non médical et paramédical, l'administration et la supervision des opérations étant confiées au personnel des services ordinaires de la santé publique. L'objectif général recherché est de réduire la fréquence des ophtalmies transmissibles dont souffrent surtout les enfants au point où les services de santé permanents pourront se charger des mesures de lutte. En 1963, dès l'arrivée d'un conseiller de l'OMS, on a lancé un projet pilote dans une région de la partie septentrionale du Soudan où l'incidence de la maladie est très élevée. Après avoir effectué une enquête initiale et formé du personnel, on a administré, à partir de septembre 1963, des traitements intermittents, par cycles de six mois, à quelque 11 200 personnes. Des agents bénévoles, du personnel paramédical et des écoliers choisis parmi les plus âgés, travaillant à temps partiel, ont

Soudan (suite)

administré aux malades un collyre aux antibiotiques. On a commencé à former des agents de la santé publique provenant d'autres régions du Soudan. En janvier 1964, une première évaluation du programme, effectuée avec l'aide de l'OMS, a montré que la méthode employée avait donné jusque-là des résultats satisfaisants.

On se propose, au cours du deuxième semestre de 1964, d'examiner à nouveau les personnes ayant déjà subi un traitement et d'administrer un nouveau traitement d'une durée de six mois à celles qui en ont besoin. Le gouvernement a l'intention d'éprouver l'efficacité de l'organisation du programme en accroissant graduellement les activités qui intéresseront, à partir de septembre 1964, un nouveau groupe comptant environ 10 000 personnes et, à partir de septembre 1965, un troisième groupe de 15 000 personnes. On poursuivrait la formation de personnel en la développant grâce à l'organisation de cours et de cycles d'études. Le FISE fournirait des antibiotiques pour les trois cycles de traitements et du matériel d'éducation sanitaire en petite quantité. L'OMS continuerait de fournir les services d'un conseiller en matière d'ophtalmies transmissibles et d'une infirmière de la santé publique. Les dépenses du gouvernement pour la prochaine phase du programme sont évaluées à l'équivalent de 157 300 dollars des Etats-Unis.

Syrie Eradication du paludisme
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 31 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : OMS

La campagne, qui en est à sa neuvième année, a progressé de manière satisfaisante. Toutefois, on a dû continuer à effectuer des pulvérisations à effet rémanent, alors qu'on se proposait d'y mettre un terme en 1963, étant donné que vers la fin de cette année quelque 550 cas de paludisme se sont produits, principalement dans les zones frontalières. En conséquence, les pulvérisations portent actuellement sur 799 villages comptant au total près de 209 000 habitants. Les activités de surveillance protègent quelque 600 000 personnes vivant dans l'intérieur du pays.

En 1965, les pulvérisations ne seront effectuées que dans les foyers où des cas de paludisme ont été constatés en 1962 et en 1963 : 219 villages peuplés de 45 000 habitants seront protégés par deux cycles de pulvérisations et quelque 103 300 autres habitants, vivant dans 560 villages, le seront grâce à un cycle unique de pulvérisations. Les activités de surveillance, tant active que passive, seront coordonnées et, en fin de compte, intégrées dans l'infrastructure sanitaire que le Département de la santé rurale est en train d'établir. Le FISE fournirait des insecticides pour les pulvérisations dans ces foyers d'infection et les pulvérisations d'urgence, des pièces de rechange et des accessoires pour le parc automobile, des outils et du matériel pour un atelier central et quatre unités mobiles d'entretien des véhicules que l'on se propose de créer pour renforcer le service des transports. L'OMS continuerait de fournir les services d'un paludologue et d'un agent sanitaire, ainsi que ceux de son équipe d'évaluation inter pays du paludisme. Les dépenses du gouvernement en 1965 sont estimées à l'équivalent de 203 000 dollars des Etats-Unis.

Turquie Eradication du paludisme
 Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 296 000 dollars
Période proposée : 1965
Approbation technique : OMS

Au cours de la campagne 1963, les opérations de pulvérisation ont protégé directement 5,6 millions de personnes, soit 96 p. 100 de l'objectif théorique; ce résultat est identique à celui de 1962. Les opérations de surveillance ont porté sur 16,7 millions de personnes, avec un effectif d'agents et un nombre de lames prélevées en augmentation. L'expérience de préparation du personnel de l'éradication aux tâches générales de santé publique, portant sur deux provinces, a débuté d'une manière très satisfaisante. Les activités de formation du personnel et d'éducation sanitaire ont été développées. Si 26 foyers sont éteints ou en voie de régression, un certain nombre d'autres demeurent encore actifs et les cas positifs se sont élevés à 3 914. Un effort pour améliorer la qualité des opérations de pulvérisation et intensifier la surveillance a été prévu pour 1964. Au cours de l'année 1964, 6,1 millions de personnes habitant les régions en phase d'attaque et 19,3 millions dans les régions en phase de consolidation auront été protégées.

Sous réserve des résultats de l'évaluation des opérations de 1964, les prévisions pour 1965 portent sur la protection de 5,3 millions de personnes en zone d'attaque et de 20,9 millions de personnes en zone de consolidation. Les activités de formation du personnel et d'éducation sanitaire seront poursuivies, ainsi que l'expérience d'intégration. L'OMS fournirait les services d'une équipe de sept conseillers. Le FISE fournirait 36 véhicules avec pièces de rechange, pour maintenir la flotte à son niveau actuel d'efficacité, 523 800 livres de DDT et 1 500 tonnes de larvicide, des médicaments antipaludiques, des fournitures de laboratoire et des pièces de rechange pour les pulvérisateurs, ainsi que des compléments d'indemnités de subsistance et des honoraires pour la formation du personnel. Les dépenses du gouvernement au titre du budget 1964/65 s'élèveront à l'équivalent de 5 017 000 dollars des Etats-Unis, dont 283 000 dollars des Etats-Unis destinés à l'achat de DDT supplémentaire.

Turquie Lutte contre la tuberculose
 Poursuite des opérations

Engagement recommandé : 128 000 dollars
Période proposée : 1965-1967
Allocation recommandée, 1965 :
81 000 dollars
Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.439

Ce programme est exécuté en trois étapes, savoir : campagne de vaccination par le BCG, enquête sur la fréquence de la tuberculose et création de zones pilotes. Le premier cycle de vaccinations par le BCG a été achevé en mai 1959, un deuxième le sera en octobre 1964; en outre, on a lancé, en octobre 1962, un projet pilote dans le district central de Yozgat.

Pendant la période 1965-1967, la campagne de vaccination par le BCG sera réorganisée et menée, sur le plan régional, dans chacune des huit régions de la Turquie. Le nombre des équipes sera porté de 80 à 95 avant la fin de 1964 et à 107 en 1965 et pendant les années suivantes. En juillet 1965, le projet pilote de Yozgat sera terminé et en juillet 1964, on entreprendra un nouveau projet pilote dans la région d'Etimesgut, qui a déjà été choisie comme l'une des deux zones pilotes pour la nationalisation des services de santé. Outre les objectifs généraux du projet de Yozgat, le projet pilote d'Etimesgut recherchera les deux buts suivants : étudier les moyens d'intégrer les opérations de lutte antituberculeuse

Turquie (suite)

aux activités ordinaires des services de santé et assurer la formation pratique du personnel sanitaire. En utilisant les méthodes qui s'avèreront efficaces dans la zone pilote, le gouvernement se propose d'entreprendre des programmes de dépistage et de traitement dans les huit régions du pays. Le FISE fournirait des trousseaux types, des seringues, des aiguilles, des containers réfrigérés, des haut-parleurs, du vaccin BCG desséché sous congélation, de la solution PPD et des médicaments, ainsi que 59 véhicules pour la campagne de vaccination par le BCG et du matériel de laboratoire et de campagne supplémentaire pour l'école de santé publique. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu que l'on demandera au Conseil d'approuver, en 1965, une allocation correspondant au solde de l'engagement proposé, soit 47 000 dollars. L'OMS fournirait les services d'un conseiller et des bourses. Les dépenses du gouvernement au titre de la lutte contre la tuberculose sont évaluées à l'équivalent de 3 millions de dollars des Etats-Unis pour 1964-1965 et de 5,5 millions de dollars pour 1965-1966, dont 400 000 dollars seraient considérés comme la contrepartie de l'assistance proposée.

Turquie Lutte contre le trachome

Allocation recommandée au titre d'un
engagement approuvé antérieurement :
74 000 dollars

E/ICEF/P/L.400/Add.4

Turquie Nutrition appliquée
Poursuite des opérations

Allocation recommandée : 95 200 dollars
Période proposée : 1964-1965
Approbation technique : FAO

E/ICEF/P/L.471

Les activités du programme de nutrition du Ministère de l'éducation se sont normalement poursuivies au cours de l'année scolaire 1963/1964 avec l'assistance de CARE pour l'alimentation scolaire et du FISE et de la FAO pour l'éducation nutritionnelle et ses prolongements. Le programme d'éducation nutritionnelle a couvert 30 provinces, et 1 298 500 enfants en ont bénéficié; 316 directeurs, inspecteurs et moniteurs ont suivi des séminaires de formation de 10 à 25 jours. On a créé 98 nouveaux jardins scolaires, portant leur total à 199 répartis sur 20 provinces; 18 inspecteurs et 110 directeurs d'école ont suivi des séminaires de formation de 10 à 17 jours et 91 directeurs d'école des séminaires de réimprégnation.

Le programme d'éducation nutritionnelle sera développé et intensifié au cours de l'année scolaire 1964/1965, un effort particulier portant sur les écoles normales d'instituteurs. Son extension géographique restera toutefois limitée aux 30 provinces actuellement couvertes et à la zone pilote d'Etimesgut/Ankara, avec un total de 1 300 000 bénéficiaires environ. Vingt et un séminaires de formation ou de réimprégnation, d'une durée de 7 à 21 jours, sont prévus pour 747 participants (dont 35 professeurs d'écoles normales). Cent vingt-cinq nouveaux jardins scolaires seront créés dans les 20 provinces actuellement couvertes par cet aspect du programme ainsi que 30 jardins de démonstration dans les écoles normales. L'UNESCO serait consultée au sujet des cours destinés aux futurs enseignants. La FAO assurerait les services d'un conseiller en planification

Turquie (suite)

de la nutrition et d'un conseiller en horticulture, les services de ce dernier seraient pris en charge par le FISE. L'OMS continuerait à être consultée sur les parties du programme relevant de sa compétence. Le FISE fournirait du matériel d'enseignement supplémentaire, de l'outillage et du matériel d'irrigation pour les jardins, huit véhicules légers et trois motocyclettes pour la supervision des activités d'éducation nutritionnelle et de jardinage scolaire, des indemnités de subsistance et des honoraires pour les séminaires. Les dépenses du gouvernement s'élèveraient à l'équivalent d'environ 340 000 dollars des Etats-Unis.

<u>Yémen</u>	<u>Nutrition appliquée</u>	Allocation recommandée : <u>19 000 dollars</u>
	Première demande	Période proposée : <u>1964-1966</u>
	d'assistance du FISE	Approbation technique : FAO et OMS

E/ICEF/P/L.405

Afin d'améliorer le niveau nutritionnel général dans la région avoisinant Sana, capitale du Yémen, en stimulant la production locale et la consommation dans les familles d'une plus grande variété de légumes et de fruits et en diffusant des connaissances rationnelles en matière de nutrition, le gouvernement a l'intention de former des travailleurs agricoles à des activités pratiques de vulgarisation; d'encourager les agriculteurs les plus évolués à cultiver et à manger des légumes et des fruits; d'améliorer le régime alimentaire des écoliers, des femmes enceintes et des mères allaitantes; de donner une éducation nutritionnelle aux mères, aux familles d'agriculteurs, aux instituteurs des écoles élémentaires et aux écoliers et, lorsque cela est possible, de créer des jardins scolaires. Dans l'immédiat, on se propose d'aménager une ferme modèle dont les produits serviraient à préparer des repas scolaires gratuits et à faire des démonstrations dans un centre de santé urbain. Le programme comporte aussi des cycles d'études sur la nutrition pour le personnel enseignant. Le conseiller en matière d'économie domestique et de nutrition organisera d'autres cycles d'études afin d'inculquer des principes modernes de nutrition aux enseignants qui les transmettront à leur tour à leurs élèves. Si l'on peut trouver le terrain, l'eau et le personnel nécessaires, on créera un jardin scolaire près de Sana afin de familiariser les écoliers avec la culture des légumes. On instituera un comité de coordination qui comprendra les directeurs des Ministères de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé.

Le FISE fournirait des outils et des instruments, quatre pompes et des fournitures pour l'irrigation, des semences pour la ferme modèle, du matériel et des fournitures de démonstration pour l'enseignement de l'économie domestique et de la nutrition. Pendant trois ans à partir de 1964, la FAO fournirait les services d'un conseiller en matière d'enseignement agricole et d'un conseiller en matière d'économie domestique et de nutrition qui se rendrait périodiquement dans les écoles pour surveiller la façon dont on utilise les aliments provenant de la ferme modèle et pour enseigner au personnel des cantines scolaires des méthodes modernes et hygiéniques de préparer les aliments. L'OMS continuerait à fournir les services d'une équipe de conseillers pour le centre sanitaire de Sana. L'équivalent de 21 600 dollars des Etats-Unis serait considéré comme la contrepartie de l'allocation proposée du FISE; ce chiffre ne tient pas compte de la valeur des produits de la ferme qui seront utilisés pour les repas scolaires et pour les démonstrations nutritionnelles.

PROGRAMMES INTERREGIONAUX

<u>Assistance</u>	Centre international	Allocation recommandée : <u>400 000 dollars</u>
<u>interrégionale</u>	<u>de l'enfance (Paris)</u>	Période proposée : 1965
	Poursuite des opérations	Approbation technique : OMS

E/ICEF/P/L.432

A sa session de juin 1961, le Conseil d'administration a approuvé en principe le maintien de l'assistance au Centre international de l'enfance pour les cinq années 1962-1966. Le programme et le budget proposés pour le Centre pour 1965 figurent dans l'annexe du document E/ICEF/P/L.432. Le budget proposé pour 1965 atteint au total 4 210 500 francs, dont 290 500 francs seront couverts par des recettes diverses et des crédits non utilisés en 1964. Le solde serait supporté à parts égales par le Gouvernement français et le FISE. L'allocation proposée est conforme aux intentions du Conseil, qui a prévu que la part des dépenses supportées par le FISE atteindrait un plafond de 400 000 dollars par an (E/ICEF/431, annexe I). En dépit de l'élargissement considérable de l'éventail des activités du programme et de l'augmentation des frais de fonctionnement, le budget reste relativement stable et le nombre croissant de cours n'a entraîné aucune augmentation du personnel du Centre.

Dans l'ensemble, le programme qui a été soumis au Conseil lors de sa session de janvier 1964 est actuellement mis en oeuvre conformément aux plans arrêtés. Toutefois, le cours de pédiatrie sociale qui devait être donné à Tokyo et Kyoto (Japon) n'aura probablement pas lieu en 1964. On envisage d'organiser à l'intention des médecins un cours analogue à Bangkok (Thaïlande) en 1965.

Le programme proposé pour 1965 comprend trois cours en Afrique, un en Amérique latine et six en Europe, qui grouperont au total 246 participants. Le cours de pédiatrie sociale en Europe comprendra un voyage d'études en Espagne, sur l'invitation du Gouvernement espagnol. Un cours sur les problèmes de la santé publique appliquée à l'enfance aura lieu en Afrique du Nord, tandis que les problèmes médico-sociaux de l'enfance seront traités à l'occasion d'un cours pour médecins qui sera donné au Guatemala. Neuf séminaires sont prévus pour 1965, dont un en Asie, trois en Afrique, un au Proche-Orient et quatre en Europe. Le cycle d'études sur la tuberculose de l'enfant qui doit avoir lieu à Saigon (République du Viet-Nam) et le colloque qui sera organisé à Tunis pour le personnel enseignant méritent d'être signalés. De même, le colloque qui aura lieu au Centre même et qui traitera des problèmes de l'enfance dans le cadre de l'établissement des plans de développement nationaux présente un intérêt particulier pour le Conseil; les travaux seront fondés sur le rapport d'un groupe de travail qui doit se réunir en automne 1964 et il sera tenu compte des recommandations adoptées à l'occasion de la Conférence qui s'est tenue au lac de Côme, en avril, sous les auspices du FISE.

<u>Programme</u>	Enseignement en nutrition	Allocation recommandée au titre d'un
<u>interrégional</u>	appliquée et en économie	engagement approuvé antérieurement :
	alimentaire	<u>148 000 dollars</u>
	<u>(Londres/Ibadan)</u>	

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	Lait entier destiné aux services de santé et aux programmes d'alimentation des enfants	Allocation recommandée : <u>145 507 dollars</u>
--	--	---

E/ICEF/P/L.383

En 1963, les campagnes de la "Goutte de lait" organisées dans divers pays (Autriche, Irlande et Royaume-Uni) ont permis de disposer des fonds nécessaires à l'achat et à la livraison aux pays bénéficiaires de 327 155 livres de lait entier en poudre. Les fonds ainsi recueillis ont été comptabilisés par le FISE pour l'année 1963 comme recettes provenant de "contributions non officielles" et font donc partie de la masse commune du Fonds, de sorte que les allocations faites par prélèvement sur le produit de ces collectes n'absorbent pas d'autres ressources du FISE. Le Gouvernement suisse a fait don de 300 tonnes de lait entier en poudre, le FISE prenant à sa charge les frais d'emballage et dépenses connexes. L'allocation recommandée a été calculée comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
a) Valeur du lait entier provenant de campagnes privées de la "Goutte de lait"	113 286,72
b) Frais d'emballage et dépenses connexes pour le lait dont le Gouvernement suisse a fait don au FISE	37 469,80
Total pour les alinéas a) et b)	150 756,52
<u>A déduire</u> : Solde d'allocations antérieures	5 249,63
Montant de l'allocation recommandée	145 506,89

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	Aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes <u>Poursuite des opérations</u>	Allocation recommandée : <u>200 000 dollars</u> Période proposée : <u>1964/1965</u>
--	---	--

En 1962, le Conseil d'administration a créé un fonds "d'aide aux pays pour la planification et la mise au point de programmes", consolidant les allocations faites en 1960 et 1961 pour les enquêtes, la planification et la mise au point de programmes. Les pays abordant la planification nationale en faveur de l'enfance et la préparation des programmes de façon différente, ce fonds a été créé pour permettre au FISE de s'adapter facilement à toutes les situations.

Le fonds a été créé à un moment où l'aide du FISE s'étendait à une gamme d'activités beaucoup plus vaste que par le passé et où le Conseil s'efforçait de souligner l'importance de la planification en faveur de l'enfance. Il s'est avéré très utile au cours des quatre dernières années pour accélérer et perfectionner la mise au point des programmes. Dans l'ensemble, ce fonds a été utilisé pour préparer des programmes qui ont été présentés au Conseil en vue d'obtenir une assistance du FISE. Seul un petit nombre de demandes relatives à des programmes de planification nationale ont bénéficié de l'aide de ce fonds. Des programmes de toutes catégories

Programme interrégional (suite)

en ont bénéficié, mais l'enseignement, la formation professionnelle et la nutrition ont fait l'objet d'un effort spécial. Géographiquement, l'Afrique est le principal bénéficiaire, mais toutes les régions ont reçu une aide.

Parmi les recommandations actuellement soumises au Conseil, le fonds a aidé à mettre au point, d'une façon ou d'une autre, les programmes suivants :

Afrique orientale	Formation pédiatrique
Amériques	Institut de planification latino-américain
Bassoutoland	Education nutritionnelle
Brésil	Services sociaux (Etat de Goias)
Chili	Services sociaux
Colombie	Services sociaux
Congo (Brazzaville)	Puériculture/arts ménagers
Ethiopie	Services sociaux, développement communautaire
Iran	Services sociaux (formation)
Inde	Nutrition appliquée (pour l'ensemble de l'Inde)
Jordanie	Nutrition : formation en économie domestique
Kénya	Puériculture/arts ménagers et développement communautaire
Libye	Services sociaux
Nigéria	Enseignement (région septentrionale)
Nigéria	Nutrition (formation en matière de vulgarisation agricole)
Ouganda	Services de santé de base
Pakistan	Services sociaux
Pakistan	Enseignement
Pérou	Nutrition appliquée
Rhodésie du Nord	Protection sociale et développement communautaire
Tanganyika	Puériculture/arts ménagers et développement communautaire
Tchad	HMI/assainissement
Tunisie	Projet pilote urbain
Viet-Nam (République du)	Lutte contre la lèpre

Les allocations déjà versées pour ce programme ont été presque entièrement utilisées. Sur la base des estimations faites par les services extérieurs du FISE, une nouvelle allocation de 200 000 dollars a été recommandée pour faciliter la planification et la préparation des programmes nationaux au cours des 12 prochains mois.

<u>Programme</u>	<u>Formation pédiatrique</u>	<u>Allocation recommandée au titre d'un</u>
<u>interrégional</u>	<u>(Londres)</u>	<u>engagement approuvé antérieurement :</u>
		<u>50 000 dollars</u>

E/ICEF/P/L.400/Add.4

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	Allocation recommandée pour couvrir les dépassements de crédits	Allocation recommandée : <u>46 980 dollars</u>
--	---	--

E/ICEF/P/L.465, par. 3

L'exécution de quatre projets a entraîné des dépassements de crédits. Il est recommandé d'allouer un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit qui en résulte. (Le document E/ICEF/P/L.465 indique également le montant des économies et des sommes reversées à la masse du FISE, lequel s'élève à 217 627 dollars.)

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	Dépenses imprévues d'assistance technique en 1965	Allocation recommandée : <u>60 000 dollars</u>
--	---	--

E/ICEF/P/L.471

Cette allocation d'urgence est recommandée pour couvrir les dépenses imprévues d'assistance technique auxquelles il faudra faire face, le cas échéant, avant que le Conseil ne se réunisse en 1965.

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	<u>Fret</u>	Engagement supplémentaire recommandé : 2 400 000 dollars Allocation recommandée pour 1964/65 : <u>3 000 000 dollars</u>
--	-------------	--

E/ICEF/P/L.400/Rev.1, par. 22

L'allocation recommandée comprend un montant de 500 000 dollars pour l'expédition du lait et un montant de 2 500 000 dollars pour d'autres envois. Déduction faite de l'allocation recommandée, l'engagement non liquidé serait d'environ 1,7 million de dollars; il y aurait lieu de recommander un engagement supplémentaire d'un montant de 2,4 millions de dollars pour obtenir la somme de 4,1 millions de dollars dont on aurait besoin, si toutes les recommandations sont approuvées, pour couvrir le coût du transport de l'ensemble des fournitures à livrer au titre de l'assistance aux programmes pour lesquels il resterait des engagements non liquidés à la clôture de la présente session.

<u>Programme</u> <u>interrégional</u>	Formation supérieure en matière de nutrition appliquée et économie alimentaire (France/Sénégal) Première demande d'assistance du FISE	Engagement recommandé : 283 000 dollars Période proposée : 1964-1967 Allocation recommandée pour 1964/1965 : <u>104 000 dollars</u> Approbation technique : FAO et OMS
--	--	--

E/ICEF/P/L.470

Pour satisfaire dans les pays d'expression française en voie de développement les besoins en personnel qualifié dans le domaine de la nutrition, des cours de perfectionnement en nutrition appliquée et en économie alimentaire seront organisés en France et au Sénégal à partir du mois de novembre 1964. Vingt participants au moins bénéficieraient annuellement de ces cours, lesquels s'adresseraient à des personnes ayant déjà une formation universitaire correspondant à la licence, au

Programme interrégional (suite)

doctorat, ou à des titres équivalents, et susceptibles de remplir ultérieurement des fonctions telles que celles de conseiller du Ministère de la santé pour les problèmes de nutrition, de directeur d'un service national de nutrition ou de conseiller en matière de planification de la production agricole et de l'utilisation des aliments. Le programme de formation serait organisé par l'Université de Paris, dans le cadre administratif de l'Institut d'études du développement économique et social, et sous la direction d'un conseil de perfectionnement composé de représentants des ministères du Gouvernement français intéressés, ainsi que de représentants des établissements d'enseignement et des organisations internationales participant au programme. La sélection des boursiers se ferait par un comité présidé par le Directeur du programme et comprenant des représentants des organisations internationales intéressées. La formation comprendrait trois parties : a) un cours de quatre mois en France; b) un cours de trois mois au Sénégal; et c) trois à quatre mois de travaux pratiques personnels supervisés dans un pays en voie de développement. L'enseignement comprendrait aussi des séries de cours en matière de nutrition propres à chaque discipline, suivant l'intérêt des diverses catégories de participants et leur spécialisation future. On mettrait l'accent sur les aspects de la nutrition qui n'auraient pas été suffisamment approfondis par les boursiers au cours de leurs études antérieures. On fera cependant une large place aux problèmes de santé publique, d'économie et d'agriculture, dans leurs rapports avec la nutrition.

Le Gouvernement français fournirait sept bourses par an, les traitements du directeur et du fonctionnaire adjoint chargé des questions d'administration, les services de professeurs à Paris et à Dakar, des locaux pour les cours en France, une partie des dépenses administratives et de secrétariat durant les deux premières années et la totalité de ces dépenses pour la troisième année. Le Gouvernement du Sénégal et l'CCCGE (Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les grandes endémies) fourniraient des locaux et du personnel pour les cours théoriques et les stages pratiques au Sénégal. Le FISE fournirait dix bourses par an, les traitements du directeur adjoint et d'un moniteur, les frais de voyage et honoraires du directeur et de certains membres du personnel enseignant, du matériel pour les stages pratiques et deux véhicules, ainsi qu'une partie des dépenses administratives pendant les deux premières années. Sous réserve des progrès qui seront enregistrés dans l'application de ce plan, il est prévu qu'on demandera au Conseil d'approuver, au titre de l'engagement proposé, une allocation de 93 000 dollars en 1965 et une allocation de 86 000 dollars en 1966. Le personnel du siège de la FAO et de l'OMS participerait à l'enseignement en France, et leur personnel et experts sur le terrain donneraient des conseils aux stagiaires pendant leurs études au Sénégal et la période de travaux pratiques personnels supervisés. La FAO et l'OMS fourniraient également un certain nombre de bourses annuelles.

ANNEXE III
ENGAGEMENTS ET ALLOCATIONS APPROUVES PAR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN JUIN 1964

Annexe III

Tableau 1

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 et
soldes reversés à la masse, par pays
(En dollars des Etats-Unis)

	Décisions du Conseil d'administration		
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret a/	Allocations reversées à la masse b/
I. AFRIQUE	4 650 161	(70 251)	7 212
II. AMERIQUES	7 059 280	(260 179)	151 828
III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE	5 900 700	(208 248)	-
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN	4 888 767	231 591	464
V. EUROPE	480 000	(67 426)	-
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE	3 325 879	(57 869)	58 123
VII. ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS	<u>3 962 000</u>	<u>432 382</u>	-
TOTAL (I à VII)	30 266 787	-	217 627
VIII. AUTRE ASSISTANCE : Services d'exécution	4 501 650		179 598
IX. ADMINISTRATION	<u>2 309 350</u>		<u>125 358</u>
TOTAL (VIII et IX)	<u>6 811 000</u>		<u>304 956</u>
TOTAL GENERAL	37 077 787		522 583

I. AFRIQUE			
Algérie	341 000	15 343	5 734
Bassoutoland	71 200	5 698	-
Burundi	50 000	1 155	-
Cameroun	33 000	(6 500)	-
Comores (Iles)	34 000	(697)	-
Congo (Brazzaville)	157 600	2 091	-
Congo (Léopoldville)	96 000	2 801	-
Côte-d'Ivoire	20 132	(17 180)	-
Dahomey	-	1 262	-
Gabon	110 100	1 566	-

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

	Décisions du Conseil d'administration		
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret a/	Allocations reversées à la masse b/
<u>AFRIQUE (suite)</u>			
Gambie	-	106	-
Ghana	214 000	(16 008)	-
Guinée	-	(11 783)	-
Haute-Volta	906	(4 984)	-
Kénya	623 500	9 294	-
Libéria	-	(2 946)	-
Madagascar	236 000	(4 124)	-
Mali	221 187	(4 614)	-
Maroc	514 000	(11 048)	1 478
Maurice (Ile)	73 000	2 449	-
Mauritanie	55 387	(5 522)	-
Niger	122 207	(512)	-
Nigéria	600 600	(48 599)	-
Nyassaland <u>c/</u>	48 000	851	-
Ouganda	136 000	7 990	-
République centrafricaine	43 200	5 138	-
Rhodésie et Nyassaland <u>c/</u>	60 000	(199)	-
Rwanda	54 000	1 364	-
Sainte-Hélène	-	(200)	-
Sénégal	47 600	513	-
Seychelles	11 000	1 543	-
Sierra Leone	-	(3 536)	-
Souaziland	19 200	(2 723)	-
Tanganyika	154 000	13 827	-
Tchad	82 200	4 992	-
Togo	542	(2 144)	-
Tunisie	158 200	(13 708)	-
Zanzibar	36 000	6 286	-
Programmes régionaux :			
Médicaments fournis pour combattre la méningite cérébro-spinale	-	1 234	-
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	86 400	-	-
Formation pédiatrique (Afrique orientale)	47 000	445	-

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

Décisions du Conseil d'administration			
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>a/</u>	Allocations reversées à la masse <u>b/</u>
AFRIQUE (<u>suite</u>)			
Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	34 000	-	-
Cycle d'études sur la santé publique (Dakar/Sénégal)	20 000	-	-
Formation en matière de vulgarisation agricole	39 000	-	-
Formation en matière de nutrition/agriculture/éco- nomie domestique	-	828	-
TOTAL	4 650 161	(70 251)	7 212
II. AMERIQUES			
Argentine	378 000	(5 675)	-
Bolivie	149 000	(8 578)	-
Brésil	1 366 600	(64 321)	18 160
Chili	112 000	(34 634)	120 000
Colombie	847 000	(5 926)	-
Costa Rica	42 000	3 212	-
Cuba	125 000	(4 149)	-
El Salvador	281 000	634	-
Equateur	125 200	(8 138)	-
Guatemala	544 480	(16 829)	-
Guyane britannique	56 000	(992)	7 384
Haïti	274 000	(3 329)	-
Honduras	48 000	(10 068)	-
Honduras britannique	-	(2 038)	-
Jamaïque	-	(8 025)	-
Mexique	945 000	(47 331)	-
Nicaragua	631 000	3 981	-
Panama	62 800	(5 907)	-
Paraguay	244 000	(20 844)	-
Pérou	413 000	(36 515)	6 284
République Dominicaine	191 000	(316)	-
Surinam	7 000	7 169	-

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

	<u>Décisions du Conseil d'administration</u>		
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>a/</u>	Allocations reversées à la masse <u>b/</u>
<u>AMERIQUES (suite)</u>			
Territoires britanniques			
des Antilles :			
Antigua	-	2 418	-
Barbade	-	(2 348)	-
Dominique	-	(1 621)	-
Grenade	-	1 894	-
Montserrat	-	(2 838)	-
St-Christophe Nevis	4 800	4 943	-
Sainte-Lucie	-	4 226	-
Saint-Vincent	-	1 686	-
Iles Turques et Caïques	-	1 229	-
Trinité et Tobago	-	(4 517)	-
Uruguay	-	1 526	-
Venezuela	-	1 739	-
Programmes régionaux :			
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	38 400	-	-
Services sanitaires :			
Formation (région des Antilles et des Caraïbes)	40 000	-	-
Institut latino-américain de planification	93 000	-	-
Formation en matière de nutrition (INCAP)	-	(118)	-
Formation en matière de nutrition (agronomes)	-	132	-
Formation en matière de nutrition (économie domestique) Santiago	-	(70)	-
Formation pédiatrique	21 000	-	-
Cycle d'études sur l'iodisation du sel	20 000	-	-
Formation (inspecteurs sanitaires)	-	159	-
 TOTAL	 7 059 280	 (260 179)	 151 828

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

	<u>Décisions du Conseil d'administration</u>		
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>a/</u>	Allocations reversées à la masse <u>b/</u>
III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE			
Afghanistan	385 500	29 979	-
Ceylan	128 000	(11 509)	-
Inde	5 387 200	(226 718)	-
TOTAL	5 900 700	(208 248)	-
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN			
Birmanie	250 476	28 692	-
Cambodge	175 974	2 267	-
Chine	601 955	(20 625)	-
Corée (République de)	-	3 956	-
Hong-kong	-	(1 338)	-
Indonésie	929 685	213 591	-
Japon	-	15 573	-
Laos	33 244	(650)	-
Malaisie	144 000	(1 901)	-
Pakistan	1 572 861	(80 004)	-
Philippines	575 379	88 212	464
Salomon (Iles)	-	79	-
Samoa-Occidental	28 000	(72)	-
Thaïlande	435 161	(21 439)	-
Tonga	-	(433)	-
Viet-Nam (République du)	92 032	11 602	-
Programmes régionaux :			
Manuel de nutrition	15 000	-	-
Cycle d'études régional sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse	35 000	-	-
Pays et territoires du Pacifique	-	(5 919)	-
TOTAL	4 888 767	231 591	464

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

<u>Décisions du Conseil d'administration</u>			
	Allocations approuvées	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>a/</u>	Allocations reversées à la masse <u>b/</u>
V. EUROPE			
Espagne	-	(9 154)	-
Grèce	64 000	(16 854)	-
Italie	-	1 065	-
Malte	33 000	-	-
Pologne	208 000	(6 196)	-
Yougoslavie	175 000	(36 287)	-
TOTAL	480 000	(67 426)	-
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE			
Aden	65 000	(1 671)	-
Arabie Saoudite	-	270	-
Chypre	52 000	540	-
Ethiopie	590 495	4 450	15 064
Irak	531 000	18 247	-
Iran	1 016 000	(40 933)	-
Israël	-	(5 502)	-
Jordanie	105 381	1 230	-
Liban	33 000	(661)	-
Libye	89 608	(9 988)	33 616
République arabe unie	34 400	(21 862)	-
Somalie	178 388	(4 224)	-
Soudan	34 000	(1 323)	-
Syrie	31 000	(6 549)	-
Turquie	546 200	12 110	9 443
Yémen	19 407	(2 003)	-
TOTAL	3 325 879	(57 869)	58 123

Annexe III (suite)

Tableau 1 (suite)

<u>Décisions du Conseil d'administration</u>			
		Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>a/</u>	Allocations reversées à la masse <u>b/</u>
Allocations approuvées			
VII. ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS			
Formation supérieure en matière de nutrition appliquée et économie alimentaire (France/Sénégal)	104 000	-	-
Formation supérieure en matière de nutrition et de bromatologie (Londres et Ibadan)	148 000	-	-
Aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes	200 000	-	-
Centre international de l'enfance	400 000	-	-
Formation pédiatrique (Londres)	50 000	-	-
Allocations globales :			
Personnel international affecté aux programmes communs, dépenses imprévues	60 000	-	-
Fret	3 000 000	432 382	-
TOTAL	3 962 000	432 382	-

a/ Voir le document E/ICEF/P/L.385.

b/ Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures reversées à la masse (E/ICEF/P/L.465), savoir :

Soldes non utilisés d'allocations antérieurement approuvées pour l'aide aux pays :	217 627 dollars
Dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution :	304 956 dollars
	<u>522 583 dollars</u>

c/ Le Nyassaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

ANNEXE III (suite)

Tableau 2

Engagements^{5/} approuvés par le Conseil d'administration en juin 1964 par pays et par type de programme
(En dollars des États-Unis)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES										NUTRITION					FORMATION PROFES- SIONNELLE	DIVERS ^{5/}	TOTAL GENERAL
	SERVICES DE SANTÉ ^{5/}	Eradication et vaccination par le paludisme	Lutte contre la tuberculose	Lutte contre le choléra	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies ^{5/}	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée du lait	Conser- vation riche en protéine	Mise au point d'aliments	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE ^{5/}	ENSEIGNEMENT			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
I. AFRIQUE																		
Algérie	236 000	-	-	45 000	-	-	45 000	-	-	-	-	-	19 200	-	60 000	-	-	341 000
Bassoutoland	-	-	14 000	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 200
Burundi	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Cameroun	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 000
Comores (îles)	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000	-	-	-	34 000	-	-	-	-	34 000
Congo (Brazzaville)	-	-	-	-	13 000*	-	13 000	-	-	-	-	-	-	55 000	307 600*	-	-	375 600
Congo (Léopoldville)	59 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 000	-	-	-	96 000
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	932	49 400	-	-	20 132
Gabon	-	-	-	-	17 000*	-	17 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	124 600
Ghana	-	-	-	-	36 000*	-	36 000	-	58 200	-	-	-	58 200	-	-	-	-	124 600
Haute-Volta	37 000	-	-	-	-	-	-	-	148 000*	-	-	-	148 000	-	358 000*	-	-	573 000
Kénya	71 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	906
Madagascar	65 000	-	-	-	48 000*	-	48 000	-	164 000*	12 500	-	-	12 500	69 000	-	-	-	152 500
Malawi	1 187	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 877 000
Maurice	158 700	-	-	-	-	-	-	-	72 000	-	-	-	72 000	-	220 000	-	-	221 187
Mauritanie	36 000	-	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000	-	-	-	-	230 700
Nigeria	124 387*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	183 000
Niassa	30 607	-	-	-	-	-	-	-	57 600	-	-	-	57 600	-	34 000	-	-	128 387
Nyassaland ^{5/}	-	-	-	-	144 000*	-	144 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	2 431 000*	-	-	2 643 200
Ouganda	120 000	-	-	-	27 000*	-	27 000	-	48 000	-	-	-	48 000	-	-	-	-	147 000
République centrafricaine	21 000	-	-	-	28 000*	-	28 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	68 200
Rhodésie du Nord, Nyassaland ^{5/}	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhodésie du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	107 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107 000
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000
Souaziland	-	-	-	-	-	-	-	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	19 200
Tanganyika ^{5/}	74 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74 000
Tchad	50 000	-	-	-	29 000*	-	29 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	106 200
Togo	542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	542
Tunisie	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	19 200	-	158 200
Zanzibar ^{5/}	36 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 000
Programmes régionaux :																		
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	-	86 400	-	-	-	86 400	-	-	-	-	86 400
Formation médicale (Afrique orientale)	47 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 000
Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	311 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	311 000
Cycle d'études sur la santé publique (Université de Dakar/Sénégal)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation en matière de vulgarisation agricole (Afrique orientale)	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
Total pour la région	1 870 329	-	14 000	45 000	333 000	-	392 000	-	987 400	12 500	-	-	999 900	200 932	3 510 000	19 200	-	6 992 361

ANNEXE III (suite)
Tableau 2 (suite)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES					NUTRITION							FORMATION PROFES- SIONNELLE	DIVERS 9/	TOTAL GENERAL			
	SERVICES DE SANTÉ 1/	Eradication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination contre le paludisme	Lutte contre la lepre	Lutte contre d'autres maladies 5/	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée	Conser- vation du lait	Mise au point des rations en protéine	Divers	Total partiel				PROTECTION SOCIALE 2/	ENSEIGNEMENT	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
II. AMERIQUES																		
Argentine	163 000	172 000	-	-	-	-	172 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	335 000
Bolivie	-	30 000	-	-	-	-	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000
Brazil	2 147 000*	-	-	-	-	-	-	-	38 400	25 000	-	-	63 400	11 000	19 200	-	-	2 540 600
Chili	-	-	-	-	-	-	-	-	16 000	-	-	-	16 000	32 000	-	-	-	48 000
Colombie	375 000	292 000	-	-	-	-	292 000	-	74 800	-	-	-	74 800	131 000*	-	-	-	832 800
Costa Rica	-	42 000	-	-	-	-	42 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 000
Cuba	-	125 000	-	-	-	-	125 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125 000
El Salvador	67 000	153 000	61 000	-	-	-	214 000	-	-	-	-	-	23 700	-	-	-	-	281 000
Equateur	21 500	80 000	-	-	-	-	80 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125 200
Guatemala	64 000	407 000	1 480	-	-	-	408 480	-	-	-	-	-	-	-	72 000	-	-	544 480
Guyane britannique	-	-	-	-	-	-	6 000	-	-	56 000	-	-	50 000	-	-	46 000	-	156 000
Haiti	-	48 000	-	-	-	-	48 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000
Honduras	-	890 000	-	-	-	-	890 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	890 000
Mexique	-	83 200	55 000	-	-	-	138 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138 200
Nicaragua	80 800	467 000	83 200	-	-	-	550 200	-	-	-	-	-	4 800	-	-	-	-	631 000
Panama	-	58 000	-	-	-	-	58 000	-	4 800	-	-	-	4 800	-	-	-	-	62 800
Paraguay	-	-	50 000	-	-	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Pérou	122 000	278 000	-	-	-	-	278 000	-	66 000	-	-	-	66 000	-	-	-	-	376 000
République Dominicaine	32 000	152 000	-	-	-	-	152 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152 000
Suriname	-	7 000	-	-	-	-	7 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 000
Territoires britanniques des Antilles :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Christophe Névis	-	-	-	-	-	-	-	-	4 800	-	-	-	4 800	-	-	-	-	4 800
Programmes régionaux :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	-	38 400	-	-	-	38 400	-	-	-	-	38 400
Services sanitaires :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation (région des Antilles et des Caraïbes) :	40 00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000
Institut latino-américain de planification éco- nomique et sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 000	93 000
Cycle d'études sur l'iodisation du sel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Formation : Pédiatrie sociale	83 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 000
Total pour la région	3 495 300	3 167 000	250 680	-	-	-	3 447 680	-	266 900	75 000	-	20 000	361 900	174 000	91 200	46 000	93 000	7 679 080

ANNEXE III (suite)

Tableau 2 (suite)

LUTTE CONTRE LES MALADIES																	NUTRITION				FORMATION				TOTAL GENERAL
LUTTE CONTRE LES MALADIES																	NUTRITION				FORMATION				
SERVICES DE SANTÉ b/	Prédication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies c/	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée	Conser- vation du lait	Mise au point d'aliments riches en protéine	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE d/	ENSEIGNEMENT	DIVERS e/	TOTAL GENERAL									
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)								
III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE																									
Afghanistan	67 000	148 000	-	-	-	148 000	-	37 000	-	-	-	37 000	-	208 000*	-	-	423 000								
Ceylan	64 000	-	27 000	-	-	27 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 000								
Inde	2 157 000	-	951 000*	180 600*	-	1 131 600	-	3 815 200*	173 000	-	100 000	4 085 200	-	-	-	-	7 373 600								
Total pour la région	2 288 000	148 000	978 000	180 600	-	1 306 600	-	3 892 200	170 000	-	100 000	4 122 200	-	208 000	-	-	7 924 800								
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN																									
Birmanie	51 476	-	30 000	-	419 000*	449 000	-	-	-	-	-	-	-	116 000	-	-	500 476								
Cambodge	20 974	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 974								
Chine	130 955	-	13 000	-	-	13 000	-	-	-	-	80 000	80 000	37 000	-	-	-	260 955								
Indonésie	770 680	53 000	108 000	-	-	159 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	929 680								
Laos	33 244	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 244								
Malaisie	68 000*	96 000*	-	-	-	96 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	164 000								
Pakistan	395 461	56 000	-	-	-	407 000	10 879	-	-	-	-	10 879	-	344 000*	-	-	1 156 161								
Philippines	372 000	351 000	123 500*	-	-	123 500	-	-	-	-	-	-	-	134 000	-	-	640 379								
Samaoa-Occidental	-	-	-	-	28 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 000								
Thaïlande	9 161	-	-	37 000	-	37 000	-	15 000	-	-	-	15 000	72 000	-	-	-	133 161								
Viet-Nam (République du)	43 032	-	-	21 000	-	21 000	-	23 000	-	-	-	23 000	-	-	-	-	92 032								
Programmes régionaux : Manuel de nutrition Cycle d'études régional concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	-	-	15 000	-	-	-	-	15 000								
Total pour la région	1 938 988	500 000	328 500	37 000	440 000	23 000	1 333 500	10 879	53 000	-	80 000	143 879	148 700	594 000	-	35 000	35 000								
V. EUROPE																									
Grèce	92 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 000								
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 000	-	33 000								
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000*	-	-	600 000	-	-	-	-	600 000								
Yougoslavie	-	-	-	-	-	23 000	23 000	-	-	152 000	-	152 000	-	-	-	-	175 000								
Total pour la région	92 000	-	-	-	-	23 000	23 000	-	600 000	152 000	-	752 000	-	33 000	-	-	900 000								
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE																									
Aden	22 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 000*	-	-	105 000								
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126 000								
Ethiopie	150 295	-	-	-	-	117 000	-	-	-	-	-	19 200	55 000	156 000*	-	-	903 495								
Iran	-	297 000	-	117 000*	-	297 000	-	-	-	-	-	-	-	234 000*	-	-	531 000								
Irak	-	905 000	-	-	-	905 000	-	-	-	-	-	-	31 000	-	-	-	1 016 000								
Jordanie	5 381	15 000	-	-	-	15 000	-	55 000	-	-	-	55 000	-	-	-	-	75 381								
Liban	100 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000								
Libye	608	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	608								
République arabe unie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Somalie	1 388	53 000	-	-	-	53 000	-	34 400	-	-	-	34 400	-	42 000	-	-	89 108								
Soudan	23 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 400								
Syrie	-	31 000	-	11 000	-	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374 388								
Turquie	-	296 000	128 000*	-	-	424 000	-	95 200	-	-	-	95 200	-	-	-	-	34 000								
Yémen	407	-	-	-	-	-	-	19 000	-	-	-	19 000	-	-	-	-	519 200								
Total pour la région	303 079	1 624 000	181 000	128 000	-	1 933 000	-	203 600	19 200	-	-	222 800	133 000	1 397 000	-	-	3 988 879								

Tableau 2 (suite)

a/ Une allocation équivalente au montant de l'engagement a été approuvée dans tous les cas sauf ceux marqués d'un astérisque; dans ces derniers cas, le Conseil a approuvé une allocation correspondant à une partie de l'engagement, le solde devant faire l'objet d'allocations ultérieures.

b/ Y compris 2 632 900 dollars au titre de l'aseanisation, 80 000 dollars au titre des enfants handicapés, 13 000 dollars au titre de la production de vaccin et 15 000 dollars au titre de l'immunisation.

c/ Y compris 28 000 dollars au titre de la filarose et 23 000 dollars au titre de la lutte contre les mycoses.

d/ Y compris 349 122 dollars au titre des services sociaux, 156 000 dollars au titre de la pédiatrie et de la médecine domestique, 40 510 dollars au titre du développement communautaire et 111 000 dollars au titre des projets urbains.

e/ Y compris : au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes : 200 000 dollars; au titre du cycle d'études régional (Asie) sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à l'institut latino-américain de planification économique et sociale : 125 000 dollars; au titre des dépenses imprévues d'assistance technique : 60 000 dollars.

f/ Le Nyaussaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

g/ Dans le cas de la République unie du Tanguanyika et de Zanzibar, les crédits ont été alloués séparément pour le Tanguanyika et pour Zanzibar.

ANNEXE III (suite)

Tableau 3

Allocations^{a/} approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 par pays et par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

LUTTE CONTRE LES MALADIES																		NUTRITION				FORMATION PROFES- SIONNELLE	DIVERS ^{e/}	TOTAL GENERAL
SERVICES DE SANTE ^{b/}	Eradication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies ^{c/}	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée du lait	Conser- vation des aliments riches en protéines	Mise au point	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE ^{d/}	ENSEIGNEMENT	(15)	(16)	(17)	(18)						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)						
I. AFRIQUE																								
Algérie	236 000	-	-	45 000	-	-	-	57 200	-	-	-	57 200	-	60 000	-	-	-	311 000						
Bassoutoland	-	-	14 000	-	-	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 200						
Burundi	90 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 000						
Cameroon	33 000	-	-	-	-	-	-	34 000	-	-	-	34 000	-	-	-	-	-	33 000						
Comores (îles)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000						
Congo (Brazzaville)	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-	-	-	-	55 000	101 600	-	-	-	157 600						
Congo (Léopoldville)	59 000	-	-	-	-	-	-	19 200	-	-	-	19 200	37 000	-	-	-	-	96 000						
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	2 500	-	58 200	-	-	-	58 200	932	49 400	-	-	-	20 132						
Gabon	-	-	-	-	-	8 000	-	29 000	-	-	-	29 000	-	110 000	-	-	-	110 000						
Ghana	37 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 000	-	-	-	214 000						
Haute-Volta	906	-	-	-	-	-	-	167 000	142 500	-	-	309 500	69 000	-	-	-	-	906						
Kenya	114 000	-	-	-	-	101 000	-	45 000	-	-	-	45 000	-	100 000	-	-	-	623 500						
Madagascar	65 000	-	-	-	-	26 000	-	-	-	-	-	-	-	220 000	-	-	-	236 000						
Mali	1 187	-	-	-	-	-	-	72 000	-	-	-	72 000	-	-	-	-	-	221 187						
Maroc	442 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	514 000						
Maurice	31 000	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000	-	-	-	-	-	73 000						
Mauritanie	55 317	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000	-	-	-	55 317						
Niger	30 607	-	-	-	-	35 500	-	57 600	-	-	-	57 600	-	401 000	-	-	-	122 207						
Nigeria	106 400	-	-	-	-	-	-	17 700	-	-	-	17 700	-	-	-	-	-	600 600						
Nyassaland ^{e/}	-	-	-	-	-	-	-	48 000	-	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000						
République centrafricaine	120 000	-	-	-	-	16 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136 000						
Rhodesie du Nord, Nyassaland ^{f/}	21 000	-	-	-	-	3 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	-	43 200						
Rhodesie du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 000	-	-	-	-	60 000						
Rwanda	94 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 000						
Sénégal	47 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 600						
Seychelles	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000						
Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	-	19 200						
Tanzania ^{g/}	74 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 000	-	-	-	-	154 000						
Tchad	53 000	-	-	-	-	5 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	-	82 200						
Togo	542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	19 200	-	-	542						
Tunisie	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193 200						
Zanzibar ^{h/}	36 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 000						
Programmes régionaux :																								
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	86 400	-	-	-	86 400	-	-	-	-	-	86 400						
Formation pédiatrique (Afrique orientale)	47 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 000						
Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	34 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000						
Cycle d'études sur la santé publique (Université de Dakar/Sénégal)	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000						
Formation en matière de vulgarisation agricole (Afrique orientale)	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	-	-	39 000	-	-	-	-	-	39 000						
Total pour la région	1 921 629	-	115 000	45 000	97 000	-	257 000	-	862 900	142 500	-	1 005 400	340 932	1 106 000	19 200	-	-	4 650 161						

ANNEXE III (suite)

Tableau 3 (suite)

LUTTE CONTRE LES MALADIES											NUTRITION					FORMATION			TOTAL GENERAL		
SERVICES DE SANTE ^{a/}		Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG		Lutte contre le trachome		Lutte contre d'autres maladies ^{c/}		Alimentation des enfants		Nutrition appliquée		Conser- vation des aliments de lait préfabri- qués		Mise au point		PROTECTION SOCIALE ^{d/}		ENSEIGNEMENT STORIELLE		DIVERS ^{e/}	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)				
II. AMERIQUES																					
Argentine	206 000	172 000	-	-	-	172 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	378 000				
Bolivie	-	30 000	-	-	-	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119 000				
Bresil	1 273 000	-	-	-	-	-	-	38 400	25 000	-	-	63 400	11 000	119 000	-	-	1 366 600				
Chili	64 000	-	-	-	-	-	-	16 000	-	-	-	16 000	32 000	19 200	-	-	112 000				
Colombie	375 000	252 000	-	-	-	252 000	-	137 000	-	-	-	137 000	83 000	-	-	-	347 000				
Costa Rica	-	40 000	-	-	-	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 000				
Cuba	-	125 000	-	-	-	125 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125 000				
El Salvador	67 000	153 000	-	-	-	153 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	231 000				
Equateur	21 500	80 000	-	-	-	80 000	-	23 700	-	-	-	23 700	-	-	-	-	125 200				
Guatemala	64 000	407 000	-	-	-	408 480	-	-	-	-	-	-	-	72 000	-	-	944 480				
Guyane britannique	-	6 000	-	-	-	-	-	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-	-	56 000				
Haiti	-	228 000	-	-	-	228 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274 000				
Honduras	-	48 000	-	-	-	48 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000				
Mexique	-	55 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	945 000				
Nicaragua	80 800	890 000	-	-	-	945 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	631 000				
Panama	-	83 200	-	-	-	550 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62 800				
Paraguay	-	58 000	-	-	-	58 000	-	48 000	-	-	-	48 000	-	-	-	-	244 000				
Perou	194 000	50 000	-	-	-	278 000	-	66 000	-	-	-	66 000	-	37 000	-	-	413 000				
Republique Dominicaine	32 000	278 000	-	-	-	278 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	191 000				
Surinam	39 000	152 000	-	-	-	152 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 000				
Territoires britanniques d'outre-mer	-	7 000	-	-	-	7 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 800				
St-Christophe Nevis	-	-	-	-	-	-	-	4 800	-	-	-	4 800	-	-	-	-	-				
Programmes régionaux : Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 000				
Services sanitaires : Formation (région des Antilles et des Caraïbes)	-	-	-	-	-	-	-	38 400	-	-	-	38 000	-	-	-	-	-				
Institut latino-américain de planification éco- nomique et sociale	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000				
Cycle d'études sur l'iodi- sation du sel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 000				
Formation : pédiatrie sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000				
Total pour la région	2 477 300	3 395 000	250 000	-	-	3 645 600	-	329 100	75 000	-	20 000	424 100	126 000	247 200	46 000	93 000	7 059 280				
III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE																					
Afghanistan	67 000	148 000	-	-	-	148 000	-	-	-	-	-	-	-	170 500	-	-	385 500				
Ceylan	64 000	-	27 000	-	-	27 000	-	37 000	-	-	-	37 000	-	-	-	-	128 000				
Inde	2 132 000	-	851 000	-	116 000	967 000	-	1 615 200	370 000	-	100 000	2 085 200	-	-	178 000	-	5 387 200				
Total pour la région	2 263 000	148 000	868 000	-	116 000	1 142 000	-	1 652 200	370 000	-	100 000	2 122 200	-	170 500	178 000	-	5 900 700				
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN																					
Birmanie	51 476	-	30 000	-	123 000	153 000	-	-	-	-	-	-	-	46 000	-	-	250 476				
Cambridge	59 974	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116 000	-	-	175 974				
Chine	130 955	13 000	-	-	-	354 000	-	-	-	80 000	-	80 000	37 000	-	-	-	601 955				
Indonésie	770 685	53 000	341 000	-	-	159 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	929 685				
Laos	33 244	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 244				
Malaisie	27 000	117 000	-	-	-	117 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137 000				
Pakistan	929 461	351 000	-	-	-	1407 000	-	-	-	-	-	-	-	147 000	-	-	1 572 861				
Philippines	372 000	58 500	-	-	-	58 500	-	-	-	-	-	10 879	89 400	134 000	-	-	375 379				
Samo-Ocidental	-	-	-	-	28 000	28 000	-	-	-	-	-	15 000	72 000	-	-	-	28 000				
Thaïlande	9 161	-	-	-	-	37 000	-	15 000	-	-	-	15 000	-	302 000	-	-	435 161				
Viet-Nam (République du)	48 032	-	-	37 000	21 000	21 000	-	23 000	-	-	-	23 000	-	-	-	-	92 032				
Programmes régionaux : Bureau de nutrition et de planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	-	-	15 000	-	-	-	-	15 000				
Total pour la région	2 431 988	521 000	263 500	378 000	144 000	28 000	1 334 500	23 000	-	-	80 000	143 879	198 400	745 000	-	35 000	4 888 767				

LUTTE CONTRE LES MALADIES														
NUTRITION														
SERVICES DE SANTÉ b/	Eradication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies	Total c/ partiel	Alimentation des enfants	Nutrition appliquée	Conservation du lait	Mise au point d'aliments riches en protéines	Divers	Total partie sociale d/	PROTECTION SOCIALE g/	ENSEIGNEMENT SIONNEL DIVERS e/
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
V. EUROPE														
Grèce	64 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Toungousie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la région	64 000	-	-	-	-	23 000	-	-	208 000	152 000	-	360 000	-	470 000
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE														
Aden	22 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	150 295	-	65 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	5 381	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libye	605	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe unie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	1 388	-	53 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	23 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	407	-	81 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la région	236 079	1 624 000	199 000	144 000	-	1 967 000	-	203 600	19 200	-	-	222 800	163 000	737 000
VII. ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS														
Formation supérieure en matière de nutrition appliquée et économie alimentaire (France/Sénégal)	-	-	-	-	-	-	-	104 000	-	-	-	104 000	-	-
Formation supérieure en matière de nutrition et de technologie (Londres et Ibadan)	-	-	-	-	-	-	-	148 000	-	-	-	148 000	-	-
Centre international de l'enfance	400 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation pédiatrique (Londres)	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Allocation globale : Personnel international affecté aux programmes communs, dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total interrégional	450 000	-	-	-	-	-	-	252 000	-	-	-	252 000	-	60 000
Total	9 863 996	5 688 000	1 706 180	567 000	357 000	8 369 180	10 879 3	352 800	814 700	152 000	200 000	4 530 379	828 332	3 005 700
VIII. FRET														
Total pour l'aide aux programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévisions pour les services d'exécution } second semestre de 1964														
Prévisions pour les dépenses d'administration } second semestre de 1964														
Prévisions pour les services d'exécution } premier semestre de 1965														
Prévisions pour les dépenses d'administration } premier semestre de 1965														
Total														
3 000 000														
30 266 787														
2 112 700														
1 400 700														
2 383 750														
1 143 650														
37 077 787														

ANNEXE III (suite)

Tableau 3 (suite)

a/ Voir également annexe III, tableau 2 : engagements approuvés en juin 1964.

b/ Y compris 1 500 300 dollars au titre de l'assainissement, 80 000 dollars au titre des enfants handicapés, 13 000 dollars au titre de la production de vaccin et 15 000 dollars au titre de l'immunisation.

c/ Y compris 25 000 dollars au titre de la filariose et 23 000 dollars au titre de la lutte contre les mycoses.

d/ Y compris 440 022 dollars au titre des services sociaux, 230 000 dollars au titre de la puériculture et de l'économie domestique, 40 510 dollars au titre du développement communautaire et 111 000 dollars au titre des projets urbains.

e/ Y compris : au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes, 200 000 dollars; au titre du cycle d'études régional (Asie) sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 128 000 dollars; au titre des dépenses imprévues d'assistance technique, 60 000 dollars.

f/ Le Nyasaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

g/ Dans le cas de la République unie du Tanganyika et de Zanzibar, les crédits ont été alloués séparément pour le Tanganyika et pour Zanzibar.

ANNEXE IV

ENGAGEMENTS ET ALLOCATIONS APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN 1964

Tableau 1

Etat récapitulatif des engagements^{a/} approuvés par le Conseil d'administration en 1964
(sessions de janvier et de juin et vote par correspondance)
(En dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie centrale et méridionale	Asie orientale et Pakistan	Europe	Méditerranée orientale	Programmes inter- régionaux	Total	Pourcen- tage
SANTÉ	2 946 322	11 737 480	4 625 100	6 121 522	116 376	4 397 376	68 000	30 084 260	57,42
Services de santé	2 102 329	5 907 800	2 788 700	4 398 529	25 158	1 068 072	68 000	16 428 595	31,40
Lutte contre les maladies	844 000	5 289 680	1 836 400	1 793 070	23 218	3 329 297	-	13 695 665	26,09
Paludisme	71 000	5 426 000	148 000	500 000	-	2 587 000	-	8 732 000	16,69
Tuberculose/BCG	68 000	403 680	978 000	635 500	-	181 000	-	2 266 180	4,33
Plan/maladies vénériennes	41 000	-	-	10 000	-	-	-	51 218	0,10
Trachome	45 000	-	523 000	37 000	218	139 297	-	744 297	1,42
Lèpre	565 900	-	180 600	582 000	-	29 000	-	1 357 500	2,59
Activités combinées	53 100	-	6 800	-	-	-	-	59 900	0,10
Lutte contre d'autres maladies ^{b/}	-	-	-	28 570	23 000	393 000	-	451 370	0,86
NUTRITION	1 701 720	276 100	5 792 300	432 179	1 160 200	275 850	673 000	11 011 379	21,04
Alimentation des enfants	-	-	-	10 879	-	-	-	10 879	0,02
Nutrition appliquée	1 605 150	799 100	4 315 300	341 300	-	233 050	283 000	7 576 900	14,48
Conservation du lait	31 600	75 000	1 297 000	-	1 008 200	42 800	-	2 414 600	4,61
Mise au point d'aliments riches en protéines	65 000	82 000	120 000	-	132 000	-	390 000	809 000	1,55
Divers	-	20 000	100 000	80 000	-	-	-	200 000	0,38
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	376 132	261 000	-	223 700	-	185 000	-	1 045 832	2,00
ENSEIGNEMENT	4 405 000	594 800	208 000	1 766 600	-	1 699 000	-	8 673 400	16,27
FORMATION PROFESSIONNELLE	19 200	100 300	-	69 000	33 000	72 000	-	293 500	0,56
DIVERS c/	-	173 000	-	20 000	-	-	280 000	543 000	1,04
TOTAL POUR L'ASSISTANCE A LONG TERME	9 448 411	13 842 680	10 625 400	8 773 078	1 311 576	6 629 226	1 021 000	51 651 371	98,70
SECOURS D'URGENCE	-	-	-	-	-	-	-	679 500	1,30
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	52 330 871	100,00
FRET	-	-	-	-	-	-	-	5 400 000	-
TOTAL GENERAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES	-	-	-	-	-	-	-	57 730 871	-
Services d'exécution, 1965	-	-	-	-	-	-	-	4 777 900	-
Dépenses d'administration, 1965	-	-	-	-	-	-	-	2 297 300	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-	-	-	64 806 071	-

a/ On trouvera au tableau 2 ci-après un état récapitulatif des allocations approuvées en 1964.

b/ Y compris la lutte contre la bilharziose, 393 570 dollars; la lutte contre la filariose, 28 000 dollars; la lutte contre les mycoses, 23 000 dollars; et la production de vaccin antivariolique, 6 800 dollars.

c/ Y compris, au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes, 200 000 dollars; au titre des cycles d'études organisés dans la région d'Asie et à Bellagio sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse, et de l'aide à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 283 000 dollars; au titre des dépenses imprévues d'assistance technique, 60 000 dollars.

Tableau 2

Etat récapitulatif des allocations^{a/} approuvées par le Conseil d'administration en 1964
(sessions de janvier et de juin et vote par correspondance)

(En dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie centrale et méridionale	Asie orientale et Pacifique	Europe	Méditerranée orientale	Programmes inter- régionaux	Total	Pourcen- tage
SANTÉ	2 862 629	11 251 980	4 460 500	6 898 092	90 376	4 229 376	918 000	30 710 960	63,65
Services de santé	2 153 629	4 876 300	2 768 700	4 700 029	67 158	1 001 079	918 000	16 504 895	34,21
Lutte contre les maladies	709 000	6 375 680	1 671 800	2 198 070	23 218	3 228 297	-	14 206 065	29,44
Paludisme	71 000	5 972 000	148 000	521 000	-	2 587 000	-	9 299 000	19,27
Tuberculose/BCG	169 000	403 680	878 000	570 500	-	199 000	-	2 220 180	4,60
Plan/maladies vénériennes	41 000	-	-	10 000	218	-	-	51 218	0,11
Trachome	45 000	-	523 000	782 000	-	155 297	-	1 505 297	3,12
Lèpre	329 900	-	116 000	286 000	-	29 000	-	760 900	1,58
Activités combinées	53 100	-	6 800	-	-	-	-	53 100	0,11
Lutte contre d'autres maladies ^{b/}	-	-	-	28 570	23 000	258 000	-	316 370	0,65
NUTRITION	1 869 752	1 067 300	3 651 200	615 172	634 200	275 850	670 000	8 783 472	18,20
Alimentation des enfants	-	-	-	10 879	-	-	-	10 879	0,02
Nutrition appliquée	1 480 650	890 300	2 530 200	341 300	-	233 050	380 000	5 855 500	12,14
Conservation du lait	324 100	75 000	501 000	183 000	482 200	42 800	-	2 008 100	4,16
Mise au point d'aliments riches en protéines	65 000	82 000	120 000	-	152 000	-	290 000	709 000	1,47
Divers	-	20 000	100 000	80 000	-	-	-	200 000	0,41
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	642 132	213 000	-	273 400	-	215 000	-	1 343 532	2,78
ENSEIGNEMENT	2 001 000	786 800	170 500	1 507 600	-	922 000	-	5 417 500	11,23
FORMATION PROFESSIONNELLE	320 200	100 300	178 000	69 000	33 000	72 000	-	772 500	1,60
DIVERS c/	-	173 000	-	90 000	-	-	280 000	543 000	1,13
TOTAL POUR L'ASSISTANCE A LONG TERME	7 695 711	13 592 380	8 460 200	9 453 278	757 576	5 744 226	1 868 000	47 571 371	98,59
SECOURS D'URGENCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	679 500	1,41
FRET	-	-	-	-	-	-	-	48 250 871	100,00
TOTAL GENERAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES	-	-	-	-	-	-	-	3 000 000	-
Prévisions pour les services d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	51 250 871	-
Prévisions pour les dépenses d'administration ^{d/} 1964	-	-	-	-	-	-	-	4 225 400	-
Prévisions pour les services d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	2 321 400	-
Prévisions pour les dépenses d'administration ^{e/} premier semestre de 1965	-	-	-	-	-	-	-	2 388 990	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-	-	-	61 335 271	-

^{a/} On trouvera au tableau 1 un état récapitulatif des engagements approuvés en 1964.^{b/} Y compris la lutte contre la bilharziose, 298 570 dollars; la lutte contre la filariose, 28 000 dollars; la lutte contre les mycoses, 23 000 dollars; et la production de vaccin antivaricelleux, 6 800 dollars.^{c/} Y compris, au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes, 200 000 dollars; au titre des cycles d'études organisés dans la région d'Asie et à Bellagio sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 283 000 dollars; au titre des dépenses imprévues d'assistance technique, 60 000 dollars.

Annexe IV (Suite)

Tableau 3

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 et soldes
reversés à la masse, par pays

(En dollars des Etats-Unis)

Décisions du Conseil d'administration					
		Allocations approuvées		Répartition	
		Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>
I.	AFRIQUE	7 695 711	1 704	(70 251)	86 526
II.	AMERIQUES	13 592 380	224 000	(260 179)	152 554
III.	ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE	8 460 200	---	(208 248)	---
IV.	ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN	9 453 278	4 762	231 591	14 377
V.	EUROPE	757 576	---	(67 426)	804
VI.	MEDITERRANEE ORIENTALE	5 744 226	424 000	(57 869)	257 959
VII.	ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS	4 868 000	25 034 ^{a/}	432 382	---
TOTAL (I à VII)		50 571 371	679 500	---	512 220
VIII.	AUTRE ASSISTANCE Services d'exécution	6 614 350			179 598
IX.	ADMINISTRATION	3 470 050			125 358
TOTAL (VIII et IX)		10 084 400			304 956
TOTAL GENERAL		61 335 271			817 176

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (Suite)

Décisions du Conseil d'administration				
Allocations approuvées		Répartition		
Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>	
Afrique occidentale française <u>d/</u>	---	---	---	575
Algérie	627 000	---	15 343	5 734
Bassoutoland	71 200	---	5 698	---
Burundi	50 000	---	1 555	---
Cameroun	94 000	---	(6 500)	24 488
Comores (Iles)	34 000	---	(697)	---
Congo (Brazzaville)	157 600	---	2 091	---
Congo (Léopoldville)	549 000	---	2 801	---
Côte-d'Ivoire	167 332	---	(17 180)	---
Dahomey	58 000	---	1 262	---
Gabon	128 700	---	1 566	---
Gambie	15 000	---	106	---
Ghana	261 000	---	(16 008)	---
Guinée	---	---	(11 783)	---
Haute-Volta	76 506	---	(4 984)	---
Kénya	698 100	---	9 294	---
Libéria	18 600	---	(2 946)	---
Madagascar	236 000	---	(4 124)	---
Mali	398 187	---	(4 614)	---
Maroc	657 000	---	(11 048)	24 435
Maurice (Ile)	73 000	---	2 449	---
Mauritanie	185 387	---	(5 522)	---
Niger	159 407	---	(512)	---
Nigéria	700 200	---	(48 599)	25 000
Nyassaland <u>e/</u>	48 000	---	851	---
Ouganda	136 000	---	7 990	---
République centrafricaine	61 800	---	5 138	---
Rhodésie du Nord	85 000	---	---	---
Rhodésie et Nyassaland <u>e/</u>	104 000	---	(199)	---

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (Suite)

Décisions du Conseil d'administration				

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (Suite)

Décisions du Conseil d'administration				
	Allocations approuvées		Répartition	
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>
<u>AFRIQUE (Suite)</u>				
Formation en matière de vulgarisation agricole	39 000	---	---	---
Services sociaux/formation au développement communautaire (Afrique orientale)	82 000	---	---	---
Formation en matière de nutrition/agriculture/économie domestique	---	---	828	---
TOTAL	7 695 711	1 704	(70 251)	86 526
 <u>II. AMERIQUES</u>				
Argentine	378 000	---	(5 675)	---
Bolivie	209 000	---	(8 578)	---
Brésil	2 716 200	---	(64 321)	18 160
Chili	512 000	---	(34 634)	120 000
Colombie	865 600	---	(5 926)	---
Costa Rica	368 300	---	3 212	---
Cuba	125 000	105 000	(4 149)	---
El Salvador	560 000	---	634	---
Equateur	381 200	---	(8 138)	---
Guatemala	544 480	---	(16 829)	---
Guyane britannique	56 000	---	(992)	7 384
Haïti	629 000	23 000	(3 229)	---
Honduras	229 000	---	(10 068)	---
Honduras britannique	---	---	(2 038)	---
Jamaïque	113 000	---	8 025	---

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (suite)

Décisions du Conseil d'administration				
Allocations approuvées			Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>
Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>			
AMERIQUES (Suite)				
Mexique	2 636 000	---	(47 331)	599
Nicaragua	670 000	---	3 981	---
Panama	212 800	---	(5 907)	---
Paraguay	262 600	---	(20 844)	---
Pérou	649 000	---	(36 515)	6 284
République				
Dominicaine	236 000	---	(316)	---
Surinam	32 000	---	7 169	---
Territoires				
britanniques				
des Antilles :				
Antigua	---	---	2 418	---
Barbade	---	---	(2 348)	---
Dominique	---	---	(1 621)	---
Grenade	24 000	---	1 894	127
Montserrat	---	---	(2 838)	---
Saint-Christophe				
Nevis	4 800	---	4 943	---
Sainte-Lucie	57 000	---	4 226	---
Saint-Vincent	---	---	1 686	---
Iles Turques				
et Caïques	---	---	1 229	---
Trinité et				
Tobago	---	16 800	(4 517)	---
Uruguay	150 000	4 200	1 526	---
Venezuela	241 000	---	1 739	---
Programmes				
régionaux :				
Personnel de				
la FAO affecté				
aux programmes	131 400	---	---	---
communs				

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (Suite)

Décisions du Conseil d'administration				
Allocations approuvées		Répartition		
Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>	

AMERIQUES (Suite)

Services sanitaires :

formation région des Antilles et des Caraïbes	40 000	---	---	---
Institut latino- américain de planifi- cation et cycle d'études	173 000	---	---	---
Manuel de nutrition	10 000	---	---	---
Formation en matière de nutrition (agronomes)	173 000	---	132	---
Formation en matière de nutrition (INCAP)	156 000	---	(118)	---
Formation en matière de nutrition (économie domestique) Santiago	---	---	(70)	---
Formation pédiatrique	21 000	---	---	---
Cycle d'études sur l'iodi- sation du sel	20 000	---	---	---

Annexe IV (Suite)

Tableau 3 (Suite)

Décisions du Conseil d'administration				
	Allocations approuvées		Répartition	
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>
AMERIQUES (Suite)				
Cycle d'études sur la protection sociale	6 000	---	---	---
Formation (inspecteurs sanitaires	---	---	159	---
Secours d'urgence (Antilles)	---	75 000	---	---
TOTAL	13 592 380	224 000	(260 179)	152 554
III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE				
Afghanistan	594 500	---	29 979	---
Ceylan	128 000	---	(11 509)	---
Inde	7 711 200	---	(226 718)	---
Népal	26 500	---	---	---
TOTAL	8 460 200	---	(208 248)	---
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN				
Birmanie	665 476	---	28 692	---
Cambodge	185 974	---	2 267	---
Chine	1 024 555	---	(20 625)	---
Corée (République de)	336 000	4 762	3 956	---

Annexe IV (suite)

Tableau 3 (suite)

<u>Décisions du Conseil d'administration</u>				
<u>Allocations approuvées</u>				
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u> la masse <u>c/</u>	Allocations reversées à
ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN (<u>suite</u>)				
Hong-kong	---	---	(1 338)	---
Indonésie	1 948 226	---	213 591	---
Japon	---	---	15 573	---
Laos	33 244	---	(650)	---
Malaisie	234 500	---	(1 901)	---
Pakistan	2 599 861	---	(80 004)	---
Philippines	756 249	---	88 212	464
Salomon (Iles)	---	---	79	---
Samoa-Occidental	28 000	---	(72)	---
Thaïlande	887 161	---	(21 439)	---
Tonga	43 000	---	(433)	---
Viet-Nam (République du)	541 032	---	11 602	---
Programmes régionaux :				
Institut asiatique de planification économique et sociale, Cycle d'études sur la planification	90 000	---	---	---
Manuel de nutrition	15 000	---	---	---
Cycle d'études sur la nutrition	---	---	---	13 913
Pays et territoires du Pacifique	75 000	---	(5 919)	---
TOTAL	9 453 278	4 762	231 591	14 377

Annexe IV (suite)

Tableau 3 (suite)

Décisions du Conseil d'administration				
<u>Allocations approuvées</u>				
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence a/	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret b/	Allocations reversées à la masse c/
V. EUROPE				
Espagne	173 218	---	(9 154)	125
Grèce	165 200	---	(16 854)	---
Italie	---	---	1 065	---
Malte	33 000	---	---	---
Pologne	208 728	---	(6 196)	679
Yougoslavie	177 430	---	(36 287)	---
TOTAL	757 576	---	(67 426)	804
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE				
Aden	65 000	---	(1 671)	---
Arabie Saoudite	---	---	270	---
Chypre	68 000	---	540	---
Ethiopie	625 392	---	4 450	31 564
Irak	707 000	---	18 247	---
Iran	1 761 000	---	(40 933)	154 439
Israël	---	---	(5 502)	---
Jordanie	124 381	424 000	1 230	---
Liban	33 000	---	(661)	---
Libye	89 608	---	(9 988)	47 535
République arabe unie	655 400	---	(21 862)	14 978
Somalie	326 388	---	(4 224)	---
Soudan	297 000	---	(1 323)	---
Syrie	54 000	---	(6 549)	---
Turquie	894 650	---	12 110	9 443
Yémen	43 407	---	(2 003)	---
TOTAL	5 744 226	424 000	(57 869)	257 959

Annexe IV (suite)

Tableau 3 (suite)

Décisions du Conseil d'administration				
<u>Allocations approuvées</u>				
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence <u>a/</u>	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret <u>b/</u>	Allocations reversées à la masse <u>c/</u>
VII. ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS				
Formation supérieure en matière de nutrition appliquée et économie alimentaire (France/Sénégal)	104 000	---	---	---
Formation supérieure en matière de nutrition et de bromatologie (Londres et Ibadan)	276 000	---	---	---
Institut pan-indien d'hygiène et de santé publique (bourses)	68 000	---	---	---
Aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes	200 000	---	---	---
Centre international de l'enfance	800 000	---	---	---
Formation pédiatrique (Londres)	50 000	---	---	---
Cycle d'études sur la planification (Lac de Côte)	20 000	---	---	---
Aliments riches en protéines, mise au point et expérimentation	290 000	---	---	---

Annexe IV (suite)

Tableau 3 (suite)

<u>Décisions du Conseil d'administration</u>				
<u>Allocations approuvées</u>				
	Pour les programmes à long terme	Pour les situations d'urgence a/	Répartition du solde du crédit ouvert pour le fret b/	Allocations reversées à la masse c/
ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS (suite)				
Allocations globales :				
Personnel international affecté aux programmes communs, dépenses imprévues	60 000	---	---	---
Secours d'urgence	---	25 034	---	---
Fret	3 000 000	---	432 382	---
TOTAL	4 868 000	25 034	432 382	---

a/ Y compris les montants ci-après, indiqués au Conseil d'administration en janvier 1964 (document Advance P.306), qui ont été prélevés sur l'allocation globale pour les secours d'urgence :

	<u>Dollars</u>
Région d'Afrique	1 704
Corée	4 762
Uruguay	4 200
Région des Antilles (Cuba)	17 000
Région des Antilles (Tobago)	2 800
	<u>30 466</u>
Allocation approuvée (document Advance P.306)	<u>55 500</u>
Montant de l'augmentation de l'allocation globale pour les secours d'urgence	<u>25 034</u>

b/ Voir le document E/ICEF/P/L.385.

Annexe IV (suite)

Tableau 3 (suite)

- c/ Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures reversés à la masse (E/ICEF/P/L.465), savoir :
- | | |
|---|------------------------|
| Soldes non utilisés d'allocations antérieurement approuvées | |
| pour l'aide aux pays : | 512 220 dollars |
| Dépenses d'administration et dépenses des services | |
| d'exécution : | <u>304 956 dollars</u> |
| | 817 176 dollars |
- d/ Allocation antérieure à l'accession du pays à l'indépendance.
- e/ Le Nyassaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

ANNEXE IV (suite)

Tableau 4

Engagements^{a/} approuvés par le Conseil d'administration en juin 1964 (sessions de janvier et de juin, et vote par correspondance)
par pays et par type de programme
(En dollars des États-Unis)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES										NUTRITION					FORMATION PROFES- SIONNELLE	DIVERS e/	TOTAL GENERAL
	SERVICES DE SANTÉ b/	Eradication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée	Conser- vation du lait	Mise au point d'aliments riches en protéines	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE d/	ENSEIGNEMENT			
I. AFRIQUE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Algérie	236 000	-	14 000	45 000	-	-	15 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	346 000	-	-	627 000
Bassoutoland	-	-	-	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 200
Burundi	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Cameroon	33 000	-	-	-	61 000	-	61 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 000
Comores (Iles)	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000	-	-	-	34 000	-	-	-	-	34 000
Congo (Brazzaville)	59 000	-	-	-	13 000*	-	13 000	-	-	-	-	-	-	55 000	307 600*	-	-	375 600
Congo (Léopoldville)	-	-	-	-	110 000	-	110 000	-	37 800	-	-	-	37 800	19 532	453 000	-	-	549 000
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	4 900	-	4 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167 332
Dahomey	-	-	-	-	17 000*	-	17 000	-	76 800	-	-	-	76 800	-	49 400	-	-	126 200
Gabon	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000
Gambia	37 000	-	-	-	30 000*	-	30 000	-	145 000*	-	-	-	145 000	-	405 000*	-	-	620 000
Ghana	906	-	-	906	57 000	-	57 000	-	-	-	-	-	-	-	15 600	-	-	171 100
Haute-Volta	71 000	-	-	-	-	-	-	-	-	31 100	-	-	31 100	69 000	-	-	-	186 000
Libéria	65 000	-	-	-	43 000*	-	43 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	277 000
Madagascar	176 137	-	-	-	-	-	-	-	124 600	-	-	-	124 600	-	220 000	-	-	395 137
Mali	153 700	-	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000	-	90 400	-	-	373 700
Maroc	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73 000
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	130 000	-	-	-	130 000	-	-	-	-	314 357
Mauritanie	184 387*	-	-	-	-	-	-	-	94 800	-	-	-	94 800	-	34 000	-	-	159 407
Niger	30 607	-	-	-	141 000*	-	141 000	-	19 200	-	-	-	19 200	18 600	2 481 000*	-	-	2 740 800
Nigeria	40 000	-	-	-	-	-	-	-	48 000	-	-	-	48 000	-	-	-	-	48 000
Nyassaland e/	120 000	-	-	-	27 000*	-	27 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	147 000
Ouganda	21 000	-	-	-	23 000*	-	23 000	-	37 800	-	-	-	37 800	-	-	-	-	86 800
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	55 000	-	-	-	55 000	-	-	-	-	55 000
Rhodésie du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhodésie du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nyassaland f/, Rhodésie du Sud	-	54 000	-	-	-	-	54 000	-	-	-	65 000	-	134 000	55 000	-	-	-	161 000
Rwanda	107 000*	-	-	-	-	-	-	-	69 000	-	-	-	-	-	-	-	-	189 000
Sénégal	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000	-	-	-	11 000
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	95 200	-	-	-	95 200	-	-	-	-	95 200
Swaziland	74 000	-	-	-	-	-	-	-	61 000	500	-	-	61 500	-	-	-	-	135 500
Tanganyika g/	50 000	-	-	-	29 000*	-	29 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	106 200
Tchad	542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 542
Togo	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	-	-	158 200
Tunisie	36 000	-	-	-	-	-	71 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107 000
Zanzibar g/	-	71 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programmes régionaux :																		
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	-	118 950	-	-	-	118 950	-	-	-	-	118 950
Formation pédiatrique (Afrique orientale)	47 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 000
Enseignement complé- mentaire en matière de soins infirmiers	311 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	311 000
Cycle d'études sur la santé publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Université de Dakar/Sénégal)	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
Formation en matière de vulgarisation agricole (Afrique orientale)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services sociaux/formation au développement communautaire (Afrique orientale)	-	-	-	-	-	-	-	-	169 000*	-	-	-	169 000	-	-	-	-	169 000
Total pour la région	2 102 369	71 000	68 000	45 000	565 900	94 100	844 000	-	1 609 150	31 600	65 000	-	1 701 750	376 132	4 405 000	19 800	-	9 448 411

ANNEXE IV (suite)

Tableau 4 (suite)

LUTTE CONTRE LES MALADIES																		
NUTRITION																		
Mise au point																		
Conser- d'aliments																		
vation riches en																		
Nutrition au lait protéines																		
appliquée Divers																		
Total																		
partiel																		
PROTECTION																		
SOCIALE g/																		
ENSEIGNEMENT																		
FORMATION																		
PROGRES- SIGNEELLE																		
DIVERS e/																		
TOTAL																		
GENERAL																		
(16)																		
(17)																		
(18)																		
(19)																		
(20)																		
(21)																		
(22)																		
(23)																		
(24)																		
(25)																		
(26)																		
(27)																		
(28)																		
(29)																		
(30)																		
(31)																		
(32)																		
(33)																		
(34)																		
(35)																		
(36)																		
(37)																		
(38)																		
(39)																		
(40)																		
(41)																		
(42)																		
(43)																		
(44)																		
(45)																		
(46)																		
(47)																		
(48)																		
(49)																		
(50)																		
(51)																		
(52)																		
(53)																		
(54)																		
(55)																		
(56)																		
(57)																		
(58)																		
(59)																		
(60)																		
(61)																		
(62)																		
(63)																		
(64)																		
(65)																		
(66)																		
(67)																		
(68)																		
(69)																		
(70)																		
(71)																		
(72)																		
(73)																		
(74)																		
(75)																		
(76)																		
(77)																		
(78)																		
(79)																		
(80)																		
(81)																		
(82)																		
(83)																		
(84)																		
(85)																		
(86)																		
(87)																		
(88)																		
(89)																		
(90)																		
(91)																		
(92)																		
(93)																		
(94)																		
(95)																		
(96)																		
(97)																		
(98)																		
(99)																		
(100)																		
(101)																		
(102)																		
(103)																		
(104)																		
(105)																		
(106)																		
(107)																		
(108)																		
(109)																		
(110)																		
(111)																		
(112)																		
(113)																		
(114)																		
(115)																		
(116)																		
(117)																		
(118)																		
(119)																		
(120)																		
(121)																		
(122)																		
(123)																		
(124)																		
(125)																		
(126)																		
(127)																		
(128)																		
(129)																		
(130)																		
(131)																		
(132)																		
(133)																		
(134)																		
(135)																		
(136)																		
(137)																		
(138)																		
(139)																		
(140)																		
(141)																		
(142)																		
(143)																		
(144)																		
(145)																		
(146)																		
(147)																		
(148)																		
(149)																		
(150)																		
(151)																		
(152)																		
(153)																		
(154)																		
(155)																		
(156)																		
(157)																		
(158)																		
(159)																		
(160)																		
(161)																		
(162)																		
(163)																		
(164)																		
(165)																		
(166)																		
(167)																		
(168)																		
(169)																		
(170)																		
(171)																		
(172)																		
(173)																		
(174)																		
(175)																		
(176)																		
(177)																		
(178)																		
(179)																		
(180)																		
(181)																		
(182)																		
(183)																		
(184)																		
(185)																		
(186)																		
(187)																		
(188)																		
(189)																		
(190)																		
(191)																		
(192)																		
(193)																		
(194)																		
(195)																		
(196)																		
(197)																		
(198)																		
(199)																		
(200)																		
(201)																		
(202)																		
(203)																		
(204)																		
(205)																		
(206)																		
(207)																		
(208)																		
(209)																		
(210)																		
(211)																		
(212)																		
(213)																		
(214)																		
(215)																		
(216)																		
(217)																		
(218)																		
(219)																		
(220)																		
(221)																		
(222)																		
(223)																		
(224)																		
(225)																		
(226)																		
(227)																		
(228)																		
(229)																		
(230)																		
(231)																		
(232)																		
(233)																		
(234)																		
(235)																		
(236)																		
(237)																		
(238)																		
(239)																		
(240)																		
(241)																		
(242)																		
(243)																		
(244)																		
(245)																		
(246)																		
(247)																		
(248)																		
(249)																		
(250)																		
(251)																		
(252)																		
(253)																		
(254)																		
(255)																		
(256)																		
(257)																		
(258)																		
(259)																		
(260)																		
(261)																		
(262)																		
(263)																		
(264)																		
(265)																		
(266)																		
(267)																		
(268)																		
(269)																		
(270)																		
(271)																		
(272)																		
(273)																		
(274)																		
(275)																		
(276)																		
(277)																		
(278)																		
(279)																		
(280)																		
(281)																		
(282)																		
(283)																		
(284)																		
(285)																		
(286)																		
(287)																		
(288)																		
(289)																		
(290)																		
(291)																		
(292)																		
(293)																		
(294)																		
(295)																		
(296)																		
(297)																		
(298)																		
(299)																		
(300)																		
(301)																		
(302)																		
(303)																		
(304)																		
(305)																		
(306)																		
(307)																		
(308)																		
(309)																		
(310)																		
(311)																		
(312)																		
(313)																		
(314)																		
(315)																		
(316)																		
(317)																		
(318)																		
(319)																		
(320)																		
(321)																		
(322)																		
(323)																		
(324)																		
(325)																		
(326)																		
(327)																		
(328)																		
(329)																		
(330)																		
(331)																		
(332)																		
(333)																		
(334)																		
(335)																		
(336)																		
(337)																		
(338)																		
(339)																		
(340)																		
(341)																		
(342)																		
(343)																		
(344)																		
(345)																		
(346)																		
(347)																		
(348)																		
(349)																		
(350)																		
(351)																		
(352)																		
(353)																		
(354)																		
(355)																		
(356)																		
(357)																		
(358)																		
(359)																		
(360)																		
(361)																		
(362)																		
(363)																		
(364)																		
(365)																		
(366)																		
(367)																		
(368)																		
(369)																		
(370)																		
(371)																		
(372)																		
(373)																		
(374)																		
(375)																		
(376)																		
(377)																		
(378)																		
(379)																		
(380)																		
(381)																		
(382)																		
(383)																		
(384)																		
(385)																		
(386)																		
(387)																		
(388)																		
(389)																		
(390)																		
(391)																		
(392)																		
(393)																		
(394)																		
(395)																		
(396)																		
(397)																		
(398)																		
(399)																		
(400)																		
(401)																		
(402)																		
(403)																		
(404)																		
(405)																		
(406)																		
(407)																		
(408)																		
(409)																		
(410)																		
(411)																		
(412)																		
(413)																		
(414)																		
(415)																		
(416)																		
(417)																		
(418)																		
(419)																		
(420)																		
(421)																		
(422)																		
(423)																		
(424)																		
(425)																		
(426)																		
(427)																		
(428)																		
(429)																		
(430)																		
(431)																		
(432)																		
(433)																		
(434)																		
(435)																		
(436)																		
(437)																		
(438)																		
(439)																		
(440)																		
(441)																		
(442)																		
(443)																		
(444)																		
(445)																		
(446)																		
(447)																		
(448)																		
(449)																		
(450)																		
(451)																		
(452)																		
(453)																		
(454)																		
(455)																		
(456)																		
(457)																		
(458)																		
(459)																		
(460)																		
(461)																		
(462)																		
(463)																		
(464)																		
(465)																		
(466)																		
(467)																		
(468)																		
(469)																		
(470)																		
(471)																		
(472)																		
(473)																		
(474)																		
(475)																		
(476)																		
(477)																		
(478)																		
(479)																		
(480)																		
(481)																		
(482)																		
(483)																		
(484)																		
(485)																		
(486)																		
(487)																		
(488)																		
(489)																		
(490)																		
(491)																		
(492)																		
(493)																		
(494)																		
(495)																		
(496)																		
(497)																		
(498)																		
(499)																		
(500)																		
(501)																		
(502)																		
(503)																		
(504)																		
(505)																		
(506)																		
(507)																		
(508)																		
(509)																		
(510)																		
(511)																		
(512)																		
(513)																		
(514)																		
(515)																		
(516)																		
(517)																		
(518)																		
(519)																		
(520)																		
(521)																		
(522)																		
(523)																		
(524)																		
(525)																		
(526)																		
(527)																		
(528)																		
(529)																		
(530)																		
(531)																		
(532)																		
(533)																		
(534)																		
(535)																		
(536)																		
(537)																		
(538)																		
(539)																		
(540)																		
(541)																		
(542)																		
(543)																		
(544)																		
(545)																		
(546)																		
(547)																		
(548)																		
(549)																		
(550)																		
(551)																		
(552)																		
(553)																		
(554)																		
(555)																		
(556)																		
(557)																		
(558)																		
(559)																		
(560)																		
(561)																		
(562)																		
(563)																		
(564)																		
(565)																		
(566)																		
(567)																		
(568)																		
(569)																		
(570)																		
(571)																		
(572)																		
(573)																		
(574)																		
(575)																		
(576)																		
(577)																		
(578)																		
(579)																		
(580)																		
(581)																		
(582)																		
(583)																		
(584)																		
(585)																		
(586)																		
(587)																		
(588)																		
(589)																		
(590)																		
(591)																		
(592)																		
(593)																		
(594)																		
(595)																		
(596)																		
(597)																		
(598)																		
(599)																		
(600)																		
(601)																		
(602)																		
(603)																		
(604)																		
(605)																		
(606)																		
(607)																		
(608)																		
(609)																		
(610)																		
(611)																		
(612)																		
(613)																		
(614)																		
(615)																		
(616)																		
(617)																		
(618)																		
(619)																		
(620)																		
(621)																		
(622)																		
(623)																		
(624)																		
(625)																		
(626)																		
(627)																		
(628)																		
(629)																		
(630)																		
(631)																		
(632)																		
(633)																		
(634)																		
(635)																		
(636)																		
(637)																		
(638)																		
(639)																		
(640)																		
(641)																		
(642)																		
(643)																		
(644)																		
(645)																		
(646)																		
(647)																		
(648)																		
(649)																		
(650)																		
(651)																		
(652)																		
(653)																		
(654)																		
(655)																		
(656)																		
(657)																		
(658)																		
(659)																		
(660)																		
(661)																		
(662)																		
(663)																		
(664)																		
(665)																		
(666)																		
(667)																		
(668)																		
(669)																		
(670)																		
(671)																		
(672)																		
(673)																		
(674)																		
(675)																		
(676)																		
(677)																		
(678)																		
(679)																		
(680)																		
(681)																		
(682)																		
(683)																		
(684)																		
(685)																		
(686)																		
(687)																		
(688)																		
(689)																		
(690)																		
(691)																		
(692)																		
(693)																		
(694)																		
(695)																		
(696)																		
(697)																		
(698)																		
(699)																		
(700)																		
(701)																		
(702)																		
(703)																		
(704)																		
(705)																		
(706)																		
(707)																		
(708)																		
(709)																		
(710)																		
(711)																		
(712)																		
(713)																		
(714)																		
(715)																		
(716)																		
(717)																		
(718)																		
(719)																		
(720)																		
(721)																		
(722)																		
(723)																		
(724)																		
(725)																		
(726)																		
(727)																		
(728)																		
(729)																		
(730)																		
(731)																		
(732)																		
(733)																		
(734)																		
(735)																		
(736)																		
(737)																		
(738)																		
(739)																		
(740)																		
(741)																		
(742)																		
(743)																		
(744)																		
(745)																		
(746)																		
(747)																		
(748)																		
(749)																		
(750)																		
(751)																		
(752)																		
(753)																		
(754)																		
(755)																		
(756)																		
(757)																		
(758)																		
(759)																		
(760)																		
(761)																		
(762)																		
(763)																		
(764)																		
(765)																		
(766)																		
(767)																		
(768)																		
(769)																		
(770)																		
(771)																		
(772)																		
(773)																		
(774)																		
(775)																		
(776)																		

III. ASIE MERIDIONALE ET CENTRALE

Argentine	276 000	148 000	-	-	-	-	148 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	632 000
Bresil	64 000	-	27 000	-	-	-	27 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 000
Ceylan	2 422 200	-	951 000*	523 000	180 600*	-	6 800 1 661 400	-	4 278 300*	1 297 000	120 000	100 000	5 755 300	-	-	-	-	-	9 836 500
Inde	26 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 500
Népal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la région	2 788 700	148 000	978 000	523 000	180 600	6 800	1 836 400	-	4 315 300	1 297 000	120 000	100 000	5 752 300	-	208 000	-	-	-	10 625 400

ANNEXE IV (suite)
Tableau 4 (suite)

LUTTE CONTRE LES MALADIES																		NUTRITION					FORMATION			TOTAL GENERAL			
SERVICES DE SANTE b/		Eradication du paludisme		Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG		Lutte contre la trachome		Lutte contre la lèpre		Lutte d'autres maladies		Total		Alimen- tation des enfants		Nutrition appliquée		Conser- vation du lait		Mise au point d'aliments riches en protéines		Divers		PROFES- SIONNELLE			DIVERS e/		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)		
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN																													
Birmanie	397 476	-	89 000	-	419 000*	-	508 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	905 476	
Cambodge	59 974	-	-	-	-	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105 974	
Chine (République de)	130 975	-	13 000	-	-	-	13 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	169 975	
Corée (République de)	142 000	-	165 000	-	29 000	-	159 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	336 000	
Indonésie	976 226	53 000	106 000	-	-	-	159 000	231 000	-	-	-	231 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 296 226	
Laos	375 244	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	375 244	
Malaisie	350 000*	96 000*	-	-	-	-	96 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	446 000	
Pakistan	1 122 161	351 000	56 000	-	-	570	124 070	48 000	-	-	-	48 000	39 700	-	344 000*	69 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 030 161	
Philippines	1 468 000	-	123 500*	-	-	28 000	150 000	9 300	-	-	-	20 179	75 000	-	134 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 621 249	
Samoa-Occidental	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	-	-	15 000	72 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 161	
Taïlande	348 161	-	-	37 000	113 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 000	
Tonga	43 000	-	-	-	-	-	104 000	23 000	-	-	-	23 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	601 032	
Viet-Nam (République du)	252 032	-	83 000	-	21 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Programmes régionaux : Institut asiatique de planification éco- nomique et sociale																													
Manuel de nutrition																													
Pays et territoires du Pacifique																													
Total pour la région																													
4 395 529	500 000	635 500	37 000	532 000	38 570	1 793 070	10 879	341 300	-	-	80 000	432 179	223 700	1 766 600	69 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	8 773 078	
EUROPE																													
Espagne	92 000*	-	-	-	-	218	218	-	-	-	-	4 12 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	402 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98 200
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 000	
Pologne	723	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 723
Yugoslavie	2 430	-	-	-	-	23 000	23 000	-	-	152 000	-	152 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	177 430
Total pour la région																													
95 153	-	-	-	-	-	23 218	23 218	-	1 008 200	152 000	-	1 160 200	-	-	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 311 576
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE																													
Aden	22 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105 000
Algérie	150 295	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172 000
Egypte	-	473 000	-	-	-	-	128 297	-	-	-	-	42 800	55 000	-	562 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	938 392
Irak	-	1 710 000	-	-	-	-	1 710 000	-	-	-	-	-	31 000	-	234 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 977 000
Jordanie	5 381	34 000	-	-	-	-	34 000	55 000	-	-	-	55 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	161 000
Liban	100 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
Libye	603	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 608
République arabe unie	363 000	-	-	-	-	393 000*	393 000	34 400	-	-	-	34 400	-	-	790 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	790 400
Soudan	149 388	-	53 000	-	-	-	53 000	-	-	-	-	-	-	-	320 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	482 388
Soudan	23 000	-	-	11 000	-	-	11 000	-	-	-	-	-	-	-	278 000*	72 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	314 000
Syrie	-	54 000	-	-	-	-	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 000
Turquie	235 000	296 000	128 000*	-	29 000	-	453 000	124 650	-	-	-	124 650	52 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	867 650
Yémen	407	-	-	-	-	-	-	19 000	-	-	-	19 000	-	-	24 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 407
Total pour la région																													
1 068 079	2 587 000	181 000	139 297	29 000	393 000	3 399 297	233 050	42 800	-	-	275 850	125 000	-	1 699 000	72 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 629 226

ANNEXE IV (suite)

Tableau 4 (suite)

LUTTE CONTRE LES MALADIES										NUTRITION					FORMATION PROFES- SIONNELLE		DIVERS ^{e/}		TOTAL GENERAL	
SERVICES DE SANTE ^{b/}	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	
VII. ASSISTANCE INTERESSANT PLUSIEURS REGIONS																				
Formation supérieure en matière de nutrition appliquée et économie alimentaire (France/ Sénégal)	-	-	-	-	-	-	-	-	283 000*	-	-	-	283 000	-	-	-	-	-	283 000	
Formation supérieure en matière de nutrition et de bromatologie (Londres et Ibadan)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Institut pan-africain d'hygiène et de santé publique (Londres)	68 000*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 000	
Centre international de l'enfance Fondation pédiatrique (Londres)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aide aux pays pour la plani- fication et la mise au point des programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	-	200 000	
Cycle d'études sur la plani- fication (lac de Côme)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	-	20 000	
Aliments riches en protéines, mise au point et expérimentation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	390 000*	-	390 000	-	-	-	-	-	390 000	
Allocation globale : Personnel international affecté aux programmes communs, dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 000	-	60 000	
Total interrégional	68 000	-	-	-	-	-	-	-	283 000	-	390 000	-	673 000	-	-	-	280 000	1 021 000	-	
TOTAL POUR L'ASSISTANCE A LONG TERME																				
	16 428 595	8 732 000	2 266 100	744 297	1 357 500	555 688	13 655 665	10 879	7 576 900	2 444 600	809 000	200 000	11 011 379	1 045 832	8 673 400	293 500	543 000	51 691 371		

VIII. SECOURS D'URGENCE

TOTAL

IX. FRET

TOTAL GENERAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES

Services d'exécution (1965)
Dépenses d'administration (1965)

679 500
52 330 871
5 400 000*
57 730 871
4 777 900
2 297 300
64 806 071

^{a/} Une allocation équivalente au montant de l'engagement a été approuvée dans tous les cas sauf ceux marqués d'un astérisque; dans ces derniers cas, le Conseil a approuvé une allocation correspondant à une partie de l'engagement, le solde devant faire l'objet d'allocations ultérieures.

^{b/} Y compris 3 405 600 dollars au titre de l'assainissement, 115 699 dollars au titre des enfants handicapés, 97 200 dollars au titre de la production de vaccin et 19 600 dollars au titre de l'immunisation.

^{c/} Y compris 393 570 dollars au titre de la filiarose, 28 000 dollars au titre de la lutte contre les mycoses, 6 800 dollars au titre de la production de vaccin antivaricelleux, 51 218 dollars au titre de la lutte contre les maladies vénériennes et la peste, 53 100 dollars au titre de la lutte contre d'autres maladies.

^{d/} Y compris 616 782 dollars au titre des services sociaux, 204 000 dollars au titre de la planification et de l'économie domestique, 114 110 dollars au titre du développement communautaire et 111 000 dollars au titre des projets urbains.

^{e/} Y compris : au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes, 200 000 dollars; au titre des cycles d'études organisés dans la région d'Asie et à Hôllagio sur la planification concernant les besoins de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 283 000 dollars; au titre des dépenses imprévues d'assistance technique, 60 000 dollars.

^{f/} Le Nyassaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

^{g/} Dans le cas de la République Unie du Tanganyika et de Zanzibar, les crédits ont été alloués séparément pour le Tanganyika et pour Zanzibar.

Tableau 5
Allocations^a/ approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 (sessions de janvier et de juin, et vote par correspondance)
par pays et par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

LUTTE CONTRE LES MALADIES																	
SERVICES DE SANTE $\frac{b}{c}$	Eradication du paludisme	Lutte contre la vaccination par le BCG	Lutte contre la tuberculose	Lutte contre le trachome	Lutte contre d'autres maladies	Total $\frac{e}{f}$	Alimentation des enfants	Nutrition appliquée	Conservation du lait	Mise au point d'aliments riches en protéines	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE $\frac{d}{e}$	ENSEIGNEMENT	FORMATION PROFESSIONNELLE	DIVERS $\frac{e}{f}$	TOTAL GENERAL
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
I. AFRIQUE																	
Algérie	236 000	-	14 000	45 000	-	45 000	-	57 200	-	-	-	57 200	-	346 000	-	-	627 000
Bassoutoland	50 000	-	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 200
Burundi	33 000	-	-	-	61 000	61 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 000
Comores (Iles)	-	-	-	1 000	-	1 000	-	34 000	-	-	-	34 000	-	-	-	-	34 000
Congo (Brazzaville)	59 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 000	101 600	-	-	157 600
Congo (Léopoldville)	-	-	-	110 000	-	110 000	-	37 800	-	-	-	37 800	19 552	453 000	-	-	549 000
Côte-d'Ivoire	-	-	-	4 900	53 100	58 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 000
Dahomey	-	-	-	2 500	-	2 500	-	76 800	-	-	-	76 800	-	49 400	-	-	128 700
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	15 000	-	-	-	-	-	-	29 000	-	-	-	29 000	-	-	-	-	261 000
Ghana	37 906	-	-	8 000	-	8 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 506
Haute-Volta	37 906	-	101 000	57 000	-	57 000	-	167 000	217 100	-	-	384 100	69 000	18 600	-	-	698 100
Kenya	144 000	-	-	-	-	101 000	-	45 000	-	-	-	45 000	-	100 000	-	-	236 000
Madagascar	-	-	-	-	26 000	26 000	-	-	-	-	-	-	-	220 000	-	-	236 000
Mali	178 197	-	-	-	-	-	-	124 600	-	-	-	124 600	-	90 400	-	-	398 197
Maurice	442 000	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000	-	-	-	-	477 000
Mauritanie	55 357	-	-	-	-	-	-	130 000	-	-	-	130 000	-	34 000	-	-	189 357
Niger	30 607	-	-	-	-	-	-	94 800	-	-	-	94 800	-	401 000	-	-	496 000
Nigeria	146 400	-	-	35 500	41 000	76 500	-	48 000	-	-	-	48 000	18 600	-	-	-	136 000
Nassalaud I/	-	-	-	16 000	-	16 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 800
Ouganda	120 000	-	-	-	3 000	3 000	-	37 800	-	-	-	37 800	-	-	-	-	85 000
Republique centrafricaine	21 000	-	-	-	-	-	-	85 000	-	-	-	85 000	-	-	-	-	104 000
République du Nord, Nyassaland I/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 000
République du Sud	-	-	54 000	-	-	54 000	-	69 000	-	65 000	-	134 000	55 000	-	-	-	236 600
Senegal	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000
Seychelles	47 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000	-	-	-	48 000
Sierra Leone	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 200
Souaziland	-	-	-	-	-	-	-	95 200	-	-	-	95 200	80 000	-	-	-	222 000
Tanzania E/	74 000	-	-	-	-	-	-	61 000	107 000	-	-	168 000	-	-	-	-	322 000
Tchad	58 000	-	-	5 000	-	5 000	-	19 200	-	-	-	19 200	-	-	-	-	81 000
Togo	542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 542
Tunisie	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	-	-	439 200
Zanzibar E/	36 000	71 000	-	-	-	71 000	-	-	-	-	-	-	39 000	-	320 200	-	107 000
Personnel régional : - Personnel de la FAO affecté aux programmes communs																	
Formation pédiatrique (Afrique orientale)	-	-	-	-	-	-	-	118 950	-	-	-	118 950	-	-	-	-	118 950
Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	47 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 000
Cycle d'études sur la santé publique (Université de Dakar/Sénégal)	34 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 000
Formation en matière de planification sanitaire (Afrique orientale)	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
Services sociaux/formation au développement communautaire (Afrique orientale)	-	-	-	-	-	-	-	39 000	-	-	-	39 000	-	-	-	-	39 000
Total pour la région	2 153 639	71 000	169 000	45 000	329 900	94 100	709 000	1 450 650	324 100	65 000	-	1 869 750	642 132	2 031 000	320 200	-	7 695 711

	LUTTE CONTRE LES MALADIES										NUTRITION					FORMATION		TOTAL GENERAL
	SERVICES DE SANTÉ y/du paludisme	Eradication	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies	Lutte contre	Total	Alimentation des enfants	Nutrition appliquée du lait	Conservation du lait	Mise au point d'aliments riches en protéines	Total partiel	PROTECTION SOCIALE g/	ÉQUIPEMENT	PROFES-SIONNELLE	DIVERS g/	
II. AMÉRIQUES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Argentine	206 000	172 000	-	-	-	-	172 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	376 000
Bolivie	-	90 000	-	-	-	-	90 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	209 000
Brazil	1 998 000	-	80 000	-	-	-	80 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 716 200
Chili	464 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	512 000
Colombie	375 000	292 000	-	-	-	-	292 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	665 000
Costa Rica	197 000	42 000	73 000	-	-	-	115 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368 300
Cuba	-	125 000	-	-	-	-	125 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125 000
El Salvador	67 000	312 000	61 000	-	-	-	439 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560 000
Guatemala	21 500	1 407 000	1 460	-	-	-	1 460 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 444 800
Guyane britannique	64 000	6 000	-	-	-	-	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 000
Haiti	-	946 000	-	-	-	-	946 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 600 000
Honduras	-	155 000	-	-	-	-	155 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220 000
Jamaïque	113 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	113 000
Mexique	256 000	2 325 000	55 000	-	-	-	2 380 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 636 000
Nicaragua	80 800	467 000	83 200	-	-	-	550 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	670 000
Panama	-	208 000	-	-	-	-	208 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212 800
Paraguay	194 000	-	50 000	-	-	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262 000
Pérou	268 000	278 000	-	-	-	-	278 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	649 000
République Dominicaine	39 000	152 000	-	-	-	-	152 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	236 000
Surinam	-	32 000	-	-	-	-	32 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 000
Territoires britanniques des Antilles :																		
Grenade	24 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000
Saint-Christophe Névis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 800
Sainte-Lucie	57 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 000
Uruguay	150 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000
Venezuela	241 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241 000
Personnel de la FAO affecté aux programmes communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services sanitaires : formation (région des Antilles et des Caraïbes)	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000
Institut latino-américain de planification économique et sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manuel de nutrition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation en matière de nutrition (agronomes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation de nutritionnistes (INCAP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation pédiatrique	21 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156 000
Cycle d'études sur l'iodisation du sel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 000
Cycle d'études sur la protection sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la région	4 876 300	5 972 000	403 680	-	-	-	6 375 680	-	890 300	75 000	82 000	28 000	1 067 300	213 000	786 800	100 300	173 000	13 992 300
III. ASIE MÉRIDIONALE ET CENTRALE																		
Afghanistan	276 000	148 000	-	-	-	-	148 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	594 500
Ceylan	64 000	-	27 000	-	-	-	27 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 000
Inde	2 422 200	-	851 000	583 000	116 000	6 800	1 496 800	-	37 000	901 000	120 000	100 000	3 614 200	-	-	178 000	-	7 711 200
Népal	26 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 500
Total pour la région	2 768 700	148 000	878 000	583 000	116 000	6 800	1 671 800	-	2 530 200	901 000	120 000	100 000	3 651 200	-	170 500	178 000	-	8 460 200

ANNEXE IV (suite)

Tableau 5 (suite)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES										NUTRITION					FORMATION PROFES- SIONNELLE			TOTAL GENERAL
	SERVICES DE SANTE b/	Eradication du paludisme	Lutte contre la tuberculose et vaccination par le BCG	Lutte contre le trachome	Lutte contre la lèpre	Lutte contre d'autres maladies c/	Total partiel	Alimen- tation des enfants	Nutrition appliquée du lait	Conser- vation d'aliments riches en protéines	Divers	Total partiel	PROTECTION SOCIALE d/	ENSEIGNEMENT	DIVERS e/	(16)	(17)	(18)	
IV. ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
Birmanie	397 476	-	89 000	-	123 000	-	212 000	-	-	-	-	-	-	-	46 000	-	-	652 476	
Cambodge	59 974	-	-	-	-	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	116 000	-	-	185 974	
Chine	130 955	-	13 000	745 000	-	-	758 000	-	-	-	-	80 000	80 000	37 000	18 600	-	-	1 024 555	
Corée (République de)	142 000	-	165 000	-	29 000	-	194 000	-	-	-	-	-	231 000	-	-	-	-	336 000	
Indonésie	976 226	53 000	106 000	-	-	-	159 000	-	231 000	-	-	-	-	-	982 000	-	-	1 948 226	
Laos	33 244	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 244	
Malaisie	117 500	117 000	-	-	-	-	117 000	-	-	-	-	-	231 000	89 400	-	-	-	231 500	
Pakistan	1 656 461	351 000	56 000	-	-	570	467 000	10 879	48 000	183 000	-	231 000	72 000	134 000	-	-	-	2 592 861	
Philippines	468 000	-	58 500	-	-	28 000	29 000	-	9 300	-	-	20 179	15 000	72 000	302 000	-	-	752 249	
Saïgon-Occidental	-	-	-	37 000	113 000	-	150 000	-	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	881 000	
Thaïlande	348 161	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	348 161	
Tonga	43 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 200	
Viet-Nam (République du)	252 032	-	83 000	-	21 000	-	104 000	-	23 000	-	-	23 000	-	-	162 000	-	-	541 032	
Projet de réhabilitation des services médicaux Institut asiatique de planification démo- graphique et sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	-	-	15 000	-	-	-	90 000	90 000	
Manuel de nutrition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	
Pays et territoires du Pacifique	75 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total pour la région	4 700 029	921 000	570 500	782 000	286 000	38 570	2 198 070	10 879	341 300	183 000	-	80 000	615 179	273 400	1 507 600	69 000	90 000	9 453 278	
V. EUROPE																			
Espagne	-	-	-	-	-	218	218	-	-	173 000	-	-	173 000	-	-	-	-	173 218	
Grèce	64 000	-	-	-	-	-	-	-	-	101 200	-	-	101 200	-	-	-	-	165 200	
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 000	
Pologne	728	-	-	-	-	-	-	-	-	208 000	-	-	208 000	-	-	33 000	-	268 728	
Yugoslavie	2 430	-	-	-	-	23 000	23 000	-	-	-	152 000	-	152 000	-	-	-	-	177 430	
Total pour la région	67 158	-	-	-	-	23 218	23 218	-	-	482 200	152 000	-	634 200	-	-	33 000	-	757 576	
VI. MEDITERRANEE ORIENTALE																			
Aden	22 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 000	-	-	65 000	
Chypre	16 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000	-	-	68 000	
Ethiopie	150 295	-	65 000	-	-	-	135 297	-	-	42 800	-	-	42 800	55 000	242 000	-	-	625 592	
Irak	-	473 000	-	70 297	-	-	173 000	-	-	-	-	-	-	-	234 000	-	-	771 000	
Iran	-	1 730 000	-	-	-	-	1 730 000	-	-	-	-	-	-	31 000	-	-	-	1 761 000	
Jordanie	5 281	34 000	-	-	-	-	34 000	-	55 000	-	-	55 000	30 000	-	-	-	-	124 281	
Liban	33 698	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 698	
Libye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 000	-	-	-	47 000	
République arabe unie	363 000	-	53 000	-	-	258 000	258 000	-	34 400	-	-	34 400	-	-	-	-	-	653 400	
Soudan	149 398	-	-	-	-	-	53 000	-	-	-	-	-	-	-	124 000	-	-	326 398	
Syrie	23 000	-	-	11 000	-	-	11 000	-	-	-	-	-	-	-	191 000	72 000	-	297 000	
Turquie	238 000	54 000	-	-	-	-	54 000	-	124 650	-	-	124 650	52 000	-	-	-	-	54 000	
Yémen	407	-	-	-	29 000	-	480 000	-	19 000	-	-	19 000	-	-	24 000	-	-	894 650	
Total pour la région	1 001 079	2 587 000	199 000	155 297	29 000	258 000	3 288 297	-	233 090	42 800	-	-	275 850	215 000	952 000	72 000	-	5 744 226	

Tableau 5 (suite)

Verif. - Accablement approuvés en 1964.

Le Nyassaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

ANNEXE V

Engagements non liquidés à la clôture de la session de juin 1964 du Conseil d'administration et devant faire l'objet d'allocations à une session ultérieure

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant total de l'engagement		Montant total des allocations approuvées avant la session de juin 1964	Montant de l'allocation approuvée à la session de juin 1964	Solde à la clôture de la session de juin 1964	Répartition probable du solde entre les exercices à venir		
	Date	Montant a/				1965	1966	1967
SERVICES DE SANTE								
Argentine	Formation en matière d'HMI	136,0	80,0	43,0	13,0	13,0		
Brésil	HMI	1 066,5	503,5	-	563,0	325,0	238,0	
Brésil	Formation en matière d'HMI	227,0	178,0	-	49,0	49,0		
Brésil	Formation pédiatrique (Réfite)	115,0	64,0	15,0	36,0	18,0	18,0	
Brésil	Assainissement							
Brésil	Formation pour la fabrication d'appareils orthopédiques	3 444,0	700,0	1 250,0	1 494,0	797,0	697,0	
Chili	Formation	21,0	-	8,0	13,0	6,5	6,5	
Chili	HMI/Assainissement	350,0	183,0	64,0	103,0	53,0	50,0	
Chili	HMI/Assainissement (reconstruction)	220,9	203,0	-	17,9	17,9		
Chili	HMI/Assainissement	710,0	400,0	-	310,0	310,0		
Cuba	HMI/Assainissement	167,0	132,0	-	- b/	-	-	
Grèce	Services de santé	92,0	-	64,0	28,0	28,0		
Haute Volta	HMI	230,0	139,0	-	91,0	46,0	45,0	
Honduras	Assainissement	171,0	125,0	-	46,0	46,0		
Jamaïque	Assainissement	208,0	113,0	-	95,0	95,0		
Kénya	HMI	415,0	236,0	179,0	-	-	-	
Liban	Formation	100,0	-	33,0	67,0	32,0	35,0	
Malaisie	HMI (Singapour)	78,5	36,5	-	42,0	42,0		
Malaisie	Santé rurale (Sabah)	250,0	58,5	-	191,5	50,0	141,5	
Malaisie	Santé rurale (Saravak)	68,0	-	27,0	41,0	11,0	10,0	20,0
Maroc	HMI	495,3	212,0	283,3	-	-	-	
Mauritanie	HMI	184,0	-	55,0	129,0	53,0	76,0	
Nigéria	HMI (Région orientale)	367,0	116,0	43,0	208,0	58,0	50,0	50,0
Nigéria	HMI (Région septentrionale)	162,4	99,0	63,4	-	-	-	
Nigéria	HMI (Région occidentale)	213,0	91,0	-	122,0	42,0	40,0	
Pakistan	Santé rurale/HMI/Assainissement	1 681,0	1 147,0	534,0	-	-	-	
Paraguay	Hygiène de base/services sociaux	139,0	67,0	72,0	-	-	-	
Pérou	Formation en matière d'HMI	634,0	500,0	-	134,0	134,0		
République Dominicaine	HMI/Assainissement	144,6	95,0	39,0	10,6	10,6		
Rwanda	Hygiène de base	107,0	-	54,0	53,0	53,0		
Sénégal	HMI	252,6	205,0	47,6	-	-	-	
Région d'Afrique	Enseignement complémentaire en matière de soins infirmiers	311,0	-	34,0	277,0	37,0	70,0	85,0
Région des Amériques	Formation pédiatrique	83,0	-	21,0	62,0	31,0	31,0	
Interrégional	Formation pédiatrique (Londres)	150,0	100,0	50,0	-	-	-	
Interrégional	Centre international de l'enfance (Paris)	1 950,0	1 150,0	400,0	400,0	400,0		

ANNEXE V (suite)

		Montant total de l'engagement		Montant total des allocations approuvées avant la session de juin 1964	Montant de l'allocation approuvée à la session de juin 1964	Solde à la clôture de la session de juin 1964	Répartition probable du solde entre les exercices à venir		
		Montant a/	Date	juin 1964	juin 1964	de juin 1964	1965	1966	1967 1968
LUTTE CONTRE LES MALADIES									
Birmanie	Lèpre	419,0	Juin 1964	-	123,0	296,0	90,0	98,0	108,0
Chine	Maladies vénériennes (Taiwan)	44,2	Mars 1960	26,0	-	18,2	18,2		
Chine	Trachome (Taiwan)	1 785,5	Juin 1962	1 352,0	341,0	92,5	92,5		
Congo	(Brazzaville) Lèpre	13,0	Juin 1964	-	1,0	12,0	12,0		
Ethiopie	Tuberculose	131,1	Décembre 1962	58,0	65,0	8,1	8,1		
Ethiopie	Trachome	117,0	Juin 1964	-	59,0	58,0	58,0		
Gabon	Lèpre	17,0	Juin 1964	-	2,5	14,5	14,5		
Ghana	Lèpre	30,0	Juin 1964	-	8,0	22,0	22,0		
Haiti	Paludisme	1 321,0	Décembre 1961	1 000,0	228,0	93,0	93,0		
Inde	BCG	200,0	Juin 1964	-	100,0	100,0	100,0		
Inde	Lèpre		Janvier 1961-						
Madagascar	Lèpre	393,6	Juin 1964	184,6	116,0	93,0	93,0		
Malaisie	Paludisme (Sabah)	48,0	Juin 1964	-	26,0	22,0	22,0		
Malaisie	Paludisme (Sarawak)	428,0	Juin 1961	307,0	83,0	38,0	38,0		
Nigéria	Paludisme (Région orientale)	96,0	Juin 1964	-	34,0	62,0	24,0	20,0	18,0
Nigéria	Lèpre (Région orientale)	28,0	Juin 1964	-	12,5	15,5	15,5		
Nigéria	Lèpre (Région occidentale)	14,0	Juin 1964	-	c/	14,0	14,0		
Nigéria	Lèpre (Région septentrionale)	99,0	Juin 1964	-	23,0	76,0	76,0		
Ouganda	Lèpre	27,0	Juin 1964	-	16,0	11,0	11,0		
Philippines	BCG	95,0	Juin 1964	-	30,0	65,0	22,0	43,0	
République arabe unie	Bilharziose	393,0	Janvier 1964	258,0	-	135,0	135,0		
République centrafricaine	Lèpre	28,0	Juin 1964	-	3,0	25,0	25,0		
Tchad	Lèpre	29,0	Juin 1964	-	5,0	24,0	24,0		
Turquie	Tuberculose	128,0	Juin 1964	-	81,0	47,0	47,0		
Turquie	Trachome	192,0	Juin 1963	105,0	74,0	13,0	13,0		
NUTRITION									
Afrique orientale	Formation en matière de vulgarisation agricole	169,0	Juin 1964	-	39,0	130,0	34,0	34,0	28,0
Bassoutoland	Education nutritionnelle	110,0	Juin 1963	72,0	38,0	-	-		
Brésil	Nutrition	91,4	Juin 1962	63,0	-	28,4	28,4		
Colombie	Education nutritionnelle	166,2	Juin 1962	104,0	62,2	-	-		
Dahomey	Nutrition appliquée	148,0	Juin 1963	97,0	-	51,0	51,0		
Espagne	Conservation du lait	402,0	Janvier 1964	173,0	-	229,0	112,0	117,0	
Ghana	Nutrition/formation en matière d'économie domestique								
Inde	Nutrition (pour l'ensemble du pays)	148,0	Juin 1964	-	29,0	119,0	39,0	27,0	26,0
Inde	Conservation du lait (Udhiana)	7 679,0	Décembre 1961-Juin 1964	2 978,0	1 500,0	3 201,0	2 201,0	1 000,0	
		731,0	Janvier 1964	175,0	200,0	356,0	356,0		

NUTRITION (suite)													
		Montant total de l'engagement		Montant total des allocations approuvées avant la session de juin 1964		Montant de l'allocation approuvée à la session de juin 1964		Solde à la clôture de la session de juin 1964		Répartition probable du solde entre les exercices à venir			
		Date	Montant a/							1965	1966	1967	1968
Kénya													
Formation professionnelle en matière de nutrition et de technologie laitière		Juin 1963	250,0	88,0		162,0		-					
Conservation du lait		Juin 1963	211,0	81,0		130,0		-					
Formation en matière de vulgarisation agricole		Juin 1964	164,0	-		45,0		119,0		43,0	39,0	37,0	
Formation en matière de vulgarisation agricole		Juin 1963	169,0	54,0		38,5		76,5					
Essais de produits alimentaires et encouragement à la production		Juin 1963	100,0	25,0		-		75,0		38,0	37,0		
Conservation du lait		Juin 1964	600,0	-		208,0		392,0		172,0	118,0	102,0	
Formation (INCAP)		Janvier 1964	281,0	156,0		-		125,0					
Formation supérieure en matière de nutrition et de bromatologie (Londres et Ibadan)		Décembre 1962	613,2	256,0		148,0		209,2		148,0	61,2		
Recherche et mise au point		Janvier 1964	390,0	290,0		-		100,0		100,0			
Formation supérieure en matière de nutrition appliquée (France/Sénégal)		Juin 1964	283,0	-		104,0		179,0		93,0	86,0		
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE													
Services sociaux		Juin 1964	131,0	-		83,0		48,0		48,0			
Services sociaux		Décembre 1962	182,3	100,0		-		82,3		82,3			
Services sociaux		Juin 1962	95,0	90,2		-		4,8		4,8			
Services sociaux		Juin 1963	54,0	23,0		30,0		-		d/			
Services sociaux		Juin 1962	96,7	47,0		49,7		-					
Rhodésie du Nord, Nyassaland f/Rhodésie du Sud													
Formation en matière du service social et de développement communautaire		Juin 1962	212,3	109,0		60,0		43,3		43,3			
Puériculture/économie domestique et développement communautaire		Juin 1963	344,0	138,0		80,0		126,0		126,0			
Services sociaux/développement communautaire		Juin 1962	160,5	107,0		-		53,5		53,5			
ENSEIGNEMENT													
Enseignement primaire (formation de maîtres)		Juin 1964	83,0	-		43,0		40,0		40,0			
Formation pédagogique		Juin 1963	96,0	-		58,5		37,5		37,5			
Enseignement primaire (formation pédagogique)		Décembre 1962	226,0	107,0		119,0		-					

ANNEXE V (suite)

	Montant total de l'engagement		Montant total des allocations approuvées avant la session de juin 1964	Montant de l'allocation approuvée à la session de juin 1964	Solde à la clôture de la session de juin 1964	Répartition probable du solde entre les exercices à venir			
	Date	Montant a/				1965	1966	1967	1968
ENSEIGNEMENT (suite)									
Brésil	Enseignement	Décembre 1962	657,0	549,0	-	108,0			
Brésil	Enseignement (Brasilia)	Janvier 1964	392,6	208,6	-	184,0			
Birmanie	Enseignement	Juin 1963	510,0	282,0	46,0	182,0		182,0	
Chine	Enseignement (Taiwan)	Juin 1963	500,0	115,0	-	385,0		101,0	284,0
Colombie	Formation de maîtres	Juin 1963	187,0	53,0	-	134,0		121,0	13,0
Congo	Enseignement	Juin 1964	250,0	-	44,0	206,0		61,0	85,0
(Brazzaville)	Enseignement (travaux manuels)	Juin 1964	156,0	-	52,0	104,0		53,0	51,0
Cypré	Enseignement primaire	Juin 1964							
Ethiopie	(formation de maîtres)	Juin 1964	562,0	-	242,0	320,0		193,0	127,0
Ghana	Enseignement	Juin 1964	358,0	-	140,0	218,0		100,0	118,0
Indonésie	Enseignement primaire	Janvier 1964	932,0	582,0	-	350,0		350,0	
(formation d'instituteurs)									
Iran	Enseignement primaire	Décembre 1962	449,0	224,0	-	225,0		112,0	113,0
(formation d'instituteurs)		Juin 1963	391,0	115,0	100,0	176,0		88,0	88,0
Madagascar	Educacion et promotion rurale	Juin 1964							
Nigéria	Enseignement (région septentrionale)	Juin 1964	2 420,0	-	340,0	2 080,0		300,0	470,0
Pakistan	Enseignement	Juin 1964	344,0	-	147,0	197,0		-	197,0
Pérou	Enseignement primaire	Décembre 1962	209,0	172,0	37,0	-			
Somalie	Enseignement primaire	Juin 1964	320,0	-	124,0	196,0		100,0	96,0
(formation pédagogique)									
Soudan	Enseignement primaire	Janvier 1964	278,0	191,0	-	87,0		87,0	
(formation pédagogique)		Décembre 1962	1 269,3	353,0	302,0	614,3		300,0	314,3
Taïlande	Enseignement	Décembre 1962	633,5	125,0	-	508,5		150,0	358,5
Tunisie	Enseignement								
Viet-Nam	Enseignement	Janvier 1964	222,0	162,0	-	60,0		60,0	
(République du)									
FORMATION PROFESSIONNELLE									
Inde	Formation préprofessionnelle	Juin 1963	624,0	198,0	178,0	248,0		248,0	
Tunisie	Formation préprofessionnelle	Décembre 1962	770,6	577,0	-	193,6		193,6	
Fret			7 117,5	-	3 000,0	4 117,5	3 503,5	448,0	92,0
			54 959,3	19 463,9	12 789,2	22 670,2 g/	14 291,2	6 133,0	1 243,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES									1 003,0

ANNEXE V (suite)

	Montant total de l'engagement		Montant total des allocations approuvées avant la session de juin 1964	Montant de l'allocation approuvée à la session de juin 1964	Solde à la clôture de la session de juin 1964	Répartition probable du solde entre les exercices à venir		
	Date	Montant a/				1965	1966	1967 1968
Prévision pour les services d'exécution	Juin 1963- Juin 1964	9 003,3	2 112,7	4 501,6	2 389,0	2 389,0		
Prévision pour les dépenses d'administration	Juin 1963- Juin 1964	4 618,7	1 160,7	2 309,4	1 148,6	1 148,6		
TOTAL GENERAL DES ENGAGEMENTS NON LIQUIDES		68 581,3	22 737,3	19 600,2	26 207,8 g/	17 828,8	6 133,0	1 243,0 1 003,0

a/ Tous les engagements au titre des programmes individuels approuvés avant juin 1963 comportaient celui de couvrir les frais de transport maritime. Depuis lors, les engagements et allocations au titre du fret sont établis sur une base globale. S'agissant des programmes en question, on a ajusté les chiffres de manière que tous les soldes des engagements existant à la fin de la session de juin 1964 soient nets du fret.

b/ Il ne sera pas fait appel au solde de l'engagement (35 000 dollars) puisque l'allocation antérieurement approuvée permettra de faire face aux besoins pendant le reste de la période sur laquelle portait l'engagement initial.

c/ Aucune allocation n'a été demandée à la session de juin 1964 du Conseil d'administration.

d/ Il ne sera pas fait appel au solde de l'engagement (1 000 dollars) étant donné que l'allocation proposée permettra de faire face aux besoins pendant le reste de la période sur laquelle portait l'engagement initial.

e/ République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar : engagements distincts pour le Tanganyika et Zanzibar.

f/ Le Nyassaland a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1964 et a pris le nom de Malawi.

g/ Non compris les soldes de deux engagements d'un montant total de 36 000 dollars auxquels il ne sera pas fait appel pendant la période sur laquelle portait les engagements primitifs.

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VII. REPRESENTATION DU FISE AUX COMITES MIXTES FAO/FISE ET FISE/CMS DES DIRECTIVES	82 - 85	30
Comité mixte FISE/CMS des directives sanitaires	83	30
Comité mixte FAO/FISE des directives	84 - 85	30
VIII. QUESTIONS A EXAMINER A LA SESSION DE JUIN 1965 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	86 - 94	31
ANNEXES		
I. Liste des participants		
II. Description des programmes pour lesquels une assistance a été approuvée en juin 1964		
III. Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en juin 1964		
Tableau 1. Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 et soldes reversés à la masse, par pays		
Tableau 2. Engagements approuvés par le Conseil d'administration en juin 1964 par pays et par type de programme		
Tableau 3. Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 par pays et par type de programme		
IV. Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en 1964		
Tableau 1. Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en 1964 (sessions de janvier et de juin et vote par correspondance)		
Tableau 2. Etat récapitulatif des allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1964 (sessions de janvier et de juin et vote par correspondance)		
Tableau 3. Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 et soldes reversés à la masse, par pays		
Tableau 4. Engagements approuvés par le Conseil d'administration en juin 1964 (sessions de janvier et de juin, et vote par correspondance) par pays et par type de programme		
Tableau 5. Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1964 (sessions de janvier et de juin, et vote par correspondance) par pays et par type de programme		
V. Engagements non liquidés à la clôture de la session de juin 1964 du Conseil d'administration et devant faire l'objet d'allocations à une session ultérieure		

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAICK'S BOOK STORE (PTY), LTD., Church Street, Box 724, Pretoria.
TECHNICAL BOOKS (PTY), LTD., Faraday House, P. O. Box 2866, 40 St. George's Street, Cape Town.
CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAINE La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.
CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.
ETHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY P. O. Box 120, Addis-Abeba.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP University College of Ghana, Legon, Accra.
KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP, Box 30167, Nairobi.
LIBYE: SUDKI EL JERBI (BOOKSELLERS) P. O. Box 78, Istiklal Street, Benghazi.
MAROC: AUX BELLES IMAGES 281, avenue Mohammed V, Rabat.
NIGÉRIA: UNIVERSITY BOOKSHOP (NIGERIA) LTD. University College, Ibadan.
NYASSALAND: BOOKERS (NYASALAND) LTD. Lontyre House, P. O. Box 34, Blantyre.
UGANDA: UGANDA BOOKSHOP P. O. Box 145, Kampala.
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ" 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.
AL NAHDA EL ARABIA BOOKSHOP 32 Abdi-el-Khalek Sarwart, Le Caire.
RHODÉSIE DU NORD: J. BELDING, P. O. Box 750, Mufulira.
RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.
TANGANYIKA: *DAR-ES-SALAAM BOOKSHOP P. O. Box 9030, Dar-es-Salaam.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: L'IMPRIMEUR DE LA REINE Ottawa, Ontario.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.
Porto Rico: PAN AMERICAN BOOK CO. P. O. Box 3511, San Juan 17.
BOOKSTORE, UNIVERSITY OF PUERTO RICO Rio Piedras.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A. Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES, Casilla 972, La Paz.
LOS AMIGOS DEL LIBRO Calle Perú esq. España, Casilla 450, Cochabamba.
BRESIL: LIVRARIA AGIR Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
LIVRARIA FREITAS BASTOS, S. A. Caixa Postal 899, Rio de Janeiro.
LIVRARIA KOSMOS EDITORA Rua Rosario 135/137, Rio de Janeiro.
CHILI: EDITORIAL DEL PACIFICO, Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS, Casilla 205, Santiago.
COLOMBIE: LIBRERIA AMERICA, Calle 51 Núm. 49-58, Medellín.
LIBRERIA BUCHHOLZ Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS Apartado 1313, San José.
CUBA: CUBARTIMPEX Apartado Postal 6540, La Habana.
EL SALVADOR: LIBRERIA CULTURAL SALVADOREÑA 2a. Av. Sur, San Salvador.
MANUEL NAVAS Y CIA. 1a. Avenida Sur 37, San Salvador.
ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA Casilla 362, Guayaquil.
LIBRERIA UNIVERSITARIA Calle Garcia Moreno 739, Quito.
GUATEMALA: LIBRERIA CERVANTES 5a. Av. 9 39, Zona 1, Guatemala.
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA 6a. Av. 14-33, Guatemala.
HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE", Port-au-Prince.
HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.
MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A. Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS DE SALVADOR NIZZA Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A. Casilla 1417, Lima.
LIBRERIA STUDIUM, S. A. Amargura 939, Apartado 2139, Lima.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA Mercedes 49, Santo Domingo.
URUGUAY: LIBRERIA RAFAEL BARRETT Ramón Anador 4030, Montevideo.
REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE Av. Miranda, No. 52, Edf. Galpán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.
CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.
CHINE: THE WORLD BOOK COMPANY, LTD. 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD. 211 Honan Road, Shanghai.
CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.
HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY 25 Nathan Road, Kowloon.
INDE: ORIENT LONGMANS Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY Calcutta et New Delhi.
INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD. Gunung Sahari B4, Jakarta.
JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD. 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
PAKISTAN: THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD., Lahore.
THOMAS & THOMAS, Karachi.
PHILIPPINES: PHILIPPINE EDUCATION COMPANY, INC. 1104 Castillejos, P. O. Box 620, Quiapo, Manila.
POPULAR BOOKSTORE, 1573 Doroteo Jose, Manila.
SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD. Collyer Quay.
THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD. 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD. New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU 185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'): R. EISENSCHMIDT Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
AUTRICHE: GEROLD & COMPANY, Graben 31, Wien, I.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.
BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
BULGARIE: RAZNOIZNOS, 1, Tzar Assen, Sofia.
CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE 10 Alexander the Great Street, Strovolos.
DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD Nørregade 6, København, K.
ESPAGNE: AGUILAR, S. A. DE EDICIONES Juan Bravo 38, Madrid 6.
LIVRARIA BOSCH, Ronda Universidad 11, Barcelona.
LIBRERIA MONDI-PRENSA, Castelfid 37, Madrid.
FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA 2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE 13, rue Soufflot, Paris (V°).
GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN 28, rue du Stade, Athènes.
HONGRIE: KULTURA, B. P. 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE, Dublin.
ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR EYMUNDSSONAR H. F. Austurstræti 18, Reykjavik.
ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI Via Gino Capponi 26, Firenze.
et Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.
AGENZIA E. I. O. U., Via Meravigli 16, Milano.
LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCHSCHUMMER Place du Théâtre, Luxembourg.
NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM Karl Johansgate, 41, Oslo.
PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
POLOGNE: PAN, Pafac Kultury i Nauki, Warszawa.
PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA. 186 rua Aurea, Lisboa.
ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18, B. P. 134-135, Bucureşti.
ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE P. O. Box 569, London, S.E. 1 (et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
SUÈDE: C. E. FRITZ'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B Fredsgatan 2, Stockholm.
SUISSE: LIBRAIRIE PAYOT, S. A., Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT, Kirchgasse 17, Zürich 1.
TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkáč, Praha, 2.
TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE 469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES: MEJDOUNARODNAÏA KNIGA Smolenskaja Plochtchad, Moskva.
YUGOSLAVIE: ČANKARJEVA ZALOŽBA, Ljubljana, Slovenie.
DRŽAVNO PREDUZEĆE Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA, 5, Trg Bistva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE, Import-Export Division, B. P. 559, Terazije 16/1, Beograd.

INDES OCCIDENTALES

BERMUDES: BERMUDA BOOK STORES Reid and Burnaby Streets, Hamilton.
CURAÇAO (ANTILLES NÉERLANDAISES): BOEKHANDEL SALAS, B. P. 44.
GUAYANE BRITANNIQUE: BOOKERS STORES, LTD. 20-23 Church Street, Georgetown.
JAMAÏQUE: SANGSTERS BOOK ROOM 91 Harbour Street, Kingston.
TRINITÉ ET TOBAGO: CAMPBELL BOOKER LTD., Port of Spain.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.
IRAN: MEHR AYIN BOOKSHOP Abbas Abad Avenue, Isfahan.
ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.
JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO. Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK CO-OPERATIVE 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE: U. N. ASSOCIATION OF AUSTRALIA McEwan House, 343 Little Collins St., Melbourne C. 1, Vic.
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S. A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY, LTD. Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY, LTD. 363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED Manning Road, University of Sydney, N.S.W.
NOUVELLE-ZÉLANDE: GOVERNMENT PRINTING OFFICE Private Bag, Wellington (et Government Bookshops à Auckland, Christchurch et Dunedin).

[64F1]

Les publications de l'Organisation des Nations Unies peuvent être achetées ou commandées en librairie dans le monde entier et payées en monnaie locale. Pour plus amples renseignements, écrire à la Section des ventes, ONU, New York, N. Y. 10017, ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Litho in U.N.

Price: \$U.S. 2.00 (or equivalent in other currencies)

15723-August 1964-1,250